



Conseil régional

**Rapport pour le conseil régional
JUILLET 2022**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u>	3
<u>ANNEXES AU RAPPORT</u>	6
<u>Annexe 1 : Bilan CPER 2015 2020</u>	7
<u>Annexe 2 : Communiqué de presse de l'autorité environnementale CPER 2021-2027</u>	68
<u>Annexe 3 : Déclaration environnementale CPER 2021-2027</u>	73
<u>PROJET DE DÉLIBÉRATION</u>	81
<u>ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION</u>	83
<u>Annexe 1 : CPER 2021-2027</u>	84

EXPOSÉ DES MOTIFS

L'élaboration du CPER d'Île-de-France a été initiée en septembre 2019, en prenant en compte le cadrage national ainsi que le diagnostic partagé du territoire établi à l'automne 2019.

Les choix inscrits dans le contrat s'appuient sur plusieurs priorités définies conjointement dans l'accord cadre, adopté par le conseil régional le 4 février 2021, que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la transition écologique, la cohésion sociale et territoriale, la culture ainsi que, l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'Etat et la Région ont, par la suite, travaillé, en lien avec les opérateurs concernés et les collectivités locales (Conseils départementaux, Ville de Paris, Métropole du Grand Paris et Communauté urbaine Grand Paris - Seine et Oise, conformément aux textes en vigueur) pour préciser le contenu de chacun des volets du CPER.

Ce cycle de concertations, qui s'est achevé en septembre 2021, a ainsi permis d'affiner le contenu du futur CPER, mais aussi de veiller à l'équilibre territorial des opérations, notamment pour les volets enseignement supérieur et culture, avec un effort tout particulier en faveur de la grande couronne.

Ce travail partenarial a également conduit à rehausser le niveau d'ambition initialement affiché puisque l'enveloppe prévue a été augmentée de 412 M€ pour parvenir à un total de 3 040 M€.

De plus, parallèlement à la préparation du présent contrat, l'État et la Région Île-de-France ont conclu deux avenants au CPER 2015-2020 permettant d'engager sans attendre les investissements les plus urgents dans le champ des mobilités (+ 2 587M€) et de l'enseignement supérieur (+ 83M€). Cette option a permis d'éviter toute rupture dans les chantiers en cours ou prêts à démarrer, conformément aux engagements pris dans le cadre du plan de relance.

La démarche de contractualisation pour la période 2021-2027 marquera un haut niveau d'investissements. En cumulant les crédits prévus au titre des avenants précités et les sommes prévues au titre du présent contrat, l'État et la Région mobiliseront respectivement 2 388,74 M€ et 3 321,79 M€, soit un total de 5 710,53 M€ sur sept ans, sans compter la partie Mobilités 2023-2027 qui sera négociée dès que l'Etat disposera d'un mandat en la matière et pour lequel la Région rappelle son souhait que la discussion soit ouverte au plus vite.

A périmètre constant (hors mobilités), ce nouveau CPER représente ainsi une augmentation de 50,8 % par rapport au précédent.

A ce titre, il convient de rappeler que fin 2020, le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 a atteint un taux d'exécution inédit de plus de 90% - le plus important de France - témoignant de la mobilisation de l'État et de la Région en faveur de l'investissement sur le territoire francilien. Vous trouverez, d'ailleurs, le bilan du CPER 2015-2020 en annexe 1 du présent rapport.

Les chiffres ci-après – qui s'inscrivent dans la continuité du plan de relance le plus important jamais voté en France – traduisent à eux seuls le niveau d'ambition partagé par l'Etat et la Région pour les années qui viennent, sachant qu'ils pourront être complétés par des financements de droit commun sur ces mêmes thématiques.

L'État et la Région s'engagent respectivement à mobiliser 1 501,74M€ et 1 538,79M€ dans le cadre du CPER 2021-2027 (hors volet mobilité) qui se caractérise par :

- Une ambition renforcée en matière d'enseignement supérieur et de recherche, avec une enveloppe historique de plus d'un milliard d'euros, financée à parité par l'État et la Région ; dédiés à l'immobilier universitaire, à la vie étudiante et aux équipements de recherche ;
- Une augmentation de 75% des crédits consacrés à la transition écologique avec près de 580 millions d'euros dédiés à la biodiversité, à la qualité de l'air, à l'énergie et à l'économie circulaire, dans la continuité des engagements pris lors de la COP régionale ;
- Près de 750 millions d'euros dédiés à l'aménagement durable ;
- Près de 400 millions d'euros dédiés au développement économique, à l'emploi et à l'accompagnement des filières, en plus de tous les efforts du plan de relance, pour permettre à l'État et à la Région de travailler conjointement à la sortie de crise sanitaire ;
- Plus de 250 millions d'euros dédiés à la culture, qui apparaît pour la première fois comme un volet à part entière du CPER.

Enfin, et c'est inédit, le CPER consacrera 30 millions à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui permettront de renforcer la coopération Etat-Région sur cette priorité partagée.

Les transports, qui font l'objet d'un calendrier distinct, sont une priorité absolue pour le territoire francilien. Cette période transitoire permettra, en concertation avec les collectivités territoriales, d'élaborer la programmation mobilité pour la période 2023-2027.

Par ailleurs, le contrat de plan État-Région (CPER) a été soumis à une évaluation environnementale, dont le rapport est consultable auprès du secrétariat général du conseil régional et a été mis en ligne sur le portail des élus.

Cette évaluation environnementale, qui a mis en avant les impacts potentiels sur l'environnement du contrat, a conduit à présenter une démarche d'éco-conditionnalité dans le CPER, au stade des études pour « éviter, réduire sinon compenser » les impacts des projets et au stade de la réalisation des projets, par l'intégration des clauses environnementales dans les marchés de travaux.

Suite à la communication au Conseil régional du 23 septembre 2021, l'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a été saisie le 27 octobre 2021 sur le projet de CPER 2021-2027 d'Île-de-France.

Elle a toutefois annoncé par communiqué de presse du 4 novembre 2021, que vous trouverez en annexe 2 du rapport, avoir décidé de ne plus rendre d'avis à partir de cette date sur aucun dossier de contrat de plan État-Région. Son avis est donc réputé rendu. Toutefois, l'élaboration du CPER et de son rapport environnemental se sont appuyés sur les précédents avis rendus par le CGEDD sur d'autres CPER.

L'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une consultation du public et ont été soumis à la consultation du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) qui doit rendre son avis le 29 juin 2022. Une déclaration environnementale résume la manière dont il a été tenu compte de l'évaluation environnementale et des consultations réalisées, que vous trouverez en annexe 3 du rapport.

Il convient désormais d'adopter définitivement le projet de CPER 2021-2027 que vous trouverez en annexe 1 à la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

Valérie Pécresse

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXES AU RAPPORT

Annexe 1 : Bilan CPER 2015 2020



Bilan d'exécution du Contrat de plan État-Région

2015-2020



MOBILITÉS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE
INNOVATION
EMPLOI
ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
ET ÉCOLOGIQUE

COHÉSION DES
TERRITOIRES

PRÉAMBULE

Le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 se décline en 5 volets :

1 Le volet « Mobilité multimodale »

2 Le volet « Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation et emploi » (dit « ESRI »)

3 Le volet « Transition Écologique et Énergétique (dit « TEE »)

4 Le volet « Territorial »

5 Le volet « Prospective » (qui ne porte pas d'engagements financiers)

Le contrat initial a été signé le 9 juillet 2015 par le président de la Région Île-de-France et le préfet de région.

Référence de la délibération régionale : CR 53-15 du 18 juin 2015

A l'initiative de l'État, le contrat a fait l'objet d'une révision en 2016, conclue par un avenant signé le 7 février 2017. Cet avenant du CPER francilien a permis à « l'État et à la Région de mieux adapter, en lien avec les collectivités partenaires, leurs engagements aux calendriers des projets et aux capacités de financement de chacune, pour crédibiliser la réalisation des investissements », sur

les Transports et opérer un rééquilibrage territorial sur l'Enseignement supérieur.

Référence de la délibération régionale : CR 123-16 de décembre 2016.

Enfin, pour assurer une transition fluide entre le CPER 2015-2020 et le suivant, l'État et la Région ont conclu des avenants de prolongation des volets Mobilités (jusque fin 2022) et ESR (jusque fin 2021), négociés fin 2020 et signés le 4 mars 2021.

Référence de la délibération régionale : CR2021-004 du 4 février 2021.

À noter également que le périmètre de prise en compte budgétaire du CPER 2015-2020 a évolué dès 2017, pour tenir compte de l'évolution en cours de la mandature des dispositifs régionaux qui concourent à la mise en œuvre du CPER. Si la nomenclature budgétaire de la Région a pu s'adapter les années suivantes, il avait néanmoins été acté d'opérer un rattrapage des années antérieures pour pouvoir rendre compte de manière exhaustive des exécutions relatives au CPER.

Il existe ainsi un léger décalage entre les données relevées dans les comptes administratifs de la Région (qui ne peuvent être révisés post adoption) et les bilans annuels que la Région réalise par ailleurs conjointement avec l'État et qui sont transmis à la Direction générale des collectivités locales pour rendre compte de la mise en œuvre du CPER.

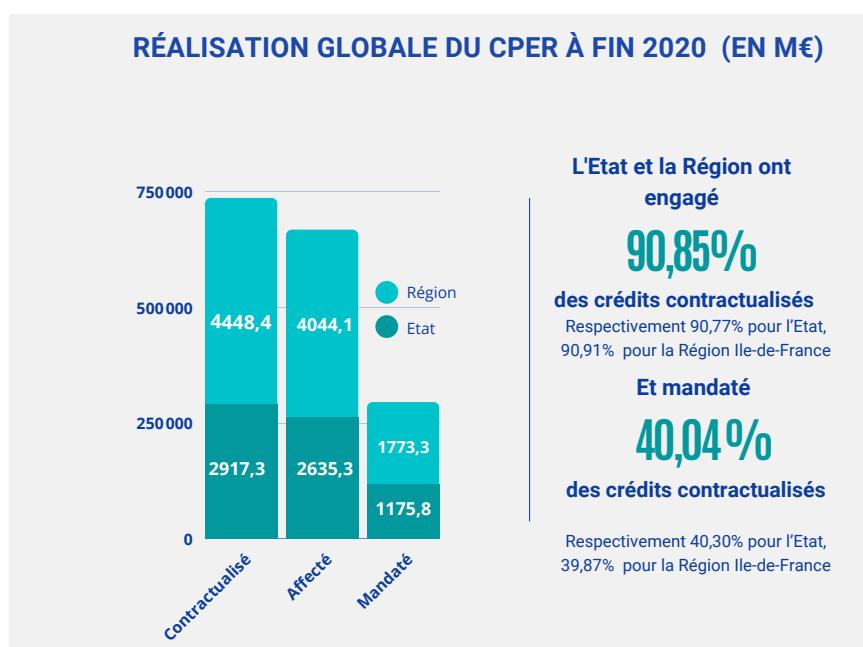
Rappel des enveloppes financières globales contractualisées par l'État et la Région au titre du CPER 2015-2020

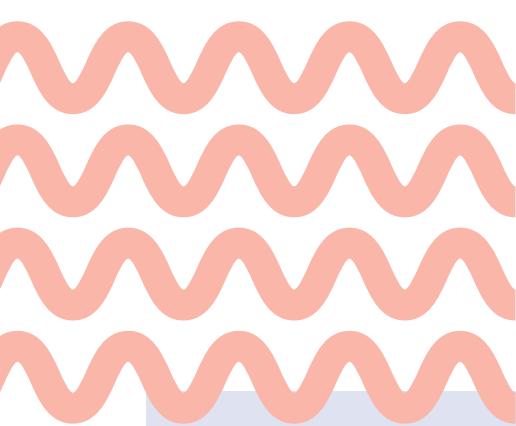
Engagements initiaux	Total	Dont État	Dont Région
	7.330 M€	2.902 M€	4.428 M€
Engagements post avenant de 2017	Total	Dont État	Dont Région
	7.366 M€	2.917 M€ Soit un peu plus de 20% de l'enveloppe nationale dédiée aux CPER	4.449 M€

Détail des engagements contractuels respectifs par volet et sous-volet (post avenant N°1 de 2017)

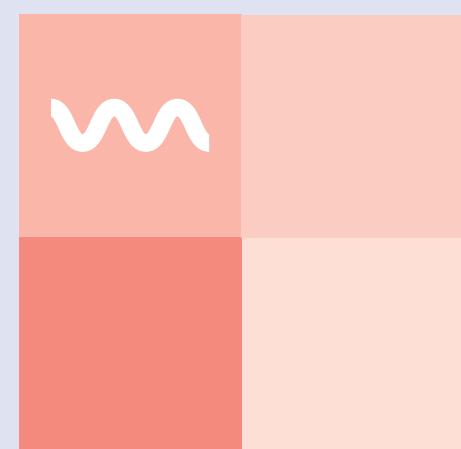
VOLET	ENGAGEMENTS CONTRACTUELS INITIAUX (avenant n°1)		
	Total Etat + Région (M€)	Etat (M€)	Région (M€)
MOBILITÉ MULTIMODALE	5 349,30	1 892,70	3 456,60
<i>Dont nouveau Grand Paris</i>	4 459,10	1 412,10	3 047,00
<i>Dont opérations multimodales</i>	480,00	252,60	227,40
<i>Dont routes</i>	410,20	228,00	182,20
ENS. SUP, RECHERCHE, EMPLOI ET NUMÉRIQUE (ESRI)	1 051,39	539,72	511,67
<i>Dont enseignement supérieur et recherche</i>	788,52	394,52	394,00
<i>Dont filières d'avenir et emploi</i>	30,00	15,00	15,00
<i>Dont économie numérique</i>	232,87	130,20	102,67
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE (TEE)	323,23	165,70	157,53
TERRITORIAL	641,86	319,26	322,60
TOTAL CPER 2015-2020 (en M€)	7 365,78	2 917,38	4 448,40

Données relatives à l'exécution globale du CPER 2015-2020





• Mobilités



A. PRÉAMBULE



Le volet Mobilités occupe une place prépondérante dans la contractualisation francilienne. Il représente plus de 70 % des engagements contractuels de l'ensemble du CPER 2015-2020 et marque ainsi la priorité accordée à l'amélioration des conditions de transport des Franciliens pour lutter contre les fractures territoriales en facilitant l'accès à l'emploi, à la formation et à la culture. Son chapitre « Nouveau Grand Paris » vient, en complément de la création du réseau du Grand Paris Express, financer la modernisation, l'extension et l'interconnexion des réseaux existants.

Ce volet permet ainsi d'apporter plus de régularité, de confort et de sécurité aux millions de Franciliens qui empruntent chaque jour les transports collectifs. De plus, ce volet développe des actions cohérentes entre l'État, la Région et Île-de-France Mobilités, en particulier pour la rénovation de l'ensemble du matériel roulant ferroviaire.

L'Île-de-France se caractérise aussi par l'importance du trafic sur le réseau routier national non concédé et par les enjeux environnementaux et économiques importants de la résorption des points de congestion.

L'avenant du 7 février 2017 a permis de prendre en compte l'évolution des besoins et des plans de financement d'un certain nombre d'opérations de ce volet.

L'avenant du 4 mars 2021, adopté le 4 février 2021 par l'Assemblée régionale, portant prolongation de deux ans de l'exécution du volet Mobilité multimodale du CPER 2015-2020, a intégré des nouveaux ajustements techniques, plus circonscrits, qui sont pris en compte dans le présent bilan :

- Rééquilibrage entre les lignes « Amélioration et modernisation des RER (schémas directeurs et gares) » et « Schémas de secteurs Transilien », au bénéfice de cette dernière, qui a mobilisé beaucoup de crédits en 2018 (taux d'engagement supérieurs État et Région à 100%) ; travaux éventuels et provisions » ;



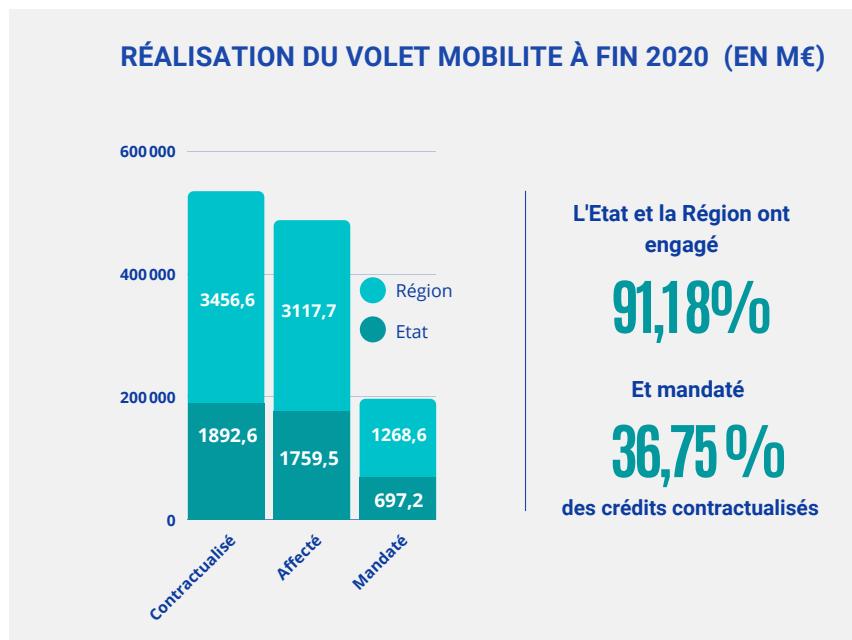
- Abondement de la ligne EOLE, sur laquelle n'avait pas été intégré initialement la prise en charge des frais financiers par l'État (près de 10M€), à partir de la ligne « Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions » ;
- Redéploiement d'environ 48M€ de la ligne « T1 à Colombes » vers la ligne « T10 tramway Antony-Clamart », afin de prendre en compte l'évolution des besoins respectifs de ces deux opérations ; travaux éventuels et provisions » ;
- Abondement de la ligne T13 express afin de couvrir la totalité du coût d'objectif du projet et de poursuivre la réalisation des travaux (47,7M€, y compris la participation du Département des Yvelines à hauteur de 30%), à partir de la ligne « Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions » ;



- Prolongement de la Ligne 12 du métro pour la prise en compte de coûts supplémentaires par l'État à hauteur de 76 M€.

L'État et la Région ont également inscrit dans cet avenir des engagements financiers supplémentaires pour les années 2021 et 2022, à hauteur respectivement de 868M€ (dont 689M€ du plan France relance) et 1719M€, qui seront intégrés dans le prochain bilan annuel de ce volet.

B. BILAN FINANCIER



Ventilation des crédits engagés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet Mobilité multimodale

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avant n°1)			Crédits engagés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL	
				€	%	€	%	(€)	%
Modernisation du réseau existant - Schémas directeurs du RER	1 506 000 000 €	479 000 000 €	1 027 000 000 €	494 173 079 €	103,17%	1 006 167 181 €	97,97%	1 500 340 260 €	99,62%
Développement du réseau	2 659 300 000 €	837 500 000 €	1 821 800 000 €	870 978 378 €	104,00%	1 731 639 789 €	95,05%	2 602 618 167 €	97,87%
Adaptation gares existantes interconnectées au GPE	55 900 000 €	18 800 000 €	37 100 000 €	9 536 049 €	50,72%	18 699 372,00 €	50,40%	28 235 421,00 €	50,51%
Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions	237 800 000 €	76 700 000 €	161 100 000 €	42 241 691 €	55,07%	61 055 264 €	37,90%	103 296 955 €	43,44%
Total chapitre « Nouveau Grand Paris »	4 459 000 000 €	1 412 000 000 €	3 047 000 000 €	1 416 929 197 €	100,35%	2 817 561 606 €	92,47%	4 234 490 803 €	94,97%
Etudes et interventions générales	198 700 000 €	106 600 000 €	92 100 000 €	50 230 523 €	47,12%	43 927 130 €	47,70%	94 157 653 €	47,39%
Projets ferroviaires	179 500 000 €	92 300 000 €	87 200 000 €	45 281 129 €	49,06%	81 960 163 €	93,99%	127 241 292 €	70,89%
Projets fluviaux	36 500 000 €	24 200 000 €	12 300 000 €	71 719 838 €	296,36%	15 690 033 €	127,56%	87 409 871 €	239,48%
Projets portuaires	65 300 000 €	29 500 000 €	35 800 000 €	19 358 726 €	65,62%	26 256 396 €	73,34%	45 615 122 €	69,85%
Total Chapitre « Opération multimodale hors NGP »	480 000 000 €	252 600 000 €	227 400 000 €	186 590 216 €	73,87%	167 833 722 €	73,81%	354 423 938 €	73,84%
Opérations co-financées dans le cadre du PDUIF	344 400 000 €	182 200 000 €	162 200 000 €	140 600 381 €	77,17%	126 000 000 €	77,68%	266 600 381 €	77,41%
Traitement des points de congestion et amélioration fonctionnement réseau	40 000 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	6 130 000 €	30,65%	6 325 000 €	31,63%	12 455 000 €	31,14%
Opérations co-financées par l'Etat sans contribution de la Région	25 800 000 €	25 800 000 €		9 350 000 €	36,24%			9 350 000 €	
Total chapitre « Opérations routières »	410 200 000 €	228 000 000 €	182 200 000 €	156 080 381 €	68,46%	132 325 000 €	72,63%	288 405 381 €	70,31%
TOTAL VOLET MOBILITÉ MULTIMODALE	5 349 200 000 €	1 892 600 000 €	3 456 600 000 €	1 759 599 794 €	92,97%	3 117 720 328 €	90,20%	4 877 320 122 €	91,18%

Ventilation des crédits mandatés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet Mobilité multimodale

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits mandatés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL	
				€	%	€	%	(€)	%
Modernisation du réseau existant - Schémas directeurs du RER	1 506 000 000 €	479 000 000 €	1 027 000 000 €	150 338 914 €	31,39%	309 645 874 €	30,15%	459 984 788 €	30,54%
Développement du réseau	2 659 300 000 €	837 500 000 €	1 821 800 000 €	321 018 483 €	38,33%	759 851 904 €	41,71%	1 080 870 387 €	40,64%
Adaptation gares existantes interconnectées au GPE	55 900 000 €	18 800 000 €	37 100 000 €	4 138 323 €	22,01%	8 043 883,06 €	21,68%	12 182 206,06 €	21,79%
Etudes, acquisitions foncières, 1ers travaux éventuels et provisions	237 800 000 €	76 700 000 €	161 100 000 €	9 861 276 €	12,86%	19 675 778 €	12,21%	29 537 054 €	12,42%
Total chapitre « Nouveau Grand Paris »	4 459 000 000 €	1 412 000 000 €	3 047 000 000 €	485 356 996 €	34,37%	1 097 217 439 €	36,01%	1 582 574 435 €	35,49%
Etudes et interventions générales	198 700 000 €	106 600 000 €	92 100 000 €	24 915 568 €	23,37%	19 599 870 €	21,28%	44 515 438 €	22,40%
Projets ferroviaires	179 500 000 €	92 300 000 €	87 200 000 €	14 634 137 €	15,85%	33 205 258 €	38,08%	47 839 395 €	26,65%
Projets fluviaux	36 500 000 €	24 200 000 €	12 300 000 €	32 080 436 €	132,56%	2 454 047 €	19,95%	34 534 483 €	94,62%
Projets portuaires	65 300 000 €	29 500 000 €	35 800 000 €	10 207 339 €	34,60%	13 807 659 €	38,57%	24 014 998 €	36,78%
Total Chapitre « Opération multimodale hors NGP »	480 000 000 €	252 600 000 €	227 400 000 €	81 837 480 €	32,40%	69 066 834 €	30,37%	150 904 314 €	31,44%
Opérations co-financées dans le cadre du PDUIF	344 400 000 €	182 200 000 €	162 200 000 €	121 887 000 €	66,90%	100 308 348 €	61,84%	222 195 348 €	64,52%
Traitement des points de congestion et amélioration fonctionnement réseau	40 000 000 €	20 000 000 €	20 000 000 €	1 906 704 €	9,53%	2 096 753 €	10,48%	4 003 457 €	10,01%
Opérations co-financées par l'Etat sans contribution de la Région	25 800 000 €	25 800 000 €		6 230 000 €	24,15%			6 230 000 €	
Total chapitre « Opérations routières »	410 200 000 €	228 000 000 €	182 200 000 €	130 023 704 €	57,03%	102 405 101 €	56,20%	232 428 805 €	56,66%
TOTAL VOLET MOBILITE MULTIMODALE	5 349 200 000 €	1 892 600 000 €	3 456 600 000 €	697 218 180 €	36,84%	1 268 689 374 €	36,70%	1 965 907 554 €	36,75%

C. ÉLÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU VOLET

1. Amélioration des transports en commun franciliens

L'investissement pour les transports du quotidien a été une priorité de l'État et de la Région dans ce CPER, avec notamment l'accompagnement de l'arrivée des nouveaux matériels roulants et la poursuite des grands projets, et en particulier : les prolongements d'Eole à l'ouest et de la ligne 11 à l'est, ainsi que la création de nombreux tramways et bus à haut niveau de service. La Région et l'État sont aussi intervenus sur plusieurs pôles majeurs. Un total de 4,23 Md€ a ainsi été engagé par l'État et la Région

Modernisation des RER et des Transiliens : 718M€ ont été engagés par la Région et 324 M€ par l'État au service des transports du quotidien, pour améliorer la régularité et accompagner la modernisation des matériels roulants sur les lignes B, D/R, E/P, J et N. Ces efforts massifs ont permis la mise en service de plus de 600 trains neufs ou renouvelés durant la période, malgré la crise du covid et les nombreux travaux en cours en Île-de-France. Au titre de ce programme, la Région et l'État ont également financé la modernisation de nombreuses gares, notamment : Auber, Robinson, Gennevilliers, Saint-Ouen, Savigny-sur-Orge, Vitry-sur-Seine, ou encore Maisons-Alfort-Alfortville.



Tram T11 express : La phase 1 du projet a été inaugurée en juin 2017. Elle relie Epinay-sur-Seine au Bourget, en reliant le RER B, le RER D, le tram T8, la ligne 13 et la ligne H du transilien. 44,3M€ ont par ailleurs été engagés par la Région au titre des études et des acquisitions foncières du présent CPER pour la phase 2 du projet, complétés par 17,3 M€ de l'État, visant à le prolonger à Sartrouville d'une part et Noisy-le-Sec d'autre part. Il s'agit d'un projet dimensionnant pour le Val6d'Oise et la Seine-Saint-Denis dans la prochaine décennie. Tramway T11

Tram 12 express : 265M€ ont été engagés par la Région et 143 M€ par l'État soit la totalité des montants prévus, également dans le cadre d'un protocole global de financement d'un montant de 475 M€ approuvé en 2017. Le projet reliera le pôle multimodal de Massy-Palaiseau à la gare RER D d'Evry-Courcouronnes, avec une correspondance avec le RER C en gare d'Epinay-sur-Orge, en empruntant une section existante aujourd'hui principalement circulée par le RER C et une section urbaine nouvelle à créer.

Tram 13 express : 172M€ ont été engagés par la Région et 57,7 M€ par l'État soit la totalité des parts prévues engagées pour la poursuite des travaux sur la première phase du projet, reliant Saint-Cyr à Saint-Germain-en-Laye RER, pour assurer une correspondance avec le RER C et la ligne N d'une part, et le RER A d'autre part. Les premières études de la phase 2 de Saint-Germain-en-Laye à Achères via Poissy RER, ont été lancées.

Tramway T9 entre Paris et Orly-ville : 201M€ ont été engagés par la Région et 86 M€ par l'État pour ce projet dans le cadre d'un protocole de financement approuvé en 2017. Cette liaison a été mise en service le 10 avril 2021 : elle permet des correspondances avec le T3, le TVM, le RER C et la future gare de la ligne 15 du métro du Grand Paris. Le projet accompagne aussi le développement de ce territoire : requalification de la RD5, desserte de la ZAC Rouget-de-Lisle à Vitry et de la ZAC du Plateau à Ivry, notamment.



Modernisation et prolongement du RER E (EOLE) : 288M€ ont été engagés par la Région et 170 M€ par l'État dans le cadre d'un protocole global de financement qui fixe la participation de la Région à plus d'un milliard d'euros, et celle de l'État à 460 M€, sur un montant total de 3,7 Md€ (hors matériel roulant), approuvé en 2016 par l'ensemble des partenaires. Le projet prolonge le RER E jusqu'à Mantes-la-Jolie en passant par la Défense et Poissy. Il comprend également le déploiement d'un nouveau système d'exploitation, dit Nexteo EOLE.

Modernisation et prolongement de la ligne 11 du métro : 360,6M€ ont été engagés par la Région et 154,5 M€ par l'État conformément au protocole global de financement d'un montant de 1,3 Md€ approuvé en 2016. La participation totale de la Région s'élèvera à environ 560M€ et celle de l'État à 214 M€. Ce prolongement jusqu'à la station du RER E Rosny Bois-Perrier, en correspondance avec la ligne M15 Est du métro Grand Paris à horizon 2030, prévoit la création de six nouvelles stations desservant Les Lilas, Romainville, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois, ainsi que l'adaptation des stations existantes.



Liaisons Tzen, bus à haut niveau de service (BHNS) et autres transports en commun en site propre (TCSP) :

197,4M€ ont été engagés par la Région et 82,9 M€ par l'État sur de nombreux projets partout en Île-de-France avec le lancement des travaux des TZen2 (Melun – Sénart), TZen3 (Paris – Gargan) et TZen4 (Viry-Châtillon – Corbeil-Essonnes), mais aussi les études de plusieurs liaisons : bus du Grand Roissy, Trappes-la-Verrière, Esbly-Val d'Europe, Aulnay-Tremblay, Altival, TZen 5, Entre-Seine (Argenteuil-Bezons-Sartrouville), Quais de Seine à Paris, etc.



Prolongement du tramway T1 jusqu'à Val-de-Fontenay à l'est et Colombes à l'ouest : 146,4M€

ont été engagés par la Région et 79,5 M€ par l'État pour ces deux projets. A l'ouest, une première station a été mise en service aux Quatre Routes en octobre 2019 et les études se poursuivent pour relier le Petit Colombes. À l'est, les partenaires ont approuvé en 2018 un protocole d'engagement pour prolonger la ligne jusqu'à Val de Fontenay, en desservant Noisy-le-Sec, Romainville, le Haut Montreuil et Fontenay-sous-Bois.

Tramway T10 Antony-Clamart : 119M€ ont été engagés par la Région et 51,7 M€ par l'État au service de ce projet dont les travaux sont en cours entre la Croix-de-Berny et la lisière de la forêt de Meudon, en correspondance avec le RER B, le tram T6 et de nombreuses lignes de bus.

T3 à la Porte Dauphine : le prolongement du T3 à la Porte d'Asnières a été inauguré en novembre 2018, ajoutant huit stations en correspondance avec les lignes de métro 4 et 13 ainsi qu'avec le RER C. La Région a soutenu ce projet ainsi que le lancement d'une nouvelle phase jusqu'à la Porte Dauphine pour sept nouvelles stations et de nouvelles correspondances avec les lignes de métro 1, 2 et 3 ainsi que le RER C et la future station du RER E à la Porte Maillot. Au total, la Région a engagé 75M€ et l'État 31 M€ sur le présent CPER.

Réaménagement des pôles d'échanges multimodaux :

29,5M€ ont été engagés par la Région et 19,9 M€ par l'État pour l'amélioration des pôles de Mantes-la-Jolie, Chessy, Saint-Denis, Cergy, Versailles et La Défense, ainsi que pour le tunnel de correspondance entre les gares du Nord et de l'Est à Paris et les études des pôles de Noisy-le-Sec et Val-de-Fontenay. 18,7M€ ont par ailleurs été engagés par la Région et 9,5 M€ par l'État pour adapter les correspondances des gares existantes avec le Grand Paris Express (lignes M15 sud et M16).



2. Les liaisons ferroviaires

L'État et la Région accompagnent aussi le développement du réseau ferré national : en particulier, l'électrification de la ligne P du transilien. Des sommes ont également été engagées pour la protection des nuisances acoustiques le long du réseau.



Électrification de la ligne Paris-Troyes : 60,2M€ ont été engagés par la Région Île-de-France et 39,5M€ par l'État, en application d'un protocole signé en mars 2018 par l'ensemble des financeurs. Le programme apportera un gain de confort avec de nouveaux trains pour la liaison Paris-Provins, et à terme Paris-Troyes. Il améliorera aussi

la qualité de service sur une autre branche de la ligne P entre Meaux et La Ferté-Milon, qui bénéficiera d'un transfert de matériel roulant ainsi libéré et dont les études d'électrification ont été lancées.

Massy-Valenton : La Région a engagé 18M€ et l'État 3,5 M€ pour fiabiliser cette section du RER C qui est aussi empruntée par les TGV et des trains de fret, en supprimant les nombreux conflits de circulation caractérisés notamment par deux sections à voie unique à chaque extrémité de la ligne, à Massy à l'ouest et à Orly à l'est. Le projet connexe de suppression d'un passage à niveau préoccupant à Antony (PN9) a également été engagé.



Ligne Nouvelle Roissy-Picardie : l'État a engagé 2,5 M€ afin de financer les études jusqu'au stade PRO de cette liaison ferroviaire.

Modernisation nœud ferroviaire Paris Gare de Lyon/Bercy : la Région a engagé 3,3 M€ et l'État 3,3 M€ pour les études d'avant-projet.

Mesures d'accompagnement acoustique sur les infrastructures ferroviaires : 7,8M€ ont été engagés par la Région et 8,6 M€ par l'État pour la construction de murs anti-bruit. Au titre de ce programme, ont été financés les murs sur les communes de Saint-Denis, Vanves-Malakoff, Vincennes et une expérimentation à Versailles.

3. Le réseau routier

L'amélioration du réseau routier national a également fait l'objet d'investissements de la Région, pour conforter l'économie et l'emploi franciliens. Les projets soutenus ont vocation à améliorer la desserte des pôles économiques, optimiser les capacités du réseau, supprimer des points de congestion, mais aussi soutenir l'usage multimodal et écologique des routes. 167,9M€ ont été engagés sur ces politiques.

Voies de bus sur réseau structurant : l'État et la Région ont engagé chacun 17,6M€, pour financer les voies sur A10 (inaugurées en novembre 2017), A12 (inaugurées en septembre 2018) et RN118 aux abords de Vélizy, une première voie ayant ouvert en janvier 2021. Les études se poursuivent sur l'A3 et la RN104. La **mise en œuvre de façon expérimentale du co-voiturage** a été étudiée en 2018 sur les voies dédiées. La Région souhaite que l'évolution réglementaire permette à court terme d'engager ces expérimentations et de les étendre progressivement à l'ensemble des voies dédiées.

Contournement Est de Roissy : l'État et la Région ont engagé chacun 52,5M€ sur cette opération qui est l'une des plus importantes d'Ile-de-France et qui fluidifiera les circulations aux alentours de l'aéroport Charles-de-Gaulle et bouclera la francilienne au nord-est de la Région. Les travaux sont actuellement en cours.



Déviation de la RN19 à Boissy-Saint-Léger : l'État a engagé 53M€ et la Région 37M€ pour cette infrastructure mise en service en avril 2021. La déviation facilitera les trajets vers la Francilienne et libérera le centre-ville du trafic antérieur. Elle est accompagnée d'un passage à faune et d'aménagements paysagers qui ne sont pas encore réalisés.

Réaménagement du Pont de Nogent : l'État et la Région ont affecté chacun 22,5M€ pour le réaménagement des circulations routières, inauguré en mars 2019, afin de traiter le plus grand bouchon d'Europe. L'aménagement sera complété d'une passerelle piétonne sur l'échangeur, et d'un nouveau franchissement cyclable de la Marne.

Réaménagement de l'échangeur A14/A86 : les travaux d'enfouissement de la bretelle B5 et de création de la bretelle B640 ont été mis en service en août 2020, pour un investissement de l'État et de la Région de 17M€ chacun. La requalification de la voirie existante (avenue de la Commune de Paris) a quant à elle été livrée début 2021.

Aménagements de sections et de carrefours, et études : l'État a engagé 26,2M€ et la Région 22,7 M€ sur plusieurs projets, notamment :

- Aménagement du carrefour RN36-RD235 ;
- Enfouissement de la RN 10 à Trappes ;
- Elargissement de la RN104 entre l'autoroute A4 et RN4 ;
- Etudes d'opportunité pour l'aménagement progressif de la RN36 à 2 x 2 voies ;
- Etude de la résorption de la congestion au niveau de Chilly-Mazarin (A6/A10/A126/N20/D118/D120).

La Région a également contribué à des compléments de l'échangeur du Plessis-Clamart sur l'autoroute A86.

L'État a engagé 8,9M€ pour le réaménagement de l'échangeur du Christ de Saclay sur la RN118, ainsi que pour les études de réaménagement de l'échangeur RN12/RD91 et du carrefour de la Malmedonne sur la RN10.

Protections acoustiques sur le réseau routier national : 12,7M€ ont été engagés par la Région, et 11,4M€ par l'État sur les secteurs suivants : sud de l'A4 à Charenton, RN118 au niveau de la commune de Bièvres, A6, A4/A86 (Saint-Maurice Maisons-Alfort Créteil), sans compter le programme de pose des enrobés acoustiques et recyclés, financé hors CPER.



4. Les opérations portuaires

26,2M€ ont été engagés par la Région pour l'aménagement de différents ports franciliens : Gennevilliers, Limay, etc. L'amélioration de la desserte du port de Bonneuil (RN 406) a également été soutenue et les travaux sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau pour le franchissement des voies ferrées ont débuté.



© Christophe Recoura

Sur les mêmes opérations, l'État a engagé 21,1 M€ (dont 0,5M€ sur le CPIER), dont une part importante pour l'amélioration de la desserte du port de Bonneuil.

5. Le réseau fluvial



© Stock

La Région s'investit pour maintenir et moderniser la voie d'eau. Infrastructure non polluante, le fleuve permet d'acheminer des marchandises au cœur de la ville et reste essentiel au développement durable de l'économie francilienne. 15,7M€ ont été engagés pour la voie d'eau sur ce CPER, qui se concentrent sur la Seine amont ; d'autres actions sur la Seine aval sont financées au titre du contrat de plan interrégional avec la Normandie (CPIER Vallée de la Seine).

Régénération des ouvrages et modernisation des écluses secondaires sur la Seine amont : 4M€ ont été engagés par la Région et 3,1M€ par l'État, notamment pour la modernisation des écluses secondaires du Coudray-Montceaux et de Vives-Eaux, l'écluse de Jeaulnes, des barrages de Varennes, de La Cave et d'Evry, ainsi que pour la régénération de plusieurs autres ouvrages.

En Seine-Aval, l'État a engagé 29,3 M€ pour la régénération et modernisation des ouvrages.

Reconstruction du barrage de Meaux : 5M€ ont été engagés par la Région sur la période et 10,2M€ par l'État.

Mise à grand gabarit de la Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine : 1,7M€ ont été investis par la Région, et 3,2M€ par l'État, pour les études et l'enquête publique, qui s'est déroulée en janvier et février 2021

Mise au gabarit européen de l'Oise (MAGEO) : 2,5M€ ont été engagés par la Région et 4,7M€ par l'État pour les études de cette opération qui vise à mettre au gabarit européen le chenal de navigation de l'Oise entre Compiègne et Creil et relever le pont ferroviaire de Mours. Elle constituera le débouché sud du CSNE (Canal Seine-Nord-Europe).



© Philippe Ayraud, Région Ile-de-France

Les numéros affichés sur la carte renvoient aux opérations listées dans le tableau annexe

Route

Etudes

Travaux

Réseau routier principal

Fleuve

Voie navigable - Etude

Ecluse - travaux

Barrage - travaux

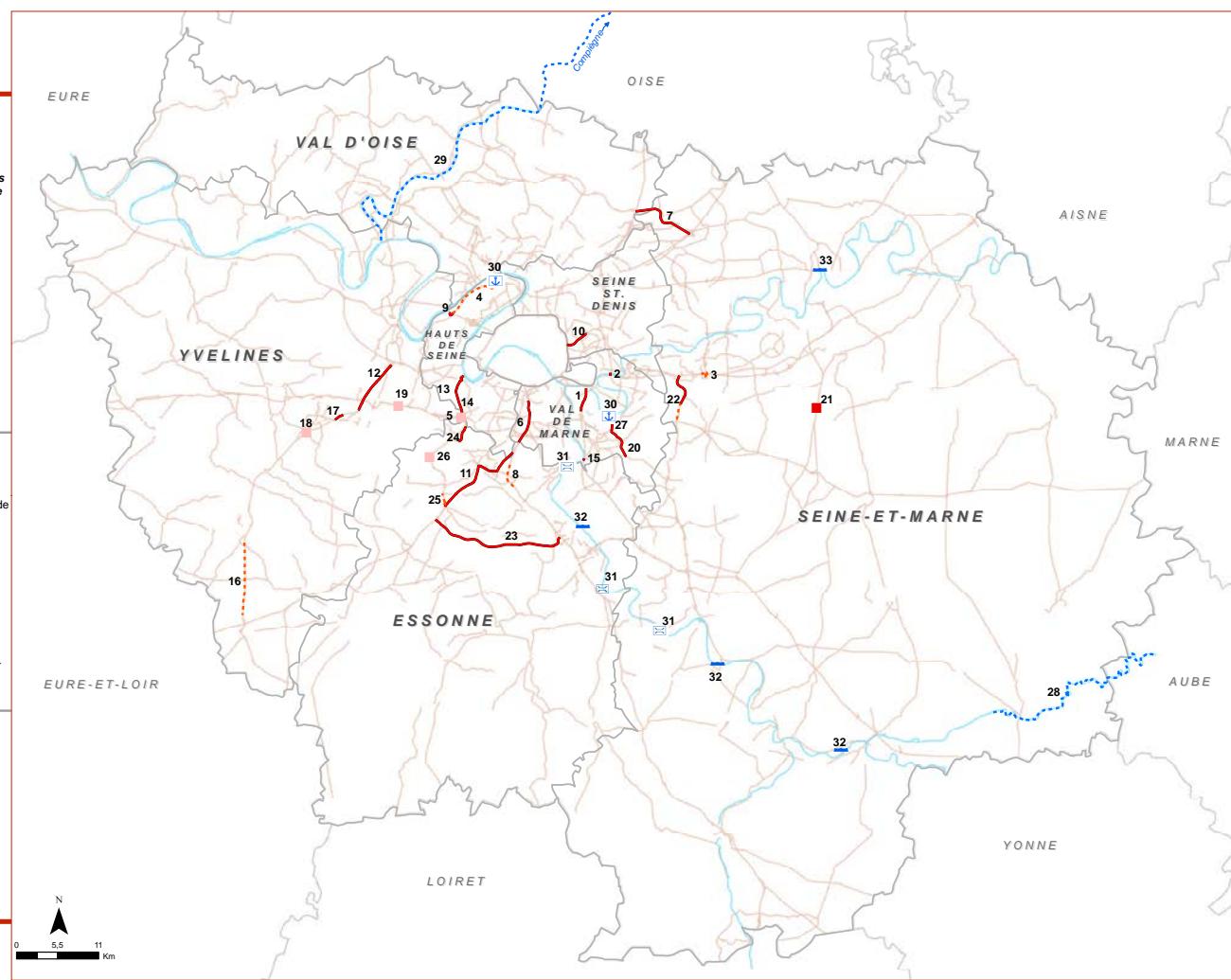
Port - travaux

Réseau hydrographique principal

Limites administratives

Département

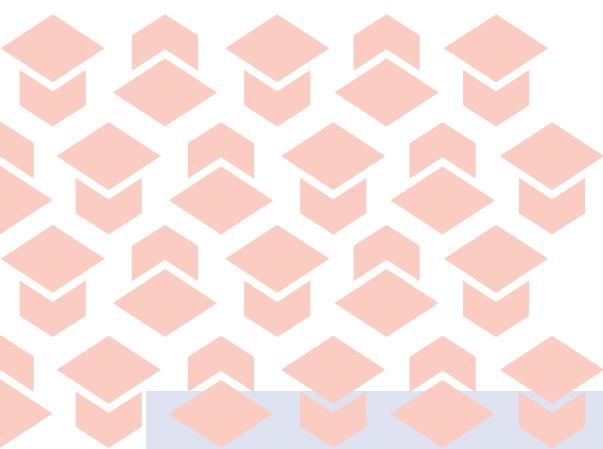
Réalisation :
© CRIF-Pôle transformation
numérique.
Direction de la donnée-2022



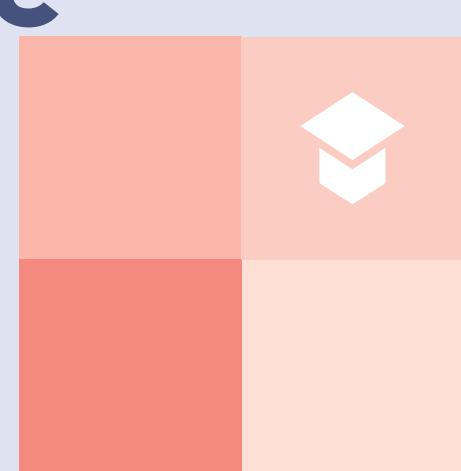
Carte Route et Fleuve – Liste des opérations

Numéro	Nom de l'opération
Opérations routières	
1	A4/A86 – Protections phoniques à Saint-Maurice, Maisons-Alfort et Créteil
2	A4/A86 – Pont de Nogent
3	A4/A104/RD471 – Traitement du noeud de Collégien (déviation de Collégien)
4	Etude de requalification de l'A86 entre l'A14 et l'A15
5	A86/RN118 – Diffuseur de Vélizy
6	A6 – Qualité – Protections phoniques
7	A104 – Contournement Est de Roissy
8	Résorption des points de congestion (A6, A10, A86) – Etudes
9	Enfouissement de la bretelle B5 de l'échangeur A14/A86
10	Voie réservée A3 Romainville – sens Province-Paris
11	Voie réservée A10 – sens Province-Paris
12	Voie réservée A12 – sens Paris-Province
13	Voie réservée N118 – sens Paris-Vélizy
14	Voie réservée N118 – sens Vélizy-Paris
15	RN6 – Réaménagement du pôle gare et de la tête de pont de Villeneuve-Saint-Georges
16	RN10 – Aménagement entre Rambouillet et Ablis
17	RN10 – Requalification de la traversée de Trappes
18	RN10 – Réaménagement du carrefour de la Malmedonne à La Verrière

19	RN12 – Réaménagement du carrefour RN12/RD91
20	RN19 – Déviation de Boissy-Saint-Léger
21	RN36 – Carrefour de l'Obélisque et création d'un giratoire avec la RD 325
22	RN104 – Élargissement entre A4 et RN4
23	Corridor N104 Evry – sens extérieur
24	RN118 – Protections acoustiques de Bièvres
25	RN118 – Requalification de la desserte de la ZAI de Courtabœuf – Ring des Ulis
26	RN118/RD36 – Réaménagement du Christ de Saclay
27	RN406 – Desserte du port de Bonneuil
Voies navigables	
28	Mise au gabarit de la Seine amont entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine
29	Mise au gabarit de l'Oise navigable
Ports	
30	Développement et desserte des sites portuaires
Ecluses	
31	Régénération d'écluses
Barrages	
32	Régénération de barrages
33	Reconstruction du barrage de Meaux



- **Enseignement
supérieur
Recherche
Innovation
Emploi
Économie
numérique**



A. PRÉAMBULE



Ce volet porte principalement sur l'enseignement supérieur, notamment les opérations relatives à l'immobilier universitaire, dont la remise à niveau et la modernisation sont essentielles à l'attractivité de l'Île-de-France et à la qualité de vie de ses étudiants, qui en font la première région étudiante d'Europe. L'État et la Région se sont appuyés sur les sept communautés d'universités et d'établissements d'Île-de-France pour s'assurer que leurs investissements s'inscrivent dans les stratégies de sites et privilégient la logique de mutualisation des équipements universitaires. L'État a porté son action plus

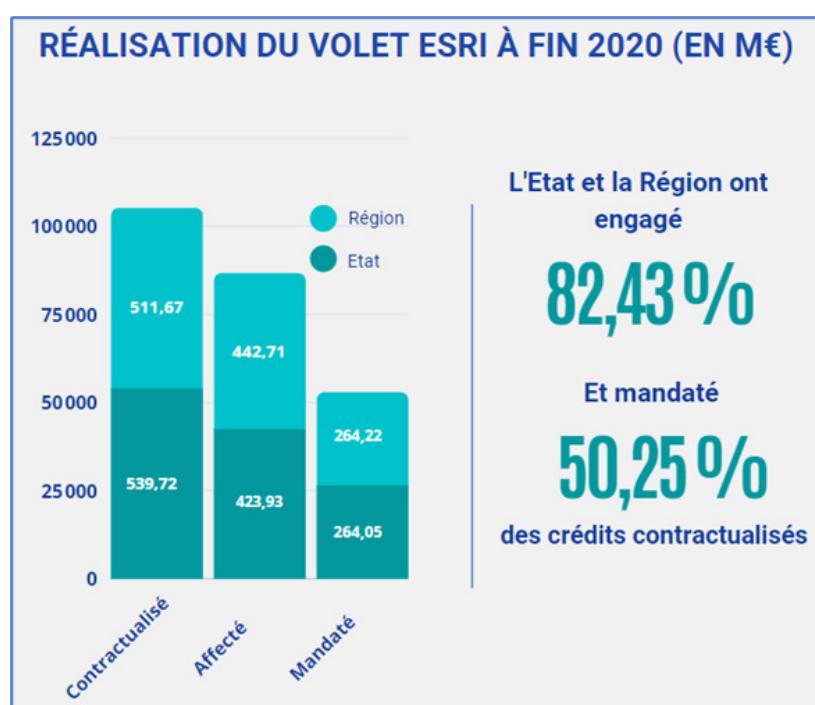
particulièrement sur des opérations de réhabilitation ; la Région s'est engagée dans l'amélioration des conditions de vie et d'études en soutenant plus particulièrement des opérations neuves comme le campus Condorcet.

Une mesure a été inscrite à la demande de la Région pour les projets à financer selon leur degré de maturité (dite « accolade »), afin de permettre à des universités de finaliser des études de programmation pour des opérations susceptibles de faire l'objet de premiers travaux sur la durée du CPER.

Le sous-volet « Enseignement supérieur et Recherche » porte en outre sur l'engagement de l'État en faveur du soutien aux équipements de recherche (la Région accompagnant certains de ces projets en dehors du CPER, sur ses dispositifs de droit commun).

Enfin, ce volet dit « ESRI », porte également des mesures d'accompagnement des actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, en lien avec les filières d'avenir (Sous-volet « Filières d'avenir et Emploi »), et de l'économie **numérique** (Sous-volet « Economie numérique »).

B. BILAN FINANCIER



Ventilation des crédits engagés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet ESRI

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avant n°1 + ajustements techniques opérés avant le 31-12-20)			Crédits engagés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Opérations nouvelles	538 750 000 €	332 720 000 €	207 030 000 €	288 028 213 €	86,57 %	163 525 000 €	78,99 %	451 553 213 €	83,81%
Opérations plan campus et Condorcet (part Etat valorisée, hors CPER)	170 470 000 €		170 470 000 €			165 220 000 €	96,92 %	165 220 000 €	96,92%
Sous-total Condorcet	129 750 000 €		129 750 000 €			124 500 000 €	95,95 %	124 500 000 €	95,95%
Sous-total Campus	40 720 000 €		40 720 000 €			40 720 000 €	100,00 %	40 720 000 €	100,00%
Opérations nouvelles financées en fonction de leur maturité (Accolade)	19 500 000 €	2 000 000 €	16 500 000 €	1 999 000 €	99,95 %	13 700 000 €	83,03 %	15 699 000 €	80,51%
Opérations de recherche	59 800 000 €	59 800 000 €		48 217 994 €	80,63 %			48 217 994 €	80,63%
SOUS-TOTAL « Enseignement supérieur et Recherche »	788 520 000 €	394 520 000 €	394 000 000 €	338 245 207 €	85,74 %	342 445 000 €	86,91 %	680 690 207 €	86,33%
SOUS-TOTAL "Filières d'avenir et emploi"	30 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	15 073 570 €	100,49 %	22 853 360 €	152,36 %	37 926 930 €	126,42%
SOUS-TOTAL "Economie numérique"	232 880 000 €	130 180 000 €	102 700 000 €	70 607 374 €	54,24 %	77 416 153 €	75,38 %	148 023 527 €	63,56%
TOTAL VOLET ESRI	1 051 400 000 €	539 700 000 €	511 700 000 €	423 926 151 €	78,55 %	442 714 513 €	86,52 %	866 640 664 €	82,43%

*L'État n'est pas engagé sur le plan Campus et Condorcet au titre du CPER 2015-2020 et la Région, n'est pas engagée sur le soutien aux équipements de recherche

Ventilation des crédits mandatés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet ESRI

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avant n°1 + ajustements techniques opérés avant le 31-12-20)			Crédits mandatés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Opérations nouvelles	538 750 000 €	332 720 000 €	207 030 000 €	177 986 911 €	53,49 %	61 652 050 €	29,78 %	239 638 961 €	44,48%
Opérations plan campus et Condorcet (part Etat valorisée, hors CPER)	170 470 000 €		170 470 000 €			140 197 725 €	82,24 %	140 197 725 €	82,24%
Sous-total Condorcet	129 750 000 €		129 750 000 €			109 246 954 €	84,20 %	109 246 954 €	84,20%
Sous-total Campus	40 720 000 €		40 720 000 €			30 950 771 €	76,01 %	30 950 771 €	76,01%
Opérations nouvelles financées en fonction de leur maturité (Accolade)	19 500 000 €	2 000 000 €	16 500 000 €	1 017 500 €	50,88 %			1 017 500 €	5,22%
Opérations de recherche	59 800 000 €	59 800 000 €		34 724 494 €	58,07 %			34 724 494 €	58,07%
SOUS-TOTAL « Enseignement supérieur et Recherche »	788 520 000 €	394 520 000 €	394 000 000 €	213 728 905 €	54,17 %	201 849 775 €	51,23 %	415 578 680 €	52,70%
SOUS-TOTAL "Filières d'avenir et emploi"	30 000 000 €	15 000 000 €	15 000 000 €	14 804 630 €	98,70 %	20 795 341 €	138,64 %	35 599 971 €	118,67%
SOUS-TOTAL "Economie numérique"	232 880 000 €	130 180 000 €	102 700 000 €	35 516 195 €	27,28 %	41 577 442 €	40,48 %	77 093 637 €	33,10%
TOTAL VOLET ESRI	1 051 400 000 €	539 700 000 €	511 700 000 €	264 049 730 €	48,93 %	264 222 558 €	51,64 %	528 272 288 €	50,24%

*L'État n'est pas engagé sur le plan Campus et Condorcet au titre du CPER 2015-2020 et la Région, n'est pas engagée sur le soutien aux équipements de recherche

SOUS-VOLET « ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE »

A. PRÉAMBULE



Le sous-volet « Enseignement supérieur et recherche », et notamment l'enseignement supérieur, porte les enjeux transversaux du CPER (notamment l'émergence du Grand Paris, la réduction des fractures territoriales), mais également des objectifs spécifiques au regard de ses propres problématiques. Le territoire francilien se caractérise en effet par une forte attractivité de sa recherche et de son enseignement supérieur. L'Île-de-France reste la 1^{ère} région étudiante d'Europe et son potentiel de recherche est unique en France.

Elle présente cependant un taux d'échec en 1^{er} cycle plus élevé qu'ailleurs et la visibilité de sa recherche comme son lien avec l'innovation technologique demeurent insuffisants.

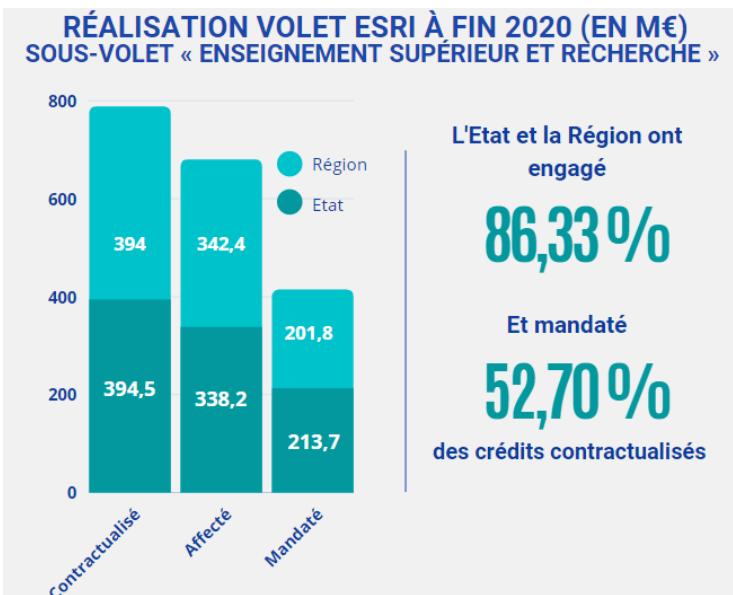
Les objectifs définis pour la période 2015-2020 sont les suivants :

- Améliorer les conditions de vie étudiante ;
- Veiller à l'équilibre du territoire et favoriser une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur ;
- Améliorer le dialogue Sciences-Société et favoriser la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle ;
- Développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et centres de recherche franciliens-Améliorer l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers ;
- Soutenir l'innovation technologique issue de la recherche publique, favoriser la recherche partenariale et en réseau ;
- Soutenir des opérations exemplaires sur le plan de l'efficacité énergétique ;
- Soutenir la recherche.

Auxquels s'ajoute un objectif transversal de soutien aux opérations ambitieuses au plan de l'efficacité énergétique.

B. BILAN FINANCIER

Comme pour le volet « Mobilités », le sous volet « Enseignement Supérieur et Recherche » du volet « ESRI » fait l'objet d'une liste précise des opérations sur lesquelles l'État et la Région se sont engagés au titre du CPER 2015-2020. Certaines d'entre elles sont dites « croisées (financées à la fois par l'État et la Région au titre du CPER), les autres sont dites « décroisées » (financées soit par l'État, soit par la Région au titre du CPER).



Le taux de crédits mandatés s'explique de différentes façons :

- Certaines opérations rencontrent des difficultés liées soit à la conjoncture économique soit à des aléas techniques qui entraînent des retards d'exécution parfois importants et, par voie de conséquence, des demandes de versement de subventions différées (appels d'offres infructueux, aléas rencontrés au moment des travaux, défaillance économique d'une entreprise...) ;
- Ces décalages sont d'autant plus impactants que la Région mandate les crédits sur la base des dépenses effectuées par les établissements bénéficiaires. Près de 80% de la subvention sont ainsi mandatés au moment des travaux tandis que l'État procède à une répartition plus équilibrée de ses crédits dans le temps.

- Les changements de gouvernance au sein des établissements peuvent légitimement conduire à un ajustement des projets, voire dans certains cas à un abandon, ce qui dégrade mécaniquement le taux de mandatation des crédits déjà affectés ;
- Enfin, la crise sanitaire a conduit à un décalage de certaines opérations, le plus souvent en fin de chantier et in fine retardé le paiement du solde des subventions ;
- Parallèlement à l'exécution du contrat de plan 2015-2020, de nombreux maîtres d'ouvrage ont été mobilisés dès 2020 pour mettre en œuvre le plan France relance. La conférence nationale de l'immobilier public du 14 décembre 2020 a ainsi retenu 91 projets franciliens de rénovation thermique des bâtiments d'enseignement supérieur, représentant un montant attribué de 224M€.

C. ÉLÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU SOUS-VOLET

Le contrat initial a connu un certain nombre d'évolutions à enveloppe constante : l'avenant de février 2017 a permis un rééquilibrage en faveur du Val d'Oise (+20M€) et de la Seine-et-Marne (+5,9M€). En effet, il est apparu que la répartition initiale des enveloppes entre les départements était déséquilibrée et décorrélée du potentiel scientifique des territoires, ce que la nouvelle mandature a cherché à corriger.

Par ailleurs, des ajustements techniques ont également été réalisés entre 2019 et 2020. A enveloppe constante (via des redéploiements de crédits prévus pour des opérations qui ont été retardées par exemple), ces ajustements ont permis une meilleure réalisation du volet, ou encore la prise en charge de surcoûts « covid » pour certaines opérations.

1. Améliorer les conditions de vie étudiante

Au travers du CPER, l'État et la Région se sont engagés en faveur de la création de nouveaux espaces ou la réhabilitation de bâtiments vétustes, que ce soient des lieux de vie étudiante, restauration, locaux associatifs mais également bibliothèques universitaires.

La construction des bibliothèques de Lourcine (75) et du Grand Equipement Documentaire sur le Campus Condorcet (93) figurent ainsi parmi les opérations emblématiques concourant à la réalisation de cet objectif. Par ailleurs, le CPER a permis la réhabilitation de résidences étudiantes, telles que la résidence Coubertin à Paris (75), les résidences des rives de l'Yvette (91) et des restaurants universitaires à Versailles (78) et à Cergy (95). Enfin, le CPER a soutenu des lieux de vie étudiante emblématiques du territoire francilien, tels que ceux de la Maison internationale de la Cité Internationale Universitaire de Paris.



© EPAURIF

2. Veiller à l'équilibre du territoire et favoriser une démocratisation réussie de l'enseignement supérieur

Au travers du CPER, l'État et la Région ont opéré un rééquilibrage territorial, notamment à l'Est, en faveur du territoire Seine-et-Marnais, porteur de l'I-Site Université Gustave Eiffel, et de la Seine-Saint-Denis. Par ailleurs, la révision du CPER en 2017 a permis également de soutenir le développement du Val d'Oise qui s'était doté d'une politique de site à forte ambition internationale avec l'I-Site CY Université. La construction de l'IUT de Neuville (95), du Grand Equipement Documentaire



et de la Maison des Etudiants de l'IUT de Sénart-Lieusaint (77) ou encore le regroupement des laboratoires LAGA, LIPN et L2TI de l'université Paris Nord à Villetteuse (93) concourent également à cet objectif.

3. Améliorer le dialogue Sciences et Sociétés et favoriser la diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle

Le sous-volet « Enseignement supérieur et recherche » du CPER a également contribué à la diffusion de la culture scientifique, en cohérence avec le transfert de cette compétence aux Régions, notamment au travers de la rénovation du bâtiment Perrin de l'Institut Henri Poincaré, dédié aux mathématiques (75), de la rénovation

du site de l'Observatoire et de l'espace d'accueil du public et la création d'un espace muséal à Meudon (92) ou encore de la construction de la Bibliothèque d'histoire « La Contemporaine » (BDIC), à Nanterre (92).



À noter un état d'avancement opérationnel plus contrasté sur cet axe, qui tient de la maturité des opérations concernées.

En effet, la rénovation du site du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) à Brunoy (91) a été intégrée fin 2019 au CPER, suite à un ajustement technique conclu entre l'État et la Région sollicité par la Région.

De plus, le projet de création d'un hébergement pour les élèves de la Maison d'Initiation et de Sensibilisation aux Sciences (MISS) à Orsay (91), qui était prévu au CPER 2015-2020, a finalement été abandonné. Des crédits ont néanmoins été redéployés sur la rénovation du bâtiment, dans la continuité du CPER précédent pour permettre la réalisation des ateliers scientifiques.

Enfin, une opération a connu des aléas économiques et techniques (Institut Henri Poincaré à Paris).

4. Développer l'attractivité et le rayonnement international des universités et centres de recherche franciliens – améliorer l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers

Sur cet axe, le CPER a soutenu des opérations structurantes pour le territoire francilien, telles que :

- La construction de l'Institut pour le Climat et l'Environnement (ICE), qui a été livré et accueilli

désormais près de 300 personnes sur le centre CEA Paris-Saclay, à Saint-Aubin (91) ;

- La 1ère phase de l'opération de réhabilitation/ restructuration du laboratoire d'excellence P2IO sur le campus de Saclay (91) ;
- ou encore la rénovation de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort (94) qui est en cours de réalisation.



A noter que l'opération de réhabilitation de la faculté de Médecine Lariboisière (75) a mobilisé des crédits d'études et sera réalisée en dehors du contrat de plan.

5. Soutenir l'innovation technologique issue de la recherche publique, favoriser la recherche partenariale et en réseau

Le CPER a soutenu des opérations telles que l'aménagement de plateformes technologiques pour l'Institut des Plantes de Saclay (91) ou encore la seconde phase du Pôle de longévité et vieillissement à Ivry (94).

Les retards pris sur le projet de construction d'un bâtiment de recherche biomédicale à Créteil (94) n'ont pas permis à la Région d'affecter les crédits prévus en 2020. La poursuite de l'opération est néanmoins prévue via l'avenant de prolongation conclu en mars 2021.

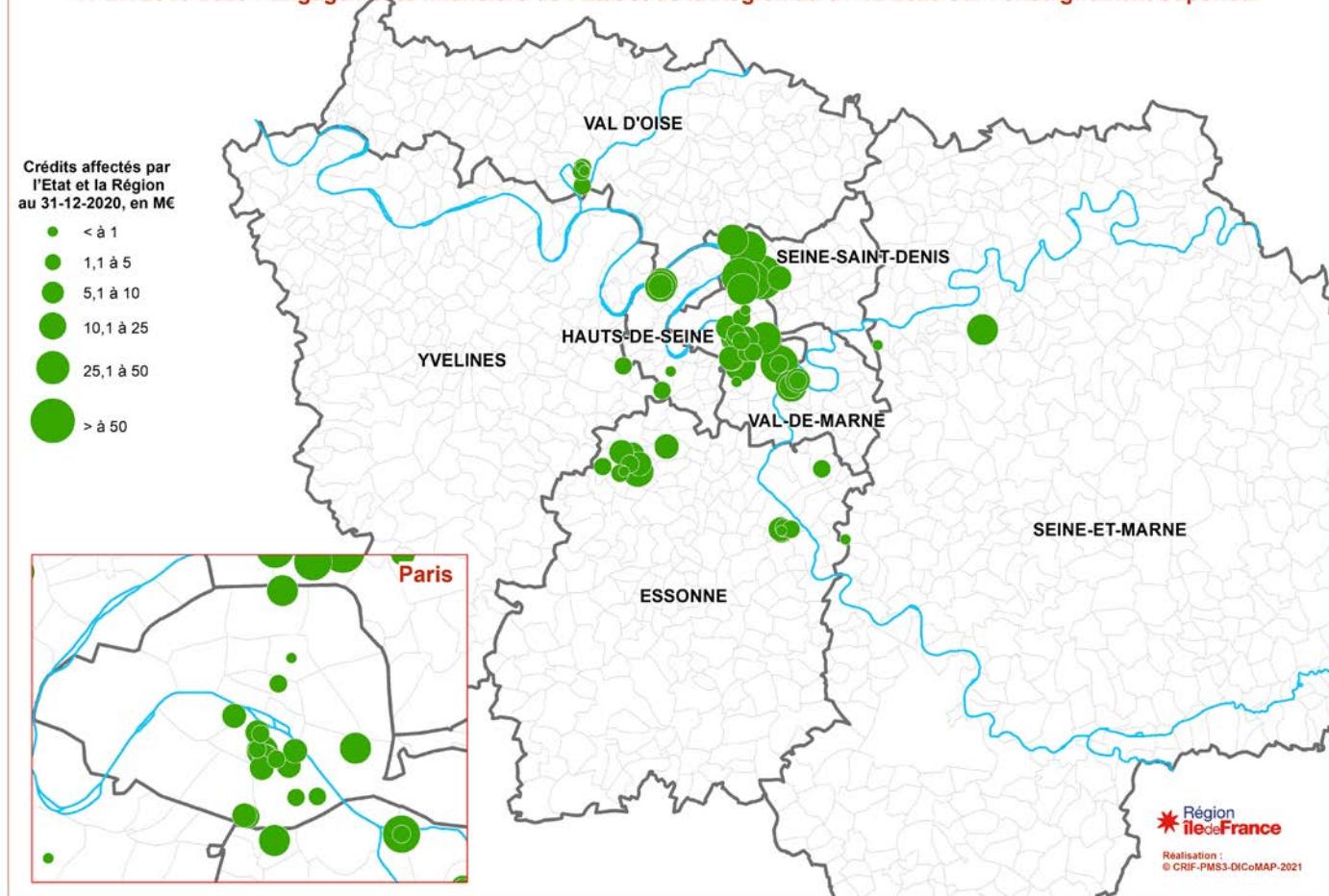
6. Soutenir des opérations exemplaires sur le plan de l'efficacité énergétique

Un très grand nombre d'opérations figurant au volet sont exemplaires en la matière et se sont notamment appuyées sur le Guide Aménagement et Construction Durable développé par la Région pour l'immobilier universitaire.

C'est notamment le cas de la construction de l'Institut pour le Climat et l'Environnement (ICE) à Saint-Aubin sur le plateau de Saclay (91), mais également de la Maison des Sciences de l'Environnement à Créteil (94), de la Maison de l'Île-de-France à la Cité Internationale Universitaire (CIUP) de Paris (75), de la Bibliothèque « La Contemporaine » (BDIC) à Nanterre (92) ou encore du Grand Équipement Documentaire à Aubervilliers (Campus Condorcet - 93).



CPER 2015-2020 : Engagements financiers de l'Etat et de la Région au 31-12-2020 sur l'enseignement supérieur



7. Soutenir la recherche

Les opérations de recherche soutenues par l'État dans le cadre du CPER 2015-2020 ont accompagné les ambitions des sites universitaires, en lien avec les organismes nationaux de recherche.

L'État a ainsi soutenu la réalisation d'infrastructures de recherche de haut niveau dans plusieurs domaines porteurs d'enjeux à la fois scientifiques, sociaux et industriels majeurs. Chaque opération soutenue contribue à positionner les laboratoires du territoire francilien au premier plan international dans son secteur : les sciences du vivant et de l'environnement, la santé, le calcul scientifique haute performance, les nano-sciences et les technologies quantiques, les études climatiques en environnement urbain, les rayonnements laser extrêmes...



L'ensemble des douze opérations programmées au CPER 2015-2020 ont été menées à bien, avec l'appui financier des organismes nationaux de recherche.



Parmi les opérations le plus structurantes pour le territoire francilien, on peut noter :

- Le projet Urbaclim, renforçant l'EQUIPEX SenseCity, a permis d'équiper cette plateforme de modélisation d'un environnement urbain. Ouverte aux chercheurs comme aux industriels, cette mini-ville installée au cœur du cluster de la ville durable de la cité Descartes (77) est construite dans un environnement climatique contrôlé afin de tester des capteurs, des matériaux et techniques d'aménagement, des modèles de propagation de polluants atmosphériques... ;
- HPC@UP SAY. Porté par Centrale Supélec et l'ENS Paris Saclay, ce programme est une opération de montée en puissance des capacités de calcul scientifique haute performance des institutions en mutualisant les efforts des partenaires au sein de l'Université Paris-Saclay. L'enjeu scientifique est important, car les besoins en calcul numérique se multiplient quels que soient les domaines scientifiques, avec une montée en puissance de l'intelligence artificielle au cours de la période du CPER ;
- Le projet PIMMI. Projet porté par le CEA concerne l'équipement d'une Plateforme d'imagerie multimodale pour les maladies infectieuses (PIMMI) qui fait partie de l'Infrastructure nationale en biologie et santé IDMIT. Le financement CPER de ce projet a permis : L'acquisition d'un équipement de microscopie bi-photonique en confinement de classes 2 et 3 ; L'acquisition d'un équipement d'imagerie (adapté aux corps entiers des PHN) de type Tomoscintigraphie par Émission de Positons (TEP ou PET-CT) et d'équipements de radioprotection pour développer les outils d'imagerie in vivo par TEP.

Si la Région ne s'est financièrement pas engagée au titre du CPER 2015-2020 sur le soutien aux équipements de recherche, elle contribue néanmoins à leur développement dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, notamment dans le cadre des domaines d'intérêt majeur et de l'appel à projet Sesame destiné au financement pour d'équipements de recherche.



Ainsi, certains projets inscrits au CPER ont bénéficié de financement régional « hors CPER ». C'est par exemple le cas :

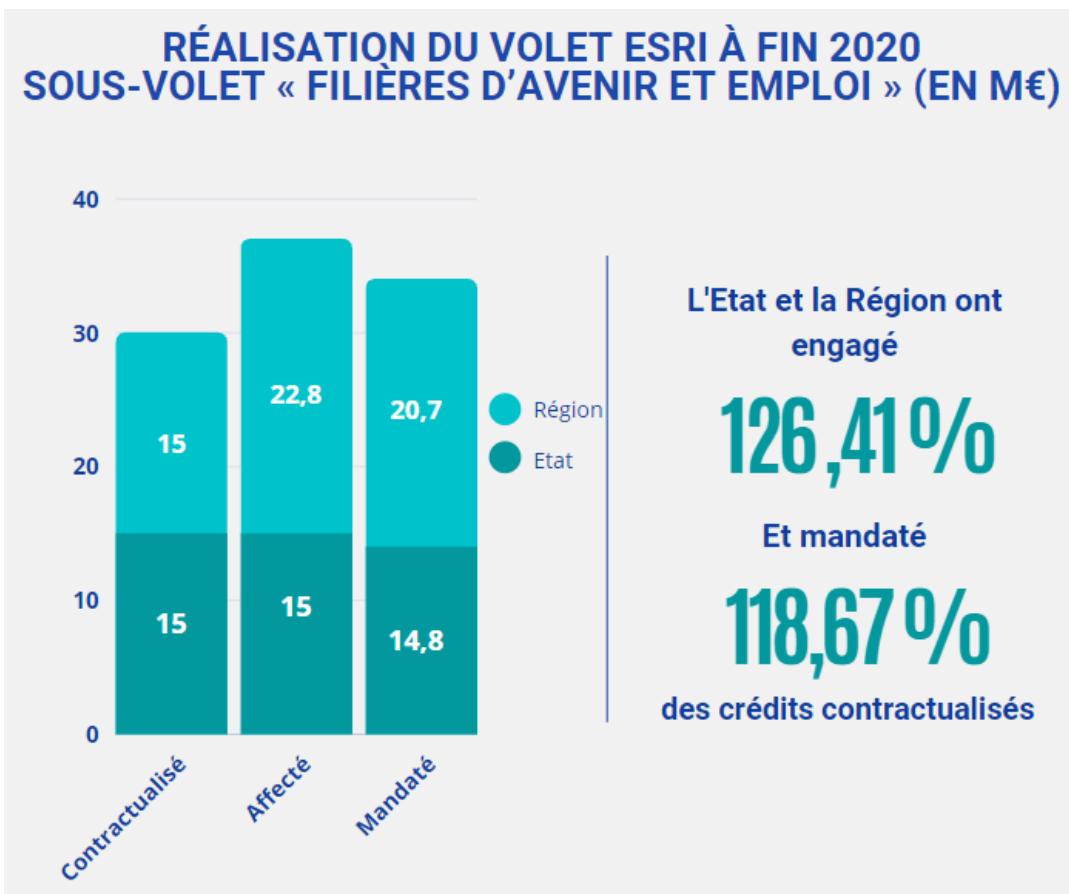
- du projet Phenobrain, porté par l'INSERM : le CPER prévoyait l'équipement de la nouvelle animalerie installée dans des nouveaux locaux du Centre de Psychiatrie et Neurosciences (CPN) à Paris (75). La Région a soutenu (hors CPER) le CPN pour l'acquisition de matériel microscopique ;
- du projet du Centre de Nanosciences et Nanotechnologies (C2N) : très attendu sur le plateau de Saclay (91), pour lequel la Région a soutenu (hors CPER) l'acquisition d'équipements lourds, contribuant ainsi à la nouvelle installation du laboratoire.

SOUS-VOLET « FILIÈRES D'AVENIR ET EMPLOI »

A. PRÉAMBULE

Ce sous-volet est consacré au financement du GIP Emploi de Roissy, du GIP Carif Défi métiers, de l'ARACT et du soutien à la gouvernance des Pôles de compétitivité.

B. BILAN FINANCIER



Les taux d'engagement et de mandatements élevés sur ce sous-volet s'expliquent du fait de l'importance des crédits alloués à la gouvernance des Pôles et du fonctionnement du GIP Emploi de Roissy CDG, qui figuraient bien dans

le texte du volet, mais n'étaient pas reportés comme tels dans la maquette contractuelle du sous-volet. L'Etat et la Région ont néanmoins pris le parti d'intégrer ces réalisations dans le bilan d'exécution du CPER.

C. ÉLÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU SOUS-VOLET

1. Le soutien au GIP emploi de Roissy CDG, désormais « Paris CDG Alliance »

Le GIP Emploi Roissy CDG constitue un lieu d'échanges entre les acteurs de l'emploi et de la formation, au bénéfice du meilleur accès à l'emploi des habitants du Grand Roissy Le Bourget et ses environs.

Sur l'impulsion de la Région et de l'État, le GIP a modifié sa convention constitutive (statuts) pour intégrer de façon complémentaire l'activité de Hubstart Paris Region. Le transfert de cette activité (effectif fin 2018) se matérialise aujourd'hui à travers la **dynamique partenariale « PARIS CDG ALLIANCE »**, alliance de partenaires publics et privés qui coordonne des actions pour répondre aux besoins en emploi et en compétences des entreprises au profit des habitants du territoire.

Depuis 2018, le GIP intervient également sur les questions d'attractivité économique à l'international et œuvre aux côtés de Choose Paris Region (agence de promotion et d'attractivité internationale de l'Île-de-France) à promouvoir le territoire du Grand Roissy Le Bourget à l'international.

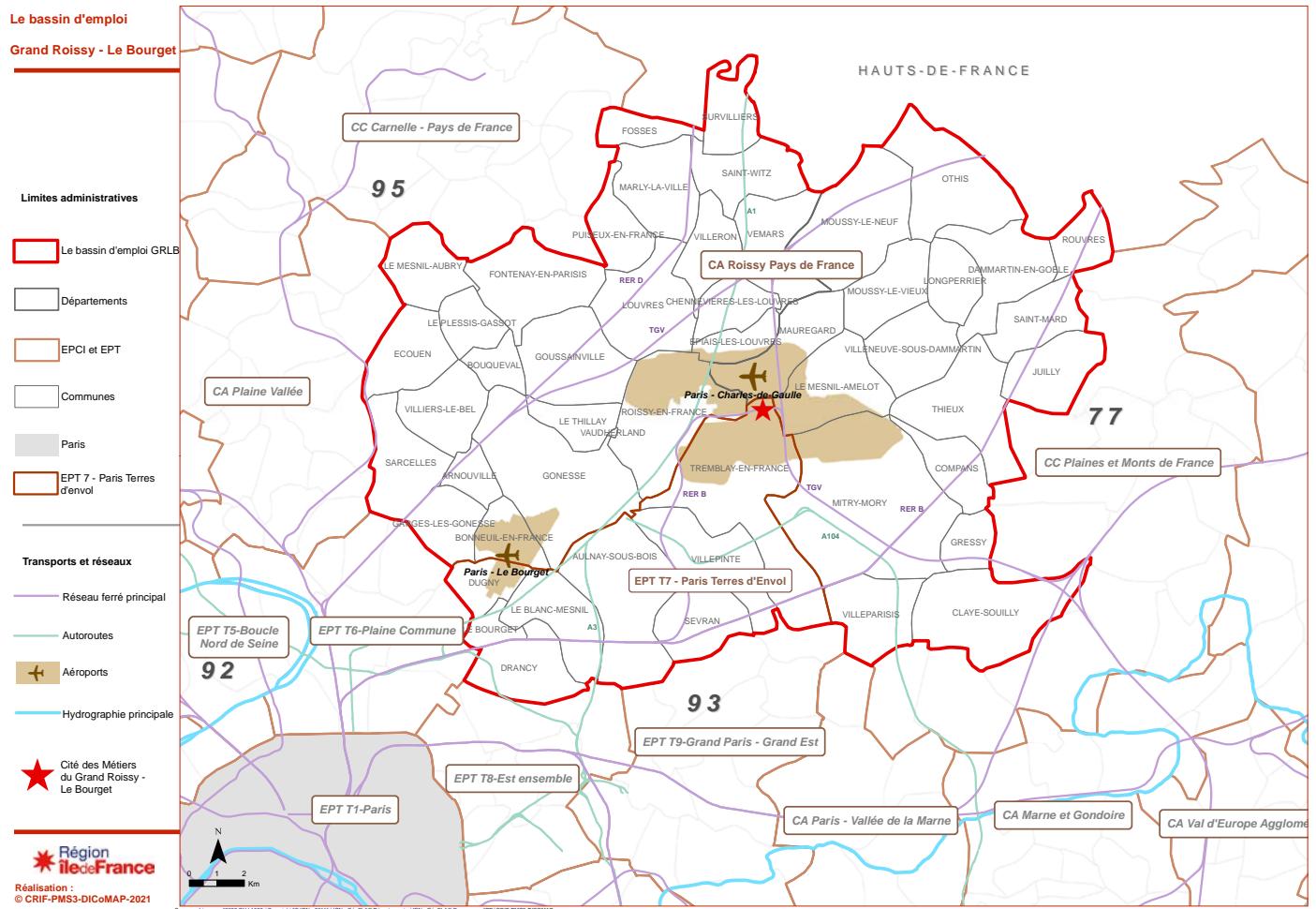
Parmi les projets emblématiques portés par le GIP Emploi de Roissy sur la période du CPER, on peut noter la **Cité des métiers du Grand Roissy – Le Bourget**. Inaugurée en 2019, c'est un lieu neutre ouvert à tous, situé sur la plateforme aéroportuaire dans les locaux du GIP Emploi Roissy/ Paris CDG Alliance. Des conseillers provenant de structures différentes y sont réunis afin de proposer une offre de services complète en matière d'information, de conseil et d'orientation tout au long de la vie. Elle accueille tout type de public : salarié, étudiant, demandeur d'emploi, scolaire mais aussi les entreprises.



L'offre de services comprend :

- un espace conseil : espace dans lequel des conseillers issus de différentes structures du territoire accueillent et conseillent en matière de parcours professionnel ;
- un espace Café : lieu de rencontre, ouvert à tous et convivial, qui favorise la mixité des publics et permet d'accueillir ponctuellement des formations, des événements mais aussi de se restaurer ;
- un showroom territorial : ce lieu est la vitrine de Paris-CDG et ses environs. Il illustre les grands projets du territoire et ses enjeux économiques. De plus, il permet d'accueillir des délégations étrangères, des événements institutionnels et des rencontres internationales ;
- une offre de service entreprises : un espace est dédié aux entreprises pour les accompagner dans leurs projets, les informer et les conseiller face aux problématiques qu'elles rencontrent.

© iStock



2. Le soutien au GIP CARIF Défi Métiers

Cet organisme associé à l'action de l'État, de la Région et des partenaires sociaux contribue aux politiques régionales de formation, tant pour leur élaboration que pour leur mise en œuvre.



Le soutien à son fonctionnement fait l'objet d'une contractualisation entre l'État et la Région au titre du

CPER 2015-2020, lui permettant de mener des actions prioritaires telles que :

- Déterminer les besoins en recrutement pour toutes les familles professionnelles à l'horizon 2020 ;
- Identifier l'évolution des besoins en compétences pour certains métiers, certaines branches ;
- Donner à voir les logiques de mobilisation de la formation professionnelles pour une ou deux branches, certaines entreprises, pour faire face à l'évolution des besoins en compétences.

Durant cette période, le GIP s'est notamment mobilisé sur :

- L'appui à la mise en place des bassins d'emplois ;
- L'appui aux réponses en besoin en compétences des filières en mutations ;
- L'appui à la programmation des formations initiales en lycées par l'accompagnement des services de la Région dans l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales à travers des préconisations par diplôme à partir de tableaux quantitatifs, de « fiches métiers » tels les métiers du bâtiment, de l'hôtellerie restauration, les services aux particuliers, l'action culturelle, la sécurité, le tertiaire, administratif, la banque et assurance, le commerce et la vente, etc. ;



- L'appui au déploiement du Plan d'investissement Compétences ;
- La Professionnalisation des membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) sur le Compte Personnel d'Activité (CPA).

Par ailleurs, dans le cadre des travaux liés au Grand Paris, la contribution de Défi Métiers s'est traduite par :

- La réalisation d'études et entretiens avec les entreprises attributaires des marchés pour travailler en prospective sur les besoins en emplois et formation (notamment dans le cadre du GT formation) ;
- Des actions visant la professionnalisation des membres du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) sur les métiers du Grand Paris et des conseillers des prescripteurs ;
- La réalisation des sessions de professionnalisation dans le cadre de l'offre RH (Dokélio...).

3. Le soutien à l'ARACT

Le soutien au fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) fait l'objet d'engagements contractuels de l'État et de la Région au titre du CPER pour lui permettre d'assurer ses missions.

Durant la période, l'ARACT a poursuivi les objectifs fixés dans la déclaration commune avec les partenaires sociaux et le Défenseur des Droits et dans le Plan d'actions Qualité de vie au travail. Elle a ainsi :

- Assuré le fonctionnement de sa gouvernance (comité stratégique, comité de pilotage, comité éditorial, appui aux partenaires...) ;
- Assuré une coordination avec les différents dispositifs mis en place depuis 2011 et œuvrant sur les thématiques du Plan (CREFOP, PRITH, PIDFE...) ;
- Poursuivi la valorisation des actions menées, notamment via l'animation du site et l'organisation d'un séminaire annuel ;
- Fédéré les partenariats sur les territoires et aidé au montage d'actions en lien avec les thématiques du Plan.



Par ailleurs, outre ses missions et interventions auprès de PME en matière de qualité de vie au travail et de prévention des risques professionnels, l'ARACT a contribué à la déclinaison, en Île-de-France, de la démarche innovante AFEST (Action de Formation En Situation de Travail) en lien avec des OPCAs partenaires.

A noter que la Région a néanmoins décidé de se désengager de l'ARACT en 2016 et mis fin à son soutien à compter de 2017.

4. Le soutien à la gouvernance des pôles de compétitivité

Le CPER 2015-2020 francilien souligne le rôle des pôles de compétitivité et prévoit le soutien aux structures de gouvernance des pôles.

Les Pôles de compétitivité franciliens	
Finance Innovation	Pôle de compétitivité dédié à l'accompagnement et à la croissance des projets favorisant la compétitivité de l'industrie financière française et la création d'emplois
Medicen	Pôle de compétitivité dédié à la santé
Systematic	Pôle de compétitivité dédié à la conception, à la réalisation et à la maîtrise des systèmes complexes
MOVEO	Pôle de compétitivité dédié à la mobilité du futur
ASTech Paris Region	Pôle de compétitivité dédié aux technologies aéronautiques et spatiales
Cap Digital	Pôle européen de la transition numérique et écologique. Il a fusionné avec Advancity en mai 2018. Cap Digital poursuit son développement et devient le premier pôle européen de la ville du Futur, les activités d'Advancity étant regroupées au sein du nouveau marché « Ville durable et transition écologique » de Cap Digital



© iStock

À la Suite de la relabellisation de ces 6 pôles au titre de la 4^e phase des pôles de compétitivité en 2019, il a été convenu de formaliser un nouveau partenariat dans le cadre de conventions d'objectifs et de moyens (2019-2022) afin de renforcer l'articulation et les synergies entre les missions de pôles et les politiques régionales de développement économique et d'innovation.

Ce nouveau partenariat s'appuie sur la capacité reconnue des pôles à toucher et mobiliser les acteurs de leur filière et s'articule autour de trois objectifs partagés :

- Être un relais des politiques régionales auprès des acteurs de leur filière ;
- Suivre les projets stratégiques des lauréats des aides régionales à l'innovation ;
- Jouer un rôle d'alerte auprès de la Région sur les projets des acteurs de la filière.

SOUS-VOLET « ÉCONOMIE NUMÉRIQUE »

A. PRÉAMBULE

Le numérique constitue un levier significatif de développement et doit s'inscrire dans une logique de croissance durable et de progrès social des territoires et des acteurs.

L'élaboration de la SCORAN (Stratégie de Cohérence régionale du Numérique) **a été un temps fort de cette période** et a permis, sous la conduite de l'État et de la Région avec l'ensemble des acteurs du numérique, d'identifier les défis, les enjeux et les pistes d'actions à mettre en place sur le territoire francilien. Ainsi, quatre défis majeurs y ont été identifiés :

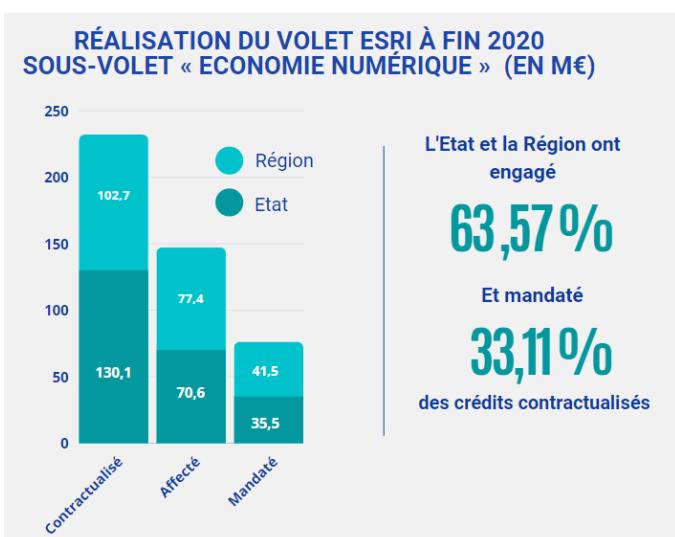
- Accélérer le déploiement des infrastructures numériques ;
- Accompagner la transformation numérique du territoire francilien ;
- Accélérer les mutations sociétales et économiques sur le territoire francilien ;
- Améliorer le service aux usagers.



Dans ce contexte, la Région et la Préfecture coprésident les Commissions Régionales de Stratégie Numérique (CRSN). Ces commissions ont pour objectif de faire le point sur la couverture fixe, la couverture mobile et le développement des usages (y compris la médiation numérique) en présence des élus locaux, des opérateurs et des acteurs du numérique franciliens.

Dans cette optique de développement du numérique sur le territoire francilien, le CPER 2015-2020 a ainsi permis à l'État et à la Région de poursuivre le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire, le développement de tiers-lieux et espaces de coworking, mais aussi le soutien à des opérations innovantes en faveur du numérique dans l'enseignement supérieur.

B. BILAN FINANCIER



1. Le soutien au développement du Très Haut Débit (THD)

Le Très Haut Débit (THD) constitue un enjeu pour l'attractivité de la région Île-de-France, la réduction de la fracture numérique et le rayonnement international de la région.

La Région et l'État se sont fixé, avec les collectivités territoriales et les opérateurs, l'objectif de **généraliser à tous les Franciliens l'accès au très haut débit par fibre optique jusqu'à l'abonné (Fiber to the Home FttH)** à l'horizon 2021 et de faire de l'Île-de-France la première région fibrée d'Europe.



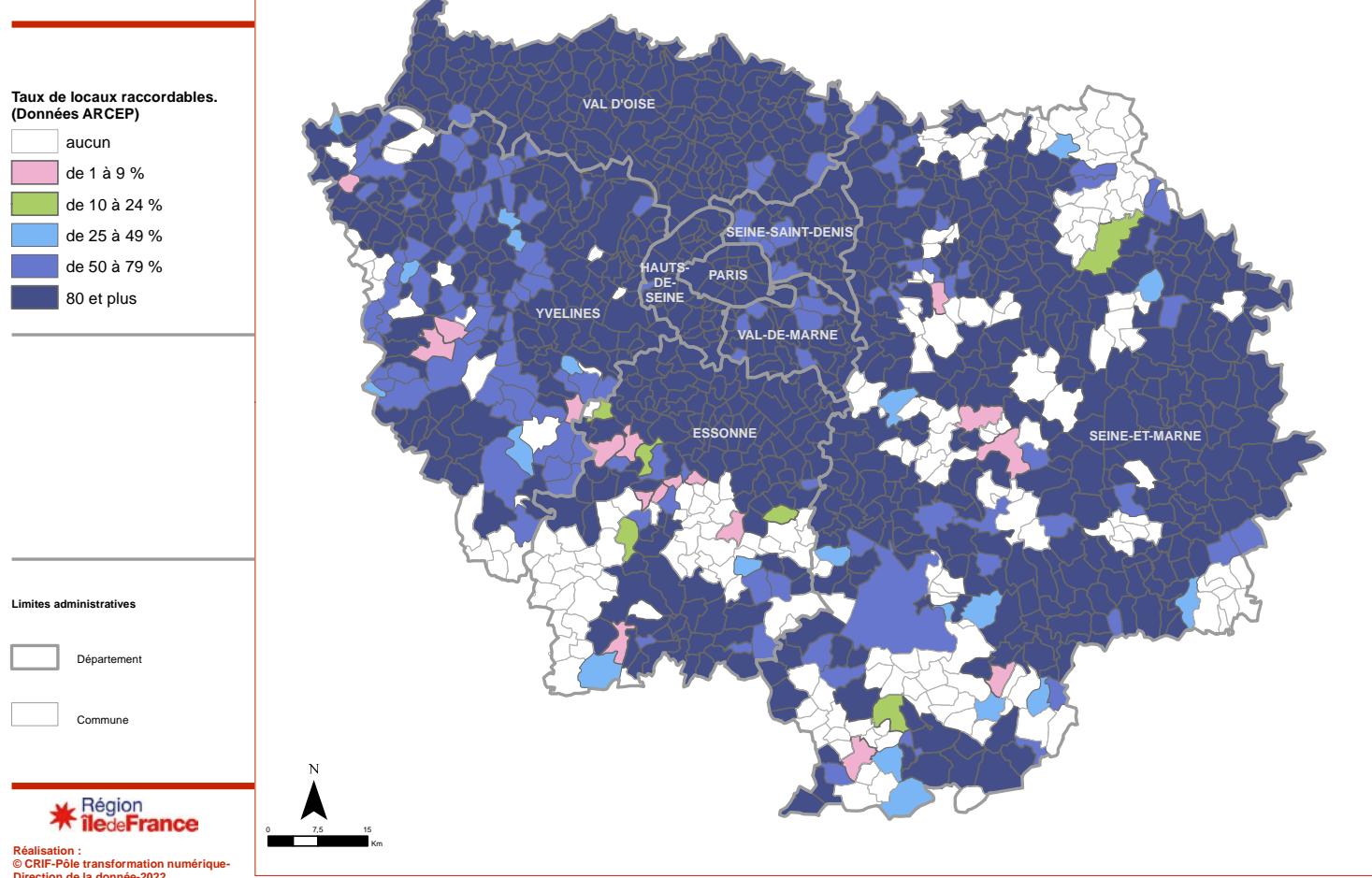
Cette ambition est affirmée dans le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 et les actions en faveur du THD s'inscrivent, par ailleurs, dans la mise en œuvre

de la stratégie #leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation (SRDEII) adoptée par la Région Île-de-France au travers de la délibération CR 2016-130 du 14 décembre 2016.

Le CPER 2015-2020 a permis une évolution significative dans la structuration et la mise en œuvre des Réseaux d'initiatives publiques (RIP) de trois territoires ruraux franciliens (RIP présents dans le Val-d'Oise, la Seine-et-Marne et l'Essonne).

Malgré la crise Covid qui a impacté la fin de la période du CPER, le déploiement de la fibre a notamment pu atteindre des résultats significatifs dans les RIP (94% de prises raccordables dans le Val-d'Oise, 63 % pour l'Essonne et 64 % pour la Seine-et-Marne pour chacun des RIP). De façon globale, sur l'ensemble du territoire francilien, le taux de déploiement pour la couverture fixe atteint 89 % à la fin du dernier trimestre 2020.

Couverture FTTH au 4ème trimestre 2020



2. Le soutien au développement des tiers lieux et espaces de travail collaboratifs

En Île-de-France, les déplacements travail-domicile représentent plus de 30% de l'ensemble des temps de déplacements et 41% des distances parcourues.

Cette intensité de trafic se traduit par l'engorgement du réseau de transport routier et ferré, dont les effets sur l'environnement et les conditions de déplacement des Franciliens sont sans conteste négatifs.

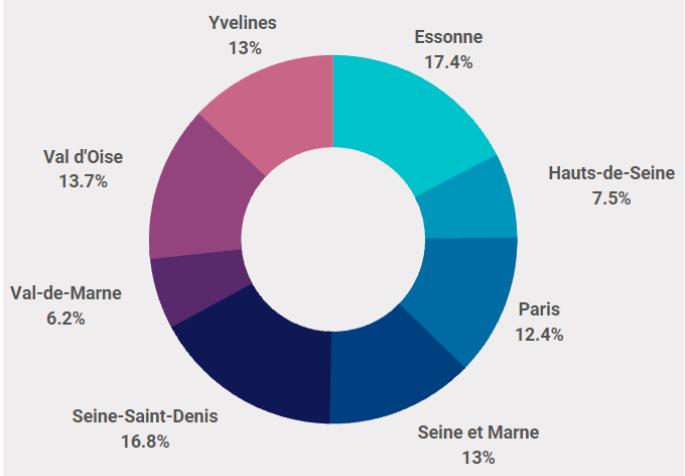
Le télétravail, est une des clefs pour limiter ces impacts. Pour les Franciliens qui souhaitant travailler à distance, de manière ponctuelle ou régulière, pour ceux qui ont besoin de télétravailler, mais ne peuvent ou ne souhaitent le faire de chez eux, les tiers-lieux sont une des solutions.



En février 2016 l'Institut Paris Région (anciennement IAU) a réalisé un recensement des tiers-lieux, et a dénombré 620 espaces. La Région Île-de-France s'est alors fixé l'objectif ambitieux d'accueillir sur son territoire 1.000 tiers-lieux d'ici 2021. De plus, forte du constat que la moitié des tiers lieux étaient concentrés dans Paris et sa première couronne, et pour corriger ce déséquilibre, la Région a encouragé le développement de tiers lieux en grande couronne et dans les quartiers politiques de la ville, en ouvrant les dispositifs d'aide à tous les porteurs de projets, publics comme privés.

Ainsi, entre 2015 et fin 2020, la Région a financé 161 projets de tiers lieux au titre du CPER 2015-2020, dont 57% se situent dans les départements de grande couronne, 31% dans les départements de petite couronne et 12% à Paris.

Répartition départementale des tiers lieux financés par la Région entre 2015 et fin 2020



De son côté, l'État a également soutenu le développement des tiers lieux, hors CPER dans le cadre du programme « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens ». Quatorze fabriques de territoire et de fabriques numérique de territoire ont été labellisées en 2020 dans le cadre de ce dispositif.

Le dernier recensement, réalisé en août 2020 par l'institut Paris Region, compte 965 tiers-lieux en Île-de-France ([Carte interactive des tiers-lieux franciliens, publiée le 30 mars 2021 par l'Institut Paris Region](#)).

3. Le soutien à l'innovation numérique dans l'enseignement supérieur

Au travers du CPER 2015-2020, la Région et l'État ont souhaité faire émerger et soutenir des initiatives qui contribuent à développer les usages du numérique en appui de l'innovation, de la créativité, de l'appropriation du plus grand nombre, de l'apprentissage et de la diffusion de la connaissance.



Plusieurs secteurs sont ainsi concernés, tels ceux de la culture, de la santé ou encore de l'éducation et de la formation et enfin du développement économique et territorial.

Les Trophées du numérique

Dans le cadre de sa stratégie pour devenir la première Smart Région d'Europe et de l'adoption de son Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'innovation (SRESRI), la Région Île-de-France soutient le développement des usages et innovations numériques dans les établissements supérieurs franciliens.

En 2017, la Région a notamment créé les «Trophées franciliens de l'innovation numérique dans le supérieur», dont l'objectif est de permettre à toutes les entités des campus franciliens (enseignants, étudiants, techniciens, administratifs) d'améliorer les expériences d'apprentissage et de vie étudiante grâce aux usages numériques.



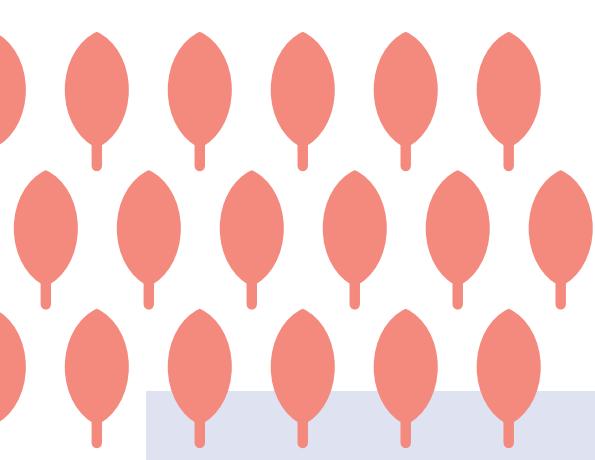
Depuis la création du dispositif, 4 éditions ont été lancées par la Région, permettant de soutenir 43 projets portés par 26 établissements. Réalisés avec le concours de prestataires innovants, ces projets ont permis aux enseignants et aux étudiants franciliens de développer de nouvelles façons d'apprendre (innovations pédagogiques), de suivre leur temps scolaire et extra-scolaire (Vie de campus et mobilité) et de mieux préparer leur insertion professionnelle (orientation et métiers) parmi lesquels :

- « StudyNco » : Il s'agit d'une plateforme numérique d'intégration à la vie étudiante (aspects administratifs, ludiques, sociaux, financiers, ...), porté par la COMUE Paris Sciences et Lettres - Lauréat de l'édition de 2017 ;
- « Chaire d'intelligence artificielle en santé » : ce projet porte le déploiement d'outils numériques de formation continue des professionnels de la santé ayant recours à l'IA, porté par l'Université de Paris - Lauréat de l'édition de 2019 ;

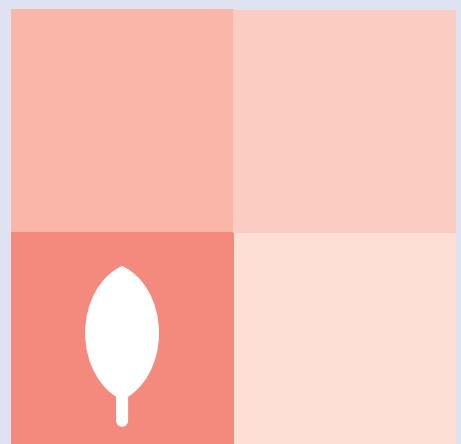
- « Gestes VR » : ce projet porté par le CNAM et propose de recourir aux technologies immersives pour proposer des formations en présentiel et à distance, en auto-formation et en collectif - Lauréat de l'édition de 2020.



Le dispositif a pleinement atteint ses objectifs. Toutefois, la crise sanitaire et le basculement soudain et massif vers l'enseignement à distance a à la fois changé le regard sur les outils numériques pour l'enseignement et ouvert un nouveau chapitre pédagogique et d'enseignement par l'appropriation des outils numériques par les enseignants eux-mêmes. C'est à ce défi que devra répondre à l'avenir le dispositif de soutien au numérique dans le supérieur.



● Transition énergétique et écologique



A. PRÉAMBULE

Dans un contexte particulièrement contraint lié à sa dynamique démographique et à son poids économique, l'Île-de-France fait face à des défis majeurs en termes d'amélioration de la qualité de l'air, de préservation des ressources et de reconquête de la biodiversité, de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables et de récupération mais aussi de prévention et de gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire.



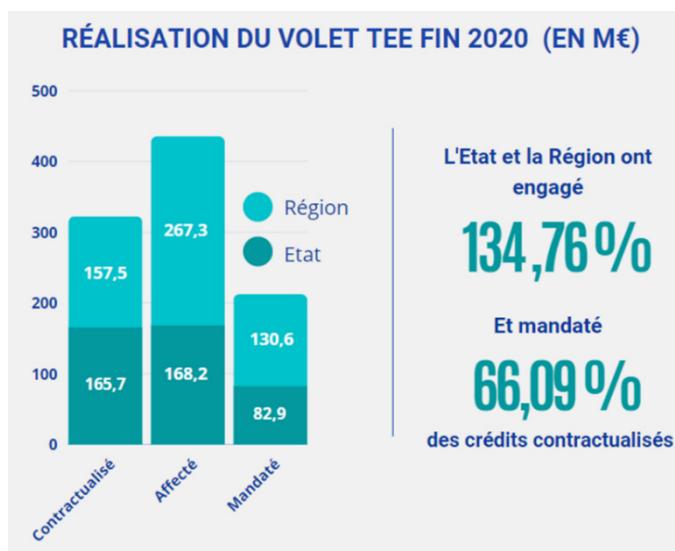
Conscients de ces enjeux, l'État et la Région se sont engagés à œuvrer conjointement en faveur de la transition écologique et énergétique du territoire francilien au travers du CPER 2015-2020 et tout particulièrement son volet « Transition énergétique et écologique » qui comprend 7 mesures :

- Le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- L'économie circulaire et l'économie des ressources ;
- La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources ;
- La prévention des risques ;
- Le soutien aux projets territoriaux de développement durable ;
- Le soutien à Airparif ;
- Le soutien à l'Education à l'environnement.



Entre 2015 et 2020, un effort sans précédent a ainsi été réalisé dans ce domaine par l'État - notamment via l'intervention de ses agences (l'ADEME Île-de-France et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie) - et la Région qui a profité de la refonte de ses dispositifs à compter de 2016 pour intensifier ses interventions en la matière (ce qui a conduit à un ajustement de facto des outils mobilisés sans adoption formelle d'un avenant).

B. BILAN FINANCIER



Les ajustements précités, couplés au volontarisme conjoint de l'État et de la Région face à l'urgence écologique, expliquent les taux d'engagement particulièrement élevés de ce volet

Ventilation des crédits engagés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet TEE

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits engagés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Energie (dont PCEAT, TEPOS, adaptation, TEDDIF)	156 600 000 €	73 000 000 €	83 600 000 €	98 716 062 €	135,23 %	182 750 080 €	218,60 %	281 466 142 €	179,74%
Economie circulaire et économie des ressources	52 600 000 €	22 000 000 €	30 600 000 €	12 599 212 €	57,27 %	41 224 990 €	134,72 %	53 824 203 €	102,33%
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	69 820 000 €	33 090 000 €	36 730 000 €	42 368 393 €	128,04 %	32 196 981 €	87,66 %	74 565 374 €	106,80%
Risques	29 140 000 €	27 640 000 €	1 500 000 €	5 135 212 €	18,58 %	39 000 €	2,60 %	5 174 212 €	17,76%
Projets territoriaux de développement durable	890 000 €	890 000 €		387 202 €	43,51 %			387 202 €	43,51%
Airparif	14 100 000 €	9 000 000 €	5 100 000 €	8 953 109 €	99,48 %	11 135 000 €	218,33 %	20 088 109 €	142,47%
Education à l'environnement	60 000 €	60 000 €		68 000 €	113,33 %			68 000 €	113,33%
TOTAL VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE)	323 210 000 €	165 680 000 €	157 530 000 €	168 227 190 €	101,54 %	267 346 052 €	169,71 %	435 573 242 €	134,76%

* La Région n'est pas engagée au titre du CPER sur le soutien aux projets territoriaux de développement durable, ni d'éducation à l'environnement.

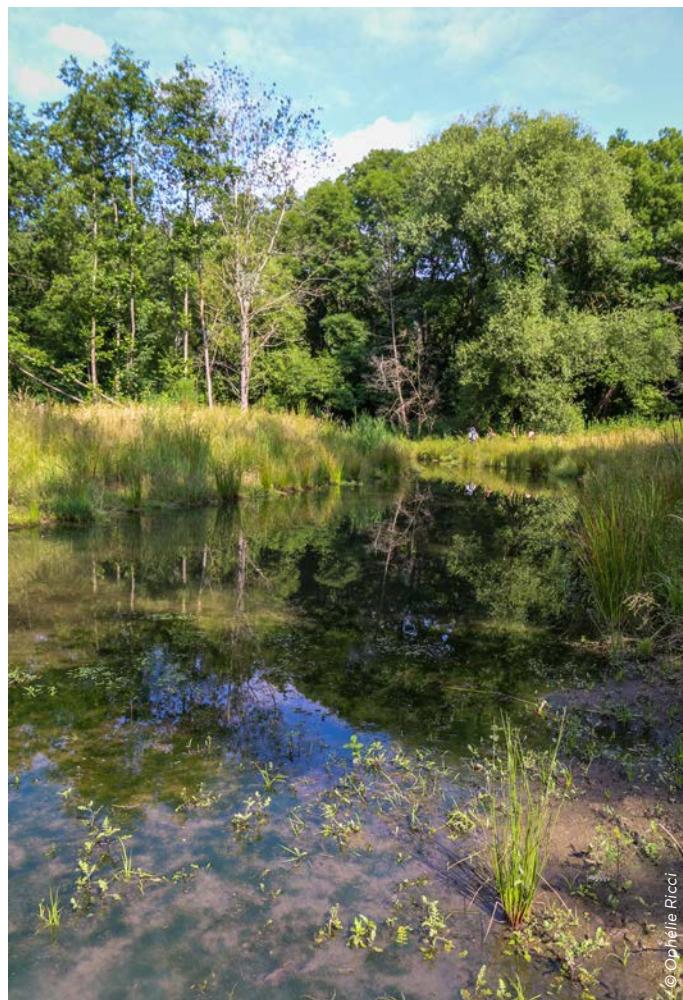
Ventilation des crédits mandatés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet TEE

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits Mandatés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Energie (dont PCEAT, TEPOS, adaptation, TEDDIF)	156 600 000 €	73 000 000 €	83 600 000 €	25 704 722 €	35,21 %	83 116 771 €	99,42 %	108 821 493 €	69,49%
Economie circulaire et économie des ressources	52 600 000 €	22 000 000 €	30 600 000 €	5 532 921 €	25,15 %	18 931 729 €	61,87 %	24 464 650 €	46,51%
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	69 820 000 €	33 090 000 €	36 730 000 €	42 356 393 €	128,00 %	20 198 677 €	54,99 %	62 555 070 €	89,59%
Risques	29 140 000 €	27 640 000 €	1 500 000 €			39 000 €	2,60 %	39 000 €	0,13%
Projets territoriaux de développement durable	890 000 €	890 000 €		322 962 €	36,29 %			322 962 €	36,29%
Airparif	14 100 000 €	9 000 000 €	5 100 000 €	8 953 109 €	99,48 %	8 405 870 €	164,82 %	17 358 979 €	123,11%
Education à l'environnement	60 000 €	60 000 €		65 000 €	108,33 %			65 000 €	108,33%
TOTAL VOLET TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE (TEE)	323 210 000 €	165 680 000 €	157 530 000 €	82 935 106 €	50,06 %	130 692 047 €	82,96 %	213 627 154 €	66,09%

* Pour mémoire, la Région n'est pas engagée au titre du CPER sur le soutien aux projets territoriaux de développement durable, ni d'éducation à l'environnement.

C. ELÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU VOLET

La Région est chef de file en matière de protection de la biodiversité, de climat, de qualité de l'air et d'énergie mais aussi d'aménagement et de développement durable du territoire, pour répondre aux enjeux environnementaux prégnants pour le territoire francilien, en s'appuyant sur tous les territoires, les acteurs économiques et les habitants.



Au titre du CPER 2015-2020, ses efforts se sont concentrés sur la déclinaison opérationnelle des schémas tels que le SRCAE ou le SRCE mais également la stratégie régionale environnementale, largement rénovée depuis 2016, avec notamment le Plan Changeons d'air, la Stratégie régionale Energie-Climat, la Stratégie régionale pour la Biodiversité ou encore la Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire. La Région a ainsi déployé une démarche ambitieuse, globale et concertée, pour une Île-de-France plus respirable, plus verte, plus propre,

mobilisée pour la santé des Franciliens et leur cadre de vie, avec l'ambition de faire du territoire francilien, **une région « ZEN » zéro émission nette, une Région « ZAN » zéro artificialisation nette et une Région « CIRCULAIRE » zéro ressource nette.**

Du côté de l'État, la période 2015-2020 a également été marquée par une montée en puissance très importante de la prise en compte des enjeux de la transition écologique chez l'ensemble des interlocuteurs - collectivités, entreprises, particuliers. A ce titre, l'ADEME a accompagné ce mouvement notamment via le Fonds Chaleur ou le Fonds Economie Circulaire et Déchets. La direction régionale de l'ADEME a par ailleurs conduit plusieurs actions complémentaires sur les enjeux de transition énergétique du bâtiment, la mobilité, l'accompagnement de démarches énergie climat auprès des collectivités et des entreprises.



Enfin le Plan de Relance est venu abonder ces dispositifs en 2020 et a également doté l'ADEME de nouveaux fonds permettant de soutenir le déploiement des filières hydrogène, décarbonation de l'industrie, friches, tourisme durable ainsi que des dispositifs destinés exclusivement à l'accompagnement des TPE/PME dans la transition écologique.

1. Le développement des énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique

Au titre du CPER 2015-2020, l'État et la Région ont notamment mobilisé leurs crédits pour :

Soutenir la mise en œuvre de 13 projets de géothermie	... parmi lesquels le projet de réhabilitation des 2 doublets du réseau de chaleur de Chevilly-Larue et L'Haÿ-les-Roses (94) : cette opération innovante a consisté à insérer des tubes en fibres composites dans les tubes en acier originels corrodés afin de permettre une exploitation pendant 20 à 30 années supplémentaires de ces installations.
Soutenir la mise en œuvre de 49 projets de réseaux de chaleur	... parmi lesquels le réseau de distribution de chaleur porté par la Ville de Rueil Malmaison (92), dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour la ZAC de l'arsenal. Ce réseau et son interconnexion à celui du SITRU ainsi que le doublet géothermique à venir permettront de livrer une chaleur à minima à 65% renouvelable par rapport au 100% fossile aujourd'hui.
Le développement de 37 unités de méthanisation	... parmi lesquelles le projet Bi Métha 77 situé à Dammarie-lès-Lys (77) ou encore celui de Thoiry Bioénergie (78) qui permettent la valorisation des biodéchets alimentaires avec des déchets d'élevage (zoo de Thoiry, centres équestres pour Bi-Métha) ou des boues (2ème ligne de Bi-Métha).
La réalisation de 8 chaufferies biomasse.	... parmi lesquelles le projet Les Mureaux bois énergie (78) et la chaufferie biomasse à Bondoufle Grand Parc (91), opérations réalisées dans le cadre de l'extension de réseaux de chaleur.
Le soutien au développement du photovoltaïque en faveur de 104 opérations (dont 64 opérations citoyennes) et à l'association Energie Partagée qui accompagne les projets citoyens de production d'énergies renouvelables, notamment éoliennes et photovoltaïques.	... parmi lesquelles le projet du syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (77) pour la réalisation d'une centrale solaire à Montereau-sur-le-Jard (77).

Par ailleurs, en matière de rénovation énergétique des bâtiments, la Région et l'État ont mené au titre du CPER 2015-2020 **des actions conjointes en matière d'accompagnement des acteurs**, à travers leur soutien aux **Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC)**, aux **Plateformes territoriales de la Rénovation Énergétique** (PTRE) ainsi qu'aux **Espaces Info Energie (EIE)**¹, à **Ekopolis**² ou encore au **ROSE**³.

En outre, la Région a soutenu le **programme « Habiter mieux »** dans le cadre du contrat de partenariat ANAH - Région, à l'**Agence Régionale Energie Climat** (AREC) ou encore à la **SEM Île-de-France Énergie**.

De son côté, l'État, via l'ADEME Île-de-France, a soutenu le **déploiement du programme SARE**⁴.



2. L'économie circulaire et l'économie des ressources

Afin de répondre aux grands objectifs fixés dans le CPER pour soutenir l'économie circulaire et l'économie des ressources en Île-de-France, l'ADEME Ile-de-France et la Région ont mobilisé leurs outils respectifs, dans un effort constant de bonne complémentarité, en faveur du soutien à :

- L'animation locale des **démarches d'économie circulaire et territoriale** (EIT) ;
- L'innovation et l'**écoconception de biens ou services** ;
- La **réduction et la prévention des déchets** ;
- Le développement du **recyclage et de la valorisation des déchets** ;
- Le développement de l'**économie circulaire dans le BTP**.



© Xavier Schwebel

Par ailleurs, une coordination renforcée entre l'Etat, l'ADEME et la Région a été mise en place dès début 2019 et a abouti à l'élaboration d'un accord de partenariat pour la période 2019-2021, définissant notamment des priorités partagées dans les domaines de la prévention, de la gestion des déchets et de l'économie circulaire :

- Assurer une mobilisation générale pour réduire la production de déchets et relever le défi du tri à la source et du recyclage matière et organique ;
- Assurer la transition vers l'économie circulaire des territoires et des acteurs économiques ;
- Accompagner les changements de pratiques et de comportement.



© Pierre-Yves Brunaud

Au titre du CPER 2015-2020, la Région et l'ADEME ont accompagné conjointement ou indépendamment de nombreux projets structurants pour le territoire, notamment :

En matière de prévention des déchets :

La Région et l'ADEME ont soutenu des projets en faveur de la consommation durable et du réemploi, et notamment de la création et de l'aménagement de ressourceries ou encore le développement de la consigne pour réemploi.

La Région a quant à elle soutenu depuis 2018, 14 projets de consigne pour réemploi pour accompagner le déploiement de l'offre dans ce domaine ainsi que des projets novateurs en matière de réemploi.

L'ADEME a également accompagné le Réseau Francilien du réemploi sur 2 ans.

... parmi les actions exemplaires soutenues : la création d'une recyclerie par la RIVED (94) ou le développement par l'association Hop Hop Food (basée à Paris) d'une plateforme électronique géolocalisée, espace de solidarité alimentaire favorisant la collecte de denrées et le don à des publics en précarité alimentaire.

... parmi les projets novateurs en matière de réemploi soutenus par la Région, on peut citer la bibliothèque d'objets à Montreuil (93)

1 Dediés au conseil des collectivités, du grand public et des artisans sur les questions d'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ;

2 **Ekopolis** est le pôle de ressources pour l'aménagement et la construction durables en Île-de-France, qui a été consolidé notamment à travers la valorisation des retours d'expériences des maîtres d'ouvrage et le lancement de la démarche Bâtiment Durable d'Île-de-France (BDIF), avec la participation conjointe de l'ADEME et de l'AREC

3 Le **ROSE** est le Réseau Observatoire et Statistique de l'Énergie, sur les données énergétiques, menés sous l'égide de l'AREC, des services de la Région, de l'ADEME et de la DRIEAT (ex DRIEE), permettant d'alimenter l'outil Energif. Mis à la disposition des collectivités, cet outil leur permet de connaître leurs consommations énergétiques par secteur d'activités économiques, par énergie et par usage, la production locale d'énergie renouvelable et de récupération ainsi que le niveau des émissions de gaz à effet de serre.

4 Le **SARE** est le Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique. Il contribue à augmenter le maillage du réseau FAIRE et à lui donner de nouveaux moyens pour la promotion et l'accompagnement des actions de transition énergétique auprès des particuliers et des petites entreprises.

En matière de recyclage et de valorisation des déchets :

La Région a notamment soutenu 56 projets de création et de modernisation de déchetterie, dont 12 projets de centres de tri et de plateformes de traitement de biodéchets ainsi que la mise en place de points de collecte.



De son côté, l'ADEME a soutenu la modernisation de 4 centres de tri, la création de 10 projets d'unité de tri et remploi.

En matière d'économie circulaire dans le BTP :

La Région et l'ADEME ont notamment financé la plateforme Solid-R portée par l'association REAVIE, qui consiste à développer des filières de réemploi de matériaux issus des chantiers de déconstruction ou de réhabilitation. L'ADEME et la Région ont par ailleurs contribué au développement de projets structurants pour le territoire francilien en matière de recycleries pour le réemploi des matériaux du BTP.



Par ailleurs, au titre du CPER 2015-2020, la Région et l'ADEME Île-de-France ont assuré le financement conjoint de l'**Observatoire des déchets d'Île-de-France (ORDIF)**.

De son côté, l'**ADEME Île-de-France a également conduit plusieurs études, travaux d'observation** sur les déchets pour renforcer la connaissance en Île de France sur ces enjeux et adapter continuellement nos modes d'intervention pour gagner en efficacité.

... parmi lesquels la création d'une déchetterie intercommunale à Buc par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (78) ou encore le soutien au développement de nouveaux systèmes de contenants constitués de bornes enterrées ou semi-enterrées dans l'habitat collectif portés par le SMITOM LOMBRIC (77).

... parmi lesquels la création du centre de tri mécanisé Déchets d'Activités Economiques et de déchets du BTP à Quincy-Voisins (77).

... Il s'agit de démontrer le potentiel de deuxième vie des matériaux et équipements déposés et collectés dans le chantier de l'ancienne Ecole Centrale SUPELEC de Châtenay-Malabry (92).

... parmi lesquels celui du site Nestlé à Noisiel (77), celui de l'entreprise Mobius basée à Montreuil (93) pour le développement d'une activité de réemploi de dalle de faux plancher, ou encore celui de l'entreprise Luxo Bennes basée à Massy (91) pour la modernisation de son centre de tri des déchets de chantier.

Enfin, il est à noter que conformément à la loi NOTRe, la **Région Île-de-France a dû réviser l'ensemble de la planification régionale** et adopter le **Plan régional de prévention et de gestion des déchets. (PRPGD)**. Publié en janvier 2020, le PRPGD constitue désormais le cadre de référence pour la prévention et la gestion des déchets en Île-de-France.

3. La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources

Afin de répondre aux grands objectifs fixés dans le CPER, l'État (notamment via l'Agence de l'Eau Seine Normandie-AESN) et la Région, ont mobilisé leurs outils respectifs pour soutenir la reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources en Île-de-France, dans un effort constant de bonne complémentarité



Parmi les réalisations emblématiques soutenues par l'État et ou la Région au titre du CPER, on peut noter :

En matière de restauration des milieux terrestres :

Le soutien de la Région à 58 projets pour la réalisation de diagnostics, de restauration et de conservation des milieux naturels, des espèces et des continuités écologiques dans les territoires franciliens, notamment dans le cadre des 4 thématiques prioritaires identifiées par la Stratégie Régionale pour la Biodiversité : « Trame noire et faune nocturne », « Polliniseurs sauvages », « Continuités terrestres et collisions », « Biodiversité en milieux ouverts ».



... parmi lesquels le financement de la plantation de haies, d'opérations liées aux talus ferroviaires ainsi que des projets concernant les trames herbacées, la préservation d'espèces spécifiques ou encore l'installation de crapauducs comme sur le site de Bussy-Saint-Martin (77).

En matière de restauration des milieux aquatiques et humides :

La Région a soutenu 66 projets de renaturation de berges, 35 projets de gestion des eaux pluviales et maîtrise des ruissellements, 134 projets de réduction de l'usage des produits phytosanitaires et 39 projets d'animation territoriale annuelle pour la reconquête des trames écologiques liées à l'eau et la gestion durable des eaux pluviales (contrats pluriannuels trame verte et bleue). La Région soutient également la mise en œuvre de contrats trame verte et bleue, démarches territoriales liées à l'eau, aux milieux humides et associés. 5 démarches de ce type ont été accompagnées en Île de France.



... La Région notamment financé les continuités sur berges de fleuves et voies navigables⁵ (éffacement d'obstacles, protection des aires d'alimentation de captages des pollutions diffuses ...), la renaturation des berges, et la renaturation écologique du lit et des berges (études et travaux) de la Seine.

⁵ Les opérations situées sur la Seine en aval de la confluence avec la Marne ne sont pas valorisées au titre du CPER, mais au titre du CPIER Vallée de Seine 2015-2020.

La Région a de plus accompagné tout au long de la période les collectivités franciliennes dans leur conversion au « zéro phyto ».

De son côté, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a soutenu près de 900 projets en matière de restauration des cours d'eau

... parmi lesquelles la commune de Montgé-en-Goële (77) pour une opération d'optimisation de la végétalisation du cimetière communal.

... parmi lesquels le projet de restauration des berges de la Seine à Seine-Port (77) sur près d'1 km en Seine-et-Marne, le projet de restauration des berges de la Marne à Noisy-le-Grand (93) sur près d'1 km, le projet de la renaturation du ru de Gally (78) mais aussi le projet de restauration de la continuité latérale de l'Yvette créant ainsi une zone naturelle d'expansion de crue à Igny (91).

En matière de protection de la ressource, l'Agence de l'eau Seine-Normandie a soutenu près de 100 projets visant à accompagner les agriculteurs vers des pratiques agricoles plus respectueuses des ressources en eau, par de la sensibilisation, du conseil et du soutien financier à la conversion.



... parmi lesquels ceux portés par Suez sur les aires d'alimentation de captages de Flins-Aubergenville (78), ceux portés par Aquibrie pour la protection de la nappe du Champigny (94) et les captages de la fosse de Melun (77).

Par ailleurs, l'État et la Région ont soutenu :

- La création et le fonctionnement de l'**Agence Régionale de la Biodiversité** (ARB)⁶ lui permettant ainsi d'assurer ses missions essentielles d'évaluation de l'état de la biodiversité, de suivre son évolution, d'identifier les priorités d'actions régionales, de diffuser les bonnes pratiques et de sensibiliser le public à sa protection ;

- Le **Conservatoire Botanique National du Bassin parisien** (CBNP)⁷ sur lequel ils se sont appuyés pour la définition et la mise en œuvre des politiques en faveur de la conservation du patrimoine naturel dans le domaine de la flore et des habitats naturels. A noter qu'une convention de partenariat a par ailleurs été conclue entre le CBNP et la Région pour la période 2015-2020 ;



⁶ La 1ère Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) a été créée en 2018, dans le prolongement des missions assurées auparavant par Natureparif. Fruit d'un partenariat fort entre la Région Île-de-France, l'État, l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Agence de l'eau

Seine-Normandie ainsi que l'Institut Paris Region, l'ARB constitue une plateforme de coopération renforçant les missions de services publics de ces organismes. Son objectif est de renforcer l'action engagée en faveur de la biodiversité et de l'ancrer durablement dans les territoires.

⁷ Le CBNP contribue à l'alimentation et à l'animation de l'Observatoire régional de la biodiversité. Il est notamment chargé de collecter les données sur la flore et la végétation.

- Les **12 Réserves naturelles régionales** (RNR). Ces réservoirs de biodiversité représentent 1.000 hectares caractérisés par des milieux naturels exceptionnels et très variés ainsi que par une importante biodiversité qu'il appartient de préserver, et constituent des réservoirs de biodiversité essentiels pour la trame verte et bleue de la région.



De son côté, l'État a également mobilisé ses crédits pour soutenir :

- Des **sites Natura 2.000** (34 sites sur 100.848 ha, soit 8 % du territoire régional), avec un abondement des crédits FEADER ;
- Le fonctionnement des **réserves naturelles nationales (RNN)** (4 sites sur 1.236 ha).



De son côté, la contribution de la Région à la prévention des risques est très sensiblement plus faible que celle prévue initialement dans le CPER 2015-2020. En effet, depuis les lois MAPTAM et NOTRe, la compétence **GEMAPI** a été confiée aux **EPCI**. De plus, au titre de la prévention des risques, la Région n'intervenait dans le cadre du CPER que sur le volet environnemental du projet de la Bassée, hors mesures compensatoires. Or, ce projet a été modifié et décalé après le débat public et son éventuelle réalisation repoussée au prochain cycle de programmation. Ceci explique le fait que la Région n'ait pu financer que la réalisation d'études préalables à la valorisation écologique de la Seine et de sa plaine alluviale. Enfin, il est à noter que sur la période du CPER 2015-2020, les deux stratégies locales du risque inondation prévue pour les deux territoires à risques importants, à savoir celle de la Métropole francilienne et celle de l'agglomération de Meaux, ont été élaborées et arrêtées respectivement les 2 décembre 2016 et le 9 mars 2017.

4. La prévention des risques naturels

Au titre du CPER 2015-2020, l'**État a accompagné divers Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** de la Seine et de la Marne franciliennes, notamment les études de conception du projet de la Bassée, PAPI de l'Yerres, PAPI d'intention Orge-Yvette, Vallée de l'Oise, du Loing et Juine-Essonne-Ecole. A noter que le CPER Vallée de la Seine 2015-2020 conclu entre l'État et les Régions Île-de-France et Normandie intervient également en soutien des PAPI.

L'État a par ailleurs mobilisé son **Fonds de prévention des risques naturels majeurs** (FPRNM) pour améliorer la sécurité des personnes et protéger les biens face aux risques naturels.

5. Le soutien aux projets territoriaux de développement durable

Au travers de cette mesure, l'État apporte aux collectivités territoriales un soutien financier et/ou méthodologique à l'émergence de projets innovants et peut apporter un soutien pour à la réalisation de programme territoriaux de développement durable intégrant la participation citoyenne.

Plusieurs démarches d'agenda 2030 ont été ainsi accompagnées dans le cadre du CPER, dont celles conduites par les communes de Moigny-sur-Ecole (91) et de Saint-Leu-la-Forêt (95). Des projets de cités maraîchères ont également été soutenus dans 11 territoires, parmi lesquels Romainville (93), Chevilly-Larue

(94), Eaubonne (95), Grand Paris Seine Ouest (94) et Chanteloup-les-Vignes (78).

Des structures et réseaux d'animation et de conseil ont également été soutenus au titre de cet axe, tels que les réseau TEDDIF (Territoires, environnement et développement-durable en Île-de-France), Ekopolis, et l'Institut Paris Région pour son action de capitalisation des initiatives de participation citoyenne.



6. Soutien à AIRPARIF

Au titre du CPER, l'État et la Région ont largement soutenu Airparif, tant en investissement qu'en fonctionnement pour lui permettre d'assurer ses missions en faveur de la qualité de l'air en Île-de-France.

L'État s'appuie sur Airparif et finance des études et expertises relatives à la qualité de l'air qui sont essentielles pour éclairer l'action publique, notamment lors de l'élaboration du plan de protection de l'atmosphère.



Enfin, il est à noter que le soutien de la Région à Airparif a été renforcé tout au long du CPER, en cohérence avec son plan «Changeons d'air » adopté en 2016, afin de permettre à cet organisme :

- d'acquérir les matériels de mesure et de conduire les études nécessaires à la surveillance de la qualité de l'air et à la bonne information des Franciliens ;
- de développer de nouvelles techniques de mesure embarquées ;
- de mettre en œuvre le Lab'air, lancé en 2017 pour créer des synergies entre partenaires publics et privés, notamment acteurs économiques et chercheurs, pour susciter l'émergence et le développement de technologies et de solutions nouvelles pour améliorer la qualité de l'air.

L'objectif est en effet de faire émerger un pôle d'excellence régional consacré à la qualité de l'air et d'améliorer, in fine, l'air respiré par les Franciliens. Cette logique d'innovation qui s'inscrit dans la démarche de la Smart Région, est conduite en complémentarité avec le Domaine d'Intérêt Majeur (DIM) dédié à la qualité de l'air.

7. Le soutien à l'Éducation à l'environnement

L'État accompagne au travers de cet axe du CPER les actions pédagogiques favorisant les changements de comportements à l'échelle des territoires, destinées à accroître les capacités des habitants à mettre en œuvre la transition écologique et solidaire.



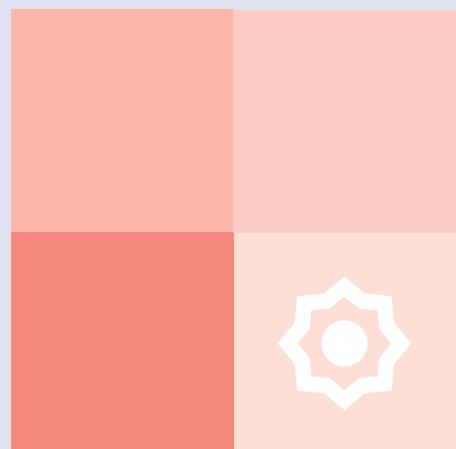
Une pluralité de structures (associations, collectivités, entreprises, institutions...) a été ainsi accompagnée au titre du CPER pour des actions en matière d'éducation à l'environnement :

- L'association GRAINE Île-de-France, tête de réseau régionale des acteurs de l'éducation à l'environnement ;
- L'association Vivacités Île-de-France, pour le développement de son espace ressource d'éducation à l'environnement urbain ;
- L'association PikPik Environnement et ses actions de sensibilisation aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- L'association E-graine pour ses actions d'éco-citoyenneté et de participation du public.

8 Airparif est une association agréée de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France



• Cohésion des territoires



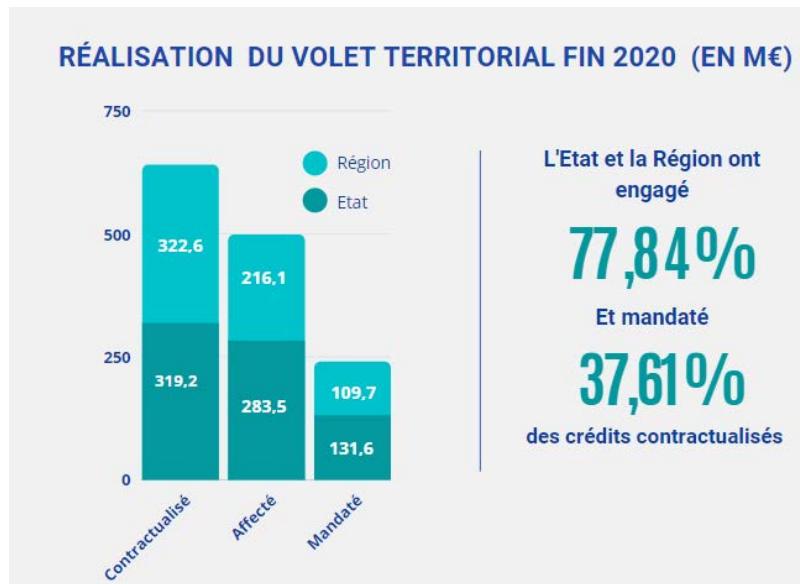
A. PRÉAMBULE

Au travers du volet Territorial du CPER 2015-2020, l'État et la Région se sont fixé pour objectif prioritaire de contribuer pleinement à l'atteinte des objectifs du SDRIF en matière d'aménagement équilibré et durable du territoire.

Leurs efforts à ce titre se sont ainsi concentrés sur 7 mesures :

- L'accompagnement des territoires bâtisseurs ;
- Le soutien à l'aménagement durable et à l'innovation urbaine ;
- Le soutien aux projets démonstrateurs ;
- Le soutien à l'ingénierie territoriale ;
- Le soutien aux dynamiques territoriales ;
- Le soutien à l'action foncière (via la SAFER) ;
- Le soutien aux Parcs Naturels Régionaux (PNR).

B. BILAN FINANCIER



Sur ce volet, l'État a notamment mobilisé les crédits du programme budgétaire 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » et deux outils financiers spécifiquement dédiés à l'accompagnement des projets territoriaux : le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT) et la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

De son côté, la Région a vu ses outils évoluer en 2016 dans le cadre de la nouvelle mandature et les a pleinement mobilisés pour répondre aux engagements du volet (ce qui a conduit à un ajustement de facto des outils mobilisés sans adoption formelle d'un avenant).

Concernant le taux d'engagement, il faut garder à l'esprit que la plupart des soutiens régionaux au titre de ce volet font l'objet de contrats comprenant plusieurs opérations dont les réalisations s'échelonnent dans le temps, l'accompagnement financier de la Région se calque sur ces calendriers opérationnels, ce qui explique le décalage

entre les dotations globales et l'engagement financier pour chacune des opérations concernées.

Le faible niveau de mandatement rend compte des nombreux aléas auxquels sont soumis les porteurs de projets dans le cadre de montage d'opérations longues et complexes (appels d'offre infructueux, recours aux procédures de Vente en l'État de Futur Achèvement, recherches de financement complémentaires et en 2020 arrêt des chantiers...). Par ailleurs, il a été constaté des délais relativement longs, de la part de nombreux bénéficiaires, dans la gestion administrative des documents contractuels nécessaires aux appels de fonds. De plus, les périodes de confinement liées à la crise sanitaire mais également en 2020 - même si cela est dans une moindre mesure - le contexte calendaire des élections municipales, ont eu un impact sur les chantiers de construction ainsi que sur la capacité des maîtres d'ouvrage à finaliser leurs opérations voire à lancer les suivantes.

Ventilation des crédits engagés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet Territorial

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits engagés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Accompagnement des territoires bâtisseurs	400 000 000 €	200 000 000 €	200 000 000 €	144 618 473 €	78,34%	144 161 840 €	72,08%	288 780 313 €	72,20%
Aménagement durable et innovation urbaine	126 594 000 €	71 594 000 €	55 000 000 €	98 433 486 €	138,60%	18 302 418 €	33,28%	116 735 904 €	92,21%
Projets démonstrateurs	25 920 000 €	25 920 000 €		24 364 151 €	94,00%			24 364 151 €	94,00%
Ingénierie territoriale (EPA)	23 950 000 €	13 150 000 €	10 800 000 €	10 793 334 €	82,08%	9 378 138 €	86,83%	20 171 472 €	84,22%
Soutien aux dynamiques territoriales	10 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	1 734 337 €	34,69%	2 531 437 €	50,63%	4 265 774 €	42,66%
Soutien à l'action foncière (SAFER)	3 600 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	100,00%	1 800 000 €	100,00%	3 600 000 €	100,00%
Parcs naturels régionaux (PNR)	51 800 000 €	1 800 000 €	50 000 000 €	1 800 000 €	100,00%	39 938 533 €	79,88%	41 738 533 €	80,58%
TOTAL VOLET TERRITORIAL	641 864 000 €	319 264 000 €	322 600 000 €	283 543 781 €	88,81%	216 112 364,40 €	66,99 %	499 656 145 €	77,84%

* La Région n'est pas engagée au titre du CPER sur le soutien aux démonstrateurs.

Ventilation des crédits mandatés par l'État et la Région au 31 décembre 2020 au titre du volet Territorial

Mesure / Opération	Montants contractualisés (avenant n°1)			Crédits Mandatés par l'Etat et la Région au 31/12/2020					
	TOTAL Etat + Région	Etat	Région	Etat		Région		TOTAL Etat + Région	
				€	%	€	%	(€)	%
Accompagnement des territoires bâtisseurs	400 000 000 €	200 000 000 €	200 000 000 €	53 884 798 €	26,94 %	69 486 585 €	34,74 %	123 371 383 €	30,84%
Aménagement durable et innovation urbaine	126 594 000 €	71 594 000 €	55 000 000 €	46 353 256 €	64,74 %	5 958 660 €	10,83 %	52 311 916 €	41,32%
Projets démonstrateurs	25 920 000 €	25 920 000 €		16 436 915 €	63,41 %			16 436 915 €	63,41%
Ingénierie territoriale (EPA)	23 950 000 €	13 150 000 €	10 800 000 €	10 624 945 €	80,80 %	9 378 138 €	86,83 %	20 003 083 €	83,52%
Soutien aux dynamiques territoriales	10 000 000 €	5 000 000 €	5 000 000 €	868 249 €	17,36 %	534 839 €	10,70 %	1 403 088 €	14,03%
Soutien à l'action foncière (SAFER)	3 600 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 650 000 €	91,67 %	1 740 000 €	96,67 %	3 390 000 €	94,17%
Parcs naturels régionaux (PNR)	51 800 000 €	1 800 000 €	50 000 000 €	1 800 000 €	100,00 %	22 678 516 €	45,36 %	24 478 516 €	47,26%
TOTAL VOLET TERRITORIAL	641 864 000 €	319 264 000 €	322 600 000 €	131 618 163 €	41,23 %	109 776 737 €	34,03 %	241 394 900 €	37,61%

* La Région n'est pas engagée au titre du CPER sur le soutien aux démonstrateurs.

C. ÉLÉMENTS DE BILAN QUALITATIF SUR LA RÉALISATION DU VOLET

1. L'accompagnement des territoires bâtisseurs

Au travers de cette mesure, il s'agit pour l'État et la Région d'accompagner les efforts de production de logements des collectivités avec un objectif de multifonctionnalité et de transition écologique et énergétique.

Les financements de l'État et de la Région viennent notamment soutenir la production d'équipements de proximité nécessaires à l'accueil et à la qualité de vie des habitants.

Au titre du CPER 2015-2020, l'État et la Région ont mobilisé plusieurs dispositifs à cette fin.

La Région a essentiellement mobilisé son dispositif Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE), créé en 2016, et qui vise à soutenir la construction de logements dans les communes et EPCI de l'ensemble de l'Île-de-France, sous condition :

- Du caractère innovant du quartier ou de l'action financée ;
- Du caractère écologique du quartier ou de l'action financée.



Fin 2020, on dénombre ainsi **58 quartiers lauréats**, parmi lesquels :

- **Le QIE de l'Eau Vive à Lieusaint (77)** : 57 ha - 1 800 nouveaux logements – porté par la commune (13 374 habitants, en zone urbaine). Le soutien régional a été fléché sur le renforcement de l'offre d'équipements publics de l'écoquartier (extension du groupe scolaire, construction d'un équipement sportif de proximité, aménagement de jardins familiaux et d'un parcours « culture, nature, santé, sport ») ;
- **Le QIE de la pépinière à Villepinte (93)** : 13,4 ha - 700 nouveaux logements – porté par l'EPT Terres d'Envol et la commune (36 514 habitants, en zone urbaine) ;
- **Le QIE du centre-ville à Sucy-en-Brie à (94)** : 20 ha - 350 nouveaux logements – porté par l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir et la commune (26 472 habitants, en zone urbaine). Ce projet de recomposition du centre-ville vise à renforcer l'offre de logements, à dynamiser le commerce de proximité, à réaménager les espaces publics avec la création de lieux de convivialité et à favoriser les modes de déplacement actifs.



Si l'État ne participe pas financièrement à ces opérations, le Préfet de région est néanmoins représenté par la DRIEAT, au sein du jury auquel participe également l'ADEME.

La Région a également mobilisé dans ce cadre le dispositif **Contrats d'Aménagement Régional (CAR)**. La montée en puissance rapide du **dispositif**, entré en vigueur en 2017, a permis d'enclencher une dynamique de réalisation d'équipements publics partout sur le territoire francilien. Une convention territoriale d'exercice concertée des compétences (CTEC) a d'ailleurs été adoptée dès l'automne 2017, suite à la sollicitation de départements qui souhaitaient pouvoir apporter leur cofinancement à certaines opérations inscrites dans des CAR.

De son côté, l'État a mobilisé le dispositif d'**aide aux maires bâtisseurs (AMB)** au titre du CPER 2015-2020, dispositif initié en l'Île-de-France compte tenu des besoins en logements et qui a été étendu en 2015 au niveau national.

Ce dispositif a été mobilisé en 2015 et 2016 pour les constructions de logements autorisées en 2015 et a bénéficié à 193 communes franciliennes (sur 344 communes éligibles). **Cette aide n'a pas été renouvelée en 2017.**

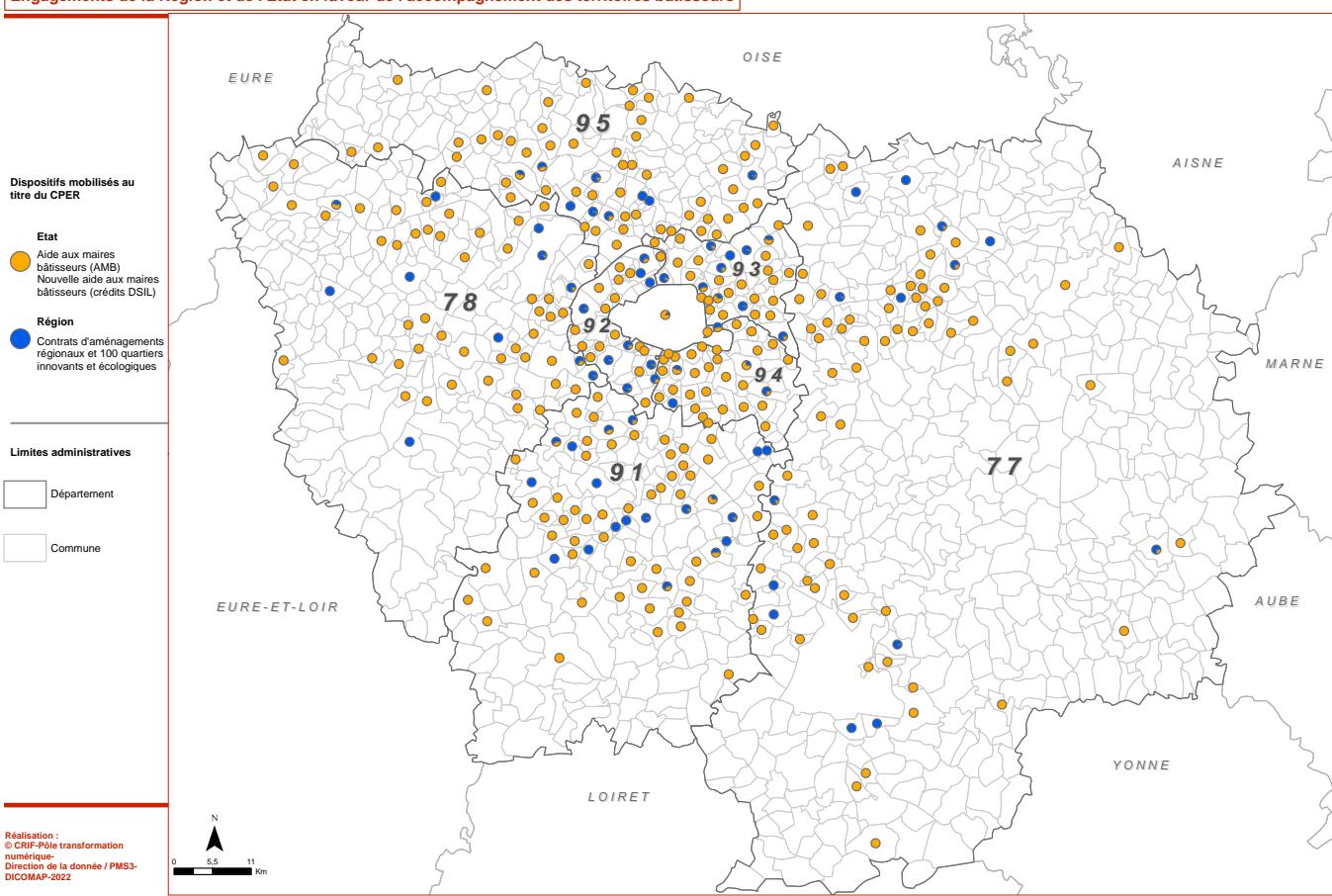


L'État a par la suite mobilisé les crédits de la DSIL pour accompagner les collectivités locales dans le cadre de leurs efforts de production de nouveaux logements.

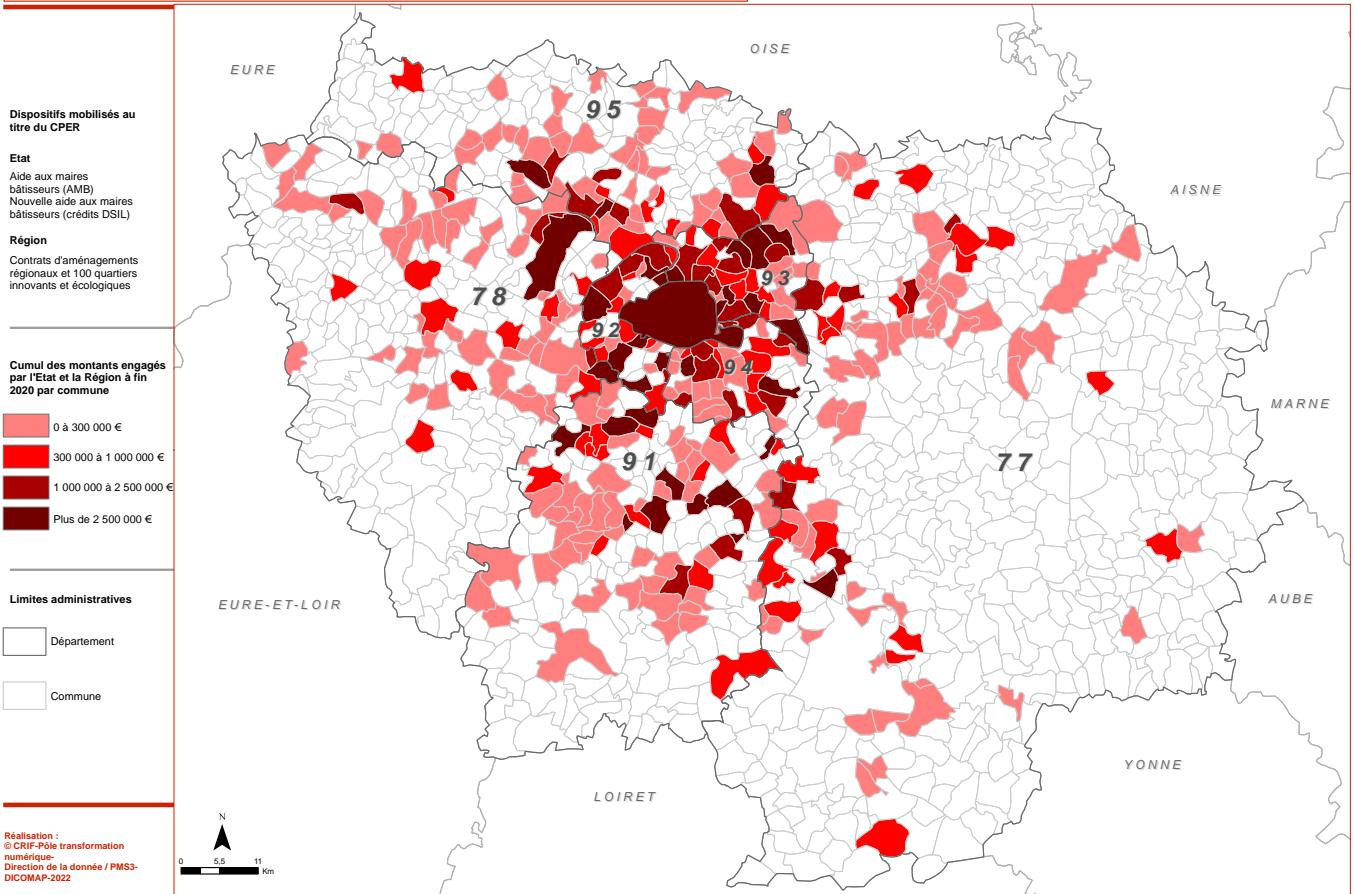
Les **Contrats d'Intérêt National (CIN)** créés à la suite du comité interministériel du Grand Paris du 15 octobre 2015 ont été mobilisés afin de faire émerger des projets d'aménagement ambitieux pour le territoire francilien. La DSIL a ainsi permis de soutenir la production d'équipements de proximité sur des territoires à fort potentiel, notamment de logements.

Les engagements de l'État se sont en outre traduits par la mobilisation du **Grand Plan d'Investissement (GPI)** en matière de rénovation thermique des bâtiments publics, conformément à l'objectif de transition écologique et énergétique des territoires prévu dans cette mesure du volet territorial.

Bilan du CPER 2015-2020
Engagements de la Région et de l'Etat en faveur de l'accompagnement des territoires bâtisseurs



Bilan du CPER 2015-2020
Engagements de la Région et de l'Etat en faveur de l'accompagnement des territoires bâisseurs



2. L'aménagement durable et l'innovation urbaine

Afin de stimuler la conception, la réalisation et la gestion de projets urbains innovants et exemplaires en termes de conception urbaine durable, plusieurs leviers ont été mis en œuvre par l'État et la Région pour accompagner les démarches locales.

Au titre du CPER 2015-2020, la Région a mobilisé le dispositif **Nouveaux Quartiers Urbains (NQU)** jusqu'en 2017, puis le dispositif **Urbanisme transitoire** (créé fin 2016) pour agir sur la revalorisation des délaissés urbains en accompagnement des collectivités, des aménageurs, des associations et sociétés coopératives pour encourager l'innovation, la participation des habitants et les pratiques vertueuses en matière environnementale durant les temps de latence des projets d'aménagement.



Ce dispositif a ainsi permis de financer 74 projets lauréats, parmi lesquels :

- **La Halle Papin 2** : la Région a accompagné l'association Soukmachines dans son projet de transfert de la Halle Papin sur la friche Efferis à **Pantin (93)** ;
- **Le Point Fort à Aubervilliers (93)** : le soutien régional a contribué à la création d'un lieu de vie coopératif au cœur du Fort d'Aubervilliers, visant à développer les liens entre les quartiers limitrophes (Emile-Dubois, Maladrerie) et le reste de la ville, à travers

des animations et une programmation évènementielle ancrées dans les cultures populaires et urbaines ;

- **La Halle Charras à Courbevoie (92)** : le projet prévoit le réaménagement et l'animation d'une ancienne halle de marché de 10 000 m² qui accueillera dans l'attente de sa reconversion définitive, une programmation fondée sur la restauration, les loisirs et l'évènementiel.

Par ailleurs, la Région a mobilisé ses **Contrats d'Aménagement Régionaux (CAR) « environnement »**, et bonifié les contrats intégrant une ou plusieurs opérations de réduction et valorisation des déchets au niveau local, du développement de l'économie circulaire, de préservation de la nature et de la biodiversité, de la restauration des milieux aquatiques et humides ou encore de la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités. **Ce sont 23 actions qui ont été soutenues au titre du CPER 2015-2020** dans ce cadre.

Enfin, la Région a mobilisé son nouveau dispositif **« Reconquérir les friches franciliennes »**, créé en 2019 et qui vise à appuyer les collectivités dans les phases de définition et de mise en œuvre de leurs projets de reconversion de friches.



En 2020, première année de mise en œuvre du dispositif, 47 projets ont été désignés lauréats et ont pu bénéficier soit d'une subvention d'investissement soit d'un accompagnement en ingénierie de la part de la Région et de ses partenaires (26 projets), parmi lesquels :

- **Le site anciennement occupé par les laboratoires Eclair à Epinay-sur-Seine (93)** qui connaîtra une deuxième vie grâce à un ambitieux projet de reconversion porté par la Ville et l'EPT Plaine Commune qui souhaitent y implanter, après dépollution, des activités culturelles et valoriser les espaces naturels existants (renaturation du ru d'Enghien, mise en valeur de la forêt urbaine) ;
- **Le projet de reconversion d'un ancien site industriel porté par la commune de Champlan (77)** qui prévoit

de renaturer une partie du site et d'y accueillir un équipement public destiné à la sensibilisation à l'environnement.



De son côté, au titre du CPER 2015-2020 et de ses engagements en matière d'aménagement durable et de soutien à l'innovation urbaine, l'État a poursuivi le soutien aux grandes opérations. Ainsi le volet territorial du CPER financé par l'État a rempli son rôle en favorisant le désenclavement et la desserte de territoires en vue de leur aménagement et de la production de logements à proximité des transports, en soutenant principalement l'action des établissement publics d'aménagement (EPA).

En accompagnement de l'arrivée du Grand Paris Express, l'État a ainsi pu soutenir des opérations d'envergure nationale :

- Sur le **secteur des Ardoines (94)**, pour permettre la programmation de près de 5 000 logements sur un secteur contraint notamment par le risque inondation ;
- **A proximité de la station Pleyel (93)**, qui deviendra un des plus gros hubs du métro parisien, en débloquant l'opération de création d'un franchissement du faisceau ferré pour réduire les coupures urbaines ;
- Sur le **plateau de Saclay (91)** en accompagnant le

projet de cluster scientifique et la production de plus de 10 000 logements autour de la future ligne 18.

Le volet territorial du CPER financé par l'État a également permis de redynamiser certains secteurs en manque d'attractivité :

- **Autour de l'axe Seine aval en particulier**, dans un territoire en déprise économique et où l'aménagement était en suspens ;
- **Dans le Val d'Oise à proximité de la gare de Louvres-Puiseux (95) ;**
- **Dans des quartiers anciens dégradés comme à Villeneuve-Saint-Georges (94) ;**
- Pour la **requalification du centre de l'ancienne ville nouvelle d'Evry (91)**.

L'État a tenu ses engagements vis-à-vis d'Eurodisney pour le développement de Marne-la-Vallée et la production de logements, en finançant les travaux sur les boulevards urbains du Val d'Europe (77).



Enfin, l'État a accompagné des projets démonstrateurs dans ce cadre, comme le projet Villages nature à Marne-la-Vallée. (77)

Par ailleurs, les financements ont été répartis sur le territoire francilien, en proche comme en grande couronne, l'État ayant ainsi pu contribuer dans différents territoires à rapprocher les emplois et les logements, à créer des logements dans des quartiers de qualité, desservis par des transports lourds en projet. Le CPER a permis de débloquer des opérations et d'insuffler une dynamique dans des territoires complexes, en prenant en compte les enjeux d'équilibre habitat-emploi.

Les objectifs visés par l'État pour cette période ont été atteints, comme en témoigne le fort taux de consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, malgré les difficultés liées à ces opérations complexes. Ces objectifs restent valables aujourd'hui encore, l'État s'attache toutefois à les réorienter dans les contrats suivants, pour prendre en

compte ses nouvelles priorités, au titre de la transition écologique et pour plus de sobriété foncière.

L'État a également contribué à hauteur de 15 M€ dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020 au financement du franchissement urbain de Pleyel (FUP), en complément des crédits que l'État et la Région y consacrent au titre du volet "Mobilités". L'ouvrage permet de créer, au-dessus du faisceau ferré de la gare du Nord, la liaison entre le RER D et la nouvelle gare Pleyel du Grand Paris Express assurant l'interconnexion des lignes 14, 15, 16 et 17.



L'année 2020 a également permis d'engager un certain nombre d'opérations emblématiques parmi lesquelles :

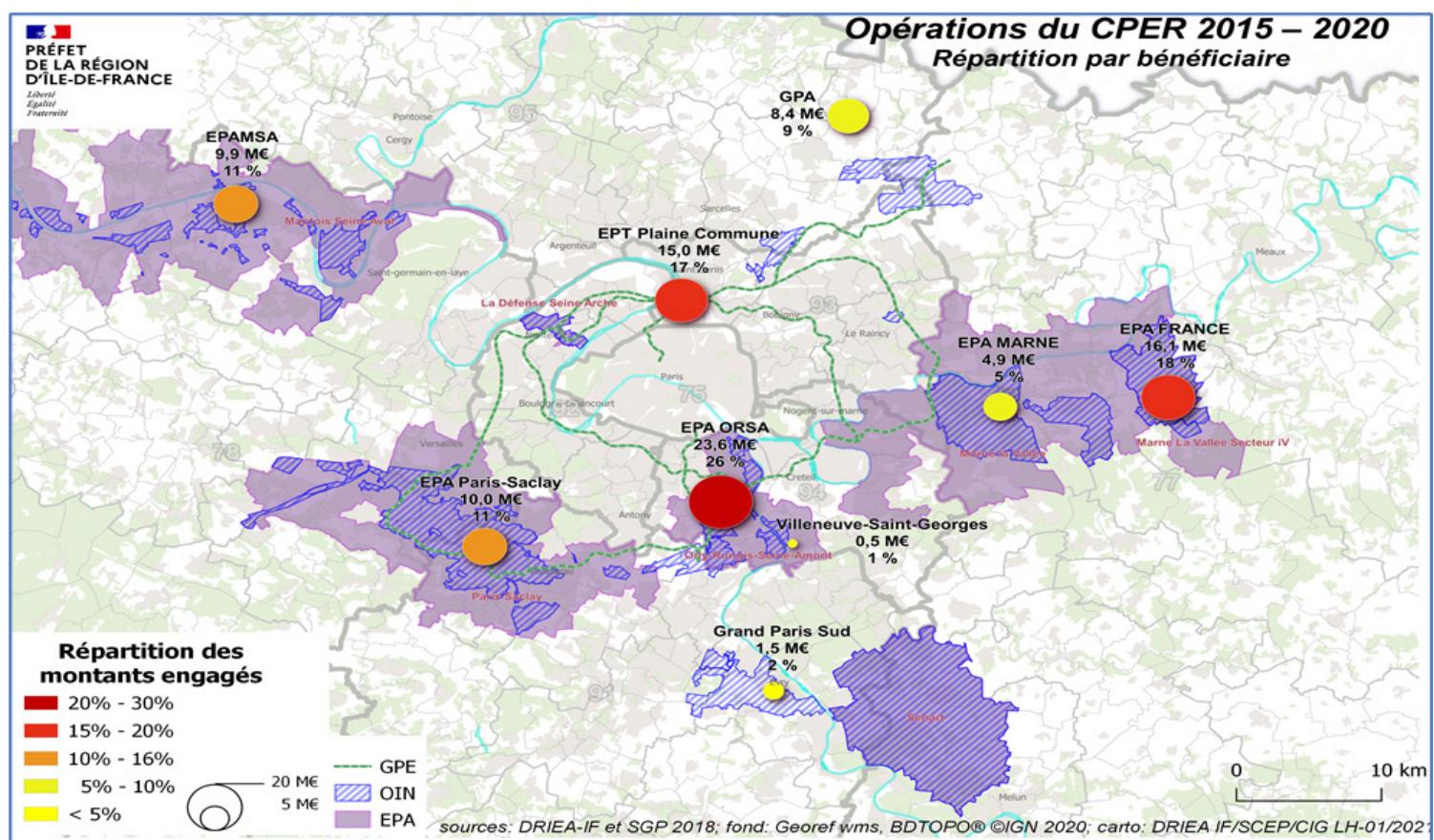
- **La ZAC Mantes Université portée par l'EPAMSA (78).** Le projet vise à créer une nouvelle centralité intercommunale, à l'échelle du territoire du Mantois, en lien direct avec le futur Pôle d'Echange Multimodal qui doit accueillir le RER Eole à l'horizon 2024 ;
- **La ZAC de Corbeville portée par l'EPAPS (91).** Le projet renforcera la dimension économique du cluster Paris-Saclay en permettant l'accueil de nouvelles entreprises. Il a aussi vocation à accueillir une grande mixité de programmes avec des logements familiaux et étudiants, des commerces et des équipements publics de proximité. Enfin, la ZAC accueillera une offre de services de santé large et diverse grâce à la présence du futur hôpital Paris-Saclay et d'une programmation médicale connexe au projet d'hôpital ;
- **L'opération Marne Europe portée par l'EPA Marne (77).** La ville de Villiers-sur-Marne et l'aménageur EPAMarne y développent sur 220 000 m² une programmation mixte et innovante, dans un objectif de durabilité (constructions bois, solution innovante d'approvisionnement en énergie) et de bio-urbanité pour de nouvelles expériences sensorielles.

En complément du CPER 2015-2020, l'État a soutenu dès 2018 le lancement des contrats de projet partenarial d'aménagement (PPA) créés par la loi ELAN. Ce type de contrat, intégrateur des démarches locales, permet de créer un partenariat entre l'État, des acteurs locaux et des collectivités, et de formaliser des engagements réciproques afin d'encourager sur un territoire donné la

réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable. Dans ce cadre, des travaux ont notamment été engagés sur les territoires de Sevran, Grand Orly, Argenteuil, Paris-Villaroche. La Région Île-de-France est elle aussi engagée auprès des collectivités dans ces démarches partenariales que sont les PPA. Elle est signataire des PPA Grand Orly et Argenteuil.



Enfin, en marge du volet territorial du CPER, et en coordination étroite avec la Région, l'État a par ailleurs initié dès 2020 la mise en place d'un fonds friches dans le cadre du plan de relance, pour dynamiser massivement le recyclage foncier des friches pour l'aménagement, la relance de la construction et la production de logements en Île-de-France.



Bilan du CPER 2015-2020
Engagements de la Région et de l'Etat en faveur de l'aménagement durable et de l'innovation urbaine

Dispositifs mobilisés au titre du CPER

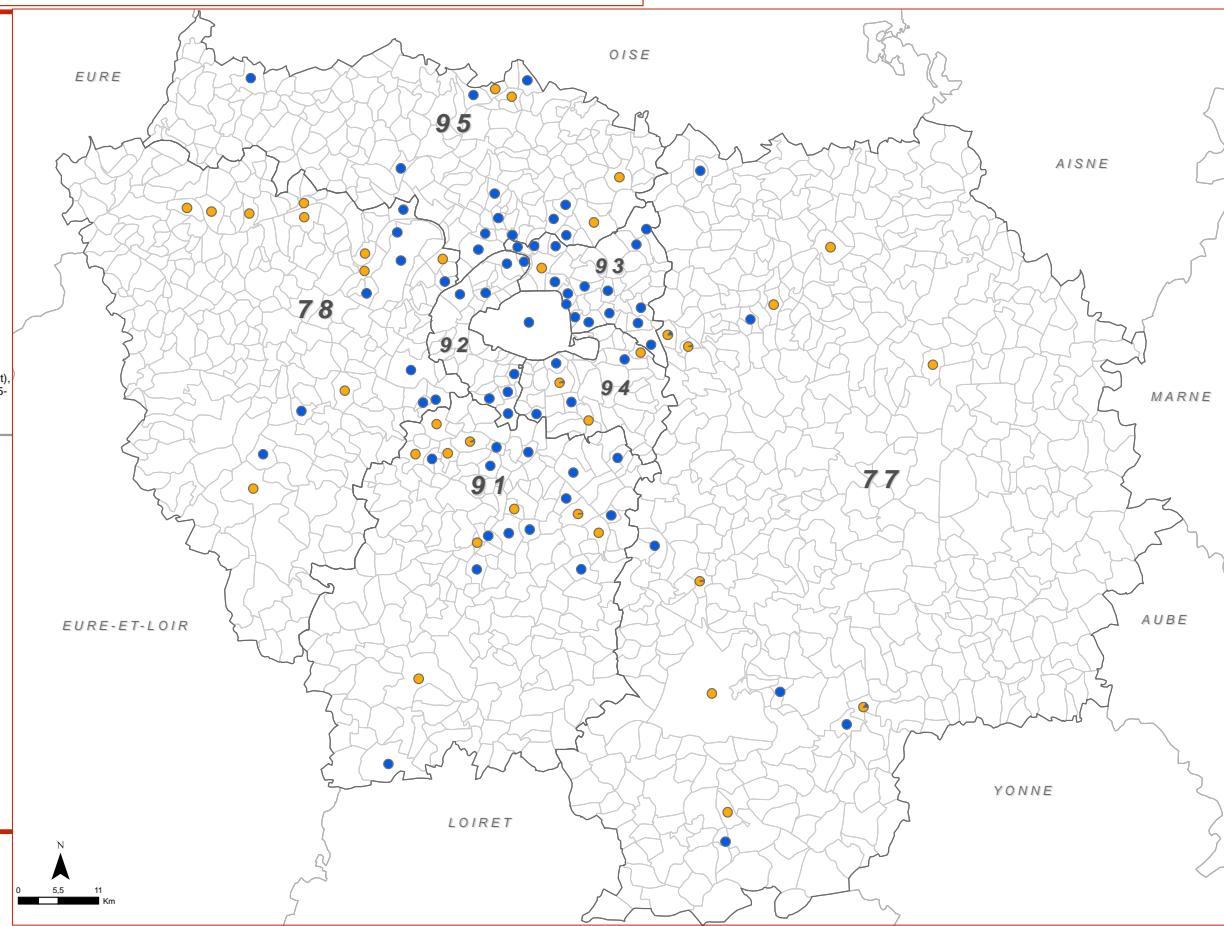
Etat
Crédits BOP 135,
crédits DSIL

Région
Contrats d'aménagements
régionaux 2018-2020
(thématique environnement),
urbanisme transitoire (2015-
2020) et Fiches (2020)

Limites administratives

Département
Commune

Réalisation :
© CRIF-Pôle transformation
numérique-
Direction de la donnée / PMS3-
DICOMAP-2022



Bilan du CPER 2015-2020
Engagements de la Région et de l'Etat en faveur de l'aménagement durable et de l'innovation urbaine

Dispositifs mobilisés au titre du CPER

Etat
Crédits BOP 135,
crédits DSIL

Région
Contrats d'aménagements
régionaux 2018-2020
(thématique environnement),
urbanisme transitoire (2015-
2020) et Fiches (2020)

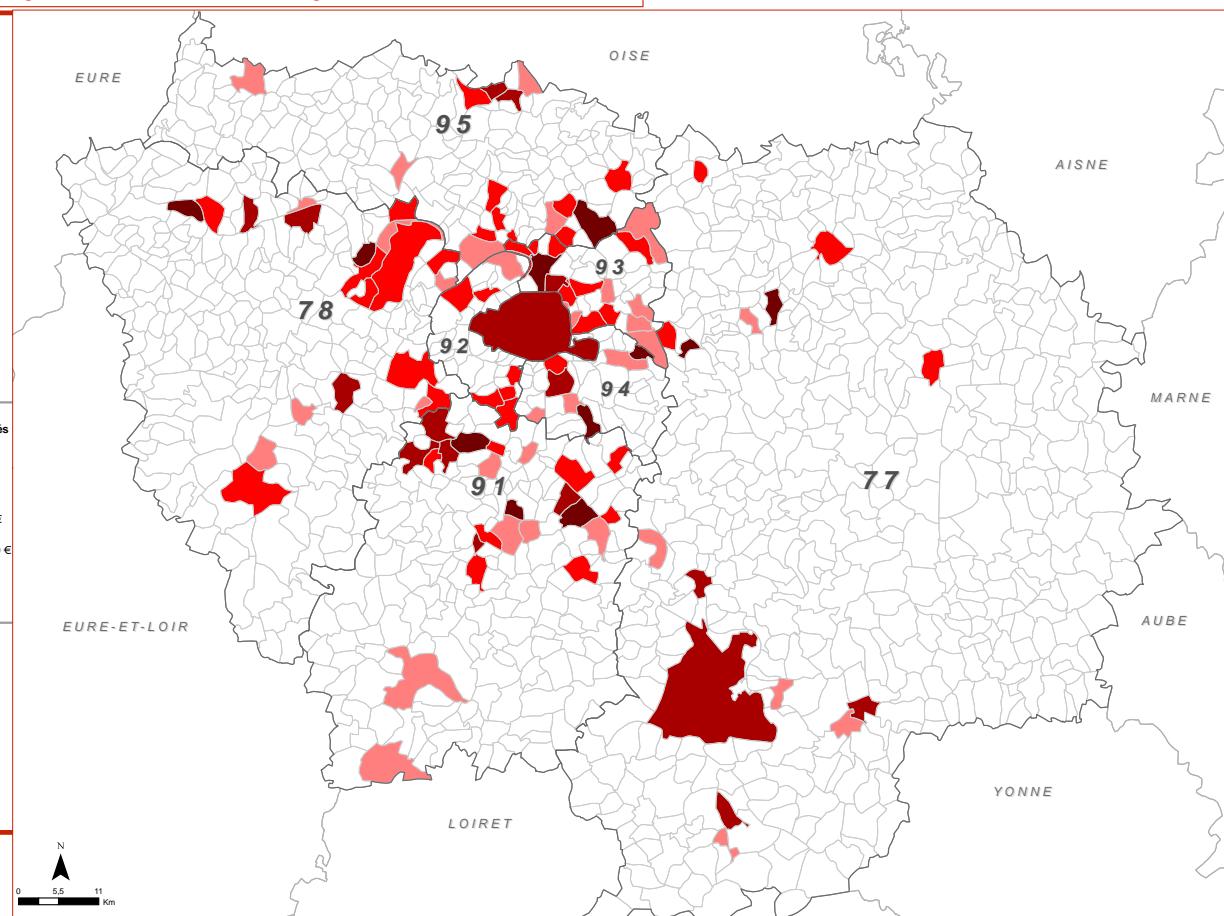
Cumul des montants engagés
par l'Etat et la Région à fin
2020 par commune

0 à 100 000 €
100 000 à 500 000 €
500 000 à 2 000 000 €
Plus de 2 000 000 €

Limites administratives

Département
Commune

Réalisation :
© CRIF-Pôle transformation
numérique-
Direction de la donnée / PMS3-
DICOMAP-2022



3. Les projets démonstrateurs

Cette mesure a pour objectif de soutenir des projets innovants et des démarches structurantes ou exemplaires, susceptibles de contribuer à la fois à la cohésion sociale, au renforcement du rayonnement extérieur de l'Île-de-France ainsi qu'à son développement économique.

Au titre du CPER 2015-2020, l'État a mobilisé le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) pour soutenir des projets démonstrateurs en Île-de-France, parmi lesquels :

- **Le dispositif plan « Campagnes d'été 2020 » - Vacances apprenantes.**



La crise sanitaire a affecté particulièrement les territoires les plus fragiles dont les territoires ruraux. Le plan « Campagnes d'été 2020 » a été mis en place pour répondre à l'accroissement des inégalités sociales et scolaires en proposant une série d'actions souples et adaptées aux territoires ruraux reposant sur 3 axes :

- axe 1 : Vacances apprenantes,
- axe 2 : Elargir l'horizon des possibles pour les ados et pré-adultes,
- axe 3 : Renforcer l'offre culturelle et sportive pour tous.

- **Les travaux de rénovation et de sécurisation du parc de la Villette et création d'un espace dédié aux pratiques sportives urbaines au sein du Parc de la Villette ;**
- **Le soutien à la structuration et à la promotion la filière bois.** En cohérence avec le Stratégie régionale de la forêt et du bois (2015) et le Programme régional de la Forêt et du bois (2019-2029), l'État a souhaité apporter son soutien à l'association Francilbois.

En outre, des projets culturels peuvent bénéficier d'un soutien au titre des projets démonstrateurs, dans la mesure où ils contribuent à renforcer l'attractivité des territoires. Ainsi, l'État a également pu soutenir **le déploiement des micro-folies**, notamment itinérantes et soutenues par des associations.

A noter que la Région n'est pas engagée à soutenir les projets démonstrateurs au titre du CPER, mais a pu en accompagner, hors CPER (via ses dispositifs de droit commun).

4. Le soutien à l'ingénierie territoriale des EPA

Dans la continuité des conventions-cadres de financement de l'ingénierie stratégique et territoriale signées lors du CPER précédent, l'État et la Région ont poursuivi leur soutien aux principaux EPA suivants : établissement public d'aménagement du Mantois Seine Aval (EPAMSA), établissement public d'aménagement Orly Rungis - Seine Amont (EPA ORSA), Etablissement Public d'Aménagement de la Plaine de France (EPA Plaine de France) intégré depuis dans GPA et l'établissement public d'aménagement Marne la Vallée (EPA MARNE). A cet égard, l'État a apporté un montant total de 12,46 M€ au profit principalement des établissements précités.



Cependant, au cours de la période de contractualisation, les modifications apportées par les dernières lois en matière d'aménagement du territoire ont entraîné une évolution des opérateurs publics de l'aménagement, notamment des EPA, et ont conduit la Région à revoir les modalités de son soutien à ces établissements.

En effet, des regroupements d'entités ont eu lieu tels l'absorption de l'EPA Plaine de France par Grand Paris Aménagement (GPA), la fédération de l'EPA ORSA à GPA, la création d'établissements publics locaux comme Paris La Défense dont la présidence est assurée par le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine (92), ou encore la création de la société CITALLIOS née de la fusion de SEM des départements des Yvelines (78) et des Hauts-de Seine (92). **La Région a choisi de soutenir cette évolution au bénéfice des compétences des collectivités infrarégionales.**

La Région a également accompagné de 2018 à 2020 le territoire stratégique de **La Défense** dans sa gestion des ouvrages et espaces publics pour maintenir sa compétitivité et son attractivité.

5. Le soutien aux dynamiques territoriales

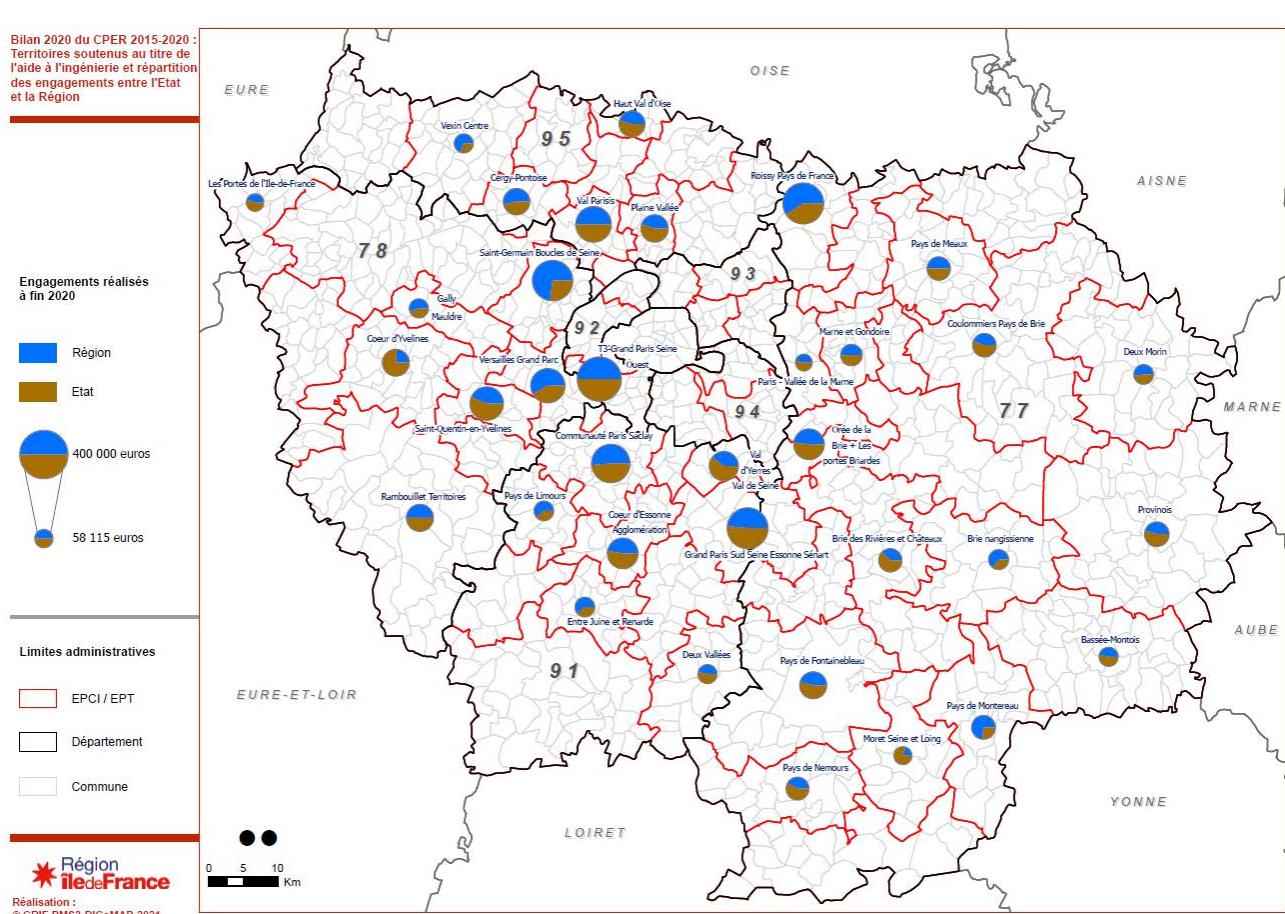
L'État et la Région se sont engagés à **soutenir les territoires périurbains, ruraux et des pôles de centralité via le soutien à l'ingénierie territoriale** des établissements

publics de coopération intercommunale (EPCI) de grande couronne et des pôles de centralité identifiés par le SDRIF.



Dans un contexte intercommunal en consolidation, l'État et la Région ont ainsi aidé ces territoires à structurer leurs outils de planification et à définir leurs projets d'aménagement, dans le cadre d'un **dispositif commun de contractualisation avec les EPCI**. Entre 2016 à 2020, ce sont 35 conventions-cadres qui ont ainsi été conclues (voir la cartographie ci-après).

Au total, le dispositif a ainsi permis le financement de 71 études par l'État et 56 par la Région sur des thématiques relatives aux stratégies territoriales (projets de territoire, élaboration ou évaluation de documents d'urbanisme, préparation au changement de périmètre d'un EPCI), à l'habitat (PLH et volets fonciers de PLH), à la transition écologique (PCAET), au développement économique ou aux mobilités.



6. Le soutien à l'action foncière (SAFER)

Pour garantir un développement durable des espaces ouverts franciliens, **l'État et la Région ont poursuivi leur soutien à la SAFER**, médiateur clef entre le monde urbain et le monde rural, par son rôle d'opérateur foncier auprès des collectivités locales, des acteurs de l'aménagement régional et des porteurs de projets agricoles et ruraux.

La mission confiée à la SAFER est triple :

- Lutter contre la consommation d'espaces ouverts ;
- Améliorer la place des activités agricoles et rurales ;
- Protéger les milieux et les ressources naturelles.

7. Le soutien aux Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Dans le cadre du volet territorial du CPER Île-de-France 2015-2020, l'État et la Région ont soutenu les Parcs Naturels Régionaux (PNR) suivants :

- Haute Vallée de Chevreuse ;
- Gâtinais français ;
- Vexin français.



Les moyens financiers mobilisés par l'État en faveur des PNR ont porté sur le fonctionnement des Syndicats Mixtes d'Aménagement et de Gestion (SMAG) des Parcs dans le respect des chartes en vigueur et des grandes politiques portées par l'État.

Ce soutien à l'ingénierie a notamment permis l'intégration d'un urbanisme durable à travers la prise en compte exemplaire du paysage, de la limitation de la consommation d'espace, de la préservation des continuités écologiques, de la gestion des milieux naturels et de la transition énergétique.

De son côté, dans le cadre du Pacte rural initié dès 2016, la Région a, pour sa part, poursuivi son engagement auprès des PNR franciliens, acteurs de référence pour

le développement local et l'aménagement durable de ces espaces et ainsi contribué à la valorisation et la préservation des patrimoines naturels, paysagers et culturels de ces territoires franciliens exceptionnels

Les interventions ont été recentrées sur les missions fondamentales des PNR ainsi que sur un nombre limité de priorités régionales :

- La préservation et la sauvegarde du paysage, du patrimoine naturel et bâti, des espaces ouverts et de la ressource en eau de leur territoire, l'amélioration de la connaissance sur la biodiversité ;
- Le soutien à l'économie locale par la valorisation des productions agricoles locales en circuits courts et le développement des filières de bio-matériaux ;
- La maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables ;
- Le développement des pratiques d'écomobilités ;
- La sensibilisation à l'environnement.



Sur la période du CPER 2015-2020, les crédits engagés par la Région ont notamment permis de soutenir 354 projets en investissement et 364 projets en fonctionnement dans les PNR.

En outre, les moyens engagés par l'État et la Région en faveur des PNR ont également contribué au financement des évaluations des chartes à mi-parcours pour les parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais français ainsi que de l'évaluation finale de la charte pour le PNR du Vexin français.



Les Parcs Naturels Régionaux (PNR) d'Île-de-France

Légende

PNR existant

- [Green box] PNR du Gâtinais français
- [Blue box] PNR de la Haute Vallée de Chevreuse
- [Purple box] PNR du Vexin
- [Orange box] PNR Oise - Pays de France

PNR en projet

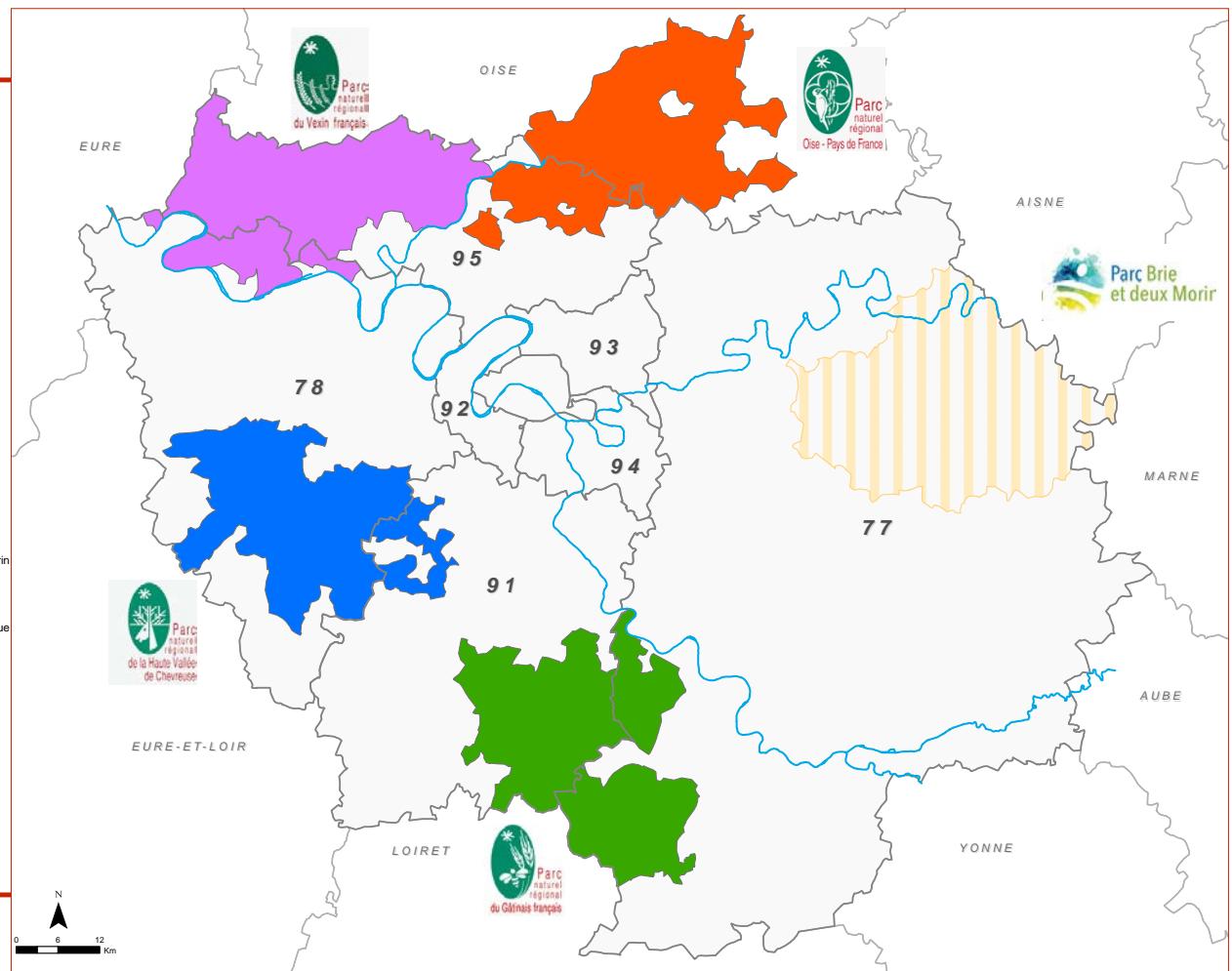
- [Yellow box] PNR Brie et Deux Morin

- [Blue line] Réseau hydrographique principal

- [White box] Département

Région
Île-de-France

Réalisation :
© CRIF-PMS3-DICoMAP-2021



Source : BD CARTO - EIGN - Paris - 2006 - Reproduction interdite - Licence n°2006 CLU 1068 / IGN - GéofLIA Départements / CRIF-PCT

0 6 12 Km

N



Région Île-de-France

2, rue Simone-Veil

93400 Saint-Ouen

Tél. : 01 53 85 53 85

www.iledefrance.fr

 [RegionIleDeFrance](#)

 [@iledefrance](#)

 [iledefrance](#)

**Annexe 2 : Communiqué de presse de l'autorité
environnementale CPER 2021-2027**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



La Défense, le 04/11/2021

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Conseil général de l'environnement et du développement durable

L'Autorité environnementale a délibéré sur les projets suivants. Elle a rendu 10 avis lors de la session du mercredi 3 novembre 2021.

1. [Contrat de plan interrégional \(CPIER\) du Massif des Pyrénées 2021-2027](#)
2. [Contrat de plan interrégional \(CPIER\) Vallée de la Garonne 2021-2027](#)
3. [Contrat de plan interrégional \(CPIER\) Vallée du Lot 2021-2027](#)
4. [Contrat de plan Etat-Région \(CPER\) Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027](#)
5. [Contrat de plan Etat-Région \(CPER\) Grand Est 2021-2027](#)
6. [Contrat de plan Etat-Région \(CPER\) Occitanie 2021-2027](#)
7. [Modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin \(59\)](#)
8. [Remplacement de la télécabine de Superbagnères \(31\) - \(2e avis\)](#)
9. [Construction d'un village relais à Tsoundzou 2 sur la commune de Mamoudzou \(976\)](#)
10. [TZen5, transport commun en site propre sur les communes de Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi \(75, 94\) - Actualisation de l'avis du 8 janvier 2016](#)

Retrouvez en ligne le communiqué de presse

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

Service presse du CGEDD/AE

Karine Gal
Tél : 01 40 81 68 11
Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Bruno Hémon
Tél : 01 40 81 68 63
Mél : bruno.hemon@developpement-durable.gouv.fr

Ces avis portent sur la qualité de l'évaluation environnementale présentée par le maître d'ouvrage ou la personne responsable et sur la prise en compte de l'environnement par les projets, les plans ou les programmes. Ils visent à permettre d'améliorer leur conception, ainsi que l'information du public et sa participation à l'élaboration des décisions qui s'y rapportent. Les avis ne leurs sont ni favorables, ni défavorables et ne portent pas sur leur opportunité.

Absence d'avis de l'Ae sur six dossiers

L'Ae aura été saisie pour avis sur 170 dossiers au cours de l'année 2021, dont 78 sur des plans ou programmes. À titre de comparaison, depuis sa création, elle est saisie en moyenne de 110 dossiers par an, avec un minimum de 85 en 2020 et un maximum de 135 en 2013, très majoritairement pour des projets.

Sans moyen supplémentaire, elle a rendu au premier semestre 2021 autant d'avis qu'en une année normale. Le nombre des saisines a à peine diminué au second semestre. Face à cette situation de surcharge, elle a décidé le 23 juin 2021 de ne pas rendre d'avis sur le programme Interreg Euromed 2021-2027, puis le 6 octobre 2021 sur le contrat de plan interrégional (CPIER) du Massif central 2021-2027.

Saisie pour avis sur six dossiers de contrat de plan État-Région (CPER) ayant vocation à être délibérés au plus tard à la session du 3 novembre, l'Ae ne dispose pas des moyens lui permettant d'instruire tous les dossiers inscrits à la séance. Ayant rendu d'ores et déjà cinq avis sur des dossiers de ce type et sans critère manifeste permettant de les discriminer, l'Ae a décidé de ne rendre d'avis sur aucun de ces six dossiers non plus que sur les autres dossiers de même nature inscrits aux prochaines séances. Les pétitionnaires pourront en tant que de besoin se reporter aux recommandations des avis analogues délibérés jusqu'ici.

Modernisation de l'aéroport de Lille-Lesquin (59)

L'aéroport de Lille-Lesquin, proche de la saturation, présente un projet de rénovation et d'extension du terminal existant. L'objectif est de répondre aux évolutions réglementaires, aux exigences de sûreté et de sécurité aériennes, d'améliorer les conditions d'accueil des voyageurs et d'accompagner le développement de la plateforme. L'extension envisagée pour les parkings, tout comme l'accessibilité de l'aéroport par d'autres moyens que la voiture individuelle, susceptible d'incidences induites sur l'environnement et la santé humaine, sont un enjeu majeur de ce dossier. La desserte de l'aéroport repose aujourd'hui très majoritairement sur la voiture individuelle.

Pour la plupart des enjeux environnementaux, l'étude d'impact est de qualité. Elle approfondit chacun des sujets au niveau attendu, en ayant bien tiré parti du cadrage préalable rendu par l'Ae le 13 janvier 2021.

La partie du dossier consacrée à l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES) présente un excès d'optimisme du fait des hypothèses non réalistes sur lesquelles elle repose. L'Ae recommande de la reprendre et d'actualiser en conséquence l'évaluation socio-économique. Le pétitionnaire prévoit toutefois une mesure intéressante et nouvelle de compensation des émissions de GES, en abondant un fonds carbone par une redevance sur les tarifs de stationnement, trop modeste pour atteindre les objectifs visés. Ce fonds aura vocation à cofinancer des projets de transports en commun desservant l'aéroport. L'Ae recommande, dans le pilotage de ce fonds, de tenir une comptabilité précise des émissions de GES générées par le projet et de celles qui seront évitées par les actions financées, afin de pouvoir garantir que toutes les émissions seront effectivement compensées. Elle recommande d'en accroître le montant pour lui donner une chance d'atteindre ses objectifs.

L'Ae recommande de reprendre l'analyse des variantes concernant les parkings, d'adopter une politique tarifaire incitant les usagers à se reporter sur les transports en commun, et de pérenniser la suspension du programme immobilier pour éviter le développement de l'urbanisation et ses incidences sur les terres agricoles et les trafics routiers.

L'Ae formule d'autres recommandations concernant les impacts sanitaires du bruit et de la pollution de l'air, en particulier en faveur d'un couvre-feu nocturne de manière à garantir aux riverains, des plages nocturnes d'au moins 7 heures de repos continu.

Pour les énergies renouvelables, l'Ae recommande de mener à son terme l'étude géothermique dans un calendrier permettant d'intégrer une telle solution aux travaux prévus.

Remplacement de la télécabine de Superbagnères (31) - (2e avis)

La télécabine qui assure la liaison, en période estivale et hivernale, entre Bagnères-de-Luchon à 630 m d'altitude et le plateau de Superbagnères à 1800 m constitue l'une des deux seules voies d'accès à la station, par ailleurs située en site classé. Cette télécabine construite en 1993 est aujourd'hui obsolète ; elle connaît de nombreux problèmes techniques ainsi que des frais d'entretien et de maintenance importants, qui conduisent à envisager son remplacement. Le projet de sa reconstruction s'inscrit dans une réflexion de tourisme « quatre saisons » de la Haute-Garonne et prend place dans un ensemble d'opérations imbriquées : une réflexion sur la requalification du plateau de Superbagnères ; un schéma directeur urbain de Bagnères-de-Luchon incluant une étude mobilité et stationnement ; une gestion des trafics sur la route départementale RD 46, seconde voie d'accès au plateau. Suite à l'avis n°2020-117 déjà rendu par l'Ae sur le projet, des informations complémentaires ont été apportées par le pétitionnaire, en particulier le plan d'action du schéma urbain de Bagnères-de-Luchon et le schéma de requalification du plateau de Superbagnères aujourd'hui disponibles.

L'Ae renouvelle sa recommandation quant à l'inscription du remplacement de la télécabine dans un projet plus vaste incluant ces deux schémas. Cette nouvelle étude d'impact n'est pas orientée dans ce sens, ce qui justifie certaines de ses recommandations. Ainsi, l'Ae recommande de reconsidérer l'importance de la vulnérabilité du projet et plus largement du domaine skiable et des activités hivernales au changement climatique, de préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour la régulation du trafic de la RD 46, et de démontrer l'absence d'incidences résiduelles du projet sur les sites Natura 2000 après les mesures d'évitement et de réduction prévues.

Construction d'un village relais à Tsoundzou 2 sur la commune de Mamoudzou (976)

La construction d'un village relais à Tsoundzou 2 sur la commune de Mamoudzou à Mayotte s'inscrit dans le cadre de l'expérimentation d'un dispositif intitulé « aide au logement locatif très social adapté ». Le village est destiné à accueillir temporairement des familles en situation régulière et en grande précarité, en l'attente d'un relogement pérenne. L'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (Epfam), maître d'ouvrage, a déposé à titre de régularisation un dossier dans le cadre de la législation sur l'eau.

L'étude d'impact, bien illustrée, est parfois un peu répétitive et souffre du fait que le chantier était déjà en cours au moment où elle a été commandée.

Elle n'évoque pas les conséquences et les risques, à moyen et long terme, du choix de ce site, motivé par l'urgence, en particulier en ce qui concerne les difficultés de coexistence du village relais et de la station d'épuration sud prévue pour traiter les eaux usées de l'ensemble des développements urbains du secteur. Pour l'Ae, c'est un problème majeur.

L'Ae recommande de préciser les modalités de suivi de la micro-station d'épuration actuellement en fonctionnement et de décrire son comportement en cas de submersion marine. Elle recommande également de décrire la solution définitive qui sera adoptée pour l'assainissement du village et ses incidences sur l'environnement, ainsi que les conséquences de l'implantation d'une station d'épuration à proximité du village relais et les moyens de prévenir les nuisances associées à cet équipement.

L'Ae recommande de présenter, avec l'aide d'un écologue, un bilan des incidences du chantier, de justifier l'équivalence fonctionnelle entre la zone de compensation et la zone humide détruite et de définir si nécessaire des mesures de compensation supplémentaires. L'Ae recommande enfin de préciser comment les terrains abritant une biodiversité remarquable (Znief) et les espaces de compensation seront préservés d'une urbanisation illicite.

TZen5, transport commun en site propre sur les communes de Paris, Ivry-sur-Seine, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi (75, 94) - Actualisation de l'avis du 8 janvier 2016

La ligne TZen5 est un bus électrique bi-articulé à haut niveau de service (BHNS), destiné à relier le 13e arrondissement de Paris (75) au centre-ville de Choisy-le-Roi (94). Son parcours d'environ

9,4 kilomètres comprend 19 stations. Parallèle à la ligne du RER C, c'est un transport qui offre une desserte assez fine avec une vocation de rabattement sur d'autres transports en commun dès sa mise en service. Le projet s'inscrit dans un territoire urbain densément peuplé, artificialisé, en mutation, avec plusieurs opérations en cours de réalisation ou en projet sous maîtrises d'ouvrage diverses. Le tracé est entièrement en zone inondable. La mise en service est prévue en 2025. L'Ae recommande de compléter la description du projet et de ses conséquences pour les lignes existantes par un récapitulatif de l'avancement des projets connexes et de leurs interactions avec le TZen5.

Selon le dossier, le projet vise à renforcer la qualité de la desserte du territoire avec pour objectif de limiter le développement de la voiture particulière, de satisfaire aux enjeux d'usage de la voirie (itinéraires cyclables et cheminements piétons notamment) et aux enjeux d'intégration urbaine. En dépit de ces objectifs, les aménagements piétons et cyclables, y compris pour les accès aux stations, sont imprécis et peu décrits. L'Ae recommande d'apprécier la commodité d'accès effective aux stations compte tenu des éventuels obstacles afin de les résoudre par des adaptations des opérations en cours, de décrire les aménagements piétons et cyclables en projet et de documenter les hypothèses de transfert modal utilisées.

Des compléments sont nécessaires, notamment sur l'analyse des trafics et les effets du projet sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'en termes de mesures pour tenir compte des évolutions du climat.

L'Ae recommande également d'approfondir l'étude des solutions pour la gestion des eaux pluviales des séquences 8 et 9 et de préciser les incidences liées à l'infiltration des eaux pluviales compte tenu des niveaux de pollution des sols.

[Désinscription ici](#)

Annexe 3 : Déclaration environnementale CPER 2021-2027



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Région
Île de France**

Contrat de plan État-Région 2021-2027 d'Île-de-France

Déclaration environnementale

Au titre de l'article L.122-9 du code de l'environnement

Introduction

En application de la directive européenne du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, tous les plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale.

Le contrat de plan État–Région (CPER) est soumis à évaluation environnementale conformément à l'article R 122-17 du code de l'environnement. Cette démarche poursuit un triple objectif :

- aider à l'élaboration du programme en prenant en compte l'ensemble des champs de l'environnement et en identifiant ses effets sur l'environnement ;
- contribuer à la bonne information du public et faciliter sa participation au processus décisionnel de l'élaboration du programme ;
- éclairer les autorités administratives responsables (État et Conseil régional d'Île-de-France) sur la décision à prendre.

Dans le cadre de cette évaluation, le projet de CPER 2021-2027 d'Île-de-France a fait l'objet d'un rapport environnemental.

L'ensemble de ces éléments :

- ont fait l'objet d'une consultation du public conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement. Cette consultation, s'est tenue à compter du 17 avril 2022 ;
- sont soumis à la consultation du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) conformément aux articles L 4241-1 et R 4134-10 du CGCT, qui se réunira le 29 juin prochain.

Conformément à l'article L. 122-9 du code de l'environnement, la présente déclaration accompagne la publication du contrat de plan État – Région. Cette déclaration résume la manière dont il a été tenu compte de l'évaluation environnementale et des consultations réalisées.

I. Prise en compte de la consultation du public, de l'avis de l'autorité environnementale et de l'évaluation environnementale

A. Prise en compte de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale, qui a mis en avant les impacts potentiels sur l'environnement du contrat, a conduit à présenter une démarche d'éco-conditionnalité dans le CPER pour pouvoir intervenir au cours de sa mise en œuvre :

- au stade des études pour « éviter, réduire sinon compenser » les impacts des projets en veillant à la bonne prise en considération des spécificités franciliennes identifiées dans les orientations, prescriptions et recommandation
- des différents schémas régionaux ;
- au stade de la réalisation des projets, par l'intégration des clauses environnementales dans les marchés de travaux avec une attention particulière sur l'utilisation d'éco-matériaux, le réemploi sur site, l'utilisation d'énergie renouvelable et la recherche d'économie d'énergie, la valorisation des déchets et des déblais, etc.

Ces éléments ont pour but de prioriser pour le financement par le CPER, les projets les plus vertueux du point de vue de la transition écologique et énergétique et, de renforcer l'attention des porteurs de projets et des maîtres d'œuvre sur les incidences de leurs activités sur l'environnement.

Pour ce faire, la déclinaison des volets thématiques du CPER comprend des parties dédiées à la prise en compte des enjeux environnementaux, qui identifient pour chacune des thématiques et des critères d'éco-conditionnalité, tels que l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti, le soutien à l'innovation verte ou, la reconquête des friches.

Par ailleurs, le CPER liste les guides et référentiels sur lesquels les maîtres d'ouvrage pourront s'appuyer pour s'engager dans cette démarche d'éco-conditionnalité (les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, le référentiel de l'État sur l'impact environnemental des budgets verts, le label énergie positive et réduction carbone, le pacte bois biosourcé d'Île-de-France, le label bâtiment biosourcé, les référentiels de l'ADEME : référentiels ENR, FAIRE et économie circulaire, etc.).

B. Prise en compte de l'avis de l'Autorité environnementale du CGEDD

Conformément aux dispositions de l'article R.122-17 du code de l'environnement, l'autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a été saisie le 27 octobre 2021 sur le projet de CPER 2021-2027 d'Île-de-France.

Elle a toutefois annoncé par communiqué de presse du 4 novembre 2021 avoir décidé de ne plus rendre d'avis à partir de cette date sur aucun dossier de contrat de plan État– Région. Son avis est donc réputé rendu.

L'État et la Région ont pris acte de cette décision et ont donc poursuivi le processus d'élaboration du CPER 2021-2027 et les autres étapes de la procédure environnementale. Toutefois, l'élaboration du CPER et de son rapport environnemental se sont appuyés sur les précédents avis rendus par le CGEDD sur d'autres CPER. En outre, le CPER d'Île-de-France intègre des critères d'éco-conditionnalité, et le rapport environnemental a été construit dans une logique itérative de mise en perspective du contenu du CPER au regard de ses prédécesseurs. Ce sont là deux éléments généraux

qui ressortent des différentes recommandations que l'autorité environnementale a pu formuler à propos des CPER Centre Val-de-Loire ou Hauts-de-France notamment.

S'ajoute à cela un rappel des priorités partagées entre l'État et la Région, en introduction de chaque volet du CPER afin d'en renforcer la compréhension. Chaque volet fait également l'objet d'un paragraphe sur la prise en compte des enjeux environnementaux afin d'être en phase avec le contenu du rapport environnemental. Ces éléments apparaissent, aux yeux de l'autorité environnementale, comme des points essentiels du bon déroulé d'une évaluation environnementale stratégique : garantir que celle-ci imprègne le contenu du contrat de plan, et qu'elle en guide tout ou partie des choix effectués.

Enfin, l'autorité environnementale accorde une place centrale à la lisibilité de la structure du CPER, tant en termes de thématiques, de mécanismes financiers mobilisés, que de cohérence avec le reste des politiques publiques régionales, priorités qui ont fait l'objet d'une attention particulière dans la rédaction du CPER d'Île-de-France.

C. Bilan et prise en compte de la consultation du public

a) Les modalités de la consultation du public

La participation du public, dont les modalités sont définies à l'article L123-19 du code de l'environnement, s'est tenue à compter du 17 avril 2022.

L'information du public sur le lancement de cette consultation a été faite par voie de presse ainsi que, par un avis mis en ligne sur les sites internet de la préfecture de région et du conseil régional d'Île-de-France. Cet avis précisait la composition du dossier, la date de démarrage de la consultation, sa durée et les modalités de présentation des observations.

Trois documents ont été mis à la disposition du public :

- le projet de contrat de plan Etat – Région Île-de-France 2021-2027 ;
- le rapport d'évaluation environnementale stratégique ;
- un communiqué de presse de l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) indiquant que cette autorité n'a pas rendu d'avis formel sur ce CPER.

Ces documents étaient consultables :

- en version papier dans les locaux de la préfecture de région et du conseil régional d'Île-de-France ;
- en version électronique sur le site internet du Conseil régional d'Île-de-France.

b) Le bilan de la consultation du public

Au terme de la période de consultation du public, sept contributions ont été comptabilisées, dont deux émanant de collectivités territoriales (une commune et un EPT), une d'un groupe politique du Conseil régional, trois de particuliers et une d'une association. Par ailleurs, deux contributions de collectivités territoriales (une commune et un conseil départemental) ont été reçues en dehors du délai réglementaire mais ont néanmoins été prises en compte.

Les contributions portent principalement sur l'absence d'un volet mobilité, sur les sujets environnementaux ainsi que sur les modalités d'élaboration du CPER et de concertations avec les collectivités infrarégionales.

S'agissant du volet mobilité, les observations pointent le manque de visibilité sur le calendrier ainsi que sur les conditions de son élaboration et identifient des opérations qui pourraient être inscrites au CPER.

Il convient de souligner que les transports font l'objet d'un traitement spécifique, conformément au calendrier fixé par la Loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, qui prévoit pour les crédits de l'État une programmation financière quinquennale pour la période 2023-2027. Toutefois, afin d'engager sans attendre les investissements les plus urgents, l'État et le Conseil régional ont signé le 4 mars 2021 un avenant prolongeant de deux ans l'exécution du volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020. Cette période transitoire permettra de préparer le futur volet mobilité 2023-2027 du CPER, en concertation avec les collectivités territoriales et d'examiner à cette occasion, les projets signalés au cours de la consultation du public. Le Conseil régional rappelle, ici, sa volonté qu'un nouveau CPER transports puisse être discuté et adopté dans les meilleurs délais.

Concernant la nécessité de soutenir la transition écologique et énergétique ainsi que la préservation des espaces naturels, l'État et la Région partagent cet objectif et ont souhaité augmenter substantiellement les crédits alloués à ce volet dans le CPER 2021-2027.

En effet, le montant des crédits strictement dédiés aux thématiques environnementales n'a jamais été aussi élevé par rapport aux contractualisations précédentes et les autres volets thématiques témoignent d'une intégration forte des préoccupations environnementales. Le CPER traduit ainsi la volonté de l'État et de la Région de trouver un équilibre entre la préservation des espaces naturels et le nécessaire développement d'infrastructures essentielles à l'aménagement du territoire francilien.

Enfin, les observations formulées regrettent le manque de concertation dans l'élaboration du CPER et l'absence de crédits fléchés sur des projets précis en dehors des volets culture et enseignement supérieur, recherche et innovation.

S'agissant de la concertation il convient de rappeler que le projet de CPER soumis à la consultation du public est le résultat d'une concertation menée avec les collectivités franciliennes, au premier rang desquelles les conseils départementaux.

Cette concertation a été engagée dès la phase amont, dite de discussion, conduite fin 2019 pour définir les orientations stratégiques du futur contrat de plan. Deux cycles de réunions ont ensuite été organisés avec tous les présidents de conseils départementaux, la ville de Paris et la Métropole du Grand Paris. Cette seconde phase a permis d'affiner le choix des projets retenus au regard des besoins des territoires et s'est traduite par une hausse de plus de 400 millions d'euros des crédits inscrits au CPER par rapport aux engagements formulés par l'État et la Région dans l'accord-cadre relatif aux orientations du CPER 2021-2027 de mars 2021.

Au-delà de cette concertation, l'État et la Région s'engagent à élaborer annuellement un bilan de la mise en œuvre du CPER qui sera partagé avec les collectivités territoriales en conférence territoriale de l'action public (CTAP).

Dans le cadre du CPER, l'État et la Région ont souhaité conjuguer une logique de flexibilité, permettant d'adapter continuellement le CPER aux besoins réels des territoires et une logique de planification à plus long terme. Ainsi, les volets « enseignement supérieur, recherche et innovation » et « culture » – tout comme le sera le futur volet transports – identifient des opérations précises. En effet, il s'agit majoritairement de projets structurants qui s'inscrivent dans

une temporalité plus longue. À l'inverse, les autres volets privilégient l'identification d'orientations stratégiques afin de sélectionner plus finement des projets en fonction des spécificités et besoins territoriaux qui peuvent évoluer au cours de l'exécution du contrat. Ainsi, les projets mentionnés dans les différentes contributions auront naturellement vocation à être pris en compte dans ces volets.

II. Motifs qui ont fondé les choix opérés pour le CPER 2021-2027

Le Contrat de Plan État-Région (CPER) est un document par lequel l'État et la Région s'engagent, dans un souci de coordination de l'action publique, sur la programmation et le financement pluriannuels de projets et d'actions majeurs.

Les actions et les projets soutenus dans le cadre du CPER s'inscrivent en cohérence avec les orientations, prescriptions et recommandations des différents schémas régionaux (SDRIF, SRCE, PRPGD, etc.).

L'élaboration du CPER d'Île-de-France a été initiée en septembre 2019, en prenant en compte :

- le cadrage national, notamment le mandat de discussion du Premier ministre du 5 septembre 2019 puis, le mandat de négociation du 23 octobre 2020 ;
- le diagnostic partagé du territoire établit à l'automne 2019 ;
- les éléments issus des concertations menées avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux.

Il a été précédé de la signature, le 4 mars 2021, d'un accord de relance État-Région et d'un accord-cadre relatif aux orientations du CPER 2021-2027, adopté par le Conseil régional le 4 février 2021, afin d'apporter une réponse cohérente à la crise sanitaire, en articulant l'effort de la relance et la démarche de contractualisation.

Par ailleurs, le projet de CPER a fait l'objet d'une communication au Conseil régional le 23 septembre 2021, préalablement à la saisine de l'Autorité environnementale. Les choix inscrits dans le contrat s'appuient sur plusieurs priorités définies conjointement que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, la transition écologique, la cohésion sociale et territoriale, la culture ainsi que, l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les transports, qui font l'objet d'un calendrier distinct, sont une priorité absolue pour le territoire francilien. Parallèlement à l'élaboration du présent contrat, un avenant de prolongation à fin 2022 du volet mobilité multimodale du CPER 2015-2020 a été élaboré afin de permettre d'engager sans attendre les investissements les plus urgents. Cette période transitoire permettra, en concertation avec les collectivités territoriales, d'élaborer la programmation mobilité pour la période 2023-2027 pour lequel la Région rappelle son souhait que la discussion soit ouverte au plus vite

L'État et la Région s'engagent respectivement à mobiliser 1 501,74M€ et 1 538,79M€ dans le cadre du CPER 2021-2027 (hors volet mobilité) qui se caractérise par :

- une ambition renforcée en matière d'enseignement supérieur et de recherche avec une enveloppe historique de plus d'un milliard d'euros, visant à renforcer l'offre dans les différents territoires franciliens, à soutenir les stratégies d'excellence des regroupements ainsi qu'à favoriser la rénovation thermique des bâtiments universitaires et à améliorer les conditions de vie des étudiants ;

- l’insertion d’un volet culture abondé à hauteur de 254M€, afin notamment d’accélérer les opérations de rénovation du patrimoine, soutenir le développement des centres de création et mettre à niveau l’immobilier des établissements d’enseignement supérieur artistique ;
- le renforcement du volet développement économique et formation professionnelle pour permettre à l’État et la Région de travailler conjointement à la sortie de crise ;
- l’intégration d’un volet consacré à l’égalité Femmes-Hommes afin d’agir plus fortement et de manière plus coordonnée sur la mixité des filières, l’entreprenariat, l’éducation à l’égalité et la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- une augmentation substantielle des montants alloués à la transition écologique et énergétique, dans la continuité des engagements pris lors de la COP régionale.

III. Les mesures destinées à évaluer les incidences sur l’environnement de la mise en œuvre du CPER 2021-2027

L’État et la Région conviennent de réaliser un suivi régulier du contrat pour apprécier l’état d’avancement des opérations et prendre les mesures nécessaires pour garantir leur bonne mise en œuvre tout au long du contrat.

Le suivi des incidences de l’application du CPER 2021-2027 sur l’environnement s’inscrira dans le dispositif global de suivi du contrat. Ce dispositif devra veiller à rassembler des informations sur l’ensemble de la logique d’action du CPER, depuis le suivi des opérations, jusqu’aux impacts sur les objectifs. Une attention particulière sera accordée au suivi de la démarche d’eco-conditionnalité inscrite au CPER.

Les mesures envisagées pour évaluer l’incidence environnementale du CPER ainsi que les indicateurs de suivi sont mentionnés en pages 175 et 176 de l’évaluation stratégique environnementale réalisée par l’Institut Paris Région.

Compte tenu de la forte articulation du contrat avec les plans sectoriels de l’environnement et avec le SDRIFE, le suivi des incidences de la mise en œuvre du CPER 2021-2027 s’appuiera sur les dispositifs de suivi propres à ces plans.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 6 JUILLET 2022

CONTRAT DE PLAN ÉTAT-RÉGION 2021-2027

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU la délibération n° CR 53-15 du Conseil régional du 18 juin 2015 approuvant le contrat de plan Etat Région 2015-2020 ;

VU la délibération n° CR 2020-072 du 14 décembre 2020 relative aux orientations du futur CPER 2021-2027 ;

VU la délibération n° CR 2021-006 du 4 février 2021 relative aux orientations du futur CPER 2021-2027 ;

VU la délibération n° CR 2021-004 du 4 février 2021 approuvant les avenants au CPER 2015-2020 et au CPIER 2015-2020 ;

VU l'accord de méthode du 30 juillet 2020 conclu entre l'État et les Régions ;

VU l'accord de partenariat du 28 septembre 2020 conclu entre l'État et les Régions ;

VU le mandat de négociation donné par le Premier Ministre au Préfet de la région d'Île-de-France relatif au contrat de plan 2021-2027 en date du 23 octobre 2020 ;

VU la communication n° CR 2021-068 relative au CPER 2021-2027, présentée au Conseil régional en date du 23 septembre 2021 ;

VU l'avis donné par le Conseil économique, social et environnemental régional sur le projet de Contrat de plan Etat Région 2015-2020 en date du 29 juin 2022 ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU l'avis de la commission du développement économique et de l'innovation ;

VU l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'avis de la commission de l'environnement ;

VU l'avis de la commission du logement et de l'aménagement ;

VU l'avis de la commission de la culture ;

VU l'avis de la commission de la jeunesse, de la promesse républicaine et de l'insertion professionnelle ;

VU le rapport n°CR 2022-046 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-

France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique

Approuve le Contrat de plan Etat-Région 2021-2027 en annexe 1 à la présente délibération et autorise la Présidente à le signer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

Annexe 1 : CPER 2021-2027



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


**Région
île de France**

Contrat de Plan État-Région 2021-2027

Sommaire

PREAMBULE	5
I. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION.....	7
A. Enjeux franciliens	7
B. Principales lignes directrices	9
1. Accompagner les stratégies des regroupements	9
2. Soutenir les équipements scientifiques et les plateformes technologiques.....	9
3. Renforcer la place des sciences de la vie et de la santé.....	10
4. Accompagner le développement de l'enseignement supérieur culturel et artistique	10
5. Soutenir la transition numérique des campus	10
C. Soutien aux opérations immobilières et au financement des équipements de recherche portés par les regroupements	11
1. Alliance Sorbonne Paris Cité (ASPC).....	11
2. Alliance Sorbonne Université (ASU).....	12
3. Campus Condorcet.....	13
4. CY Cergy Paris Université.....	14
5. Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers (HESAM)	15
6. Institut Polytechnique de Paris (IPP)	16
7. Paris Sciences et Lettres (PSL).....	17
8. Sorbonne Alliance.....	18
9. Université Paris Est	19
10. Université Paris-Lumière (Nanterre, Saint-Denis).....	21
11. Université Paris-Saclay	21
12. Opérations d'immobilier universitaire hors groupement	23
D. Opérations relatives à la vie étudiante.....	24
E. Prise en compte des enjeux environnementaux	25
F. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens	27
G. Annexe financière.....	28

II. BIODIVERSITE, QUALITE DE L'AIR, ENERGIE ET ECONOMIE CIRCULAIRE	44
A. Enjeux franciliens	44
B. Principales lignes directrices	45
1. Soutenir les opérations structurantes d'aménagement durable	45
2. Promouvoir l'économie circulaire	47
3. Préserver la biodiversité et les milieux naturels	49
4. Améliorer durablement la qualité de l'air en Île-de-France et réduire les émissions de gaz à effet de serre	50
5. Garantir une alimentation locale et durable en Île-de-France	51
C. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens	53
D. Annexe financière	54
III. AMENAGEMENT DURABLE ET COHESION DES TERRITOIRES	55
A. Enjeux franciliens	55
B. Principales lignes directrices	56
1. Soutenir les opérations structurantes d'aménagement durable	56
2. Favoriser le recyclage foncier	60
3. Renforcer la cohésion des territoires par l'appui aux initiatives locales	61
4. Réussir la transition numérique	62
C. Prise en compte des enjeux environnementaux	66
D. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens	67
E. Annexe financière	68
IV. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE	69
A. Enjeux Franciliens	69
B. Principales lignes directrices	70
1. Soutenir les entreprises innovantes et les filières stratégiques franciliennes via le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4)	70
2. Déployer le fonds d'investissement stratégique Île-de-France pour contribuer à la relance des PME	72
3. Accompagner le développement de l'Economie sociale et solidaire en Île-de-France	72
4. Monter en compétences et accompagner les Franciliens vers l'emploi	74
C. Prise en compte des aspects environnementaux dans le volet	77

D. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens	78
E. Annexe financière.....	79
V. Culture	79
A. Enjeux franciliens	80
B. Principales lignes directrices	80
1. Création et transmission	80
2. Patrimoine et architecture.....	82
3. Enseignement supérieur culturel et artistique	83
C. Impact environnemental	83
D. Annexe financière.....	84
VI. ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES.....	93
A. Enjeux franciliens	93
B. Principales lignes directrices	93
1. Observation et diagnostic des inégalités.....	93
2. Insertion professionnelle et entreprenariat des femmes.....	94
3. Sécurité des femmes dans l'espace public et accueil des femmes victimes de violence .	97
4. Éducation à l'égalité et promotion de la culture de l'égalité	99
C. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens	101
D. Annexe financière.....	101
VII. CONDITIONS D'EXECUTION DU CPER – SUIVI ET GOUVERNANCE	101
A. Engagements financiers des parties.....	102
B. Suivi administratif et financier du contrat	102
C. Gouvernance.....	102
D. Démarche d'éco-conditionnalité	103
E. Moyens techniques	105

Préambule

Devant l'ampleur de la crise sanitaire, l'État et la Région ont souhaité apporter une réponse cohérente, en articulant l'effort de relance et la démarche de contractualisation.

Face aux chocs sociaux et économiques engendrés en Île-de-France, un accord de relance a ainsi été signé le 4 mars 2021 entre l'État et la Région afin de soutenir les secteurs d'activités les plus éprouvés et mettre en œuvre une stratégie d'investissement public partagée et concertée.

A fin 2020, le Contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 a atteint un taux d'exécution inédit de plus de 90% - le plus important de France - témoignant de la mobilisation de l'État et de la Région en faveur de l'investissement sur le territoire francilien.

De plus, parallèlement à la préparation du présent contrat, l'État et la Région Île-de-France ont conclu deux avenants au CPER 2015-2020 permettant d'engager sans attendre les investissements les plus urgents dans le champ des mobilités (+ 2 587M€) et de l'enseignement supérieur (+ 83M€). Cette option a permis d'éviter toute rupture dans les chantiers en cours ou prêts à démarrer, conformément aux engagements pris dans le cadre du plan de relance.

La démarche de contractualisation pour la période 2021-2027 marquera un haut niveau d'investissements. En cumulant les crédits prévus au titre des avenants précités et les sommes prévues au titre du présent contrat, l'État et la Région mobiliseront respectivement 2 388,74 M€ et 3 321,79 M€, **soit un total de 5 710,53 M€ sur sept ans.**

Par son ampleur et son ambition, le CPER 2021-2027 préfigure une réponse de long terme au travers d'investissements d'envergure en Île-de-France. **A périmètre constant (hors volet Mobilités), ce nouveau CPER représente en effet une augmentation de 50,8 % par rapport au précédent.**

Les choix inscrits dans le contrat s'appuient sur plusieurs priorités définies conjointement que sont les transports et la transition écologique, la recherche, l'innovation et l'enseignement supérieur, la cohésion sociale et territoriale, la culture et l'égalité femmes-hommes.

Par rapport au CPER précédent, le présent contrat se caractérise par :

- Une ambition renforcée en matière d'enseignement supérieur et de recherche, avec une enveloppe historique de plus d'un milliard d'euros, financée à parité par l'État et la Région ;
- L'insertion d'un volet culture abondé à hauteur de 254 M€ ;
- Le renforcement du volet développement économique et formation professionnelle pour permettre à l'État et à la Région de travailler conjointement à la sortie de crise sanitaire ;
- Une augmentation de 75% des crédits consacrés à la transition écologique, dans la continuité des engagements pris lors de la COP régionale ;
- L'apparition pour la toute première fois d'un volet égalité femmes – hommes visant à renforcer la coopération État Région sur cette priorité partagée.

Dans ce cadre, l'État et la Région s'engagent respectivement à mobiliser 1 501,74 M€ et 1 538,79 M€, soit un engagement total de 3 040,53 M€, répartis sur 6 volets.

Cet engagement est aussi le résultat de la concertation menée avec les collectivités franciliennes, au premier rang desquelles les départements. Cette concertation a permis d'affiner le choix des projets retenus et, pour répondre aux demandes des territoires, s'est traduite par une augmentation de 412 M€ des crédits inscrits au CPER par rapport aux engagements pris dans le cadre de la délibération du Conseil Régional (CR 2021 – 006 du 4/02/21) relative aux orientations du futur CPER.

Volets	Part État du budget contractualisé	Part Région du budget contractualisé	Total des engagements contractuels
Volet 1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation	525,98 M€	525,98 M€	1051,96 M€
Volet 2 - Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire	283,13 M€	289 M€	572,13 M€
Volet 3 - Aménagement durable et cohésion des territoires	374,59 M€	374,59 M€	749,18 M€
Volet 4 - Développement économique, emploi et formation professionnelle	176,07 M€	207,22 M€	383,29 M€
Volet 5 – Culture	126,97 M€	127 M€	253,97 M€
Volet 6 - Egalité entre les femmes et les hommes	15 M€	15 M€	30 M€
Total	1 501,74 M€	1 538,79 M€	3 040,53 M€

Le sujet central des mobilités fera l'objet de discussions dès que les moyens de l'État après 2021 auront été précisés.

En outre, dans l'objectif d'optimiser les investissements publics sur la période, le CPER 2021-2027 s'articule avec la stratégie européenne 2021-2027 (PO FESI). Les deux projets ont été élaborés en parallèle et en étroite collaboration pour permettre de renforcer les complémentarités sur l'ensemble des volets (en dehors de la Culture qui ne figure pas au PO 2021-2027).

I. Enseignement supérieur, recherche et innovation

A. Enjeux franciliens

La région Île-de-France accueille un quart de la population étudiante française et se positionne comme le premier pôle étudiantin européen post-Brexit et le premier pôle de recherche du continent avec 40 % des dépenses nationales et 6 % des dépenses européennes. Forte de cette densité d'établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) de premier plan, l'Île-de-France est la région la plus diplômée de France, ce qui contribue à son attractivité auprès des entreprises nationales et internationales.

Soutenus par les investissements des programmes d'investissements d'avenir (PIA) successifs, les regroupements d'universités et d'établissements franciliens ont fortement évolué depuis une dizaine d'années : en témoignent leurs avancées récentes en matière de visibilité dans les classements internationaux, l'appropriation par les établissements de grandes problématiques sociétales, le renforcement de leurs interfaces avec des partenaires socio-économiques, mais aussi la plus grande attention portée à la réussite étudiante et à l'insertion professionnelle.

Le paysage universitaire francilien reste néanmoins contrasté. La région compte quatre grandes universités pluridisciplinaires de recherche intensive bénéficiant de la labellisation et des financements du programme Initiatives d'excellence (Idex) du PIA. Elle comporte également deux universités construites autour de périmètres scientifiques plus resserrés, labellisées Initiatives science–innovation–territoires–économie (Isite) et développant une identité territoriale forte. Plusieurs établissements et regroupements sont engagés dans des dynamiques de transformation intenses encore en cours, portent des stratégies scientifiques ambitieuses et sont pleinement acteurs de la réussite étudiante.

Du point de vue territorial, ce paysage universitaire se structure fortement en grande couronne (Université Paris Saclay, Université Gustave Eiffel, CY Cergy Paris Université) sous l'effet de la poussée démographique. Les futures infrastructures de transport francilien comme le Grand Paris Express et le développement du télétravail devraient encore renforcer l'attractivité de la grande couronne, imposant un rééquilibrage territorial dont la nécessité a été soulignée par l'avis du CESER sur l'accord-cadre du 4 mars 2021, relatif aux orientations de l'État et de la Région pour le CPER 2021-2027.

Le potentiel universitaire francilien constitue ainsi le socle d'un renouveau du développement économique allant de pair avec la construction d'une société de la connaissance. Cependant, la concentration d'établissements d'ESRI en Île-de-France, leur foisonnement historique tant géographique qu'institutionnel et la vétusté de certains bâtiments, nourrissent des problématiques spécifiques qui entravent encore les capacités de transformation des établissements, qui limitent leur impact sociétal et la qualité de l'accueil de leurs étudiants et qui menacent à terme leurs ambitions dans la compétition internationale.

Pour toutes ces raisons, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent un axe majeur du CPER 2021-2027 et font l'objet d'une ambition marquée de l'État et de la Région, qui se traduit par un engagement historique supérieur à un milliard d'euros, auquel ils contribuent à parité.

Le niveau très important de cet engagement vise à relever trois défis majeurs :

- Renforcer l'offre dans les différents territoires franciliens, en tenant compte des besoins de formation des étudiants et des évolutions de la démographie étudiante. De ce point de vue, l'État et la Région portent une attention particulière à l'équilibre territorial des investissements qu'ils financent dans le cadre du CPER ;
- Poursuivre, quelles que soient les disciplines scientifiques phares des regroupements, le soutien à leurs stratégies d'excellence par le développement de synergies entre les offres d'enseignement, de recherche et d'innovation, en lien avec le tissu économique ;
- Accélérer la mise en œuvre des stratégies immobilières des regroupements, en mettant l'accent sur la rénovation thermique des bâtiments et sur leur adaptation aux nouveaux usages, ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au travers du soutien au développement du logement, à la diversification de la restauration, à la création de tiers lieux ou à la transformation des bibliothèques.

Répartition des engagements du CPER par domaine thématique		
Thématique	Nombre d'opérations	Financement État – Région
Sciences et techniques	24	290,1 M€
Santé (dont Formations professionnalisantes : 44,2M€)	18	268,4 M€
Vie étudiante	29	195,4 M€
Sciences humaines et sociales, Arts et Culture	22	141,7 M€
Formations professionnalisantes	8	96,6 M€
Équipements scientifiques	27	59,6 M€
Total général	128	1 051,96 M€

B. Principales lignes directrices

L'État et la Région sont attentifs à ce que tous les projets qu'ils soutiennent dans le cadre du CPER contribuent à la réalisation des objectifs essentiels pour les étudiants, les enseignants, les chercheurs et l'ensemble des personnels que sont la qualité de l'accueil et des services offerts dans les établissements, l'excellence de la formation comme de la recherche, la capacité d'innovation et d'adaptation aux enjeux économiques et des territoires.

Concrètement, cela a amené l'État et la Région à faire des enjeux environnementaux et numériques un critère essentiel pour tous les projets, à accompagner l'effort des regroupements pour porter des politiques intégrées et mutualisées, à renforcer le niveau des équipements et des plateformes scientifiques et à faire du secteur de la santé, en formation comme en recherche, une priorité partagée.

1. Accompagner les stratégies des regroupements

Comme le rappellent les termes du mandat de négociation, le CPER 2021-2027 doit être un levier de renforcement des politiques de site et d'intégration universitaire dans une approche territoriale. La poursuite de cette politique, dont les racines sont à trouver dans la mise en place des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) par la loi du 18 avril 2006, puis dans le Plan Campus lancé en 2007, doit permettre de continuer à améliorer la lisibilité et la cohésion des forces académiques et scientifiques de la région Île-de-France.

Les projets hors-regroupement y font figure d'exception. Ils sont souvent dans une dynamique de rapprochement et de coopération renforcée, conformément à la politique de site à l'œuvre depuis plus de dix ans.

2. Soutenir les équipements scientifiques et les plateformes technologiques

L'État et la Région ont choisi d'accompagner conjointement les acteurs de la recherche publique, dans leur démarche de renforcement de l'excellence de leurs équipements scientifiques.

Les projets retenus porteront les équipements scientifiques au meilleur de l'état de l'art afin d'affirmer la position de premier plan de la recherche fondamentale francilienne à l'échelle européenne et internationale, de donner les moyens aux équipes de recherche de faire advenir des ruptures technologiques majeures, de développer l'attractivité des laboratoires auprès d'étudiants et chercheurs à haut potentiel et d'aider à l'appropriation des technologies de pointe par des acteurs socio-économiques dans des démarches partenariales.

Avec la stratégie #Leader et l'adoption du SRESRI, la Région Île-de-France a réaffirmé notamment deux objectifs : devenir la première région européenne technologique et maintenir sa première place européenne de région scientifique. Ces ambitions prennent appui sur les dispositifs de soutien à la recherche et à l'innovation mis en place par le conseil régional, en complémentarité des investissements de l'État notamment à travers les programmes d'investissements d'avenirs successifs ou dans le cadre de la loi de programmation pour la recherche.

Dans ce contexte, les projets retenus dans le cadre du CPER visent à mettre en place au sein des établissements d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation des plateformes

mutualisées et des équipements structurants pour les campus, contribuant à affirmer leurs lignes de forces scientifiques.

En parallèle, la Région rappelle son engagement majeur et maintenu en faveur de l'acquisition d'équipements scientifiques mi-lourds au sein des laboratoires franciliens, via les dispositifs SESAME et les Domaines d'Intérêt Majeur de recherche, complémentaires des projets d'équipements scientifiques retenus dans le cadre du CPER.

Pour ce qui concerne SESAME filières PIA, l'État et la Région – comme précisé dans le volet « Développement économique » de ce CPER – s'engagent également conjointement à financer des plateformes mutualisées au bénéfice de la structuration d'une filière, tel qu'inscrit dans le Programme des Investissements d'Avenir régionalisé du PIA4.

3. Renforcer la place des sciences de la vie et de la santé

La crise sanitaire mondiale consécutive à la pandémie de COVID19 a mis en lumière l'importance de la santé dans les sociétés modernes. L'Île-de-France est l'une des premières régions économiques et scientifiques d'Europe dans le domaine des sciences du vivant et de la santé et plus particulièrement dans la recherche clinique.

L'Île-de-France est la première région française pour les essais cliniques, et concentre plus de 40 % de la recherche académique française. L'écosystème santé de la Région Île-de-France est particulièrement riche (recherche académique, universités, service hospitaliers, entreprises petites et grandes, investisseurs) et représente 50 % de l'écosystème national. On compte 322 000 emplois dans le secteur de la santé et la région représente 21 % des activités de santé en France.

Le domaine de la santé constitue l'un des secteurs prioritaires de la stratégie régionale #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation et a fait l'objet d'une concertation régionale en 2019. Dans le cadre du CPER, l'État et la Région souhaitent renforcer la place de l'Île-de-France dans les écosystèmes d'innovation des sciences de la vie.

La Région – en charge de la carte des formations sanitaires et de leur financement – est également attachée à une plus forte universitarisation de ces formations. Elle porte ainsi plusieurs projets immobiliers dans ce CPER pour favoriser l'intégration de ces instituts dans les campus universitaires.

4. Accompagner le développement de l'enseignement supérieur culturel et artistique

Pour rappel, des opérations visant les établissements d'enseignement supérieur culturel et artistique font l'objet d'une contractualisation au titre du volet Culture, au sein duquel les crédits de l'État sont intégrés.

Les contributions de la Région à ces opérations sont, quant à elles, intégrées dans la maquette financière du volet Enseignement supérieur, recherche et innovation, et rappelées pour mémoire dans le volet Culture.

5. Soutenir la transition numérique des campus

En matière de numérique, axe important du CPER dont la crise sanitaire de 2020-2021 a démontré le potentiel transformant, il importe de rappeler que ce Contrat ne saurait atteindre son objectif de planification prospective sans réinterroger les usages de l'enseignement, de la recherche et du travail en général. La digitalisation « à marche forcée » de 2020, et ses impacts sur la santé mentale des plus jeunes, a démontré que le « tout-numérique » ne pouvait se concevoir sans le

développement de tiers lieux (learning center, digital académies ou campus connectés, espaces de coworking...) ou un meilleur partage des espaces d'enseignement et de vie étudiante, souvent insuffisamment optimisés.

L'État, comme la Région, soucieux de l'utilisation optimale des espaces qu'ils réhabilitent et construisent et des équipements qu'ils financent, souhaitent mettre en commun leurs données relatives à cette utilisation et à en partager les usages, en accord avec les établissements volontaires, sur une plateforme régionale.

A. Soutien aux opérations immobilières et au financement des équipements de recherche portés par les regroupements

1. Alliance Sorbonne Paris Cité (ASPC)

Membres du groupement : l'Université Paris Cité, l'Institut National des Langues et Civilisation Orientale (Inalco), l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN), et Sciences Po en sont membres fondateurs. Le CNRS, l'Inria, l'Inserm et l'IRD sont membres partenaires du regroupement.

Nombre d'étudiants : 90 000

Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs : 10 300

Le regroupement de l'Alliance Sorbonne-Paris-Cité (ASPC) est caractérisé par un large spectre d'excellence reconnu au PIA par le label IDEX. ASPC se distingue par le volume, la renommée et le rayonnement de son secteur « santé », qui s'accompagne d'une intégration forte des sciences humaines et sociales (SHS) dans la dynamique du site et de l'IDEX, d'une implication assumée dans l'innovation pédagogique et l'insertion professionnelle, et d'un ancrage avéré dans le Grand Paris, notamment dans ses territoires du nord de la Seine.

Au cours de ces dernières années, le regroupement Sorbonne-Paris-Cité a connu une évolution majeure avec la création de l'Université Paris Cité, résultant de la fusion des universités Paris Descartes et Paris Diderot et de l'intégration de l'Institut de physique du globe de Paris. C'est ce qui a permis au consortium d'obtenir une initiative d'excellence (IDEX) et positionne l'Université Paris Cité comme un facteur d'attractivité pour l'ensemble des partenaires de l'ASPC, en termes de recherche et formation, mais également en termes de partenariat socio-économique au sein du territoire francilien. Les liens avec les autres regroupements franciliens se sont également renforcés, notamment avec les IDEX Paris Sciences et Lettres et Sorbonne Université, qui partagent la volonté de mettre en commun des équipements scientifiques de grande envergure au centre de l'écosystème francilien, mais également avec Cergy Paris Université (CYU) à l'ouest et l'Université Paris Est Créteil (UPEC) à l'est au niveau de l'offre de formation, dans le cadre de la réforme des études de santé.

Dans ce contexte, l'Alliance SPC a identifié les projets prioritaires que constituent la modernisation et rénovation de l'immobilier hospitalo-universitaire et des sites universitaires de santé d'Île-de-France, et plus largement la rénovation et l'adaptation constante des locaux de formation et de recherche pour améliorer l'accueil des étudiants, accompagner les innovations pédagogiques et les

projets de rupture en recherche, dans le cadre de la révolution numérique et de la transition écologique.

Au titre de la santé il est nécessaire de soutenir l'ambition du projet Campus Hospitalier Universitaire du Grand Paris Nord (CHUGPN) tout en rénovant, par phases, les sites de Cochin, Saints-Pères et Tarnier (qui permettra de regrouper deux écoles de sages-femmes).

En complément des montants inscrits au contrat de plan État-Région au titre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, l'État mobilise plus d'un milliard d'euros pour la réalisation du projet de centre hospitalo-universitaire Grand Paris Nord avec, d'une part un financement de 377M€ pour son volet universitaire et, d'autre part, un financement de 719M€ pour la construction du nouvel hôpital. Ce projet regroupera sur un site unique à Saint-Ouen-sur-Seine (93) une structure hospitalière de l'AP-HP qui abritera les activités médico-chirurgicales des hôpitaux Bichat et Beaujon et un pôle universitaire porté par l'université Paris Cité qui regroupera enseignement et recherche en médecine et odontologie, ainsi que quatre IFSI (Institut de formation aux soins infirmiers), rééquilibrant ainsi l'offre de soins et d'enseignement supérieur à l'échelle du Grand Paris et au nord de la capitale, tout en apportant une réponse durable à la vétusté des établissements hospitaliers et universitaires concernés.

Il est également impératif de conforter le pôle santé de l'Université Sorbonne Paris Nord à Bobigny (avec l'achèvement de l'Illustration auquel le CPER consacrera 19M€, et qui intégrera deux IFSI) et le pôle de Villetaneuse (avec la création de la Maison de l'Étudiant auquel le CPER consacrera 16M€). Au titre de l'excellence scientifique et de l'attractivité des territoires, le projet de la « Phase 2 » des laboratoires Maths-STIC sur le campus de Villetaneuse mérite une attention particulière (financement CPER de 18M€). Dans le cadre de la politique de site enfin, est accompagnée la montée en puissance de Sciences Po, pôle d'excellence de la recherche SHS, qui figure déjà dans les classements internationaux de spécialité. Le financement de l'opération de rénovation de l'Hôtel de la Meilleraye participe de cette stratégie.

En matière de recherche, le CPER soutiendra l'Université Paris Cité pour l'acquisition d'un cryo-microscope électronique pour les applications en santé, à l'interface entre la biologie, la chimie et la physique pour la conception de médicaments. Il permettra d'accompagner la création d'une plateforme hybride et pluridisciplinaire à l'interface entre les sciences physiques et les sciences du vivant réunissant la recherche, la formation, et le soutien aux entreprises innovantes. Les plateformes technologiques de nanofabrication seront renforcées, avec des applications en nano-photonique, nano-optomécanique, et métamatériaux. Enfin le CPER permettra d'équiper un réseau de laboratoires franciliens de dispositifs de métrologie connectés entre eux pour des applications de mesures de précision ultime et de technologies quantiques.

2. Alliance Sorbonne Université (ASU)

Membres du groupement :

- 6 membres associés : Sorbonne Université, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), l'Institut européen d'administration des affaires (INSEAD), l'université technologique de Compiègne, le Pôle supérieur d'enseignement artistique de Paris – Boulogne-Billancourt (PSPBB), France Éducation International (ex CIEP) ;
- 4 organismes de recherche partenaires : CNRS, Inserm, Inria, Institut de recherche pour le développement (IRD).

Nombre d'étudiants : 55 600

Nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs : 6 400

Issue de la fusion en 2018 des universités Paris-Sorbonne (Paris 4) et Pierre-et-Marie-Curie (Paris 6), Sorbonne Université est porteuse d'une IDEX qui bénéficie à l'ensemble de ses membres. Le spectre disciplinaire est large avec un très fort rayonnement international de la recherche dans de nombreux domaines : Humanités, mathématiques, océanographie, sciences de la terre, physique, pharmacie, biologie, etc. Elle bénéficie d'une implication importante des organismes nationaux de recherche et joue un rôle structurant dans de nombreuses collaborations de recherche impliquant d'autres établissements parisiens.

Sorbonne Université est le pivot de cette alliance et défend, avec d'autres acteurs reconnus sur le plan international, la capacité de Paris à porter l'attractivité et la visibilité internationale de la région.

Le regroupement met donc en œuvre une stratégie pour conforter son campus parisien, organisé aujourd'hui autour de deux pôles complémentaires, l'un à la Sorbonne dédié aux sciences humaines et sociales, l'autre à Jussieu dédié aux sciences techniques et de l'ingénieur. Trois projets phares sont lancés en complémentarité des financements CPER, portés également pour partie par la Ville de Paris avec le soutien de la Région et de l'État grâce au Plan Campus : Paris Parc, un nouveau bâtiment destiné à accueillir tout l'écosystème innovation et entrepreneuriat de l'université, avec un objectif de livraison à l'horizon 2023, Cuvier (résidence étudiante, équipements de vie étudiante, lieux de colloques...) et Censier, dont le projet vise au désamiantage et à la création d'un campus intégré et dédié aux SHS et aux humanités numériques (en partenariat avec l'INRIA) de l'Alliance SU. L'autre moitié de Censier sera dédiée, sur autofinancement, financements CPER et Plan Campus de l'État, au développement de l'université Paris 2 Panthéon-Assas.

Les financements CPER sont concentrés sur trois opérations de réhabilitation et de restructuration lourde : la faculté de médecine (financement CPER 19,5M€), l'Institut d'Art et d'Archéologie (financement CPER 8,4M€) et la barre Cassan ABC située en bords de Seine (financement CPER 21M€). Les interventions porteront sur le clos-couvert et l'efficacité énergétique. Le CPER contribuera également à la mise en sécurité de la galerie de paléontologie du MHNH. La thématique santé est particulièrement présente via La Pitié-Salpêtrière, les laboratoires de la barre Cassan et le pôle biodiversité-santé du Muséum à Brunoy (soutenu par la Région au titre du CPER précédent).

En matière de recherche, le CPER permettra d'accompagner les ambitions de Sorbonne Université en matière de science des données et d'intelligence artificielle en renforçant ses moyens de calcul haute performance ouverts à l'ensemble des communautés scientifiques du site. Il permettra également de développer un pôle d'imagerie de la rétine et du cerveau au service de l'élaboration de stratégies thérapeutiques.

3. Campus Condorcet

Membres du groupement : Centre national de la recherche scientifique, École des hautes études en sciences sociales, École nationale des chartes, École pratique des hautes études, Fondation maison des sciences de l'homme, Institut national d'études démographiques, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Université Sorbonne Nouvelle, Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis, Université Paris Nanterre, Université Sorbonne Paris Nord.

Nombre d'usagers : 16.000 à terme

Le Campus Condorcet poursuit deux objectifs :

- Transformer les sciences humaines et sociales (humanités numériques et open science) pour relever les défis du XXI^e siècle grâce à une interdisciplinarité fructueuse (entre SHS et avec les sciences de la santé et de l'environnement),
- Contribuer à la mutation d'un territoire qui, une fois le CHU-Paris Nord construit, rassemblera sur un seul département deux universités (Paris 8-Saint Denis et Paris 13-Sorbonne Paris Nord) et deux grands campus, l'un de SHS à Aubervilliers et Porte de la Chapelle, et l'autre de Santé à Saint-Ouen. La Seine-Saint-Denis est ainsi en passe de devenir le 3^e territoire d'enseignement supérieur et de recherche de l'Île-de-France après Paris et Saclay.

De fait, le Campus Condorcet est un projet immobilier d'exception. S'étirant sur 70 000 m² à la limite de Saint Denis et Aubervilliers, c'est le plus grand campus de SHS européen et un maillon important de la réalisation du projet du Grand Paris.

La réalisation de la phase 1 du projet de campus Condorcet a constitué une opération majeure du contrat de plan État-Région 2015-2020, à laquelle l'État et la Région ont consacré chacun plus de 100M€. Ce sont 11 bâtiments qui ont été édifiés, dont le Grand équipement documentaire (GED) et le bâtiment recherche de l'EHESS, financés à hauteur de 140 millions d'euros et réalisés par la Région dans le cadre des précédents Contrats de plan, et 50 000 m² de surfaces d'enseignement, de recherche, de valorisation scientifique, et de surfaces mutualisées.

Sur la période 2021-2027, l'État financera la relocalisation de l'École des hautes études en sciences sociales, ainsi que la Fondation Maison des sciences de l'Homme sur le campus Condorcet, à Aubervilliers, dans le cadre de la phase 2 du projet. Ce financement sera opéré grâce au produit de cession de l'immeuble du 54 boulevard Raspail et sera donc réalisé en plus du CPER.

Cette même période devrait voir la livraison du second site du campus Condorcet de la Porte de la Chapelle, pour les 3500 à 4000 étudiants et personnels du cycle de licence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

En matière d'équipements scientifiques, le soutien du CPER aux opérations portées par le Campus Condorcet permettra d'impulser une transformation des pratiques de recherche en sciences humaines et sociales en développant les humanités numériques.

4. CY Cergy Paris Université

Membres du groupement : l'École de Biologie Industrielle (EBI), ECAM-EPMI (école d'ingénieurs généraliste), l'école nationale supérieure d'arts de Paris Cergy (ENSAPC), l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V), l'école nationale supérieure de paysage de Versailles (ENSP), l'École Pratique de Service Social (EPSS), ESSEC Business School, l'École Supérieure des Métiers du Sport et de l'Enseignement (ILEPS), l'Institut Polytechnique Grand Paris (EISTI, ENSEA, Supméca), ISIPCA (école de parfum et cosmétiques), ITESCIA (école du e-management), Cergy Paris Université (CYU).

Étudiants : 25 000

Enseignants-chercheurs et chercheurs : 1 000

CYU est l'une des quatre universités nouvelles d'Île-de-France. Il s'agit d'un établissement pluridisciplinaire (hors santé), créé au début des années 1990 pour compléter l'offre de formation

régionale, accueillir des effectifs étudiants en augmentation régulière et contribuer prioritairement à l'accès aux études supérieures des bacheliers du Val-d'Oise et des départements limitrophes. Une douzaine d'implantations forment CYU sur environ 220 000 m². Elles sont réparties sur huit communes et trois départements franciliens et répondent aux défis sociétaux et socio-économiques de l'ouest francilien. Devenue université expérimentale en janvier 2020 sous le nom de CY Université et constituée en alliance, elle porte une stratégie visant à concilier une formation et une recherche de qualité, centrée sur les thématiques du patrimoine, de la sécurité et du management avec une offre de proximité, stratégie qui lui a permis d'être labellisée ISITE en 2017.

Avec le contrat de plan 2021-2027, CYU souhaite franchir une seconde étape de son évolution et consolider la création de l'université expérimentale par le développement d'un véritable campus international, qui est l'un des objectifs du projet ISITE de CY Université.

Ce projet de campus bénéficie d'un soutien inédit de l'État et de la Région, ainsi que des partenaires privés et des collectivités territoriales, ce qui donne à ce projet une vraie cohérence.

L'État et la Région soutiendront CYU à hauteur de 101,2M€ dans le cadre de ce volet, financements auxquels s'ajoutent 16M€ de l'État inscrits au volet culture pour l'Ecole nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy.

La politique de site dessine ainsi les nouveaux contours d'une carte des formations universitaires dans le Val d'Oise en affichant quatre pôles thématiques et géographiques (« CY TECH » et « Droits et Humanités » à Cergy (parcelles Hirsch et Les Chênes) « Sciences Expérimentales » à Neuville, et « Éducation » à Saint-Martin et Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

Sur Cergy, il s'agit de réhabiliter et densifier la parcelle Hirsch, un site central vétuste, en vue d'en faire l'un des quatre pôles géographiques et d'entraîner, dans la foulée, l'aménagement des trois autres pôles. Le coût total de l'opération, dont la réalisation excèdera le calendrier du CPER 2021-2027, est estimé à 215 M€. L'État et la Région Île-de-France le financeront à hauteur de 56 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

Sur Neuville, l'État et la Région porteront leur effort sur l'excellence scientifique en soutenant le projet CY laboratoires à hauteur de 20M€.

Sur Saint-Germain-en-Laye, le CPER contribuera, en complément du soutien de la commune et du Département, au financement d'un pôle d'« éducation inclusive », rapprochant l'INSPE et l'INSHEA et intégrant formation et recherche. L'État y consacrera 5M€, en plus des 16,5M€ affectés en 2020 au titre du CPER 2015-2020.

Le regroupement CYU porte également le campus d'excellence des métiers et des qualifications « Les chantiers de Versailles : art et patrimoine ». Il s'agit de financer au titre du CPER des travaux de rénovation et d'aménagement des Grandes écuries de Versailles destinées à accueillir le campus. L'opération contribue à la réalisation du continuum entre l'enseignement scolaire et supérieur. Elle sera soutenue par l'État à hauteur de 7M€ (dont 3M€ inscrits dans la maquette de ce volet et 4M€ dans la maquette du volet Culture), en complément du soutien de 5M€ de la Région au titre du volet Enseignement supérieur et recherche.

5. Hautes Écoles Sorbonne Arts et Métiers (HESAM)

Membres du groupement : École nationale supérieur d'Arts et Métiers (ENSAM), Campus d'enseignement supérieur et de formation professionnelle (CESI), Conservatoire national des arts

et métiers (CNAM), École Boulle, École Duperré, École Estienne, École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art (ENSAAMA), ENSA Paris-La Villette, École Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI), Institut français de la Mode.

Quatre établissements sont associés au regroupement : le Centre de Formation des Journalistes, France Clusters, les Compagnons du Devoir et la Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP).

Nombre d'apprenants et d'étudiants : 110 000

Nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs : 2 000

Le regroupement est marqué par une dominante apprentissage et formation continue importante, notamment via le CNAM et la présence de quatre établissements à statuts de lycées (École Boulle, Estienne, Duperré, ENSAAMA). Même si le CNAM et l'ENSAAM sont des établissements nationaux largement présents en régions, l'implantation francilienne du regroupement est essentiellement parisienne et répartie sur les pôles « Abbé Grégoire » (CNAM), Arts et Métiers (ENSAAM) et La Villette (École d'Architecture).

HESAM porte un projet interdisciplinaire d'innovation conjuguant les compétences des établissements dans les domaines de la création, des sciences sociales, de la technologie et du numérique.

Le projet scientifique est clairement structuré par un fil rouge autour de l'industrie 4.0 et de la création (« Ville créative et productive »). Un travail sur le cycle de vie des produits est proposé, avec une logique d'économie circulaire. Le projet de recherche « cycles », porté en partenariat avec le CNRS en est l'illustration, centré autour du cycle de vie des objets, des bâtiments et des territoires.

Au plan immobilier, les projets proposés sont concentrés sur la rénovation du patrimoine des établissements, avec un projet d'ampleur plus importante sur le site de l'École des Arts et Métiers. Cette opération, à laquelle 11M€ seront consacrés dans le cadre du CPER, vise à rénover les sheds existants pour y installer un démonstrateur de l'usine du futur, des espaces de séminaires, un learning center mutualisé avec tous les établissements d'HESAM (en particulier l'excellente école l'ENSCI-Les Ateliers). L'ENSAAMA porte le campus d'excellence des métiers et des qualifications « Paris – Métiers d'art et design » qui rassemble près de trente partenaires, et bénéficiera d'un financement CPER de 2M€. Le CNAM a centré son projet sur la rénovation énergétique et la valorisation du site Abbé-Grégoire, avec notamment les opérations de rénovation des amphithéâtres et de la salle des textiles destinée à accueillir un tiers-lieu (financement CPER 7M€). Le bâtiment accès 6 du CNAM fera également l'objet d'un programme de rénovation thermique dans le cadre du CPER.

En matière de soutien aux équipements scientifiques, le CPER permettra de faire bénéficier un réseau de laboratoires franciliens d'un microscope électronique à balayage pour la caractérisation avancée des matériaux et d'une plateforme d'étude des matériaux en conditions extrêmes de pression, de température et de vide par choc laser pour l'ingénierie des matériaux, des interfaces et des structures.

6. Institut Polytechnique de Paris (IPP)

Membres du regroupement : L'Institut Polytechnique de Paris est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui réunit cinq Grandes Écoles d'ingénieurs françaises :

l'École polytechnique, l'ENSTA Paris, l'ENSAE Paris, Télécom Paris et Télécom SudParis. L'institut a été créé par décret du 31 mai 2019 et bénéficie du statut d'établissement public expérimental qui permet que les établissements composantes conservent leur personnalité morale.

Nombre d'étudiants : 8 000

Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs : 1 000

La création de l'Institut polytechnique de Paris contribue à structurer les forces d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation du territoire de l'opération d'intérêt national Paris Saclay, en parallèle de l'Université Paris-Saclay. Composé d'écoles d'ingénieurs sélectives et cultivant des liens étroits avec des partenaires économiques, l'Institut est porteur d'ambitions fortes articulant le renforcement d'une recherche de visibilité internationale, l'affirmation de ses capacités à soutenir l'innovation et les enjeux économiques et l'employabilité de ses diplômés.

L'Institut polytechnique a comme priorité de structurer ses campus afin d'affirmer une identité de site, d'améliorer la vie étudiante et de fluidifier les interfaces entre les fonctions formation, recherche et innovation. Cette stratégie est confortée par les préconisations du rapport de J-L Chameau remis au Premier ministre en 2018, qui pointait la nécessité d'incarner l'Institut dans un campus intégré comparable aux instituts de sciences et technologie de référence au niveau international.

Les projets immobiliers sélectionnés de Télécom SudParis et de l'Institut Mines Télécom Business School (IMT-BS) à Évry permettront de renforcer l'innovation pédagogique et la transition numérique (financement CPER 6,4M€).

Par ailleurs, l'État, via le ministère des Armées prévoit de consacrer, hors CPER, un effort global de 70 millions d'euros sur la période 2021-2027, pour l'opération de rénovation du campus de l'Institut, baptisée « Rénov'X » dont le montant à financer dépasse 150M€. Dans le cadre du contrat de plan, le volet 3 de cette opération, portant densification d'un laboratoire de l'École polytechnique pour libérer des espaces verts en bordure du futur lycée international, a pu être cofinancé avec la Région à hauteur de 3,5M€. Il permettra de renforcer la qualité de l'accueil des jeunes et d'améliorer la performance énergétique des structures.

En matière de recherche, le CPER accompagnera la création du premier centre de recherche et d'innovation français autour des accélérateurs laser-plasma. Il contribuera à renforcer les moyens d'agrégation, de traitement et de mise à disposition de données dans les domaines du climat et de l'énergie.

7. Paris Sciences et Lettres (PSL)

Membres du groupement : Chimie ParisTech, Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique (CNSAD), Université Paris-Dauphine, École Nationale des Chartes, ENS Ulm, École Pratique des Hautes Études, École Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la ville de Paris (ESPCI Paris), Mines ParisTech, Observatoire de Paris

Le CNRS, l'Inria et l'Inserm y sont associés.

Nombre d'étudiants : 17 500

Nombre d'enseignants-chercheurs : 2 900

L'Université Paris Sciences & Lettres (PSL) est constituée d'établissements qui assument historiquement le caractère sélectif de leurs formations et une volonté de rayonnement international de leurs activités de recherche fondamentale. Avec un nombre d'étudiants relativement faible, le niveau d'exigence des enseignements est fort d'une grande proximité avec la recherche, alimentant

une dynamique d'excellence. La visibilité internationale de PSL est grande, notamment en mathématiques et en physique.

Afin d'accroître l'attractivité internationale du site, la direction du regroupement souhaite profiter du CPER 2021-2027 pour moderniser et rationaliser notamment les implantations de la Montagne Sainte-Geneviève : l'unité de lieu participe en effet de l'identité du site, donc de sa visibilité et de son attractivité.

Porteurs d'une IDEX confirmée définitivement en novembre 2020 et pleinement conscients de la nécessité de poursuivre la structuration de PSL, les établissements-composantes et les membres-associés de PSL ont souhaité préciser et structurer les enjeux immobiliers en les envisageant à l'échelle du site, au-delà de la diversité de statut de ses membres et de l'hétérogénéité de ses campus. La stratégie de consolidation des campus parisiens de PSL se traduit par les projets retenus dans le CPER 2021-2027. Les projets sélectionnés permettront de développer des surfaces participant à la mutualisation et à la structuration par site de PSL, que ce soit pour la recherche et la formation ou pour les infrastructures.

Contribuent à cette structuration ainsi qu'à la transition écologique les réhabilitations et rénovations-restructurations des surfaces de l'École de Chimie Paris-Tech (financement CPER 7,5M€), de l'ENS (2^{de} phase de Lhomond, avec une financement État de 6M€ et une participation de la Région de 3M€ dans le cadre de l'avenant n°3 au CPER 2015-2020), du site historique de l'École des Mines Paris-Tech (financement CPER 28,5M€), de l'Université Paris-Dauphine (en complément des opérations financées par le Plan Campus grâce au Plan de relance de l'État), de l'Institut de Biologie d'Ulm (financement CPER 12,8M€) et des sites de l'Observatoire de Paris (principalement sur le site Meudon mais également sur celui de Paris, pour un financement CPER de 16M€).

Ces choix permettront d'affirmer au cœur de ses campus la stratégie de PSL en renforçant le rayonnement scientifique et l'attractivité de ses laboratoires de recherche à l'international ainsi que leur potentiel partenarial, et le développement des formations initiales et continues.

En matière de recherche, le CPER permettra de renforcer l'excellence des plateformes expérimentales avancées pour l'élaboration et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé, l'information quantique et une énergie décarbonée. Il soutiendra les moyens de tests, de fabrication et de métrologie des laboratoires de l'observatoire de Paris.

8. Sorbonne Alliance

Membres du regroupement : École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) Business School, Université de Paris 1 Panthéon Sorbonne, Université de Paris 3 Sorbonne Nouvelle, Institut National d'Études Démographiques (INED), Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH).

Nombre d'étudiants : 67 000

Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs : 2 275

De création récente (arrêté du 7 janvier 2021) ce rapprochement devrait contribuer à renforcer la position et la visibilité des sciences humaines et sociales (SHS) françaises et franciliennes. En effet la région Île-de-France concentre la moitié des forces de recherche SHS du pays et la moitié des étudiants franciliens sont en SHS, si on y inclut également le droit, l'économie et la gestion.

Paris 1 et Paris 3 souhaitent en effet profiter de leur complémentarité SHS à travers Sorbonne Alliance, leurs disciplines respectives n'étant pas redondantes, tout en s'investissant dans le site Condorcet qui est porteur de recherches interdisciplinaires entre SHS et avec les autres sciences.

Sorbonne Alliance envisage le CPER comme un levier en matière d'innovation scientifique, d'attractivité socio-économique, de recherche partenariale, de professionnalisation des étudiants et d'insertion du pôle SHS dans l'écosystème ESRI régional. Le regroupement souhaite cibler le cœur de son territoire, le Quartier Latin, afin d'aligner les conditions de travail des étudiants et des enseignants sur les nouveaux standards du pôle Condorcet-La-Chapelle, de rejoindre ainsi les standards internationaux et d'accroître l'attractivité du site.

C'est pourquoi les projets présentés au titre du CPER ont été conçus, à l'échelle du site, en raison de leur caractère transformant du patrimoine et structurant de la recherche. La complexité et la vétusté d'une partie importante des surfaces contraignent le regroupement à avoir un plan progressif de rénovation de ses locaux.

Les projets proposés par Sorbonne Alliance au titre du CPER 2021-2027 s'inscrivent aussi dans les premières priorités du Gouvernement et de la Région Île-de-France (campus durable et « intelligent », innovation en lien avec la cohésion territoriale). Ils marquent la nécessité de transformer et adapter le patrimoine immobilier du regroupement aux grands enjeux de société, en particulier aux transitions énergétique (à travers la rénovation) et numérique (à travers une pédagogie innovante).

Participant de ces objectifs structurants les projets incontournables de transformation et de rénovation de la faculté de droit de Panthéon-Cujas (financement CPER 3,8M€), du bâtiment Ulm sur la place du Panthéon (financement CPER 1,8M€) et de la Maison des Sciences Économiques et du campus Lourcine (financement CPER 4,5M€). Quant au projet de restructuration et de rationalisation des bibliothèques Sainte-Barbe et Sainte-Geneviève porté par Paris 3, il est ambitieux et très structurant pour les nombreuses communautés fréquentant la Montagne Sainte-Geneviève (financement CPER 11M€).

9. Université Paris Est

Membres du groupement : l'Université Paris Est Créteil (UPEC), l'Université Gustave Eiffel (UGE), l'École Nationale Vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA) et l'École des Ponts Paris-Tech (ENPC).

L'Université Paris-Est, devenue Paris Est Sup, compte plus de douze établissements associés parmi lesquels l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville (Ensa-PB), l'École spéciale des travaux publics (ESTP), l'Inserm, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), le Centre hospitalier de Créteil, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB)...

Nombre d'étudiants : 50 000

Nombre d'enseignants-chercheurs et chercheurs : 1 800

Le regroupement Paris-Est est organisé autour de deux pôles principaux, situés dans les départements du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne et de la Seine-Saint-Denis : le pôle Crétel – Maisons-Alfort autour de l'UPEC d'une part, et la Cité Descartes autour de l'UGE d'autre part.

L'UPEC est présente sur sept sites à Créteil, trois au Sud-Est de Paris (Vitry, Sénart et Fontainebleau) et plusieurs en Seine-Saint-Denis, via l'INSPE.

L'UGE est un établissement expérimental créé en janvier 2020, qui a obtenu un ISITE et a été soutenu par la révision du CPER en 2017 à l'initiative de la Région. Il résulte de la fusion de l'Université de Marne-la-Vallée et de l'Institut français des sciences et technologies des transports (IFSTTAR) et regroupe des établissements-composantes qui conservent leur personnalité morale : l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) et l'École d'architecture de la ville et des territoires (EAVT) et des écoles-membres : l'École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique (ESIEE Paris) et l'École Nationale des Sciences Géographiques (ENSG-Géomatique). L'établissement est implanté, en Île-de-France, sur trois sites à l'Est de Paris (Cité Descartes à Marne-la-Vallée, Val d'Europe et Meaux).

Le projet du regroupement est en cohérence forte avec l'objectif prioritaire de l'État et de la Région de réduction de la fracture territoriale dans l'accès à l'enseignement supérieur et de soutien aux formations professionnalisantes. Il correspond aussi à l'accent que l'État et la Région souhaitent impulser en matière de santé et de transition énergétique.

Le pôle UGE de Marne-la-Vallée s'est construit sur la thématique de la ville intelligente et durable et, à ce titre, travaille étroitement avec la Région dans le cadre du projet Territoires d'Innovation « Construire au Futur – Habiter le Futur » et autour du SmartLab « Lability », tandis que le pôle de Créteil – Maisons-Alfort fonde son identité sur le lien entre santé et société.

Les projets proposés relèvent d'une volonté d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine (géothermie, rénovations énergétiques de l'ENPC, de l'ENVA, du bâtiment Lavoisier de l'UGE à Champs-sur-Marne, du bâtiment I des amphithéâtres de l'UPEC et de la bibliothèque universitaire de Créteil) et d'une rationalisation de la stratégie immobilière des établissements (ESIEE, campus de Sénart). Les thématiques relatives aux campus connectés (tiers-lieux, Learning center) et développement durable traversent tous ces projets, en particulier le projet Coriolis de l'École des Ponts et la rénovation du bâtiment Carnot-Cassini de la Cité Descartes. Les projets portés par l'ENPC et le projet de rénovation de l'ESIEE porté par l'UGE mobiliseront respectivement 22,7M€ et 30M€ de financements dans le cadre du CPER.

Le regroupement doit faire face à une forte augmentation des effectifs étudiants dans la zone centrale et à un taux de poursuite dans l'enseignement supérieur relativement faible en Seine-et-Marne. Les projets de restructuration-extension de la caserne Damesme à Fontainebleau, qui accueillera notamment un institut de formation en soins infirmiers (financement CPER 16M€) et du campus de Sénart à Lieusaint (financement CPER 7,5M€) viennent répondre à cette problématique. La forte vitalité de la demande des territoires et des étudiants sur les formations professionnalisantes justifie le soutien de ces deux opérations, ainsi que celle du campus Chérioux à Vitry-sur-Seine, qui s'articule autour du Campus des Métiers et Qualifications « santé, autonomie, bien vieillir » tout récemment labellisé (financement CPER 13,5M€).

La vie étudiante et l'attractivité des campus sont également soutenues via la création d'un programme original mêlant logement étudiant, plateforme d'accueil du CROUS (santé, service social, étudiants internationaux) et équipement culturel à la Cité Descartes.

En matière de recherche, le CPER permettra d'installer un équipement interdisciplinaire d'étude de toxicologie environnementale dans le nouveau bâtiment de recherche biomédicale, d'accroître le

potentiel de la plateforme expérimentale Sense-city dédiée à l'étude des environnements urbains et de développer les plateformes de caractérisation de matériaux de l'Institut de chimie et des matériaux.

10. Université Paris-Lumière (Nanterre, Saint-Denis)

Membres du groupement (constitué sous forme de ComUE depuis 2015) : l'Université Paris 8 – Vincennes-Saint-Denis, l'Université Paris Nanterre, le CNRS ainsi que deux établissements associés : l'École nationale supérieure Louis Lumière et l'Institut national supérieur de formation et de recherche handicap et enseignements adaptés (INSHEA), ce dernier devant cependant rejoindre Cergy Paris Université très prochainement.

Nombre d'étudiants : 57 000

Nombre de chercheurs et d'enseignants-chercheurs : 2 436

Paris-Lumières développe une stratégie liée à sa forte dominante sciences humaines et sociales. Elle porte la volonté affichée d'une aide accrue à la réussite étudiante et au développement de formations et de recherches innovantes vers de nouveaux champs de compétence et affiche aussi sa volonté de participer à des écosystèmes de l'innovation sociale. Dans ce contexte, les partenariats avec les collectivités territoriales et les acteurs du monde associatif ou socio-économique sont privilégiés.

Au plan immobilier, Paris Lumières présente des projets porteurs de transformation pour ses deux campus, avec de fortes ambitions environnementales et une logique de continuité du précédent CPER.

Paris 8 privilégie une stratégie de densification et de rénovation de son patrimoine immobilier existant qui accueille aujourd'hui 24 000 étudiants sur 4,5 ha et 70 000 m². Son projet est construit autour de deux objectifs prioritaires : d'une part, mettre en œuvre une réhabilitation environnementale ambitieuse, en anticipation de la future réglementation ; c'est le sens du projet de rénovation et restructuration de son bâtiment historique, le bâtiment A (financement CPER 11,3M€), ainsi que de la rénovation thermique de l'IUT de Tremblay-en-France qui sera soutenue par le plan France Relance dans le cadre du présent contrat ; et d'autre part, augmenter son offre d'espaces de vie et de pédagogie innovante, avec l'aménagement de l'entrée du campus en learning center et la création de locaux équipés en visioconférence et captation vidéo (financement CPER 13M€).

L'Université de Nanterre articule également son projet autour de la rénovation énergétique du patrimoine, dans la continuité du CPER précédent. Il s'agit en particulier de la réhabilitation de la barre ABCD dite « barre des Lettres » (financement CPER 10M€), du complexe sportif universitaire (financement CPER 7,5M€), et de l'ancienne bibliothèque universitaire (financement CPER 6,5M€), désormais libérée par le départ de La Contemporaine dont le bâtiment neuf a été livré en 2021. En complément, le projet de construction d'un IUT à Saint-Cloud vient répondre à la demande des territoires et des étudiants sur les formations professionnalisantes (financement CPER 13M€).

11. Université Paris-Saclay

Membres du groupement : depuis le 1er janvier 2020, l'Université Paris-Saclay se substitue à l'Université Paris-Sud et à la COMUE « Université Paris-Saclay » et intègre en tant qu'établissements-composantes, l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement

(AgroParisTech), CentraleSupélec, l'École normale supérieure Paris-Saclay et l'Institut d'Optique Graduate School. Elle intègre également l'Institut des hautes études scientifiques (IHES), organisme de recherche.

Elle regroupe, en tant que membres associés par convention, les universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Université d'Évry Val d'Essonne. Le CEA, le CNRS, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA) sont associés à sa gouvernance.

Nombre d'étudiants : 67 000

Nombre d'enseignants-chercheurs et de chercheurs : 8 100

L'Université Paris-Saclay est une université de recherche intensive dont l'excellence multidisciplinaire a été reconnue par un IDEX. Ce dernier, obtenu définitivement fin 2020, a confirmé la pertinence du nouveau modèle construit avec les quatre grandes écoles de l'Université Paris-Saclay : AgroParisTech, CentraleSupélec, ENS Paris-Saclay, l'Institut d'Optique Graduate School, ainsi qu'avec l'IHES dans un partenariat renforcé avec le CEA, le CNRS, INRAE, l'Inria, l'Inserm, l'ONERA, les six organismes nationaux de recherche qui participent de sa structuration dans leurs domaines d'excellence. Les deux universités, UVEE et UVSQ, sont par ailleurs membres-associés et fusionneront en 2025 avec la partie universitaire de l'Université de Paris-Saclay.

Multisites, elle est présente sur quatre départements franciliens, au travers, par exemple, des campus du plateau de Saclay, de la vallée à Orsay, d'Évry, du Kremlin-Bicêtre, de Sceaux, de Gif-sur-Yvette, de Saint-Quentin-en-Yvelines, du Mantois, de Châtenay-Malabry ou de Cachan.

Avec les organismes de recherche CNRS et CEA, l'Université Paris-Saclay constitue le socle historique ayant conduit à la démarche d'aménagement portée par l'opération d'intérêt national Paris-Saclay, qui réunit désormais de grandes entreprises de haute technologie comme un réseau de startups et de PME et qui s'accompagne d'une transformation intense du territoire. Le cluster Paris-Saclay est ainsi considéré comme un des huit pôles d'innovation les plus importants au monde. Dans ce contexte, l'université participe pleinement à la dynamique économique des territoires dans lesquels elle s'inscrit.

Grande université pluridisciplinaire, l'Université Paris-Saclay représente 13 % du potentiel de recherche publique national avec une présence massive des organismes nationaux de recherche, et sa recherche est reconnue internationalement, notamment en mathématiques, en physique, et en sciences agronomiques.

Avec une surface de 772 600 m², elle présente le plus important parc immobilier des regroupements universitaires franciliens. Son patrimoine se caractérise par une forte hétérogénéité et inclut quelques ensembles immobiliers nécessitant une remise à niveau importante, notamment dans la vallée de l'Yvette dans laquelle sont implantés les bâtiments les plus anciens.

Le projet présenté au titre du CPER repose sur six axes stratégiques : l'unification de la gouvernance du nouvel ensemble, un axe santé en pleine restructuration, un appui aux formations de premier cycle, une recherche pluridisciplinaire de visibilité internationale, un accompagnement de

l'entrepreneuriat et de l'innovation et enfin une réponse à la diversité des besoins des territoires couverts par le regroupement.

Ces enjeux justifient un soutien important de l'État et de la Région, qui y consacreront plus de 200M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

La composante santé est présente dans les projets de centre universitaire e-santé à Saint-Quentin-en-Yvelines (financement CPER 10M€), de rénovation de la faculté de médecine de Kremlin Bicêtre (financement CPER 21,2M€), de construction de Pasrel, centre de recherche et de technologie en imagerie, neurosciences et psychiatrie (financement CPER 33M€), et de constitution du campus sport d'Évry (financement CPER 10M€), lequel s'inscrit également dans une logique de développement économique du territoire axé sur le sport.

Les projets 1^{er} Cycle et relatifs à l'IUT d'Orsay, fondamentaux pour la construction de cette université qui associe des composantes Grandes écoles sélectionnant leurs étudiants et des composantes universitaires, le Campus Sport d'Évry, la reconstruction – restructuration de la Halle Bastié de l'IUT de Vélizy (financement CPER 9M€) et l'achèvement de la rénovation de l'IUT des Passages à Évry (financement CPER 12M€) répondent à des enjeux d'appui aux formations de premier cycle, de renforcement de leur attractivité et de développement des formations professionnalisantes. Dans la même perspective, l'État et la Région soutiendront l'implantation de l'IUT de Mantes-la-Jolie à Mantes-la-Ville, au sein d'une halle Sulzer rénovée et restructurée, dans le cadre du projet de zone d'aménagement concerté (ZAC) « Mantes Université ». L'État et la Région y consacreront 16M€ auxquels s'ajoutent, pour mémoire, les 3,47 M€ attribués par l'État au titre du fonds friches – intégrés au volet Aménagement durable et cohésion des territoires du CPER – pour permettre la dépollution du site.

La réhabilitation du bâtiment de recherche Maupertuis d'Évry (financement CPER 19,9M€), la création de l'Institut de Génomique numérique du GIP Génopôle (financement CPER 6,6M€) et le projet « IJC Lab », anciennement projet « FLUO » (financement CPER 9,1M€) doivent contribuer à mettre à niveau et renforcer l'infrastructure de recherche de l'université. IJC Lab est l'aboutissement de la fusion de cinq laboratoires d'un haut niveau d'excellence travaillant sur le domaine de la physique des deux infinis et de leurs applications avec plus de 800 chercheurs sur site et l'ambition d'un fort impact mondial sur de nombreuses thématiques.

Enfin, l'accompagnement de l'entrepreneuriat et de l'innovation est au cœur des projets de l'Institut d'Optique Graduate School (financement CPER 13,7M€) et de réhabilitation et de valorisation du bâtiment Bréguet (financement CPER 35M€), ce dernier projet visant l'accueil de services de proximité et d'activités économiques mais aussi du siège de l'Université Paris-Saclay.

En matière de recherche, les investissements qui seront réalisés en soutien aux opérations de recherche viendront accompagner les ambitions fortes de l'université Paris-Saclay : renforcement des capacités de calcul haute performance mutualisées ; développement des plateformes technologiques pour les nanosciences ; équipement de nombreuses plateformes dans le domaine de la recherche en santé, en recherche agronomique ; infrastructure de premier plan en cryo-microscopie électronique et soutien à l'innovation et au transfert de technologie.

12. Opérations d'immobilier universitaire hors groupement

Ces opérations concernent principalement le désamiantage et le réinvestissement du site Censier, la poursuite de la mise en sécurité-incendie du campus de la Sorbonne, ainsi que de l'investissement immobilier pour la recherche menée à l'Institut Pasteur.

B. Opérations relatives à la vie étudiante

Partenaires : CROUS des académies de Créteil, Paris et Versailles, Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)

Nombre d'étudiants : 706 842

Avec plus de 700 000 étudiants de moins de 30 ans recensés en 2017, la région Île-de-France constitue une terre d'accueil pour les jeunes en poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, très attractive auprès des jeunes originaires des autres régions françaises ou de pays étrangers.

Après Paris, qui concentre plus de 50% des étudiants franciliens, les principaux sites universitaires de la couronne, qui ressortent nettement par le nombre d'étudiants inscrits, sont à Cergy, Champs-sur-Marne, Créteil, Évry, Nanterre, Orsay, Saint-Denis, Sceaux, Versailles, Villetaneuse : ces dix communes accueillent 26 % des étudiants inscrits dans la région. Deux éléments se conjuguent pour expliquer cette concentration géographique : la densité des établissements d'enseignement supérieur et le souhait ou la nécessité pour une partie des étudiants de quitter le domicile familial pour se rapprocher du lieu d'études.

Les étudiants vivent pour la plupart d'entre eux à Paris et dans le sud-ouest de l'Île-de-France. Près de 30 % d'entre eux résident à Paris (avec une forte concentration dans les 5^e, 6^e et 13^e arrondissements) et 33 % dans les départements de petite couronne.

Région attractive, l'Île-de-France compte environ 40 % d'étudiants qui ne sont pas originaires de la région (22 % viennent d'autres régions, 17 % d'autres pays contre une moyenne nationale de 12 %) et qui représentent l'immense majorité des besoins en logements étudiants. Pourtant, 9 des 10 villes étudiantes les plus onéreuses du pays se trouvent en Île-de-France, avec des loyers qui dépassent largement ceux du reste de la France.

L'offre de logements et de services universitaires doit tenir compte non seulement de cette distribution géographique des forces étudiantes mais aussi du réseau des transports et des temps de mobilités associés pour se rendre là où les formations sont dispensées.

Elle doit aussi accompagner l'émergence des grands sites comme Paris-Saclay où l'organisation de la vie de campus est en retard par rapport aux ambitions du site.

Parallèlement aux engagements proposés en faveur de la vie étudiante dans le cadre du CPER, l'État et la Région poursuivront l'action en faveur du développement de logements étudiants qu'ils conduisent dans le cadre de la déclinaison du plan « 60 000 nouveaux logements étudiants ».

Dans la continuité de la délibération du Conseil régional de novembre 2020, l'État et la Région renouveleront la convention sur le financement du logement des jeunes et des étudiants signée pour 2018-2021, en portant les objectifs communs de financement annuel à 4 000 logements pour étudiants par an et 1 500 logements pour jeunes actifs.

– **CROUS de Créteil**

L'académie de Créteil connaît des problématiques liées à l'interconnexion entre lieux de formation et logements étudiants. Pour y pallier, le CROUS en collaboration avec les établissements de l'Université Paris-Est (UPE) prévoit des augmentations du nombre de lits intégrés ou à proximité des campus de l'UPE, tel que le projet global de logements et services sur la cité Descartes, les résidences de Créteil et Bonneuil, Saint-Denis, Villetaneuse ou Fontainebleau. Le projet de réhabilitation du restaurant de Cachan impacte davantage le secteur sud de la petite couronne. Il réhabilite un lieu emblématique qui devrait accueillir plus de 5000 étudiants à l'horizon 2023 et se connecte également avec les sites parisiens les plus peuplés d'étudiants dans les 5^e et 13^e arrondissements.

– **CROUS de Paris**

Le CROUS de Paris accompagnera principalement la création du CHU du Grand Paris Nord (CHUGPN), un projet ambitieux de reconfiguration complète du secteur hospitalo-universitaire pour le nord et nord-ouest de l'Île-de-France. Il propose la construction d'un bâtiment de restauration et de services liés à la vie universitaire pour ce nouveau campus de santé. Parallèlement il continuera d'appuyer le développement du logement étudiant dans Paris intra-muros, conformément aux objectifs du plan « 60 000 logements ».

– **CROUS de Versailles**

Le CROUS de Versailles a en charge l'accompagnement du développement du campus international de l'Université Paris-Saclay, qui a vocation à devenir l'une des vitrines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation les plus attractives au plan international. Par ailleurs, le CROUS doit également assurer la vie étudiante sur l'un des plus gros campus d'Île-de-France à Nanterre, tout en soutenant le développement du campus de Cergy, au nord-ouest de l'Île-de-France.

– **Cité internationale universitaire de Paris (CIUP)**

Majoritairement au service du rayonnement international de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'ensemble de la région Île-de-France par l'originalité de ses structures d'accueil, la CIUP poursuivra sur ce contrat de plan la réhabilitation lourde des pavillons de logements et du pavillon central de la fondation Deutsch de la Meurthe, permettant ainsi d'accroître ses capacités d'accueil et de services aux étudiants, tout en participant à l'amélioration de la transition énergétique dans l'ensemble des résidences. À ce titre elle bénéficie de 24,5M€ de financements de l'État grâce au Plan France relance.

C. Prise en compte des enjeux environnementaux

Les interventions de l'État et de la Région s'inscrivent dans un objectif partagé de réduction de l'impact environnemental du bâti dédié à l'enseignement supérieur, à la vie étudiante et à la recherche, tant aux étapes de construction-réhabilitation que dans la prise en compte de l'exploitation et le cas échéant de la déconstruction, dans une approche élargie au cycle de vie de leurs investissements.

Ainsi, les investissements prévus dans ce volet du contrat de plan contribueront très significativement à l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti. Les efforts en matière

de soutien à la vie étudiante (logement, restauration et lieux de vie) visent également à réduire les déplacements entre les lieux de vie étudiante et les espaces d'enseignement, dans le cadre des schémas pluriannuels de stratégie immobilière portés par les regroupements.

Le plan France Relance, porté par l'État, qui vient en complément des financements du CPER 2021-2027, porte également majoritairement sur cette thématique environnementale. Un cinquième des sommes investies par l'État dans ce CPER, soit plus de 110 millions d'euros, l'est sur des projets lauréats de l'appel à projets Rénovation Énergétique du plan France Relance lancé en septembre 2020, sélectionnés sur la base de critères énergétiques et environnementaux.

Plus largement, une grande partie des projets sur lesquels l'État et la Région se positionnent dans ce CPER concerne des rénovations et des réhabilitations incontournables du fait de l'historique du patrimoine universitaire en Île-de-France. Ne se limitant pas à une remise à neuf « à l'identique », elles s'accompagnent toujours d'une remise aux meilleures normes énergétiques et environnementales.

Par ailleurs, dans une démarche d'éco-conditionnalité, l'État et la Région veillent à l'application, pour chaque opération, d'un cahier des charges ambitieux permettant d'assurer avec les maîtres d'ouvrage la prise en compte des enjeux environnementaux au-delà du respect des nouvelles réglementations énergétiques.

En matière environnementale, la Région, chef de file « Climat, air, énergie » s'est dotée d'un Plan Énergie-Climat fixant les axes stratégiques d'intervention sur le plan énergétique. Ce Plan identifie l'enseignement supérieur et la recherche comme un domaine prioritaire où l'action régionale doit être exemplaire.

Afin d'encourager l'émergence de projets d'excellence et de démonstrateurs sur son territoire, la Région a ainsi élaboré un guide Aménagement et Construction durable spécifique au secteur de l'enseignement.

Ce guide permet de définir le profil environnemental et la dimension développement durable du projet, dans une approche globale et contextualisée au site et à l'usage du bâtiment. Il est utilisé pour les opérations en maîtrise d'ouvrage Région mais aussi pour celles qu'elle finance. Son recours est prévu dans les conventions d'aide financière.

Concernant l'efficacité énergétique, les projets doivent d'abord viser la sobriété en réduisant les besoins par une conception bioclimatique et l'apport d'énergies renouvelables localement pertinentes.

Le guide fait actuellement l'objet d'une mise à jour en collaboration avec l'Institut Paris Région afin d'intégrer les évolutions réglementaires mais également les politiques régionales adoptées récemment dans le domaine environnemental dans la perspective du CPER 2021-2027.

Un retour d'expérience sur un panel d'opérations du CPER 2015-2020 est réalisé afin d'adapter les préconisations du futur référentiel. Ce travail d'évaluation et de dialogue dynamique avec les établissements d'enseignement supérieur permet de renouveler les thématiques du guide et de développer celles en lien avec les nouveaux enjeux et politiques régionales : énergie, climat, économie circulaire, plan vert, matériaux, numérique.

D. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens

En complémentarité des crédits mobilisés dans le cadre du volet enseignement supérieur, recherche du CPER, la Région mobilisera les crédits du programme opérationnel 2021-2027 FEDER-FSE+.

Ce dernier visera à accroître les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe sur le territoire francilien. En lien avec les besoins identifiés et les schémas régionaux (SRDEII, SRESRI), l'intervention du FEDER doit permettre de répondre à plusieurs enjeux régionaux que sont le renforcement du transfert de la recherche vers l'économie pour faire face aux défis sociaux et la consolidation du positionnement de la recherche francilienne, publique et privée, au niveau international, en développant les capacités de recherche et d'innovation du territoire.

Cette intervention s'inscrira dans les domaines de la Stratégie de Spécialisation Intelligente francilienne (S3). Cette stratégie vise à concentrer les ressources de la région sur des domaines d'innovation au potentiel de croissance prometteur. En Île-de-France, les domaines d'innovation de la S3 sont les suivants : l'industrie de la donnée, l'écoconstruction, la mobilité durable et la santé.

Le FEDER soutiendra les structures suivantes :

- Les organismes porteurs de projets de recherche, de développement et d'innovation ;
- Le développement de lieux d'innovation et de plateformes technologiques permettant les coopérations entre les entreprises et les acteurs de la recherche ;
- Les organismes qui soutiennent l'émergence et la maturation de projets d'innovation pour faciliter la création de nouveaux emplois et la diffusion des innovations.

E. Annexe financière

Académie	Dpt	Etablissement	Regroupement	Immobilier universitaire : intitulé de l'opération	Localisation du projet	Total engagements Etat - Région CPER 2021-2027 (en K€)	Engagements de la Région au titre du CPER 2021-2027 (en K€)	Engagements de l'Etat au titre du CPER 2021-2027 (en K€)
Paris	75	Muséum national d'Histoire naturelle	Alliance Sorbonne Université	Mise en sécurité de la Galerie de Paléontologie- et d'Anatomie comparée	Paris	5 000	-	5 000
Paris		Sorbonne université	Alliance Sorbonne Université	Réhabilitation de la faculté de médecine de la Pitié Salpêtrière	Paris	19 500	12 000	7 500
Paris		Sorbonne Université	Alliance Sorbonne Université	Réhabilitation de l'Institut d'Art et Archéologie	Paris	8 400	8 400	-
Paris		Sorbonne Université	Alliance Sorbonne Université	Rénovation de Cassan – bâtiments A B C, campus Pierre et Marie Curie	Paris	21 000	11 000	10 000
TOTAL ALLIANCE SORBONNE UNIVERSITE						53 900	31 400	22 500
Versailles	78	Ecole nationale supérieure d'architecture	CY Cergy Paris Université	Rénovation et équipement numérique - Petites écuries	Versailles	1 000	1 000	-
Versailles		Ecole nationale supérieure du paysage	CY Cergy Paris Université	Réhabilitation des jardins du Potager du Roi	Versailles	3 200	1 600	1 600

Versailles		Université Cergy-Pontoise	CY Cergy Paris Université	Pôle d'éducation inclusive	Saint-Germain-en-Laye	5 000	-	5 000
Versailles		Université Cergy-Pontoise	CY Cergy Paris Université	CMQ Métiers d'Art et Patrimoine	Versailles	8 000	5 000	3 000
Versailles	95	Ecole d'Art Ministère de la Culture -	CY Cergy Paris Université	Reconstruction de l'Ecole d'Art de Cergy	Cergy-Pontoise	8 000	8 000	-
Versailles		Université Cergy-Pontoise	CY Cergy Paris Université	Construction de laboratoires de recherche	Neuville	20 000	2 000	18 000
Versailles		Université Cergy-Pontoise	CY Cergy Paris Université	Construction du Pôle international CYTECH - Site de Hirsch	Cergy-Pontoise	56 000	40 000	16 000
TOTAL CY CERGY PARIS UNIVERSITE						101 200	57 600	43 600
Paris	75	CNAM	HESAM	Rénovation des Amphithéâtres du site Saint Martin - Carrefour Arts et Métiers	Paris	5 000	5 000	-
Paris		CNAM	HESAM	Rénovation de la salle des Textiles LABZ	Paris	2 000	-	2 000
Paris		HESAM	HESAM	Aménagement des locaux du CMQ Arts et Design Paris Gobelins	Paris	2 000	1 000	1 000
Paris		CNAM	HESAM	Rénovation thermique du bâtiment 6 du CNAM	Paris	2 550	-	2 550
Paris		ENSAM- HESAM Université	HESAM	Restructuration du bâtiment sheds et des halles	Paris	11 000	8 000	3 000
TOTAL HESAM						22 550	14 000	8 550

Paris	75	Censier	hors groupement	Désamiantage site Censier	Paris	25 000	-	25 000
Paris		Paris 2 – Panthéon Assas	hors groupement	Extension sur le site de Censier	Paris	16 000	-	16 000
Paris		Sorbonne	hors groupement	Sorbonne - mise en sécurité et aménagement	Paris	5 000	-	5 000
Paris		Institut Pasteur	hors groupement	Création d'un centre de recherche sur les maladies vectorielles IMAGPATH	Paris	10 000	10 000	-
Paris		CNRS	hors groupement	Rénovation intelligente de l'institut de biologie Physico chimique (IBPC)	Paris	3 300	-	3 300
TOTAL HORS GROUPEMENT					59 300	10 000	49 300	
Versailles	91	Institut Mines Télécom	Institut Polytechnique Paris	Rénovation des bâtiments de Télécom SudParis et IMT Business School	Évry-Courcouronnes	6 400	-	6 400
Versailles		Ecole Polytechnique	Institut Polytechnique Paris	Aménagement du site et création d'espaces verts Renov'X - volet 3	Palaiseau	7 000	3 500	3 500
TOTAL INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS					13 400	3 500	9 900	
Paris	75	Chimie ParisTech	Paris Sciences et Lettres	Chimie ParisTech, rénovation énergétique	Paris	7 459	-	7 459
Paris		ENS	Paris Sciences et Lettres	Réhabilitation de l'Institut de biologie	Paris	12 800	7 400	5 400
Paris		ENS	Paris Sciences et Lettres	Achèvement de l'opération de réhabilitation du site de Lhomond	Paris	6 000	-	6 000
Paris		Mines ParisTech	Paris Sciences et Lettres	Restructuration Grand Quartz	Paris	28 500	-	28 500
Paris		Observatoire de Paris	Paris Sciences et Lettres	Réhabilitation du campus de Paris	Paris	4 000	4 000	-

Paris	92	Observatoire de Paris	Paris Sciences et Lettres	Réhabilitation du campus de Meudon	Meudon	12 000	12 000	-
TOTAL PARIS SCIENCES ET LETTRES						70 759	23 400	47 359
Paris	75	Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Sorbonne Alliance	Rénovation du bâtiment rue Cujas	Paris	3 770	2 120	1 650
Paris	75	Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Sorbonne Alliance	Rénovation énergétique de la Maison des sciences économiques	Paris	545	-	545
Paris	75	Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Sorbonne Alliance	Rénovations énergétiques centres UIm Panthéon	Paris	1 765	1 600	165
Paris	75	Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Sorbonne Alliance	Achèvement du projet Lourcine (toiture bâtiments 1 et 2)	Paris	4 555	-	4 555
Paris	75	Paris 3 – Sorbonne Nouvelle	Sorbonne Alliance	Rénovation -restructuration des Bibliothèques Sainte Geneviève et Sainte Barbe	Paris	11 000	7 500	3 500
TOTAL SORBONNE ALLIANCE						21 635	11 220	10 415
Créteil	77	UGE	Université Paris Est Sup	Poursuite de l'opération Ader	Marne-la-Vallée - Cité Descartes	5 730	5 730	-
Créteil		ENPC	Université Paris Est Sup	Extension du bâtiment Coriolis et démonstrateur	Marne-la-Vallée - Cité Descartes	11 050	3 250	7 800
Créteil		ENPC	Université Paris Est Sup	Rénovation de l'immeuble Carnot Cassini	Marne-la-Vallée - Cité Descartes	7 200	-	7 200

Créteil		UGE	Université Paris Est Sup	Bâtiment de l'ESIEE - Cité Descartes	Marne-la-Vallée - Cité Descartes	30 000	30 000	-
Créteil		ENPC	Université Paris Est Sup	Raccordement des bâtiments du campus au réseau de Géothermie	Champs-sur-Marne	4 500	-	4 500
Créteil		UPEC	Université Paris Est Sup	Aménagement de la caserne du Campus de Fontainebleau	Fontainebleau	16 008	8 600	7 408
Créteil		UPEC	Université Paris Est Sup	Extension du Campus de Sénart à Lieusaint	Lieusaint	7 500	7 500	-
Créteil	94	ENVA	Université Paris Est Sup	Rénovation des Bâtiments Fragonard & Bressou	Maisons-Alfort	7 350	-	7 350
Créteil	94	UPEC	Université Paris Est Sup	Création du CMQ Santé, Autonomie et Bien Vieillir et IUT A. Chérioux	Vitry	13 505	8 500	5 005
Créteil	77	UGE	Université Paris Est Sup	Bâtiment Lavoisier Champs-sur-Marne (UGE)	Champs-sur-Marne	1 103	-	1 103
Créteil	94	UPEC	Université Paris Est Sup	Bâtiment I Amphis Créteil (UPEC)	Créteil	1 076	-	1 076
Créteil	94	UPEC	Université Paris Est Sup	BU Créteil (UPEC)	Créteil	2 112	-	2 112
TOTAL UNIVERSITE PARIS - EST SUP						107 134	63 580	43 554
Versailles	92	Université Paris Nanterre	Université Paris Lumières	Rénovation du Complexe sportif universitaire	Nanterre	7 500	-	7 500
Versailles	92	Université Paris Nanterre	Université Paris Lumières	Réhabilitation bâtiment C du campus de Nanterre	Nanterre	10 000	-	10 000
Versailles	92	Université Paris Nanterre	Université Paris Lumières	Réhabilitation BU Campus de Nanterre	Nanterre	6 500	-	6 500
Versailles	92	Université Paris Nanterre	Université Paris Lumières	Construction d'un Bâtiment IUT Tertiaire Saint Cloud	Saint-Cloud	13 000	13 000	-
Créteil	93	Université Paris 8	Université Paris Lumières	Aménagements pour l'Université Numérique	Saint-Denis	2 000	2 000	-

Créteil		Université Paris 8	Université Paris Lumières	Restructuration de la BU Projet Cœur de campus	Saint-Denis	11 000	6 000	5 000
Créteil		Université Paris 8	Université Paris Lumières	Réhabilitation du bâtiment A	Saint-Denis	11 300	-	11 300
Créteil	93	Université Paris 8	Université Paris Lumières	Rénovation thermique de l'IUT de Tremblay	Tremblay	1 256	-	1 256
TOTAL UNIVERSITE PARIS-LUMIERES					62 556	21 000	41 556	
Versailles	78	UVSQ	Université Paris Saclay	Construction d'un Centre universitaire e-santé à SQY	Guyancourt	10 000	5 000	5 000
Versailles		UVSQ	Université Paris Saclay	Reconstruction et restructuration de la Halle Bastié de l'IUT de Vélizy	Vélizy-Villacoublay	9 000	9 000	-
Versailles		UVSQ	Université Paris Saclay	IUT de Mantes-la-Ville	Mantes-la-Ville	16 000	8 000	8 000
Versailles	91	Université Paris Saclay	Université Paris Saclay	Construction Projet PASREL (Paris Saclay formation recherche et hôpital)	Orsay	33 000	30 000	3 000
Versailles		Centrale Supélec	Université Paris Saclay	Réhabilitation et valorisation du bâtiment Bréguet	Gif-sur-Yvette	35 000	35 000	-
Versailles		Université Paris Saclay	Université Paris Saclay	Rénovation et regroupement de laboratoires, projet IJC Lab (anciennement projet FLUO)	Orsay	9 100	7 000	2 100
Versailles		GIP GENOPOLE	Université Paris Saclay	Construction de l'Institut de Génomique numérique	Évry-Courcouronnes	6 600	6 600	-
Versailles		Université Evry-Val d'Essonne	Université Paris Saclay	Construction du Campus Sport	Évry-Courcouronnes / Ris-Orangis	10 000	10 000	-
Versailles		Université Evry-Val d'Essonne	Université Paris Saclay	Poursuite de l'opération de rénovation de Maupertuis	Évry-Courcouronnes	19 900	-	19 900

Versailles		Université Evry-Val d'Essonne	Université Paris Saclay	Achèvement de l'IUT des Passages (Rostand)	Évry-Courcourones	12 000	-	12 000
Versailles		IOGS	Université Paris Saclay	Rénovation du bâtiment 503 IOGS	Orsay	13 700	-	13 700
Versailles		Université Paris Saclay	Université Paris Saclay	IHES - Rénovation d'une résidence de l'Ormaille	Bures sur Yvette	700	-	700
Versailles		Université Paris Saclay	Université Paris Saclay	Rénovation des bâtiments du 1er Cycle et de l'IUT ORSAY	Orsay	23 000	13 500	9 500
Versailles	94	Université Paris Saclay	Université Paris Saclay	Rénovation de la faculté de médecine Kremlin-Bicêtre	Kremlin Bicêtre	21 200	13 200	8 000
TOTAL UNIVERSITE PARIS-SACLAY						219 200	137 300	81 900
Paris	75	Université Paris Cité	Alliance Sorbonne Paris Cité	Construction et rénovation pour la création de l'Institut Européen des médicaments innovants sur le site Saint Louis	Paris	11 000	11 000	-
Paris	75	Sciences Po	Alliance Sorbonne Paris Cité	Rénovation de l'Hôtel de la Meilleraye	Paris	1 000	1 000	-
Paris	75	Université Paris Cité	Alliance Sorbonne Paris Cité	Rénovation du bâtiment de la faculté de médecine de Cochin	Paris	19 250	12 250	7 000
Paris	75	Université Paris Cité	Alliance Sorbonne Paris Cité	Restructuration de laboratoires de recherche site de Lariboisière	Paris	4 000	-	4 000
Paris	75	Université Paris Cité	Alliance Sorbonne Paris Cité	Rénovation du site Tarnier pour regroupement des écoles de maïeutique et création d'un Institut de la santé de la Femme	Paris	9 200	9 200	-

Paris	75	Université Paris Cité	Alliance Sorbonne Paris Cité	Rénovation et extension IUT-avenue de Versailles	Paris	4 000	4 000	-
Paris	75	Université Paris Cité	Alliance Sorbonne Paris Cité	Restructuration et mise en sécurité Campus Saint-Germain (Faculté de Médecine Saints-Pères)	Paris	20 500	12 500	8 000
Créteil	93	Université Sorbonne Paris Nord	Alliance Sorbonne Paris Cité	Rénovation de la BU pour la création d'une Maison des étudiants	Villetaneuse	16 267	10 900	5 367
Créteil	93	Université Sorbonne Paris Nord	Alliance Sorbonne Paris Cité	Achèvement de la rénovation du Bâtiment Illustration pour accueillir des formations en santé	Bobigny	18 998	11 000	7 998
Créteil	93	Université Sorbonne Paris Nord	Alliance Sorbonne Paris Cité	Construction 2ème tranche LAGA (laboratoire Math-Stic)	Villetaneuse	18 100	18 000	100
Paris	93	Université Paris Cité	Alliance Sorbonne Paris Cité	Construction de l'extension recherche de la faculté de médecine du CHUSOGPN :	Saint-Ouen	31 500	30 000	1 500
Paris	93	Université Paris Cité	Alliance Sorbonne Paris Cité	Construction d'une passerelle - projet CHUSOGPN	Saint-Ouen	4 000	-	4 000
TOTAL ALLIANCE SORBONNE PARIS-CITE					157 815	119 850	37 965	
TOTAL IMMOBILIER UNIVERSITAIRE					889 449	492 850	396 599	

Académie	Dpt	Etablissement	Regroupement	Vie étudiante : intitulé de l'opération	Localisation du projet	Total engagements Etat - Région CPER 2021-2027 (en K€)	Engagements de la Région au titre du CPER 2021-2027 (en K€)	Engagements de l'Etat au titre du CPER 2021-2027 (en K€)
Paris	75	CIUP	Vie étudiante	Réhabilitation du pavillon central de la Fondation Deutsch de la Meurthe	Paris	5 634	5 634	-
Paris		CIUP	Vie étudiante	Rénovation énergétique Fondation Avicenne	Paris	3 752	-	3 752
Paris		CIUP	Vie étudiante	Rénovation énergétique Pavillon Gréard	Paris	7 944	-	7 944
Paris		CIUP	Vie étudiante	Rénovation énergétique Maison Provinces de France	Paris	4 976	-	4 976
Paris		CIUP	Vie étudiante	Rénovation énergétique Maison étudiants arméniens	Paris	4 036	-	4 036
Paris		CIUP	Vie étudiante	Rénovation énergétique Maison de Monaco	Paris	3 842	-	3 842
TOTAL CITE INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE DE PARIS						30 184	5 634	24 550
Créteil	77	CROUS DE CRETEIL	Vie étudiante	Construction d'un Programme mixte de logements étudiants/services Résidence 320	Marne-la-Vallée - Cité Descartes	6 500	3 500	3 000
Créteil	77	CROUS DE CRETEIL	Vie étudiante	Construction d'une résidence de 100 places	Fontainebleau	2 000	-	2 000
Créteil	93	CROUS DE CRETEIL	Vie étudiante	Construction d'une résidence de 300 places	Villetaneuse	3 500	-	3 500
Créteil	94	CROUS DE CRETEIL	Vie étudiante	Rénovation-restructuration du restaurant universitaire en Lieu de Vie (9 000 m2 de locaux)	Cachan	12 967	-	12 967
Créteil	94	CROUS DE CRETEIL	Vie étudiante	Construction d'une résidence de 300 places	Bonneuil	7 000	-	7 000
Créteil	94	CROUS DE CRETEIL	Vie étudiante	Construction d'une résidence de résidence 252 places	Créteil	6 000	-	6 000

Créteil	94	CROUS DE CRETEIL	Vie étudiante	Confluence construction d'une résidence de 317 places	Ivry	2 000	-	2 000
Créteil	77/93/94	CROUS DE CRETEIL	Vie étudiante	Création de 4 Tiers-lieux (USPN UP8 UGE UPEC) : espaces de vie étudiante		800	-	800
TOTAL CROUS DE CRETEIL						40 767	3 500	37 267
Paris	93	CROUS DE PARIS	Vie étudiante	CROUS - bâtiment services CHUSOGPN	Saint Ouen	15 000	-	15 000
TOTAL CROUS DE PARIS						15 000	-	15 000
Versailles	91	CROUS DE VERSAILLES	Vie étudiante	RU Roméro restructuration avec fusion RU le Sablier, création cafétaria et espaces de convivialité étudiants	Évry-Courcourones	6 000	-	6 000
Versailles	91	CROUS DE VERSAILLES	Vie étudiante	Réhabilitation de locaux d'enseignement en résidences dans le bâtiment 470	Orsay	1 000	-	1 000
Versailles	92	CROUS DE VERSAILLES	Vie étudiante	Le vieux Pozzo (destruction/réhabilitation 80 logements et lieux d'études) et Malaquais (réhabilitation 57 logements)	Saint-Cloud	2 000	-	2 000
Versailles	92	CROUS DE VERSAILLES	Vie étudiante	RU - Etanchéité restructuration	Nanterre	1 000	-	1 000
Versailles	95	CROUS DE VERSAILLES	Vie étudiante	Résidence de La Croix Sylvère - Réhabilitation	Cergy-Pontoise	925	-	925
Versailles	95	CROUS DE VERSAILLES	Vie étudiante	Résidence Les linandes mauves- Réhabilitation	Cergy-Pontoise	6 000	-	6 000
TOTAL CROUS DE VERSAILLES						16 925	-	16 925
TOTAL VIE ETUDIANTE						102 876	9 134	93 742

Académie	Dpt	Etablissement	Regroupement	Equipements de recherche : intitulé de l'opération	Localisation du projet	Total engagements Etat - Région CPER 2021-2027 (en K€)	Engagements de la Région au titre du CPER 2021-2027 (en K€)	Engagements de l'Etat au titre du CPER 2021-2027 (en K€)	Dont organismes nationaux de recherche (en K€)
Paris	75	Sorbonne Université	Alliance Sorbonne université	PARISI - Renforcement des moyens de calcul pour la science des données et l'intelligence artificielle.	Paris	4 300	1 900	2 400	600
Paris	75	Sorbonne Université	Alliance Sorbonne université	IMAGERIE Développement d'un pôle d'imagerie de la rétine et du cerveau pour le renforcement de stratégies thérapeutiques et leurs transferts industriels.	Paris	2 300	1 500	800	
TOTAL ALLIANCE SORBONNE UNIVERSITE						7 200	3 400	3 200	
Paris	93	EP Condorcet	Condorcet	Condorum - transformation des pratiques de recherche en sciences humaines et sociales en développant les humanités numériques	Aubervilliers	300	-	300	
TOTAL CAMPUS CONDORCET						300	-	300	
Paris	75	CNRS	HESAM	Meso 3D - Mésoscope 3D Acquisition pour un réseau de laboratoires franciliens d'un microscope électronique à balayage pour la caractérisation avancée des matériaux	Paris	2 000	1 400	300	300
Paris	75	CNRS / Ecole Polytechnique	HESAM	Cronos - Mettre en place une plateforme d'étude des matériaux en conditions extrêmes de pression, de	Paris	500	-	500	

				température et de vide par choc laser					
TOTAL HESAM					2 500	1 400	800		
Versailles	91	CNRS	IPP	Laplace Equipement - LAser PLasma Acceleration CEnter Création du premier centre de recherche et innovation français autour des accélérateurs laser-plasma.	Palaiseau	7 500	1 200	6 300	600 CNRS
Versailles	75/91	Ecole Polytechnique	IPP	E4C datahub - Centre de données Energy4Climate Développement des moyens d'agrégation, de traitement et de mise à disposition de données dans les domaines du climat et de l'Energie.	Paris/Palaiseau	6900	-	690	190
TOTAL INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS					8 190	1 200	6 990		
Paris	75	Institut Pasteur	Hors groupements	Pasteur Imagpath Equipement -Création d'une plateforme d'Imagerie dédiée aux pathogènes responsables de maladies infectieuses vectorielles	Paris	1 600	1 600	-	
TOTAL HORS GROUPEMENT					1 600	1 600	-		
Paris	75	PSL	PSL	Résolution - Renforcement des plateformes expérimentales avancées pour l'élaboration et la caractérisation à haute résolution de systèmes dynamiques pour la santé,	Paris	5 550	3 200	2 350	250 CNRS

				l'information quantique et une énergie décarbonée.					
Paris	75	Observatoire de Paris	PSL	Plateforme optique et AIT - Regroupement et renforcement des moyens de tests optiques, de fabrication et de métrologie des laboratoires de l'observatoire de Paris.	Paris	500	-	500	200 CNRS
TOTAL PARIS SCIENCES ET LETTRES					6 050	3 200	2 850		
Versailles	78	INRAE	Saclay	Opera - Développement d'un réseau d'infrastructures ouvertes pour soutenir la valeur santé de l'alimentation et la durabilité des productions et des comportements.	Grignon	2 500	300	2 200	1200 INRAE
Versailles	78	Agroparis Tech	Saclay	AGP-Farm Inn Lab plateforme technologique ouverte, à la ferme expérimentale d'AgroParisTech, entre entreprises et chercheurs pour le développement de produits agricoles ou de procédés innovants	Grignon	200	-	200	
Versailles	91	Université Paris Saclay	Saclay	HPC-Data - Renforcement de la stratégie de mutualisation d'équipements de calcul et de stockage	Palaiseau	4 000	2 000	2 000	
Versailles	91	CEA	Saclay	Pasrel Equipement - PAris Saclay foRmation rEcherche & hôpital Développement de l'imagerie médicale du futur pour intégrer l'innovation au futur hôpital de Saclay.	Saclay	5 000	2 000	3 000	1 000 CEA 400 CNRS 600 Inserm

Versailles	91	CNRS	Saclay	Panorama - PIAtiformes pour les NanOsciences et pour l'exploration RApide de nouveaux Matériaux Renforcement du leadership de l'Université Paris Saclay dans les nanosciences et la science des matériaux.	Palaiseau	2 100	-	2 100	600 CNRS
Versailles	91	CEA	Saclay	Jouv Neurospin - Mise à jour des imageurs du plateau technique du département NeuroSpin.	Saclay	2 000	2 000	-	
Versailles	91	INRIA Saclay	Saclay	InriaStartup Center - Installation d'un dispositif dédié aux technologies numériques pour soutenir l'émergence et l'incubation de projets de start-up au plus proche de la recherche.	Saclay	1 400	-	1 400	1 000 INRIA
Versailles	91	Université Paris Saclay	Saclay	Jouv Pharma - Renouvellement des équipements et des plateformes technologiques au meilleur niveau en phase avec l'installation des laboratoires de l'UFR de Pharmacie.	Saclay	1 800	500	1 300	200 Inserm
Versailles	91	Synchrotron SOLEIL	Saclay	CryoEM Soleil - Mise en place d'une plateforme pour la cryo microscopie-électronique pour la biologie structurale.	Gif	2 900	-	2 900	200 Inserm CNRS
TOTAL UNIVERSITE PARIS SACLAY						21 900	6 800	15 100	

Paris	75	Université Paris Cité	Sorbonne Paris Cité	IVETH Création de la première plateforme francilienne d'expertise et de transfert technologique sur la bioproduction de Vésicules Extracellulaires pour des Thérapies personnalisées	Paris	400	-	400	200 Inserm
Paris	75	Université Paris Cité	Sorbonne Paris Cité	Nano-Apte - Développement d'une plateforme technologique de nanofabrication.	Paris	600	-	600	
Paris	75	Université Paris Cité	Sorbonne Paris Cité	PharmEM - Acquisition d'un cryo-microscope électronique pour les applications en santé, à l'interface entre la biologie, la chimie et la physique pour la conception de médicaments.	Paris	2 400	2 300	100	100 Inserm
Paris	75	CNRS	Sorbonne Paris Cité	COMB'IdF - Peignes de fréquences pour un réseau de laboratoires franciliens, dispositifs de métrologie connectés entre eux pour des applications de mesures de précision ultime et de technologies quantiques.	Paris	2 900	1 300	1 600	
TOTAL SORBONNE PARIS CITE						6 300	3 600	2 700	
Créteil	77	Université Gustave Eiffel	Université Paris Est Sup	RFU - Rue de Fraîcheur Urbaine Accroissement du potentiel de la plateforme expérimentale Sense-city dédiée à l'étude des environnements urbains	Marne-la-Vallée	400	-	400	

Créteil	94	UPEC	Université Paris Est Sup	ACBA - Chambre de Simulation Atmosphérique dédiée aux applications Biologiques Equipement interdisciplinaire dans le nouveau Bâtiment de Recherche Biomédicale.	Créteil	1 500	1 200	300	300 Inserm
Créteil	94	UPEC / CNRS	UPE	Step Forward - Développement des plateformes de caractérisation de matériaux de l'Institut de chimie et des matériaux	Thiais	1 600	1 600	-	
TOTAL UNIVERSITE PARIS EST SUP						3 500	2 800	700	
Ligne globalisée Projets innovation / transferts de technologie						3 000	-	3 000	
TOTAL EQUIPEMENTS DE RECHERCHE						60 540	24 000	35 640	

TOTAL CPER	1 051 965	525 984	525 981
	REGION (en K€)	525 984	
	ETAT (en K€)	525 981	

II. Biodiversité, qualité de l'air, énergie et économie circulaire

A. Enjeux franciliens

La crise sanitaire a mis en lumière la vulnérabilité de nos systèmes économiques et sociaux, rendant plus impérieuse encore la reconquête stratégique de nos souverainetés les plus vitales, à commencer par celle que représentent nos ressources naturelles et alimentaires.

Dans ce contexte et face à l'urgence climatique, la transformation énergétique et écologique de la région Île-de-France doit se poursuivre et s'accélérer.

A la suite des travaux de la Convention citoyenne pour le climat lancée par le Président de la République en octobre 2019, la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a vocation à entraîner une transformation écologique profonde de la société française, en engageant des changements structurels en faveur de la rénovation énergétique des logements et du développement des énergies renouvelables, de la limitation de l'artificialisation des terres, et de modes de consommation plus durables. Le plan France Relance contribuera à cet effort d'accélération de la transition écologique en y consacrant 30 milliards d'euros.

La première COP d'Île-de-France, organisée par la Région en septembre 2020, a souligné la nécessité de reconquérir nos fonctions stratégiques en augmentant notre production d'énergies renouvelables et en transformant notre modèle linéaire vers une économie circulaire et soutenable, innovante et résiliente mais aussi d'améliorer encore le cadre de vie des Franciliens en protégeant les espaces naturels et la biodiversité et en améliorant leur santé en réduisant la pollution de l'air. Au travers de la mise en œuvre des 192 propositions formulées à l'issue des débats de la COP, la Région est pleinement engagée pour faire de l'Île-de-France une région « ZAN, ZEN et circulaire ».

Dans ce contexte, les actions menées par l'État et la Région dans le cadre du présent CPER visent à relever quatre défis majeurs :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La réduction des pollutions ;
- le développement de modes de production et de consommation durables ;
- La préservation de la biodiversité.

Tels sont les grands objectifs poursuivis à travers ce volet du CPER 2021-2027 pour lesquels **l'État et la Région consacreront respectivement un investissement de 283,13 M€ et de 289 M€**. Ces financements porteront sur cinq axes majeurs :

- Le développement des énergies renouvelables et la transition énergétique ;
- Le soutien à l'économie circulaire ;
- La préservation de la biodiversité et des milieux naturels ;
- L'amélioration durable de la qualité de l'air ;
- La garantie d'une alimentation durable et locale.

A ces investissements s'ajoutent par ailleurs ceux effectués en faveur des transports collectifs, des mobilités douces et de la rénovation énergétique des bâtiments de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture ou encore de la sobriété foncière qui, retracés dans d'autres volets

thématiques du CPER, contribuent à l'ambition écologique de celui-ci. Ainsi, chaque volet du CPER contribue dans ses modalités de mise en œuvre à assurer la transformation écologique de la région.

B. Principales lignes directrices

1. Soutenir les opérations structurantes d'aménagement durable

La transition énergétique francilienne repose sur deux piliers : le développement de la part des énergies renouvelables et la réduction des consommations énergétiques.

Développer les énergies renouvelables

L'Île-de-France importe 92 % de l'énergie qu'elle consomme. Afin de réduire cette dépendance et de décarboner l'énergie, l'État et la Région partagent l'objectif d'accompagner le développement de toutes les énergies renouvelables en favorisant les gisements les plus adaptés aux potentialités des territoires, en lien avec les élus locaux et les habitants.

Dans la poursuite des objectifs fixés par le Schéma régional climat air énergie (SRCAE) et par la stratégie régionale énergie-climat adoptée par l'assemblée régionale, l'État, notamment par l'intermédiaire de l'action de l'ADEME et la Région agiront conjointement afin de soutenir puissamment le développement des énergies renouvelables, sur un certain nombre de priorités partagées :

- Soutenir la structuration d'une filière francilienne de production et de distribution d'hydrogène au plus près des usages mobilités et industrie :

Le développement de la filière Hydrogène annoncé dans le cadre de la Stratégie nationale Hydrogène et la stratégie régionale Energie-Climat francilienne est un enjeu majeur pour faire émerger des projets structurants contribuant au développement d'un écosystème francilien (production, distribution, usages vers une mobilité décarbonée). Dans cette perspective, l'État, via l'ADEME, et la Région se mobiliseront pour soutenir conjointement les projets hydrogène territoriaux.

- Développer la méthanisation, pour lequel un appel à projets ADEME-Région est d'ores et déjà opérationnel, et la production de biogaz.

- Poursuivre le développement de la géothermie et l'extension des réseaux de chaleur et de froid.

- Accompagner la production d'électricité renouvelable, notamment par des installations photovoltaïques :

Il s'agira de poursuivre l'amélioration de la connaissance des potentiels régionaux et de diffuser l'information aux territoires afin qu'ils se l'approprient. Le recours aux différentes sources d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) devra être raisonné, en priorisant conformément au Schéma régional climat air énergie (SRCAE), et matérialisé dans l'outil EnR'Choix, l'optimisation des réseaux existants (interconnexion, raccordement, développement), la récupération de chaleur fatale, puis les géothermies et enfin la biomasse.

Le développement des énergies renouvelables doit bien évidemment se faire en limitant ses impacts sur l'environnement et la santé particulièrement vis-à-vis de la qualité de l'air et notamment pour ce qui concerne la valorisation du bois-énergie. Des actions de communication et de sensibilisation seront menées par l'État et la Région concernant les enjeux du chauffage au bois et au fioul.

Réduire les consommations énergétiques

Dans le cadre du second pilier de la stratégie de transition énergétique, l'État et la Région ont comme objectif la réduction des consommations énergétiques.

45 % des consommations énergétiques en Île-de-France sont liées aux besoins en chaleur des bâtiments. Ceux construits avant 1980 représentent 72 % de ces consommations. La rénovation énergétique des bâtiments est donc un enjeu majeur pour réduire les consommations énergétiques et atteindre les objectifs du SRCAE à l'horizon 2050 (-50 % par rapport à 2005). Cela justifie une politique ambitieuse de rénovation énergétique qui bénéficie aujourd'hui d'un effort sans précédent. Ainsi, l'accord régional de relance du 4 mars 2021 prévoit une accélération forte de la rénovation énergétique des bâtiments, qu'il s'agisse des bâtiments de l'État, tels que ceux affectés à l'enseignement supérieur, à la recherche (cf. volet thématique « enseignement supérieur, recherche et innovation ») et à la culture (cf. volet thématique « culture »), de la Région avec la dotation régionale d'investissement (DRI, cf infra), ou des autres collectivités, copropriétés en difficulté, passoires énergétiques du parc social et autres bâtiments publics.

Actions conduites par l'État et la Région dans le cadre du CPER :

Dans la poursuite de ces objectifs, l'État et la Région mobiliseront les financements dédiés à l'appel à projet chaleur et froid renouvelable ainsi que le Fonds chaleur afin de massifier sur le territoire francilien le développement de projets de réseaux chaleur et de froid, de boucles chaudes tempérées, de chaleur fatale, de géothermie profonde et superficielle, de pompes à chaleur géothermique ou de récupération et de chaufferies biomasse. Ces aides visent notamment à soutenir la réalisation des projets par des subventions aux investissements pour leur permettre d'être économiquement équilibrés et de proposer un prix compétitif de la chaleur aux usagers. Ces dispositifs permettent ainsi d'accompagner les acteurs qui facilitent la mise en œuvre de projets locaux et d'apporter un soutien financier aux porteurs de projets publics et privés.

La Région mobilisera également des appels à projets et des appels à manifestation d'intérêt qui relèvent des priorités partagées énumérées ci-dessus. Sont en particulier concernés les appels à projets « Production d'électricité renouvelable », « Énergies renouvelables citoyennes », « Projets innovants, porteurs de solutions de rupture » et « Méthanisation ». De même, les appels à manifestation d'intérêt « Solaire » et « Innovation et structuration de la filière hydrogène » seront également mobilisés afin de concourir à la réalisation des objectifs de ce volet.

L'État et la Région organiseront un partage en amont des informations sur les projets et stratégies, et veilleront à l'articulation des dispositifs de financement. Celle-ci pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs, tels que ceux relatifs au développement de la chaleur renouvelable qu'ils conduisent déjà conjointement.

De plus, à la suite de l'accord de partenariat signé entre l'État et Régions de France le 28 septembre 2020, et de l'accord régional de relance du 4 mars 2021 qui concrétise les engagements pris dans le cadre de cet accord de partenariat, l'État apportera une dotation régionale d'investissement exceptionnelle d'un montant de 109,8 M€, dont 96,9 M€ sont dédiés à l'accélération du programme régional de rénovation énergétique des lycées franciliens et à certaines opérations concourant au développement des mobilités durables. La Région investira un montant au moins égal. La DRI contribuera par ailleurs, à hauteur de 12,9 M€, à des opérations de rénovation thermique d'équipements culturels, intégrées au volet thématique consacré à la culture.

En outre, l'État, via l'ADEME, et la Région financent l'accompagnement des particuliers, des collectivités et des professionnels de la rénovation pour massifier les actions en faveur de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables. La Région conduit cette action en soutenant les acteurs de la transition énergétique que sont les Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC) et la société d'économie mixte Île-de-France Énergie. Pour l'État, l'ADEME opère le programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE), qui permet aux Français de se faire conseiller sur les travaux énergétiques qui peuvent améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures de chauffage.

Consciente de la nécessité absolue de pédagogie, d'information et de formation dans l'accompagnement des changements de comportements individuels et, parce que les territoires ont un rôle d'accélérateur majeur en matière d'énergie et de climat, la Région a initié la mise en place d'un réseau de mobilisation territoriale pour la transition énergétique, animé par l'Agence régionale énergie-climat d'Île-de-France (AREC-IDF). En poursuivant leur soutien financier aux structures territoriales de conseil en matière de transition énergétique, l'État et la Région souhaitent conforter la dynamique qui a été enclenchée pour que soient dispensées, en tout point du territoire francilien, des missions d'information et d'accompagnement en direction des particuliers, collectivités, associations et entreprises. Ce réseau doit fédérer et coordonner les forces en présence autour d'un pôle de ressources régional afin notamment de stimuler la demande en investissement intégrant, dans une même approche globale, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables, mais aussi de développer la compétence des professionnels, en partenariat avec les réseaux consulaires et Ekopolis.

2. Promouvoir l'économie circulaire

Le modèle économique linéaire actuel a montré toutes ses limites, tant pour la préservation des ressources naturelles que pour lutter contre le changement climatique. La stratégie de l'État et de la Région en matière d'économie circulaire porte sur toutes les actions qui visent à réduire les consommations de matières premières (en particulier non renouvelables), prévenir la production de déchets et augmenter le recyclage et la valorisation matière puis énergétique.

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire promulguée le 10 février 2020 fixe un certain nombre d'objectifs ambitieux (fin du plastique jetable d'ici 2040, promotion de la réparation et de l'utilisation des pièces détachées ou encore extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets). Le fonds « économie circulaire », que l'État, via l'ADEME, mobilisera dans le cadre du CPER, permettra d'en soutenir la mise en œuvre.

La Région, qui a en charge la planification en matière de prévention et de gestion des déchets, a élaboré le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) d'Île-de-France, en lien avec l'État et dans le cadre d'une large concertation avec tous les acteurs régionaux. Ce plan fixe des objectifs régionaux aux horizons 2025 et 2031 et en identifie les leviers prioritaires. En outre, la Région a adopté en septembre 2020 une stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire qui définit de manière partenariale un cadre d'intervention avec 45 actions opérationnelles pour transformer l'économie francilienne vers un modèle circulaire.

Ainsi, l'État et la Région mèneront une action conjointe massive en faveur de l'économie circulaire autour de grandes priorités partagées :

- Accompagner les acteurs économiques autour des thématiques d'écoconception, d'écologie industrielle et territoriale et de tri ;
- Soutenir le changement de comportement des consommateurs (amélioration du tri et du recyclage des matières provenant des déchets ménagers) ;
- Améliorer la gestion des déchets (accompagnement du recyclage, de l'upcyclage, du réemploi et de la réparation, développement de solutions et d'activités « zéro déchets » et lutte contre le gaspillage, soutien aux acteurs du BTP pour l'intégration d'une logique d'économie circulaire) ;
- Réduire les impacts environnementaux de la gestion des déchets.

Actions conduites par l'État et la Région dans le cadre du CPER :

L'État et la Région mèneront une action conjointe en direction des acteurs économiques et des collectivités afin de tendre vers le "zéro déchet valorisable enfoui" et de construire une véritable diminution des consommations ressources (en particulier matières) fondée sur les démarches d'écologie industrielle et territoriale, d'écoconception et d'économie de la fonctionnalité afin de promouvoir de nouveaux modèles économiques.

L'État et la Région partagent aussi comme priorité le soutien aux projets favorisant le réemploi, la réutilisation et la réparation, notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire. En outre, compte tenu du dynamisme économique et de l'attractivité de la région, la question des déchets du BTP et de leur transformation en mine urbaine sera particulièrement accompagnée. De même, la densité de la population et les contraintes de l'habitat francilien impose une mobilisation particulière s'agissant de la collecte des biodéchets et de l'objectif tendant au zéro-plastique non réutilisable.

L'État et la Région soutiendront le développement des innovations qui permettent d'intégrer l'économie circulaire dès la conception des produits ainsi que les entreprises porteuses de nouveaux modèles de production et/ou de consommation responsables. Ils interviendront également pour encourager les actions d'information en direction des entreprises et des artisans pour les former à l'économie circulaire.

L'État mobilisera, via l'ADEME, le Fonds Economie circulaire, qui vise notamment à orienter le comportement des acteurs et les investissements en multipliant les actions de prévention portées par les collectivités locales et les entreprises, en déployant les démarches territoriales intégrées de

prévention et de gestion, et en soutenant les investissements de tri, de recyclage, de valorisation organique et énergétiques nécessaires.

En outre, au travers de son règlement d'intervention « Zéro déchet et économie circulaire », révisé en avril 2021, la Région mobilisera son dispositif et son Fonds propre pour lutter contre les dépôts sauvages.

L'État et la Région organisent un partage en amont des informations sur les projets et stratégies, et veillent à l'articulation des dispositifs de financement. Celle-ci pourra se traduire par la mise en œuvre d'appels à projets communs, tels que ceux relatifs à l'économie circulaire et aux déchets (déchets du BTP, réemploi, biodéchets) qu'ils conduisent déjà conjointement.

3. Préserver la biodiversité et les milieux naturels

En cohérence avec la stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030, la stratégie nationale « Aires protégées » et le schéma régional de cohérence écologique pour préserver et reconstituer une trame verte et bleue, les priorités communes que l'État et la Région souhaitent porter dans le cadre du CPER sont :

- La renaturation des berges et des cours d'eau ;
- La désimperméabilisation des sols ;
- La protection et la gestion des parcs naturels régionaux (PNR) et des réserves naturelles.

Actions conduites par l'État et la Région dans le cadre du CPER :

La Région et l'État, via l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) se sont fixé l'objectif conjoint de renaturer 150 km de berges d'ici à 2030 dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030. La Région et l'État œuvreront en commun dans le cadre du CPER pour soutenir le recours aux techniques de génie végétal pour désimperméabiliser les sols – action pour laquelle ils pourront conduire une démarche ciblée sur les lycées - et pour assurer la stabilité des berges dans le cadre des projets de renaturation des cours d'eau.

Par ailleurs, l'État, via l'Agence de l'eau, et la Région soutiendront des projets qui mettent en œuvre des techniques de gestion intégrée des eaux de pluie, compensant l'imperméabilisation (noues, plans d'eau végétalisés à ciel ouvert, toitures végétalisées, espaces de pleine terre de différentes formes et tailles accueillant une végétation plus ou moins développée...).

En matière de protection de la biodiversité, la nouvelle stratégie nationale « Aires protégées » confirme et renforce l'objectif de confortement et d'extension du réseau des aires protégées pour améliorer les services écosystémiques rendus aux territoires.

L'État et la Région soutiendront le fonctionnement de ces aires, levier essentiel pour protéger les espèces et les écosystèmes les plus fragiles. Leur mobilisation conjointe devra également permettre la création de 4 nouvelles réserves naturelles régionales (RNR) d'ici 2025 sur le territoire francilien. En outre, l'État et la Région interviendront notamment pour les sites Natura 2000, avec l'appui du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ainsi que pour les réserves naturelles nationales – dont la nouvelle réserve naturelle nationale (RNN) des étangs et rigoles d'Yvelines – et régionales.

L'État et la Région poursuivront également leur soutien aux quatre parcs naturels régionaux franciliens qui constituent des territoires d'excellence pour placer la valorisation du patrimoine naturel et paysager au cœur de leur développement, en intégrant notamment les enjeux périurbains et ruraux, la maîtrise foncière, les énergies renouvelables et la cohésion sociale.

Pour chaque parc naturel régional, les modalités de partenariat sont déclinées à travers un contrat de parc qui détermine les engagements des financeurs, en adéquation avec la mise en œuvre des chartes constitutives des parcs. La participation de l'État intégrera, en cours de période, le soutien à un cinquième parc dès qu'il sera créé, Brie et Deux Morin, dont la structure de préfiguration est déjà financée par la Région.

L'Agence régionale de la biodiversité (ARB) d'Île-de-France, constituée en 2018 par un partenariat entre la Région, l'État, l'Office français de la biodiversité (OFB), l'AESN et l'Institut Paris Région (IPR) offre une plateforme de coopération permettant de coordonner et d'amplifier les actions de connaissance, de sensibilisation et de restauration de la biodiversité francilienne. L'État financera cette action dans le cadre du CPER. La Région poursuivra également son soutien financier à l'ARB à travers la dotation de fonctionnement qu'elle alloue au département environnement de l'IPR.

L'État et la Région, en complément du CPER, poursuivront leur soutien conjoint à l'implantation de haies et d'éléments fixes du paysage, essentiels pour la préservation et la restauration de la biodiversité, et à l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique. Ces deux actions sont portées, pour l'État, dans le cadre du plan France Relance et, pour la Région, dans le cadre de ses dispositifs de droit commun d'une part, et d'une convention tripartite avec l'Agence des Espaces Verts et l'Office National de la Forêt, d'autre part.

4. Améliorer durablement la qualité de l'air en Île-de-France et réduire les émissions de gaz à effet de serre

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur. En effet, les 12 millions de Franciliens sont exposés à un air ne respectant pas les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et 500 000 le sont à un air ne respectant pas les normes réglementaires. En Île-de-France, les deux sources principales d'émission de polluants atmosphériques sont le trafic routier (53 % des oxydes d'azote) et le chauffage au bois (47 % des particules fines PM2.5).

L'intervention de l'État, via l'ADEME se place ainsi dans le contexte d'urgence sanitaire, dans lequel il s'agit d'accélérer et d'amplifier les actions de la feuille de route régionale pour la qualité de l'air et de réviser le plan de protection de l'atmosphère.

Dans le cadre du CPER, l'État et la Région porteront leur action conjointe en faveur de la qualité de l'air en poursuivant les deux objectifs suivants :

- L'observation et l'expertise nationale et régionale (INERIS/Prév'air, laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air, Airparif), pour améliorer la connaissance en la matière, notamment s'agissant des particules ultrafines ;
- La diminution du nombre d'appareils de chauffage individuels au fuel, au bois et au charbon, anciens et très polluants ou générant des émissions de GES.

Actions conduites par l'État et la Région dans le cadre du CPER :

Ainsi, la Région et l'État réaffirment conjointement leur soutien et leur co-financement à Airparif afin de conserver un observatoire à la pointe des techniques actuelles pour évaluer et mesurer la qualité de l'air.

La Région est également le premier contributeur du AIRLAB, créé au sein d'Airparif, premier laboratoire au monde spécialisé dans la qualité de l'air.

L'État et la Région unissent également leurs efforts pour améliorer la qualité de l'air en participant au remplacement des chaudières émettrices de polluants, tout particulièrement de particules fines par des équipements à la fois « plus propres » pour la qualité de l'air et limitant le réchauffement climatique. Leurs actions s'inscrivent dans les objectifs affichés dans le plan gouvernemental sur la réduction des émissions de particules qui vise à réduire de 50 % d'ici à 2030 les émissions de polluants du chauffage au bois domestique. Les actions entreprises s'appuieront ainsi sur les dispositifs de l'État et les nouvelles dispositions en faveur des chaudières performantes et moins émettrices portées par la Région qui permettent aux franciliens de bénéficier d'une aide supplémentaire de 1 000 € pour remplacer leurs anciens équipements de chauffage principal émissifs par des équipements fonctionnant à l'énergie solaire thermique ou par des pompes à chaleur efficaces pour la production de chaleur et d'eau chaude sanitaire.

Ces mesures sont complétées par le soutien que l'État et la Région apportent, hors CPER, à la conversion vers un véhicule moins polluant, notamment au travers du dispositif véhicules propres, porté par la Région, en complémentarité des aides de l'État, qui permet d'aider les PME et TPE franciliennes ainsi que les franciliens les plus impactés par la mise en place de la ZFE à acquérir un véhicule électrique ou hydrogène ou à transformer un véhicule thermique polluant en un véhicule électrique. Ces mesures sont complétées par les appels à projet de l'ADEME en faveur des mobilités actives et durables dans les zones peu denses et par le soutien au développement technologique via le programme Hydrogène ou les investissements d'avenir.

En outre, un effort particulier est réalisé pour accompagner le développement des installations de recharge de véhicules électriques et les mobilités alternatives à faibles émissions ou le développement du vélo.

5. Garantir une alimentation locale et durable en Île-de-France

Indispensable à la vie, l'alimentation est également un enjeu politique et social majeur, particulièrement en Île-de-France, qui compte près de 5 000 agriculteurs pour 12 millions d'habitants. L'alimentation traduit des choix environnementaux affirmés qui contribuent à réaliser la transition écologique, mais également des préoccupations d'ordre culturel, le « repas à la française » ayant fait l'objet d'une inscription par l'UNESCO au titre du patrimoine mondial immatériel de l'humanité.

L'État et la Région souhaitent par conséquent marquer la place centrale que revêtent les enjeux alimentaires en inscrivant au présent contrat de plan leur action résolue en faveur d'une alimentation durable, relocalisée en Île-de-France, au service des consommateurs, des agriculteurs, de la protection de l'environnement et de la cohésion des territoires.

Actions conduites par l'État et la Région dans le cadre du CPER :

Cette mobilisation se fera, pour l'État, en particulier au travers du soutien aux projets alimentaires territoriaux (PAT) et, pour la Région, à travers le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, adopté en février 2021.

Les PAT financés par l'État visent à participer à l'échelle locale à l'objectif d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et accessible porté par la loi issue des états généraux de l'alimentation (EGALIM). Ces projets globaux visent à renforcer l'agriculture locale, l'identité culturelle du territoire, la cohésion sociale et la santé des populations. Ils tiennent également compte des enjeux de justice sociale, d'éducation alimentaire de la jeunesse et de lutte contre le gaspillage alimentaire. A ce titre, ils constituent des outils privilégiés de synergie entre tous les acteurs de la chaîne alimentaire pour accroître la résilience des territoires en matière d'approvisionnement agricole et alimentaire.

À ce jour, il existe en Île-de-France cinq projets alimentaires territoriaux ayant fait l'objet d'un financement par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : le PAT Plateau de Saclay–Versailles–Grand Parc–Saint-Quentin-en-Yvelines ; le PAT Haute Vallée de la Chevreuse –Sud Yvelines ; le PAT Pays de Limours, le PAT Grand Paris–Sud-Est Avenir et le PAT Vexin français–CA Cergy-Pontoise. Huit nouveaux PAT vont être financés en 2021 et onze PAT sont déjà labellisés en Île-de-France.

Pour sa part, depuis l'adoption du Pacte agricole régional en mai 2018, la Région mobilise un ensemble de dispositifs visant à accompagner la structuration et le développement de filières agricoles locales de qualité ainsi que les investissements destinés à la diversification des exploitations agricoles pour mieux maîtriser la transformation et la commercialisation des produits, et donc capter une plus grande valeur ajoutée. Dans la continuité du Pacte agricole, le Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire a été adopté en février 2021.

L'État et la Région se mobilisent en réponse au regain d'intérêt des consommateurs franciliens pour la proximité de leur alimentation et pour stimuler le déploiement des circuits de proximité et valoriser les productions locales. Le CPER accompagnera, pour l'État, la poursuite du déploiement des projets alimentaires territoriaux, abondés par le plan France relance. La Région financera quant à elle les investissements au titre du Programme de développement rural dans les projets de vente directe ou de filière locale, les soutiens à la structuration de filières ainsi que les projets relevant de l'agriculture urbaine, sur la même période que celle couverte par le plan France Relance (2021-2022).

En outre, dans la continuité de son Plan régional pour une alimentation locale, durable et solidaire, voté en 2021, la Région continuera d'apporter son soutien, hors CPER, à l'organisme de promotion Île-de-France Terre de saveurs qui contribue à œuvrer à la valorisation de l'alimentation francilienne, au développement d'une image positive de l'Île-de-France agricole, au déploiement des entreprises alimentaires sur le territoire ainsi qu'à la structuration de véritables filières agricoles et agroalimentaires franciliennes.

Elle apportera également son soutien aux programmes agri-urbains qui accompagnent les territoires péri-urbains et leurs acteurs et accompagne tous les lycées depuis 2017 afin que 100% d'entre eux soient approvisionnés avec des produits locaux, dont 50% de produits bio.

Enfin, le projet de plateforme pour l'approvisionnement des restaurants scolaires de l'Est francilien a donné lieu à la création d'une société publique locale dotée d'un capital de 9,2 M€ financé à part égale par la Région et le Département de Seine-et-Marne pour lequel un programme d'investissement est en cours de définition pour un budget global de l'ordre de 40 M€ qui donnera

lieu à un outil industriel et logistique opérationnel afin d'avoir recours aux productions agricoles franciliennes pour la préparation des repas d'ici la rentrée scolaire 2024.

C. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens

En complémentarité avec les budgets mobilisés par l'État et la Région au titre de ce volet, la Région consacrera des crédits issus du programme opérationnel 2021-2027 FEDER-FSE+ pour accélérer la transformation de l'économie francilienne vers un modèle circulaire et faire de l'Ile-de-France une région décarbonée.

Le FEDER a ainsi vocation à accompagner les territoires dans leurs actions de réduction des émissions de gaz à effet serre et d'adaptation au changement climatique.

Son intervention visera notamment à promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments, le développement des énergies renouvelables et de récupération, la transformation vers une économie circulaire et l'adaptation au changement climatique, notamment au risque inondation.

Sous réserve de son approbation en 2022, les actions soutenues par le FEDER seront les suivantes :

- La rénovation énergétique des logements à destination des publics fragiles ;
- La rénovation énergétique de copropriétés dégradées du parc privé ;
- La structuration des filières « géothermie » et « hydrogène vert » ;
- Les études, travaux et actions visant la diminution préventive du risque d'inondation ;
- L'accompagnement à la création de boucles locales et au changement de pratiques en faveur de l'économie circulaire sur les territoires franciliens ;
- Le soutien à l'émergence et au développement des filières de modernisation des installations de valorisation de déchets afin de les convertir en ressources locales.

D. Annexe financière

Axe	État (En M€)	Région (En M€)	TOTAL (En M€)
Énergies renouvelables et efficacité énergétique*	183,25	184	367,25
Économie circulaire	40	40	80
Biodiversité et préservation des milieux	42,3	45	87,3
Qualité de l'air (AirParif et dispositifs de reconversion des chauffages)	13,5	15	28,5
Alimentation locale et durable	4,08	5	9,08
TOTAL – Crédits CPER contractualisés	283,13	289	572,13

***L'État contribue par l'apport d'une dotation régionale d'investissement exceptionnelle d'un montant de 109,8 M€, dont 96,9 M€ pour accélérer le programme régional de rénovation énergétique des lycées franciliens et les mobilités durables, et 12,9 M€ pour des opérations de rénovation thermique d'équipements culturels, intégrées au volet thématique consacré à la culture.**

III. Aménagement durable et cohésion des territoires

A. Enjeux franciliens

Le contexte de crise sanitaire et climatique interroge profondément le modèle de développement spatial et d'aménagement des grandes métropoles mondiales. La région Île-de-France doit elle aussi relever de nombreux défis qui s'imposent à elle : un soutien aux nouvelles formes urbaines à inventer permettant de répondre à la fois aux besoins de logements tout en ménageant l'espace, une plus grande mixité des fonctions urbaines, la limitation de l'extension de la nappe urbaine pour préserver les espaces naturels et agricoles régionaux, la révolution des mobilités, un développement et des équipements au service du territoire francilien dans toutes ses différentes composantes territoriales, de la zone centrale, aux franges en passant par le renforcement des pôles de centralité périphériques, au service du bien vivre des Franciliens.

Les lois récentes (ELAN, énergie et climat, climat et résilience...) marquent la volonté de l'État, d'infléchir les modèles d'aménagement de sorte à mieux concilier les besoins en développement (logements et activités économiques), la sobriété écologique, énergétique et foncière et la maîtrise des risques, des pollutions et des nuisances. Pour ce faire, un soutien conséquent et dans la durée doit être apporté à l'action des porteurs de projet, dans le respect des projets de territoire développés par les collectivités locales.

Résolument mobilisée pour réussir la transformation profonde que réclame le changement climatique, la Région a tracé pour sa part une trajectoire ambitieuse pour faire de l'Île-de-France un territoire ZAN, ZEN et circulaire. À l'occasion de la première COP qu'elle a organisée en septembre 2020, la Région a annoncé le lancement de la révision du SDRIF, en lien avec l'État, et sa transformation en un SDRIF-E pour intégrer les défis environnementaux dans la stratégie de planification globale de l'aménagement durable de l'Île-de-France.

L'État et la Région seront également attentifs aux enjeux de ruralité sur tout le territoire francilien. L'action de l'État s'inscrira notamment dans le cadre de la coordination de l'agenda rural, véritable plan d'action en faveur de la ruralité comprenant 181 mesures qui visent à favoriser le développement des territoires ruraux et à améliorer la vie quotidienne de leurs habitants. La Région poursuivra sa politique ambitieuse de « juste retour » pour les territoires ruraux, à travers le Pacte rural initié en 2016, en aidant notamment à renforcer le maillage d'équipements publics, à maintenir et à créer des commerces de proximité dans les centre-bourgs ruraux ainsi qu'à déployer des espaces de travail collaboratifs dans les territoires de grande couronne afin de répondre aux enjeux d'attractivité économique en dehors de la zone dense.

L'État et la Région entendent ainsi être garants de la cohésion du territoire et de la qualité de vie des habitants de la région Île-de-France, de son centre jusqu'aux franges, en dialogue avec les régions limitrophes.

Pour répondre à ces enjeux, l'État et la Région poursuivront quatre priorités dans le cadre du présent CPER :

- Soutenir les opérations structurantes d'aménagement durable ;
- Favoriser le recyclage foncier ;
- Renforcer la cohésion des territoires par l'appui aux initiatives locales ;
- Réussir la transition numérique.

Au total, **ce sont près de 750 M€ qui seront contractualisés** (à parité par l'État et la Région), sans compter les crédits valorisés par l'État (414M€ au titre de projets de rénovation urbaine portés par l'ANRU) et par la Région (426 M€ au titre de la politique contractuelle de l'aménagement et des soutiens apportés à l'Établissement public local Paris La Défense ainsi qu'à l'Institut Paris Région).

B. Principales lignes directrices

1. Soutenir les opérations structurantes d'aménagement durable

En ce qui concerne l'aménagement durable, l'État et la Région partagent les orientations suivantes :

- Conforter le polycentrisme régional, la cohésion territoriale et sociale, en soutenant notamment l'émergence de nouvelles centralités, en cohérence avec le réseau de transport du Grand Paris, en valorisant la grande couronne et en poursuivant la recherche d'un meilleur équilibre dans la répartition territoriale des différentes fonctions urbaines ;
- Poursuivre la constitution de quartiers vivants avec une offre en logements adaptée, en s'appuyant notamment sur les contrats existants (CDT, CIN, Quartiers innovants et écologiques [QIE]), sur les nouveaux projets partenariaux d'aménagement (PPA) et, là où elle a vocation à s'appliquer, sur la démarche partenariale « Vitalisation des quartiers de gare du grand Paris express » (cf. encadré) ;
- Amplifier les actions destinées à asseoir la transition écologique en favorisant l'adaptation au changement climatique, la maîtrise des risques et des pollutions, la proximité de la nature et l'accès pour tous aux services urbains et à un cadre de vie sain ;
- Intervenir sur le territoire pour permettre le développement des fonctions économiques structurantes et productives, notamment celles liées à la transformation écologique et à l'économie circulaire.

Ces enjeux s'inscrivent dans la continuité des précédents contrats de plan, et visent à renforcer le soutien à des opérations d'aménagement innovantes, exemplaires et répondant aux exigences du XXI^e siècle ainsi qu'aux aspirations des Franciliens.

L'ambition de ce CPER est de renforcer la coordination entre l'État et la Région sur ce point, compte tenu de la prégnance des enjeux ; à la fois par une meilleure circulation de l'information sur les projets soutenus et par le déploiement d'une vraie complémentarité entre les actions portées par l'État, ciblées prioritairement vers des territoires et celles portées par la Région, axées principalement sur les enjeux de répartition équilibrée des équipements et de mise en place de territoires démonstrateurs au service d'un aménagement durable.

a. L'appui aux EPA

Ce soutien aux activités des établissements publics d'aménagement (EPA), au titre du programme 135 de l'État, vise à valoriser les engagements pris en faveur des opérations d'intérêt national via :

- La promotion de l'ingénierie stratégique notamment pour mettre en œuvre la transition écologique et énergétique, au travers de programmes pluriannuels d'études destinés à améliorer la lisibilité des perspectives opérationnelles de moyen terme et aider les collectivités à s'investir dans les projets de développement des territoires concernés. Seront soutenues à ce titre des études visant la mise en œuvre d'une stratégie d'aménagement bas-carbone, le renouvellement de zones d'activités en déprise, l'actualisation d'un projet d'aménagement prenant notamment d'avantage en compte les enjeux de sobriété foncière, etc.
- La promotion de l'aménagement durable et de l'innovation par le soutien aux opérations d'aménagement durable, qui comprend en particulier les subventions d'équilibre de ZACs. A cet effet, une attention particulière sera accordée aux opérations promouvant notamment la construction de logements ou la recherche d'une mixité fonctionnelle et sociale des territoires de projet.

Afin de prolonger la dynamique engagée en termes de gestion économe des sols, une attention particulière sera également portée aux projets complexes de recyclage (cf axe 2).

Concernant le soutien aux EPA, l'analyse de « l'exemplarité » des opérations sera à partager entre l'État et la Région qui pourra apporter sa contribution au moyen de ses propres dispositifs d'accompagnement, afin de pérenniser le travail partenarial engagé dans le cadre de la gestion du « fonds friches » (cf. axe 2).

b. Le soutien aux projets partenariaux d'aménagement

Le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) permet de créer un partenariat entre l'État et des acteurs locaux afin d'encourager sur un territoire donné la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires. L'Île-de-France concentre de nombreux projets urbains de grande ampleur dont la réalisation dépasse les seules limites communales ou intercommunales, et implique de nombreux acteurs publics et privés. Le Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) crée le cadre d'une gouvernance partagée et efficace, rassemblant pouvoirs publics et acteurs économiques en vue de faciliter la réalisation de projets urbains complexes, en assurant la mise en cohérence des politiques de l'État dans l'aménagement et le développement durable. Les projets peuvent concerner aussi bien le développement et la reconquête de l'offre de logements, que le déploiement d'activités économiques, d'équipements ou de commerces.

Seront sélectionnés en priorité les projets favorisant :

- La poursuite du soutien aux opérations engagées (PPA en cours) ;

- La contribution à l'amorçage de nouveaux PPA, en participant aux études et à l'animation partenariale des démarches sous réserve de garantir que les projets répondent aux enjeux de sobriété foncière, de résilience et de vitalité territoriale ;
- La participation aux premières opérations et travaux visant à créer un effet levier sur le territoire sous réserve que l'ensemble des financements mobilisables par ailleurs aient été activés ;
- La contribution à l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express (GPE). En effet, les quartiers dans lesquels les gares du GPE seront mises en service (68 dont 35 d'ici 2025) devraient être propices à l'émergence de projets globaux d'aménagement susceptibles de répondre aux défis de la ville de demain : durable, résiliente et vivable (voir encadré ci-dessous). Plus d'une cinquantaine de quartiers en politique de la ville, situés à proximité immédiate de quarante gares du Grand Paris Express bénéficieront de cette nouvelle desserte.

Accompagner l'aménagement des quartiers de gare du Grand Paris Express

Le Grand Paris Express constitue un projet de transport structurant pour l'Île-de-France qui doit trouver son écho dans un aménagement des quartiers de gare à la hauteur de l'offre de mobilité. Afin d'accompagner efficacement l'aménagement des quartiers de gare, le présent CPER mobilise différents outils :

- Un accompagnement des opérateurs de l'État – EPF Île-de-France et EPA qui pourront bénéficier de dotations de l'État pour soutenir leur action en tant qu'aménageur aux côtés des collectivités menant un projet urbain, dont ceux qui se situent au sein des quartiers de gares. Ces dotations pourront financer la promotion de l'ingénierie stratégique ou opérationnelle ainsi que l'aménagement durable et l'innovation par le soutien aux opérations d'aménagement durable, notamment sous forme de subventions d'équilibre de ZAC ou de contributions à des actions innovantes, exemplaires ou de renouvellement de la ville sur la ville ;
- L'État pourra mobiliser des subventions spécifiques inscrites au CPER 2021-2027 pour soutenir les projets lorsqu'un cadre privilégié de type projet partenarial d'aménagement ou PPA est mis en place avec la volonté des collectivités, de l'État et d'autres partenaires pour coordonner les actions de restructuration ou de développement des quartiers de gare en répondant aux exigences de mixité fonctionnelle et de sobriété foncière ;
- Le fonds friches de l'État (cf. infra) sera aussi mobilisé en faveur des quartiers de gare. Dès 2021, le fonds friches de l'État devrait apporter des subventions à 14 opérations retenues dans le premier appel à projets et qui s'inscrivent dans un quartier de gare du Grand Paris Express ou à proximité, pour un montant global de près de 20 M€ ; la Région quant à elle a d'ores et déjà soutenu 8 opérations pour un montant de 2,8M€ ;
- L'État pourra aussi mobiliser des crédits de l'enveloppe contractualisée de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et des crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) qui pourront être affectés au cofinancement de postes de chefs de projets contractuels « quartier de gare » ;

- En plus des moyens prévus par le CPER, les communes « quartiers de gare » pourront bénéficier, dans le cadre du plan de relance de l'État, de l'aide à la relance de la construction durable qui accompagne le financement des équipements publics et autres aménités urbaines. Les communes « quartiers de gare » éligibles, (à l'exception des communes carencées au titre de l'article 55 de la loi SRU) bénéficieront de l'aide forfaitaire attribuée aux opérations d'au moins deux logements, pour tous les m² de logements autorisés au-delà d'un seuil de densité (de l'ordre de 100 € / m²) ;
- Par ailleurs, dans le cadre de la démarche « Vitalisation des quartiers de gare », la Banque des Territoires pourra proposer aux collectivités des solutions d'ingénierie et de financement (prêts et investissement en fonds propres) adaptées à chaque site, dans le cadre de montages opérationnels établis en concertation avec les acteurs publics et privés.

Concernant le soutien aux PPA, les contributions financières de l'État, de la Région et des autres collectivités seront définies au cas par cas dans le cadre contractuel des instances mises en place localement sur chaque territoire de projet afin de coordonner l'ensemble des fonds mobilisables.

c. L'appui aux territoires innovants

Le renforcement de la multipolarité, liée à l'amélioration et à la fluidification des modes de déplacements, favorise l'émergence de lieux démonstrateurs des innovations urbaines, mêlant densité et proximité de la nature, urbanité et embellissement des espaces publics, pour en faire des espaces de véritable mixité des fonctions et aménités urbaines répondant aux besoins de logements, de services et des nouveaux modes de travail et de nature.

La Région mobilisera ses dispositifs de soutien territorial, au travers de sa politique contractuelle avec les collectivités et en particulier le dispositif des Quartiers Innovants et Ecologiques (QIE) pour promouvoir un modèle de développement urbain durable ancré dans la spécificité des territoires franciliens, avec pour fil conducteur l'innovation et pour objectifs de contribuer notamment à l'effort régional de construction de logements, dans des quartiers qui mêlent logements, emplois et services de proximité, exemplaires en termes de transition écologique et énergétique, de respect de la biodiversité et de la nature, tout en valorisant les mobilités durables.

De son côté, l'État, avec l'appui de la Banque des Territoires et l'ANRU et en plus de ses actions dans le cadre du CPER, a lancé l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable », dans le cadre du 4ème Programme d'investissements d'avenir (PIA4) afin de créer un réseau national de démonstrateurs, à l'échelle d'îlots ou de quartiers, illustrant la diversité des enjeux de transition écologique et de développement durable des espaces urbains français.

210 M€ sont programmés par l'État et la Région pour la mise en œuvre de cet axe.

2. Favoriser le recyclage foncier

Concernant le recyclage foncier, l'État et la Région **privilégient la « sobriété foncière »** par le renouvellement urbain, le recyclage foncier, la dépollution des sols et l'intensification urbaine dans la perspective de la révision du SDRIFE.

a. Traitement des friches urbaines

Le foncier est l'une des ressources les plus précieuses de l'Île-de-France. Toutefois, la limitation des besoins spatiaux des opérations d'aménagement ne suffit plus à contenir l'étalement que d'autres mécanismes doivent contribuer à compenser.

De ce point de vue, les opérations de recyclage foncier sont complexes et coûteuses mais offrent une réelle opportunité pour mobiliser du foncier réutilisable pour des opérations d'aménagement et éviter une nouvelle artificialisation des sols.

L'État et la Région s'engagent ainsi à mobiliser à minima 108,5 M€ chacun sur la durée du CPER, en profitant notamment des crédits exceptionnels mobilisés côté État dans le cadre du plan de relance.

L'État mobilisera ainsi l'enveloppe régionale du plan de relance dédiée au fonds friches via l'appel à projets « Recyclage foncier des friches pour l'aménagement en Île-de-France ».

En consolidant le financement d'opérations de recyclage foncier complexes et coûteuses, ce dispositif vise prioritairement à créer un effet levier permettant l'accélération des opérations d'aménagement s'engageant fortement en matière de développement durable en vue :

- De répondre aux besoins des habitants par la construction de logements, le développement économique, l'accès aux espaces verts à travers la revitalisation urbaine et l'adaptation aux enjeux climatiques et écologiques ;
- D'une plus grande sobriété foncière par l'intensification urbaine et la réutilisation de fonciers délaissés mais mobilisables pour l'aménagement, permettant la maîtrise de l'étalement urbain et, par conséquent, la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

La Région mobilisera quant à elle, dans la continuité des actions qu'elle a d'ores et déjà engagées depuis janvier 2020, son dispositif partenarial « Reconquérir les friches franciliennes » qui poursuit le double objectif de limiter l'artificialisation des sols et de développer la place de la nature en ville.

Cette mobilisation exceptionnelle des moyens s'accompagnera d'un pilotage concerté permettant de :

- Coordonner les modalités de communication et de sélection définies pour les deux dispositifs ;
- Renforcer la complémentarité des deux dispositifs entre eux, ainsi qu'avec l'AAP « reconversion des friches polluées » porté par l'ADEME et financé dans le cadre du plan de Relance de l'État ;

- Identifier quelques opérations emblématiques, sur lesquelles les objectifs de l'État et de la Région convergent, permettant ainsi de conjuguer leurs efforts pour créer un véritable effet levier.

217 M€ seront ainsi engagés à parité par l'État et la Région sur cette action de recyclage foncier.

b. Convention État-Région-SAFER

L'État et la Région poursuivront également le partenariat qu'ils ont noué avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) d'Île-de-France depuis plus de deux générations de contrat de plan, dont l'intérêt est confirmé par le bilan des actions conduites durant le contrat de plan 2015-2020 et amplifié par la priorité « Zéro Artificialisation Nette » qui structure le présent CPER.

Les missions confiées à la SAFER dans le cadre de ce partenariat se déclinent en trois axes :

- Agir contre la consommation excessive d'espaces agricoles, forestiers et naturels ;
- Améliorer la place des activités agricoles et rurales dans le développement des territoires ;
- Lutter contre la détérioration des espaces agricoles ou forestiers et des ressources naturelles.

La précédente contractualisation a permis d'assurer l'observation foncière pour 679 communes d'Île-de-France, de conduire des actions d'animation et de conseil aux collectivités, de réaliser 660 préemptions à la demande des collectivités permettant notamment de lutter contre les constructions ou aménagements non autorisés et de mener de nombreuses actions de valorisation et d'accompagnement d'installation de jeunes agriculteurs. Les missions de la SAFER ont par ailleurs été élargies à la préemption forestière par l'exception francilienne introduite par la loi relative au statut de Paris du 28 février 2017 qui permet d'intervenir sur les emprises forestières inférieures à trois hectares.

Ces actions seront poursuivies et amplifiées dans le cadre du CPER 2021-2027, en complémentarité avec les autres outils que l'État et la Région mettent en œuvre, notamment le fonds friches et l'animation des commissions départementales de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

4,2 M€ seront ainsi alloués à parité par l'État et la Région pour la mise en œuvre de ces actions.

3. Renforcer la cohésion des territoires par l'appui aux initiatives locales

L'État mène de nombreuses politiques publiques en faveur de la cohésion des territoires déployées par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et le réseau des services territoriaux de l'État dans une logique d'accompagnement des collectivités territoriales. Outre un appui à l'ingénierie au bénéfice des projets de territoires, des programmes d'appui visent à revitaliser les centralités (Actions cœur de ville, Petites villes de demain), les quartiers prioritaires de la politique de la ville, à déployer l'infrastructure numérique (France Très Haut Débit, New Deal mobile), à conforter des services publics de proximité (France Services), à développer les tiers lieux (Nouveaux lieux, Nouveaux liens) et à soutenir le développement industriel (Territoires d'industrie). Leviers de dynamiques territoriales et de lutte contre les fractures territoriales, ces programmes seront intégrés aux futurs contrats de relance et de transition écologique (CRTE) conclus avec les intercommunalités à fiscalités propres pour la mise en œuvre de leur projet de territoire. Ce sont 48

Contrats de Relance et de Transition Écologique qui seront élaborés à l'échelle régionale auxquels s'ajouteront les contrats de relance conclus avec des départements et des Établissement Public Territoriaux.

Les crédits mobilisés (96,8 M€) proviendront principalement de la DSIL (dont l'enveloppe a été augmentée dans le cadre du plan de relance) et du fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

En plus de ces crédits, l'État mobilisera en appui des CRTE les moyens de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et des opérateurs de l'État partenaires de la démarche (Banque des territoires, ANAH, ADEME, Cerema...).

De son côté, la Région poursuivra son soutien massif en investissement auprès de l'ensemble des territoires franciliens, centraux ou périphériques en veillant à ce qu'ils soient pleinement intégrés à la dynamique de développement francilien en termes d'équipements et de services.

Conformément à ses engagements, depuis 2016, la Région a placé sa politique d'aménagement sous la marque du rééquilibrage, par une politique contractuelle ambitieuse et renouvelée avec ses territoires, y compris ruraux, au travers du Pacte rural. Les évolutions démographiques dont la crise sanitaire a accéléré les tendances centrifuges appellent en effet des équipements et des services nouveaux dans les territoires les plus périphériques. C'est particulièrement le cas pour les petites villes de grande couronne, dont la Région souhaite poursuivre l'accompagnement dans leur rôle de polarités secondaires. Celles-ci ont vocation non seulement à constituer des relais de la croissance francilienne mais également à en être le moteur, avec un haut niveau de services et d'équipements bien connectés à l'aire métropolitaine.

Les contrats d'aménagement régionaux (CAR), dispositif créé dès 2016, ont depuis traduit une des priorités de la Région pour soutenir avec rapidité et efficacité les projets de toutes les collectivités territoriales franciliennes de plus de 2000 habitants. Celles-ci ont ainsi pu bénéficier, sans critère de modulation ni délai de carence, d'un dispositif intégrateur des politiques sectorielles régionales, à vocation très opérationnelle. Il a permis ainsi aux communes ou intercommunalités de dialoguer de manière plus ensemblier avec la Région et de bénéficier dans un même contrat de subventions régionales pouvant porter sur des projets qui relèvent notamment des champs de l'aménagement, des équipements culturels, sportifs et de loisirs de proximité, de la préservation des éléments patrimoniaux historiques non classés et vernaculaires, des circulations douces, de la santé et de l'environnement.

En complément du CPER, la Région poursuivra le financement des nouveaux contrats ruraux (COR), qui ont été simplifiés et assouplis en 2017 pour permettre au plus grand nombre de petites communes d'y avoir accès. Le succès incontestable rencontré à ce jour confirme combien était grande l'attente et le besoin de soutien des projets d'investissement dans ces territoires ruraux. Établis et mis en œuvre en étroite concertation avec les départements de grande couronne, ces contrats sont des outils essentiels du dialogue, de la solidarité et du développement de l'espace rural, pour que ces communes réalisent leurs projets d'investissement et contribuent ainsi à leur aménagement et leur attractivité.

En additionnant leurs efforts, l'État et la Région consacreront 201,8 M€ à cet axe relatif à la cohésion des territoires.

4. Réussir la transition numérique

a. Déployer le très haut débit (THD) sur l'ensemble du territoire francilien

Le déploiement de la couverture numérique et le développement des services et des usages numériques sont des enjeux importants au cœur des politiques publiques visant à enrayer la fracture sociale et territoriale.

La crise sanitaire que nous traversons démontre, s'il en était besoin, que les infrastructures numériques et les services qui en découlent sont plus que jamais essentiels pour rester en contact avec ses proches, travailler, étudier à distance mais aussi se divertir, ou pour permettre à la société de continuer à fonctionner.

Cela constitue également une priorité en termes d'attractivité et de compétitivité des entreprises. Le déploiement du très haut débit se situe ainsi à la conjonction de la stratégie régionale #Leader pour la croissance, l'emploi et l'innovation adoptée en 2016 et de la stratégie de Smart Région adoptée en 2018.

La couverture numérique des territoires en fibre optique constitue une priorité absolue partagée par l'État et la Région, avec l'objectif de garantir le très haut débit (> 30 mégabits/s) pour tous dès 2022 (2023 pour la Seine-et-Marne).

Au titre du plan France très haut débit, l'État consacre ainsi 45,29 M€ pour le financement des travaux de déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH), relatifs aux réseaux d'initiatives publiques (RIP) dans les départements de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, du Val-de-Marne et du Val-d'Oise. Avec la réouverture du guichet, les crédits supplémentaires permettront notamment à la Seine-et-Marne de terminer la couverture de la zone RIP de son territoire. Par ailleurs, dans le cadre des RIP, l'État finance également les opérations de « Montée en débit » dans le département des Yvelines. Ces opérations vont permettre d'améliorer de façon significative les débits internet de plus de 15 000 foyers et entreprises dans le département en attendant de futurs déploiements de FTTH.

Depuis 2016, plus de 55 M€ ont été investis par la Région afin de financer les RIP franciliens. Ces investissements, conjointement à ceux de l'État et des opérateurs privés, vont permettre à l'Île-de-France de devenir à la première région fibrée d'Europe à très court terme.

b. Accompagner des projets structurants

Le présent CPER permettra d'accompagner des projets structurants permettant de réussir la transition numérique. L'État et la Région s'engagent en effet à soutenir différentes initiatives.

Groupements fermés d'utilisateurs

En complément de l'action de l'État et de la Région, certains départements complètent les offres de services de leur RIP par la création de Groupements Fermés d'Utilisateurs (GFU) permettant d'optimiser sur le long terme les connexions entre les différents bâtiments publics d'un territoire, afin de réduire les coûts et de mutualiser des offres de services spécifiques.

Le présent CPER permettra d'accompagner la montée en puissance de ces initiatives locales comme celles actuellement en projet dans l'Essonne ou la Seine-Saint-Denis.

Interconnexion des réseaux départementaux pour créer un réseau régional et déploiement de réseaux d'initiatives publics pour l'internet des objets

Le but est d'interconnecter l'ensemble des RIP ayant un réseau de collecte propre pour constituer un réseau régional doté d'un POP régional implanté dans le datacenter communautaire public régional de Lognes. L'interconnexion inclura également le SIPPEREC, des plaques universitaires type PACRRET, SAPHIR, RAPP, ROYAL, REVE, le réseau RATP Connect (parapublic), etc.

Le syndicat Val-d'Oise Numérique, ayant déjà commencé ce travail sur son territoire, propose de coordonner ce projet à l'échelle régionale sous maîtrise d'ouvrage de chaque porteur de RIP dans le cadre d'un comité de pilotage ad hoc.

Par ailleurs dans la cadre d'une stratégie de maîtrise des coûts énergétiques des bâtiments publics (collèges, lycées...), le CPER soutiendra le déploiement d'un réseau d'initiative publique d'internet des objets qui permettra de capter en temps réel les consommations d'énergie et de fluides des bâtiments publics connectés.

Ces initiatives sont inscrites dans le SCORAN.

Data center universités Île-de-France et collectivités locales

La disponibilité des réseaux très haut débit offre des possibilités nouvelles pour les collectivités locales et les organismes publics en favorisant l'amélioration du service rendu, avec une performance et des coûts optimisés.

Mais dans un contexte de nécessaire rationalisation des moyens humains et matériels et face à la difficulté d'assumer de manière individuelle le maintien à niveau des infrastructures informatiques (sauf à les externaliser totalement, avec le risque d'une perte de maîtrise et d'une explosion des coûts d'exploitation), une nouvelle voie, celle de la mutualisation dans un datacenter communautaire, est apparue clairement à plusieurs acteurs publics comme la solution permettant de prendre en compte à la fois les impératifs de sécurisation et de fiabilité pour la continuité de service et la nécessaire maîtrise financière des coûts incluant les charges hors budget des DSI (sécurité physique et maintenance du bâtiment, énergie, etc.).

Cette démarche, portée à l'échelle francilienne, s'inscrit en cohérence avec la stratégie de modernisation des infrastructures et services numériques de l'enseignement supérieur et de la recherche, engagée par la Région et le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Elle s'inscrit aussi en cohérence avec la démarche du GIP Maximilien de procéder à l'archivage numérique des marchés publics dans un data center public.

Le CPER permettra d'impulser les bonnes pratiques de mutualisation et de rationalisation des services numériques. De manière générale, ce volet permettra d'accompagner les projets structurants portés par les territoires comme le commissariat numérique de Saint-Quentin-en-Yvelines, le déploiement du THD dans les sites isolés en Seine-et-Marne.

c. Déployer l'Infrastructure de données géographiques régionale (GéoIDF) :

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, la Région Île-de-France déploie une infrastructure de données géographiques dont la vocation est de mutualiser, harmoniser, compléter l'information géographique d'intérêt régional et ainsi faciliter sa réutilisation.

L'infrastructure de données géographiques peut se définir à la fois comme un réseau d'acteurs, un patrimoine informationnel partagé et une infrastructure technique permettant le partage de données ainsi que le travail collaboratif.

Elle est aussi le moyen d'outiller les collectivités qui en sont dépourvues des fonctions de base en matière de traitement de l'information géographique (affichage de référentiels, projections de données publiques ou détenues en propre...) leur permettant de valoriser et de piloter leurs propres interventions, tout en bénéficiant d'une meilleure connaissance de leur territoire. Cet enjeu est particulièrement prégnant pour de petites communes, mais aussi pour certains Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) constitués récemment.

S'agissant d'un enjeu d'intérêt général, son intégration dans le CPER permettra de financer dans la durée la maintenance et les évolutions techniques de la plateforme qui sera mise en service fin 2021, à hauteur de 0,5 M€.

d. Poursuivre le développement des tiers lieux et soutenir l'inclusion numérique

L'État et la Région inscrivent par ailleurs la lutte contre la fracture numérique au cœur de la stratégie commune qu'ils portent dans le présent contrat de plan.

Partant du constat que 14 millions de Français ne maîtrisent pas le numérique, l'État a mis en place une stratégie nationale pour un numérique inclusif dont les dispositifs sont déclinés au niveau régional à travers notamment :

- Le pass numérique pour former les exclus du numérique ;
- Les fabriques de territoires et autres tiers-lieux pour consolider et structurer les lieux de la médiation numérique. Les fabriques de territoire incarnent ainsi de véritables lieux « ressources » pour le réseau de tiers-lieux en tant que nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives. Ces espaces proposent de nombreuses activités : travailler autrement, faciliter le rapport à la culture et au savoir, mutualiser les moyens de recherche, mettre en œuvre la transition écologique, faciliter l'appropriation du numérique... ;
- Les outils *AidantConnect* pour l'accompagnement et la réalisation d'une démarche en ligne ;
- Les hubs territoriaux pour accompagner les acteurs dans leurs démarches de stratégie territoriale du numérique ainsi que le recrutement des conseillers numériques France Services.

Au titre du sous-volet numérique du présent CPER, **l'État contractualise 13 M€ sur deux ans pour le recrutement, dans les structures privées et publiques, des conseillers numériques** dont la mission est de contribuer à l'accompagnement et à la formation de Franciliens qui utilisent peu, ou pas, les services numériques. Sur la base des besoins exprimés par les collectivités territoriales, les

associations et autres organismes, l'État recrute et propose aux conseillers numériques un parcours de formation qualifiant reconnu par un diplôme d'État.

La Région pour sa part consacrera 13 M€ à la création de nouveaux tiers-lieux via l'appel à projets « aide à la création de tiers lieux ».

Les tiers-lieux constituent en effet des vecteurs privilégiés de la transition numérique dans les territoires. En tant qu'espaces hybrides, ils permettent de mutualiser le recours aux outils numériques pour les différents publics qu'ils accueillent. Au-delà de l'accès à ces outils, ils offrent un cadre propice à la médiation numérique pour former les citoyens et accompagner les usages, que ce soit dans le domaine professionnel ou privé. Ainsi ils permettent de généraliser des modes de travail plus collaboratifs et nomades. Enfin, les tiers-lieux sont un moyen concret et rapide d'améliorer les conditions de vie des Franciliens, avec la création d'espaces de travail et de vie attractifs participant au maintien d'une activité économique locale et à la réduction des déplacements pendulaires. Ils constituent à ce titre les relais utiles d'une politique d'aménagement du territoire.

e. Encourager de nouvelles pratiques pédagogiques dans les lycées

Dans le cadre d'une convention à conclure, l'État propose de soutenir l'effort de la Région en matière d'équipement numérique des lycées en cofinançant, dans le cadre du plan de Relance, les matériels nécessaires à la poursuite de l'hybridation des enseignements née de la crise sanitaire.

L'ensemble des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées professionnels, pourront être concernés par cette action. La planification de ces investissements dans les 463 lycées publics franciliens s'étalera sur 2021 et 2022.

Ainsi, la convention État-Région porte sur l'équipement de 200 lycées publics franciliens et le déploiement de près de 5900 solutions d'enseignement hybride (écrans tactiles, vidéo projecteurs, accessoires de captation audio et vidéo), **pour un montant total de 7,8 M€ financée à parité par l'État et la Région.**

La participation de l'État, plafonnée à 3,9 M€ et 50 % du coût total de l'opération, s'accompagne de l'engagement à mettre en œuvre l'accompagnement et la formation des enseignants aux usages pédagogiques de ces équipements, services et ressources et à valoriser les pratiques innovantes. Cet accompagnement des enseignants fait d'ailleurs l'objet d'un travail conjoint entre le service de la transformation numérique du Pôle lycées et les conseillers des recteurs au numérique éducatif.

L'enveloppe de l'État dédiée à la région Île-de-France contribue ainsi à accélérer la transformation numérique engagée dès 2019, avec l'équipement de tous les élèves d'ordinateurs et de tablettes au moment de la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat dans les voies générales et technologiques et de la réforme de la voie professionnelle, transformation numérique rendue encore plus nécessaire lors de la crise sanitaire.

En additionnant leurs efforts, l'État et la Région consacreront **124,38 M€** à cet axe relatif à la transition numérique des territoires.

C. Prise en compte des enjeux environnementaux

Ce CPER est marqué par une ambition accrue en matière de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Les indicateurs marquent une amélioration sensible de la

consommation globale des ENAF depuis quelques années en Ile-de-France. L'État et la Région ambitionnent d'aller encore plus loin dans le cadre de ce CPER en se dotant d'une trajectoire tendant à terme vers le ZAN, et en développant une stratégie offensive de reconquête des friches et de désimperméabilisation.

A travers ce nouveau contrat, l'État et la Région poursuivront par ailleurs leurs efforts pour encourager à toutes les échelles et au sein de tous les territoires, un urbanisme durable capable de concilier les enjeux environnementaux (préservation des ressources et de la biodiversité, qualité de l'air et lutte contre le changement climatique) avec les exigences d'une région attractive sachant répondre aux attentes et besoins des Franciliens tant en termes d'emploi que de cadre de vie.

Enfin, en lien avec le numérique, l'État et la Région encourageront la mise en œuvre de critères environnementaux lors de développement de datacenters, tant dans l'application du principe ZAN de sobriété foncière qu'en privilégiant les solutions permettant de valoriser la chaleur fatale lorsque cela est possible sur le territoire concerné. De plus, l'accès aux réseaux et services numériques soutenu dans le cadre du CPER présente des bénéfices environnementaux en participant au développement du télétravail et à la réduction des déplacements, tout en contribuant à une réindustrialisation éco-responsable de l'Île-de-France.

D. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens

En complémentarité avec les investissements prévus par l'État et la Région au travers de ce volet, la Région consacrera des crédits issus du programme opérationnel 2021-2027 FEDER-FSE+ pour accompagner la nécessaire mutation des territoires au regard du déploiement constant des technologies numériques et de leur impact sur le changement climatique.

Afin de leur permettre de tirer profit des opportunités offertes par les technologies numériques avec le développement de nouveaux services, outils et lieux dédiés, tout en répondant en parallèle à l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en promouvant de nouveaux modes de mobilité, les actions soutenues par le FEDER (sous réserve de sa bonne approbation en 2022) seront les suivantes :

- La création de nouveaux lieux et services visant à améliorer la qualité de vie des Franciliens et contribuant à l'attractivité des territoires (tiers-lieux, lieux d'études, services numériques, etc.). Concernant les tiers-lieux, le FEDER financera principalement les études, la coordination territoriale et le développement nécessaires à la création d'espaces dédiés à de nouveaux modes de travail ;
- Le développement d'infrastructures, d'aménagements et de services pour les mobilités actives ;
- La création et l'expérimentation de solutions et services de mobilité innovants, dont numériques, pour les passagers et marchandises.

E. Annexe financière

Thématique	État (En M€)	Région (En M€)	TOTAL (En M€)
Soutien aux opérations d'aménagement durable	105	105	210
Fonds friches et convention État-Région-SAFER	110,6	110,6	221,2
Cohésion des territoires	96,8	96,8	201,8
Numérique	62,19	62,19	124,38
TOTAL – Crédits CPER contractualisés	374,59	374,59	749,18

IV. Développement économique, emploi et formation professionnelle

A. Enjeux Franciliens

Depuis fin janvier 2020, la France est touchée par l'épidémie de Covid-19. Face à cette situation, l'État et la Région ont pris rapidement des mesures fortes en matière de développement économique et en faveur de la relance.

L'État a déployé des actions exceptionnelles d'appui aux entreprises en difficulté :

- Les Prêts garantis par l'État (PGE) ;
- Les reports de charges ;
- La baisse des impôts de production (2,8 milliards d'euros prévus en 2021 pour les entreprises franciliennes).

L'accord régional de relance, signé le 4 mars 2021, prévoit, en sus de ces mesures d'urgence, que l'État et la Région consacreront 13,8 milliards d'euros d'investissement pour l'Île-de-France en 2021 et 2022 dans trois domaines prioritaires : la transition écologique, le soutien à l'économie et la cohésion sociale.

L'État et la Région ont également lancé, dès le début de la crise sanitaire, un Fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales. Ce fonds a permis d'octroyer des aides à 425.000 entreprises en Île-de-France pour un montant total de 9 milliards d'euros.

La Région Île-de-France a aussi mis en œuvre d'ambitieuses mesures pour répondre aux besoins des entreprises :

- Prêt rebond à taux zéro pour les TPE-PME ;
- Fonds résilience Île-de-France et collectivités ;
- Aide au loyer pour la relance des commerces ;
- Chèque numérique pour accélérer la numérisation des artisans et commerçants ;
- Aide à l'aménagement des terrasses.

Pour mettre pleinement en résonnance la stratégie régionale avec le contexte sanitaire et économique, la Région adoptera son prochain schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) à la fin du 1^{er} trimestre 2022 et le soumettra à l'approbation de l'État. Véritable feuille de route de l'action économique régionale pour la période 2022-2028, cette stratégie mobilisera dans son déploiement, sous l'impulsion de la Région, tous les acteurs économiques et institutionnels pour offrir aux entreprises le meilleur accompagnement possible afin d'assurer leur développement et leur ancrage sur le territoire francilien.

Parallèlement, l'État et la Région ont fait un effort inédit sur l'emploi et la formation qui s'est notamment traduit dans le cadre du PRIC par une priorisation sur les secteurs d'activité en tension ou des métiers émergents. Cette priorisation a été renforcée par la mise en place du **revenu pour les jeunes actifs (RJA)** à destination des **18-25 ans sans emploi**.

En cohérence avec ces initiatives, l'État et la Région entendent, par le présent contrat de plan, répondre à trois enjeux majeurs :

- Développer les compétences pour favoriser l'accès à l'emploi ;
- Renforcer la compétitivité de nos entreprises ;
- Promouvoir le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS).

B. Principales lignes directrices

Pour répondre à ces enjeux, quatre grandes priorités seront poursuivies dans le cadre du présent CPER :

- Le soutien aux entreprises innovantes et filières stratégiques via la contractualisation du quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4) ;
- La mise en place du Fonds d'investissement stratégique pour contribuer à la relance des PME ;
- Le soutien aux réseaux de structuration de l'économie sociale et solidaire ;
- La montée en compétences et l'accompagnement des Franciliens vers l'emploi.

A cet effet, l'État et la Région s'engagent à investir **383 M€ dans le développement économique, l'emploi et la formation professionnelle.**

1. Soutenir les entreprises innovantes et les filières stratégiques franciliennes via le quatrième programme d'investissements d'avenir (PIA4)

La mise en œuvre du volet régional du PIA4

Le Programme d'investissement d'avenir (PIA) a pour objectif de financer des investissements innovants et prometteurs sur le territoire, afin de permettre à la France une croissance durable. Le 4^{ème} Programme d'investissements d'avenir (PIA 4), partagé par l'État et les Régions, doit permettre de répondre aux enjeux de la transition écologique, de la compétitivité et de l'indépendance de notre économie. Sa mise en œuvre combinera deux logiques d'intervention, visant à accélérer l'innovation dans tous les secteurs, tout en simplifiant la lisibilité des outils d'intervention et de financement :

- Des investissements stratégiques et prioritaires : la nouvelle logique d'investissement dite « dirigée » a pour ambition de financer des investissements exceptionnels qui répondent aux enjeux de transition de notre économie et de notre société (technologies vertes et numériques, recherche médicale, villes de demain ou encore adaptation au changement climatique) ;
- Des financements pour soutenir les écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche qui visent à renforcer leur efficacité, mais aussi à renforcer le lien avec les entreprises innovantes.

Au titre du CPER 2021-2027, l'État et la Région conviennent de contractualiser leur contribution au volet régionalisé du PIA4 et de mobiliser 183 M€ au total (soit 91,5M€ chacun), dont près de 110 M€ sur la période 2021-2023.

Les axes structurants retenus pour ce PIA 4 sont les suivants :

- **Volet « projets d'innovation »**
 - **Innov'up Leader PIA, un soutien à l'innovation des PME et ETI** qui s'adresse aux PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) implantées sur le territoire francilien. L'aide s'appliquera en priorité aux projets relatifs à la transition écologique (notamment des filières automobiles et aéronautique), les énergies d'avenir, l'industrie du futur, la smart city, le numérique et la santé.
- **Volet « accompagnement et transformation des filières »**
 - **Grands lieux d'innovation leader PIA** : ce dispositif soutient la création de plateformes et d'espaces de travail collaboratifs d'envergure régionale destinés à favoriser le développement des entreprises en intégrant un ensemble de services de haut niveau, d'espaces et d'équipements techniques mutualisés ;
 - **SESAME filières PIA** : SESAME filières PIA participe du soutien régional aux équipes de recherche en finançant des projets qui visent à renforcer les compétences scientifiques et technologiques de l'Île-de-France et à développer les partenariats entre laboratoires et entreprises. Il s'agit à la fois de projets de plateformes technologiques ouvertes aux PME/ETI, permettant aux acteurs d'une filière d'accéder à des équipements et formations de pointe ainsi que des projets intégrés au bénéfice de la transformation ou de la structuration d'une filière (mise en commun de compétences ou d'équipements techniques, outils collaboratifs...) ;
- **Structuration des filières agricoles et forestières franciliennes** : ce dispositif vise à soutenir la structuration des filières agricoles alimentaires, les matériaux et produits biosourcés ainsi que la filière forêt-bois en Île-de-France. Les projets attendus, qu'il s'agisse d'unités de production ou de transformation, d'outils collaboratifs ou bien de plateformes technologiques, doivent ainsi contribuer à l'animation et à la structuration des filières agricoles dans les territoires franciliens (blé-farine-pain, produits laitiers, colza, orge de brasserie, sucre, élevage, productions non végétales de diversification).**Volet « projets régionaux de recherche et de développement »**
 - **Projets structurants pour la compétitivité (PSPC)** : visant à renforcer la collaboration entre des acteurs économiques et académiques, ce dispositif a pour bénéficiaires les entreprises implantées en Île-de-France, les laboratoires publics, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les centres de formation, et les structures réalisant ou coordonnant des travaux de R&D.
- **Volet « projets d'ingénierie et de formation professionnelle »**

Ce volet vise à soutenir la création de synergies entre actions pédagogiques et gestion des ressources humaines, permettant aux entreprises d'anticiper les évolutions économiques et productives.

Le volet régional du PIA4 fera l'objet d'une mise en œuvre coordonnée par l'État et la Région, qui pourront s'appuyer sur l'expertise de Bpifrance et de la Caisse des dépôts et consignations lorsque cela s'avérera pertinent.

L'État et la Région détailleront conjointement la ventilation financière des crédits du volet régional du PIA4 entre les différents axes qu'ils ont identifiés. Ils procéderont par des appels à projets communs et conduiront ensemble le processus d'instruction des candidatures. Ils travailleront notamment à la mise en place d'un guichet commun sur Innov'up leader PIA.

2. Déployer le fonds d'investissement stratégique Île-de-France pour contribuer à la relance des PME

Afin de protéger et de faire grandir les PME et ETI franciliennes, la Région et l'État souhaitent investir dans un Fonds d'investissement stratégique Île-de-France destiné à apporter des financements en fonds propres (ou assimilés) aux entreprises stratégiques.

Le Fonds d'investissement stratégique Île-de-France, qui mobilisera des capitaux publics et privés, interviendra auprès du tissu de PME et ETI « des territoires » : entreprises stratégiques économiquement, et ayant un fort impact pour la cohésion sociale et territoriale, avec la prise en compte de cet impact dans ses choix d'investissements.

Complémentaire des aides de la Région et de l'État, l'intervention du fonds doit leur permettre de réussir la relance de leur activité, d'accélérer leur transformation digitale, écologique et sociale et de réaliser les investissements nécessaires à leur développement et à la création d'emplois.

Le Fonds d'Investissement Stratégique Île-de-France aura un horizon d'investissement patient et prendra la forme d'un fonds professionnel de capital investissement (FPCI).

Il pourra intervenir en phase de développement, de consolidation ou de transmission-reprise.

Il interviendra comme actionnaire minoritaire avec un objectif de 150 entreprises soutenues au cours de la durée de vie du fonds.

L'objectif du Fonds est de réunir à terme 200 M€.

A cet effet, la Région s'engage à hauteur de 30 M€.

La contribution de l'État pourra atteindre le même montant dans le cadre du dispositif Fonds France Relance État-Régions (FFRER), de son règlement d'intervention et de sa thèse d'investissement, sur la base d'une stratégie d'investissement et de modalités de gestion partagées entre l'État mobilisant BPI France (qui assure la gestion du FFRER) et la Région.

3. Accompagner le développement de l'Economie sociale et solidaire en Île-de-France

L'État et la Région poursuivent l'objectif commun de développer les emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le tissu économique régional, à travers le renforcement de la capacité des entreprises du secteur à créer des emplois et à répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de l'Île-de-France (dimension inclusive des grands chantiers liés au Grand Paris et aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, transition écologique, accompagnement des porteurs de projets entrepreneuriaux).

Le développement de l'ESS est en effet une priorité partagée de l'État et de la Région :

- L'État, à travers le dispositif local d'accompagnement (DLA) et le soutien aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ;

- La Région, à travers l'identification de l'ESS comme filière stratégique du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et par l'adoption d'une stratégie régionale de développement de l'ESS.

L'appui à la structuration de ce secteur passe notamment par une dynamique de concertation renforcée que l'État et la Région mettent conjointement en œuvre par l'organisation des conférences régionales de l'ESS. L'État et la Région amplifieront dans le cadre du contrat de plan le partenariat qu'ils ont engagé en matière de soutien à l'ESS, notamment par le financement de la CRESS et du Groupement régional des acteurs franciliens de l'insertion par l'économique (GRAFIE), par l'organisation d'une nouvelle Conférence régionale de l'ESS au second semestre 2021, puis à titre prévisionnel en 2023, 2025 et 2027.

Dans le cadre du présent contrat, **l'État interviendra prioritairement à travers deux dispositifs pour un montant de 8,5M€ :**

- **Le dispositif local d'accompagnement (DLA)** qui a notamment pour objectifs la création, la consolidation et le développement de l'emploi des structures employeuses de l'ESS : associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique, entreprises adaptées, etc. Ce dispositif permet d'accompagner le développement, la consolidation, la restructuration de ces structures, en travaillant sur des besoins variés, tels que la stratégie, la gestion financière, et l'organisation interne. Chaque département est couvert par un opérateur dédié. Les missions d'accompagnement des acteurs de l'économie sociale et solidaire sont assurées par le réseau France active tandis que la coordination des actions au niveau régional relève de la CRESS Île-de-France. Dans le cadre d'un dialogue de gestion coordonné, l'État et la Banque des Territoires assurent la détermination des objectifs et l'allocation budgétaire. Ce dispositif vient en appui au développement des structures d'utilité sociale de l'économie sociale et contribue à la création d'emploi dans ces structures.
- **Le soutien aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)** afin de structurer les écosystèmes locaux. Les PTCE permettent notamment de recréer des filières, des emplois et de revitaliser des territoires sinistrés socialement et économiquement. Cette innovation tient à des formes de coopération économiques initiées par des organisations de l'économie sociale et solidaire qui, par leurs finalités sociales et environnementales, par leurs formes de gouvernance et leur ancrage territorial, contribuent à faire prévaloir coopération et mutualisation entre acteurs. Le soutien du développement des PTCE est notamment assuré par la CRESS dans le cadre de sa convention d'objectifs avec l'État.

La Région poursuivra également son soutien aux entreprises de ce secteur en mobilisant les outils suivants :

- **2,8 M€ pour les têtes de réseau franciliennes (CRESS, GRAFIE, URSCOP)**

Subventionnement de la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) d'Île-de-France et des réseaux sectoriels de promotion de l'insertion par l'activité économique et du modèle coopératif (GRAFIE et URSCOP Île-de-France).

Animation territoriale de l'enjeu du développement de l'ESS, via le subventionnement d'un plan d'actions « Développons l'ESS dans les Bassins d'Emplois » proposé par la CRESS d'Île-de-France.

- **3 M€ pour l'accélérateur de l'ESS**

L'accélérateur de l'ESS, mis en œuvre par HEC (subventionnement à hauteur de 50 % par la Région et de 9 % par l'État, ces derniers s'ajoutant aux engagements du présent contrat de plan), accompagne 10 nouvelles entreprises chaque année sur une durée de 24 mois.

- **1,5 M€ pour les coopérations entre l'économie classique et les structures de l'ESS**

Animation à l'échelle régionale de l'enjeu des coopérations entre « économie classique » et ESS, qu'il s'agisse des achats ou de l'accompagnement de projets de collaborations innovantes.

- **8,1 M€ pour l'appui à la création des entreprises de l'ESS**

Apport de fonds propres via le fonds régional d'investissement InvESS Île-de-France.

Accompagnement et financement des créateurs d'entreprises de l'ESS via le programme Entrepreneur#Leader.

Subventions d'investissement en lien avec trois enjeux où l'ESS est particulièrement présente : les tiers-lieux, l'innovation sociale et les ressourceries-recycleries.

Par ailleurs, la Région favorisera l'impact social des entreprises accompagnées via ses dispositifs d'aides aux entreprises (TP'up, PM'up, etc.) et pourra dans ce cadre faire le lien entre les entreprises lauréates des aides régionales et les structures de l'ESS.

Au titre du CPER 2021-2027, l'État et la Région soutiendront l'ESS à hauteur de 23,9M€, respectivement 8,5M€ pour l'État, et 15,4 M€ pour la Région.

4. Monter en compétences et accompagner les Franciliens vers l'emploi

Face à l'enjeu de l'accès à l'emploi, l'État et la Région se mobilisent prioritairement pour les publics en difficulté d'insertion, particulièrement impactés par la crise sanitaire. Ainsi, la Région Île-de-France développe largement son action à destination des jeunes et des publics pas ou peu qualifiés avec ses dispositifs Parcours d'entrée en emploi ou de formations aux savoirs transversaux, qui font à la fois preuve d'une forte efficience et d'une grande capacité d'accueil. Par ailleurs, elle a initié et soutient fortement le dispositif Espaces de Dynamique d'Insertion pour les jeunes très éloignés de la formation et de l'emploi et apporte également son appui aux Ecoles de la 2^{ème} chance. L'État a quant à lui déployé le plan « 1 jeune une solution » lancé à l'été 2020. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc, afin de répondre à toutes les situations. Ce plan se décline en trois axes majeurs : faciliter l'entrée des jeunes dans la vie professionnelle, orienter et former ces jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir et accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure.

L'effort commun de l'État et de la Région porte sur la mise en adéquation dans les territoires franciliens de l'offre de formation avec les besoins des métiers et secteurs en tension.

Ce partenariat entre l'État et la Région s'appuie notamment sur le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC). Celui-ci prévoit un abondement par l'État des crédits de la Région dédiés à la formation professionnelle, qui s'ajoutent à leurs engagements au titre du présent contrat de plan. Cet abondement prévu sur quatre années (2019-2022) s'élève à 1 Md€. Il permet non seulement d'augmenter la capacité d'accueil de tous ces dispositifs, y compris des aides financières

individuelles, pour couvrir le spectre le plus large possible des besoins, mais également d'explorer de nouvelles modalités renforçant cette action : mise en place d'une prime pour inciter les demandeurs d'emploi à se former dans les secteurs en tension, favorisant ainsi l'emploi, une aide au permis de conduire aidant la mobilité, des opérations « meet'up » suscitant la rencontre entre employeurs recherchant des compétences et des demandeurs d'emploi possédant celles-ci, un partenariat renforcé avec Pôle Emploi pour prescrire mieux et plus.

Ainsi, les thématiques des métiers ou des secteurs en tension, et celle des métiers d'avenir resteront au cœur des actions emploi, formation et orientation professionnelle de l'État et de la Région.

L'ensemble de ces interventions sont conçues de façon à répondre à la majorité des besoins en formation, mais aussi dans une logique de parcours autorisant le passage d'un dispositif à l'autre selon les besoins des bénéficiaires pour accéder à l'emploi.

a. Soutenir l'évolution des compétences dans les territoires

Alors que le marché du travail francilien connaissait un dynamisme historique, la crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur les emplois de nombreux secteurs d'activité. Les services de proximité, le tourisme, l'automobile ou l'aéronautique subissent des restructurations durables qui affectent les salariés de ces secteurs. Certains bassins d'emploi sont particulièrement touchés (Roissy – Le Bourget, Seine aval, Val de Bièvre – Seine Amont – Grand Orly).

La Région et l'État souhaitent se mobiliser pour accompagner les actifs franciliens de ces territoires et de ces secteurs vers de nouveaux emplois dans les secteurs en tension. En effet, les grands projets régionaux (Grand Paris, Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024,...), les besoins en ressources humaines dans les secteurs des services à la personne et de la santé, les nouveaux emplois nécessaires à la transition environnementale, la poursuite du développement du secteur numérique constituent des opportunités certaines pour les Franciliens.

Dans ce contexte et dans le cadre du CPER, **la Région propose de mobiliser 3 M€ pour porter des projets d'évolution des compétences dans les secteurs économiques vulnérables (automobile, aéronautique...) dans le cadre de son dispositif « actions territorialisées ».**

Par ailleurs, et afin d'accompagner les territoires dans ces évolutions, l'État et la Région accompagnent le déploiement de ces dispositifs dans les territoires en s'appuyant sur l'animation conjointe des 25 bassins d'emplois formation et de leur référent constitué d'un binôme sous-préfet / élu régional.

Parmi ces bassins, ceux de Roissy et d'Orly feront l'objet d'un suivi et d'une attention particulière. L'État et la Région continueront ainsi à soutenir, comme dans le CPER précédent, le GIP Paris Charles de Gaulle Alliance ainsi que l'association Orly International.

Au-delà des questions de formation professionnelle des actifs, nécessaires pour anticiper les nouveaux besoins en compétences, l'État poursuivra, à hauteur de 4,85 M€, son soutien en faveur l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), qui accompagne les entreprises, en particulier les TPE-PME, pour agir sur les thématiques de la qualité de vie au travail, mais aussi sur des thématiques connexes identifiées comme structurantes (le

télétravail, l'égalité femmes-hommes, le management de la prévention, les risques psycho-sociaux, les seniors au travail).

b. Rénover les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et accroître le nombre de places

A la suite du Ségur de la santé, un programme de création de 1.168 places en région Ile-de-France a été engagé par l'État et accompagné par la Région. Un financement de 26M€ est ainsi inscrit par l'État dans le cadre du plan de Relance pour les années 2020 et 2021. Par ailleurs, pour rénover les instituts de formation dont les locaux majoritairement hospitaliers sont souvent très vétustes, la Région a lancé une politique ambitieuse de soutien à l'investissement pour un montant total de 60M€ pour 2021 et 2022.

Pour mémoire, plusieurs opérations d'universitarisation des formations sanitaires sont retenues dans le volet ESRI du CPER. Ces projets s'inscrivent dans une volonté de rapprochement entre les formations sanitaires et l'université :

- Rénovation du bâtiment de l'Illustration – Sorbonne Paris Nord à Bobigny pour y installer deux IFSI de l'AP-HP : financement de l'opération au titre du CPER : 19 M€ ;
- Relocalisation des formations en maïeutique de l'AP-HP dans le bâtiment Tarnier (Paris 6^{ème}) et rapprochement de l'Université Paris Cité : financement de l'opération au titre du CPER : 9,2 M€ ;
- Centre Hospitalo-universitaire Grand Paris Nord : financement du projet au titre du CPER : 50,5M€ ;
- Rénovation d'une caserne à Fontainebleau pour y installer des formations portées par l'UPEC et notamment les formations d'infirmier et de masseur-kinésithérapeute : financement de l'opération au titre du CPER : 16,01M€.

c. Contribuer au développement des Campus des Métiers et des Qualifications

L'État et la Région accompagnent le déploiement des projets de campus des métiers et des qualifications, en cohérence notamment avec les filières d'excellence du SRDEII qui présentent un fort potentiel d'innovation, de création de valeur ajoutée et d'emplois, ainsi qu'un positionnement de leader au plan européen et international et les axes prioritaires du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Dans le cadre de conventions signées avec les établissements porteurs, la Région et l'État attribuent chacun une subvention de fonctionnement de 50 000 euros par an au plus à chaque campus pour faciliter la mise en œuvre de ses actions : frais généraux, charges de personnel, prestations extérieures, achat de fournitures, frais de promotion et de communication, dépenses liées à l'organisation d'évènements, frais de déplacement...

Sur cette action, la Région prévoit d'engager 4,7 M€ sur la durée du CPER. L'État, conformément aux termes de son partenariat avec la Région, apportera une contribution équivalente, qui s'ajoute aux moyens que les établissements porteurs consacrent au fonctionnement des campus.

En outre, l'État poursuivra l'accompagnement des stratégies d'accélération des campus d'excellence les plus innovants et du développement des autres campus labellisés, notamment via le PIA. 10 millions d'euros au moins seront consacrés à ce soutien au cours de la période de programmation.

En 2021, 6 projets sont déjà opérationnels :

- 5 campus d'excellence dont 4 soutenus par un financement du PIA 3 :
 - CMQ Art et design, Manufacture des Gobelins – Paris, Manufacture des Gobelins ;
 - CMQ Versailles, Patrimoine et artisanat d'excellence – Versailles, grandes écuries du château ;
 - CMQ Transition numérique et écologique dans la construction – Champs sur Marne, Cité Descartes ;
 - CMQ Sécurité – Argenteuil, les Bains Douches ;
 - CMQ Santé, autonomie, bien vieillir – Vitry sur Seine, domaine de Chérioux.
- 1 Campus labelisé CMQ soutenu par un financement PIA3 :
 - CMQ Aéronautique et spatial – Conception, production, maintenance 4.0 – Bondoufle, CampusFab et Meaux, Coubertin.

D'autres campus, dont certains sont en cours de labellisation, seront en outre soutenus dans le cadre des filières stratégiques pour le territoire.

Ce soutien au développement des CMQ viendra en complément des financements d'ores et déjà inscrits dans le Contrat de plan :

- l'investissement conjoint de l'État et de la Région pour le campus de Versailles « Patrimoine et artisanat d'excellence » (5 M€ pour la Région et 7 M€ pour l'État) apparaissant dans les volets Culture et Enseignement supérieur du présent CPER, investissement qui pourra être complété, du côté de la Région, par des financements de droit commun ;
- l'investissement conjoint de l'État et de la Région pour le campus Santé, Autonomie et Bien Vieillir (8,5M€ pour la Région et 5,01M€ pour l'État) apparaissant dans le volet Enseignement supérieur du présent CPER ;
- l'investissement conjoint de l'État et de la Région pour l'aménagement des locaux du Campus Arts et Design Paris Gobelins (1M€ pour la Région et 1M€ pour l'État) apparaissant dans le volet Enseignement supérieur du présent CPER.

C. Prise en compte des aspects environnementaux dans le volet

Le CPER 2021-2027 inscrit le développement économique du territoire de l'Île-de-France dans une logique de développement durable, attentive aux enjeux climatiques et environnementaux.

D'une part, la transition environnementale requiert un accompagnement renforcé des entreprises, notamment des TPE-PME et de leurs salariés, pour permettre une appropriation des nouvelles compétences indispensables à cette transition verte. Aussi, les thématiques des métiers ou des secteurs en tension, et celle des métiers d'avenir resteront au cœur des actions emploi, formation et orientation professionnelle de l'État et de la Région.

L'adaptation au changement climatique réclame d'autre part de l'innovation. Pour soutenir cet effort, le quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA 4), souhaite répondre aux enjeux de la transition écologique, notamment via des investissements stratégiques et prioritaires dans les technologies vertes. Le programme Innov'up Leader PIA, s'adressant aux PME et ETI implantées sur le territoire francilien, cible à ce titre en priorité les secteurs engagés dans une transition écologique comme l'automobile ou l'aéronautique.

Enfin, l'État et la Région poursuivent l'objectif commun de développer les emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le tissu économique régional, à travers le renforcement de la capacité des entreprises du secteur à répondre aux enjeux environnementaux, de transition écologique et d'impact social, et à accompagner les porteurs de projets entrepreneuriaux dans ces domaines.

D. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens

a. Opportunités de cofinancement au titre du programme régional (conseil régional d'Île-de-France)

Le conseil régional a lancé une concertation globale sur un projet de programme Fonds européen de développement régional (FEDER) / Fonds social européen (FSE+) 2021-2027 en janvier 2020 qui a abouti à une version provisoire du programme régional. Des échanges réguliers ont lieu entre les services concernés de l'État et le conseil régional d'Île-de-France en vue d'établir un accord sur les lignes de partage en matière de FSE+. L'adoption du programme régional par la commission européenne est envisagée en 2022 pour une mise en œuvre à partir de janvier 2022.

Le projet de programme pour la période 2021-2027 comporte différentes dispositions relevant du champ de l'emploi et du développement économique ; la Région prévoit de mobiliser :

- Au titre de la priorité 1 : du FEDER pour financer des actions concourant au développement de la recherche et l'innovation, au déploiement de services et outils numériques, au renforcement de la compétitivité des entreprises ;
- Au titre de la priorité 2 : du FEDER pour financer notamment des actions en faveur de l'économie circulaire ;
- Au titre de la priorité 3 : du FSE pour financer des actions de soutien à l'entrepreneuriat, à la création / reprise d'entreprises, à la lutte contre le décrochage scolaire, et des actions de formation des demandeurs d'emploi et des jeunes.

b. Opportunités de cofinancement au titre du volet déconcentré francilien du programme national FSE + 2021-2027

Le projet de programme national FSE+ 2021-2027 publié le 7 juillet 2021 par la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) se structure par priorités d'intervention :

- La priorité n°1 porte sur des actions concourant à l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale sur un champ large comprenant le financement de parcours d'insertion, la levée des freins sociaux, l'insertion par l'activité économique (IAE), la promotion des démarches inclusives au sein des entreprises et des actions de lutte contre la pauvreté ;
- La priorité n°2 porte sur des actions destinées aux moins de 30 ans d'accompagnement vers l'emploi des jeunes, de coordination des acteurs, de soutien à l'alternance, d'accès à l'apprentissage des jeunes et d'appui à la réussite éducative ;
- La priorité n°3 porte sur des actions concourant à la formation et à la qualification des actifs occupés et à l'adaptation des entreprises aux mutations économiques. Cette priorité s'inscrit dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels des actifs, dans le cadre notamment de reconversions ou transitions professionnelles et de l'adaptation au changement économique, technologique et écologique. Des actions d'appui conseil RH pourront promouvoir un environnement professionnel inclusif, le vieillissement actif, le maintien en emploi des travailleurs handicapés (TH) et l'égalité femmes-hommes.

Certains projets susceptibles de relever du volet déconcentré francilien du programme national (PN) FSE+ 2021-2027 devraient s'articuler avec les priorités partagées par l'État et par la Région dans le cadre du présent volet du CPER, notamment pour répondre aux besoins de compétences et pour soutenir la GPEC dans les territoires.

E. Annexe financière

Actions	État (en M€)	Région (en M€)	TOTAL (en M€)
Volet régional du PIA4	91,5	91,5	183
Fonds stratégique d'investissement	30	30	60
Soutien à l'économie sociale et solidaire	8,5	15,4	23,9
Formation – Emploi	46,07	70,325	116,395
Crédits CPER contractualisés	176,07	207,225	383,295

V. Culture

A. Enjeux franciliens

Le monde de la culture est particulièrement impacté par les conséquences de la crise sanitaire. Après les mesures d'urgence adoptées par l'État comme par la Région, l'intégration d'un volet dédié à la culture est une nouveauté du CPER 2021-2027. L'État et la Région souhaitent ainsi préparer l'avenir, assurer un développement culturel durable et rééquilibrer l'offre sur tout le territoire francilien, pour poursuivre et intensifier la politique d'égal accès à la culture, dans une région marquée de longue date par des déséquilibres importants.

Le volet culture du CPER atteindra 254 millions d'euros à parité entre l'État et la Région.

A ce titre, ce sont 63 projets culturels qui bénéficieront de ce volet du CPER 2021-2027, et qui seront financés par l'État et la Région, ensemble ou séparément. Dans certains cas de décroisement de crédits CPER, l'État et la Région pourront compléter, le cas échéant, le financement des opérations en mobilisant des crédits de droit commun non contractualisés.

Ce volet est structuré en trois grands axes traduisant les ambitions communes dans ce domaine de l'État, de la Région et de toutes les collectivités partenaires :

- La création et la transmission pour développer la présence, l'offre et la diffusion artistiques sur tous les territoires, en particulier dans le domaine du spectacle vivant ;
- Le patrimoine et l'architecture, pour aider les collectivités à entretenir, préserver et mettre en valeur leur patrimoine, qui est, dans toute sa diversité, une richesse et un atout de développement.
- L'enseignement supérieur culturel et artistique, pour que la région Île de France demeure aux niveaux national, européen et international une terre d'accueil et de formation des jeunes artistes et professionnels de demain.

B. Principales lignes directrices

1. Création et transmission

L'État et la Région consacreront dans le cadre du CPER un montant total de 109,63M€ dédié à la création et à la transmission culturelle.

a. Le soutien aux centres de création

L'État et la Région doteront l'Île-de-France d'un lieu adapté aux missions de son Centre national des arts de la rue et de l'espace public, à l'Est du Val-d'Oise. Ils soutiendront la rénovation des centres

dramatiques nationaux d'Aubervilliers, Nanterre et Sartrouville, l'extension et la rénovation de la scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines, de la scène nationale de Malakoff et celle du centre chorégraphique national de Créteil. Ces travaux permettront la mise aux normes des équipements favorisant un meilleur accueil du public et l'amélioration des conditions scéniques en faveur des artistes.

Au théâtre des Amandiers de Nanterre, le projet représentera une profonde transformation architecturale et fonctionnelle du bâtiment.

Afin de renforcer l'irrigation du territoire régional en matière de développement chorégraphique, et comme ils ont su le faire ensemble pour l'ONDIF (Orchestre national de l'Île-de-France), l'État et le Conseil Régional accompagneront le projet de création d'un nouveau ballet pour l'Île-de-France.

En faveur des musiques actuelles comme des musiques anciennes, seront financés la création de la salle de musique actuelle Forum 2 à Vauréal, l'extension de la Dynamo-banlieues bleues à Pantin et l'aménagement d'un auditorium au centre de musique baroque de Versailles.

A Bry-sur-Marne, sera soutenue l'installation d'un pôle de formation, de recherche et d'exposition dédié à la photographie argentique autour de la maison Daguerre.

Le CPER permettra également la modernisation des centres d'art de Brétigny-sur-Orge, de Noisiel, Vélizy-Villacoublay, Noisy-le-Sec, de Pontault-Combault et Gennevilliers.

L'État et le Conseil régional travailleront également ensemble sur le projet de création d'un grand lieu culturel pluridisciplinaire dans le Val d'Oise, que le conseil régional s'est déjà engagé à soutenir pour un montant de 10M€.

b. La transmission

La réhabilitation de l'académie Fratellini à Saint-Denis permettra de remédier à la vétusté de certaines parties du bâtiment. En outre, l'État et la Région soutiendront la réhabilitation de l'école nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois et la construction du bâtiment définitif des Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil. Ce projet ambitieux dotera l'institution d'espaces de travail, de studios de production, d'espaces de représentation et de nouveaux espaces conviviaux d'accueil du public.

L'État et le conseil régional conviennent d'engager une réflexion commune sur l'avenir de l'offre de formation offerte par les deux pôles supérieurs (Pôle Sup 93 à Aubervilliers-La Courneuve et Pôle Sup Paris Boulogne Billancourt) pour les musiciens interprètes et les futurs enseignants en écoles de musiques et conservatoires, en lien avec les Universités, en prenant en compte la dimension de l'équilibre territorial. Le conseil régional, d'ores et déjà, intégrera à cette réflexion l'étude d'un développement avec Cergy Pontoise, sous forme d'une antenne future à laquelle il est prêt à consacrer 10M€.

Par ailleurs, dans le cadre de la dotation régionale d'investissement, qui atteindra 12,92 millions pour la culture, seront notamment soutenus la restauration du lieu de résidence artistique La Ruche

à Paris, les nouveaux locaux du conservatoire à rayonnement départemental de Pantin ou encore la construction d'un espace culturel à Soisy-sous-Montmorency. Des travaux à visée d'économie d'énergie seront également financés au nouveau bâtiment du Frac à Romainville et au siège de l'Ondif à Alfortville.

En plus des opérations financées dans le cadre du contrat de plan, l'Etat s'associera au financement apporté par la Région, le département de l'Essonne, la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la ville de Massy, au projet novateur du « Centre Pompidou Francilien-Fabrique de l'Art » à Massy. Ce projet consistera en un pôle de présentation et de conservation des collections du musée national d'art moderne et du musée national Picasso Paris, avec un projet artistique et culturel original qui ira au-delà de la seule fonction de stockage et de gestion des œuvres. Son ouverture au public est prévue à compter de décembre 2025.

2. Patrimoine et architecture

L'Etat et la Région consacreront dans le cadre du CPER un montant total de 88,75 M€ à la restauration et à la valorisation du patrimoine francilien.

L'Etat et la Région soutiendront la restauration de la Basilique Saint-Denis (restauration des vitraux du déambulatoire, travaux de sécurité, reconstruction de la flèche), pour rendre, dans la continuité des travaux engagés, toute sa beauté à l'un de plus illustres monuments gothiques d'Europe, au cœur de la ville de Saint-Denis.

En Seine-et-Marne, la restauration de la cité épiscopale de Meaux mettra en valeur cet ensemble unique et préservé, incluant notamment la cathédrale gothique, le musée Bossuet, le rempart gallo-romain et le jardin. Le soutien au titre du CPER permettra de restituer sa cohérence et de créer un parcours complet au sein de la cité. Seront poursuivies par ailleurs les opérations d'entretien de la cathédrale de Versailles, et de monuments historiques tels que les églises Saint-Eustache à Paris, Saint-Germain de Pantin et Notre-Dame de Magny en Vexin.

Au titre du CPER, un soutien sera apporté aux travaux de rénovation et de réaménagement au bénéfice du réseau des musées de France en région. Ce soutien permettra notamment un accompagnement des musées, de Lagny-sur-Marne, de Coulommiers ainsi que le musée de la Résistance nationale à Champigny, avec une attention particulière portée aux projets futurs de musée le Corbusier à Poissy ou de Joinville-le-Pont sur le thème fluvial.

Il permettra aussi, à Paris, l'extension du musée d'art et d'histoire du judaïsme pour revoir et développer le parcours d'exposition permanente et accroître les surfaces d'exposition temporaire.

Par ailleurs, la restauration de la maison Vasarely à Annet-sur-Marne et l'extension et la rénovation de la Maison Foujita à Villiers-le-Bâcle s'inscrivent dans la priorité donnée aux réseaux des maisons d'artistes et d'écrivains, en particulier dans des territoires ruraux.

A Cergy, l'Axe majeur, œuvre du sculpteur Dani Karavan disparu en mai 2021, et labellisé Patrimoine d'intérêt régional, sera restauré et achevé. A Evry-Courcouronnes, la création du Pôle art architecture patrimoine paysage donnera un outil commun aux écoles nationales d'architecture de la Région et aux professionnels.

A Chamarande, seront créées des réserves pour le musée de la photographie de Bièvres. Les domaines de Chamarande et Méréville bénéficieront de crédits de restauration au titre des monuments historiques. Le CPER financera également la poursuite des travaux de restauration de l'abbaye de Royaumont. La restitution du grand bassin du parc du château de Saint-Germain-en-Laye dotera cet espace d'une pièce d'eau qui lui manque et qui figure sur nombre de gravures anciennes.

Ce CPER comprendra également un volet consacré à l'archéologie et à la préhistoire, avec le musée Archea de Fosses, le développement du site archéologique gallo-romain de Châteaubleau, ainsi qu'avec la restauration du musée de la préhistoire de Nemours et la mise en valeur des sites archéologiques sur la thématique des « chasseurs-cueilleurs » de Pincevent, Ormesson, Etiolles, Les Tarterêts et Fontainebleau. Ainsi dans cette zone si riche en vestiges, le CPER permettra la mise en réseau de musées et de sites dédiés à la connaissance, à l'éducation et au tourisme culturel.

Sera également engagée la création à Saint-Ouen, dans le bâtiment de l'ancienne patinoire, du musée des arts urbains qui offrira un lieu aux arts urbains et consacrera leur place dans la vie culturelle de nos territoires. Le domaine de Villarceaux accueillera la création d'une villa Medicis francilienne, lieu d'accueil, de travail et de représentation pour de jeunes artistes venus de tous les horizons et de toutes les disciplines.

Enfin, dans le cadre de la dotation régionale d'investissement, seront notamment soutenus la rénovation de la maison de Rosa Bonheur à Thomery, la restauration de la maison Jean Cocteau à Milly-la-Forêt et la construction d'un bâtiment bioclimatique au milieu des derniers terrains de culture de la plaine des Vertus, sur le site de zone sensible à Saint-Denis.

3. Enseignement supérieur culturel et artistique

Ce nouveau CPER porte également une ambition forte en termes de rénovation des établissements d'enseignement supérieur dans le domaine des arts et de la culture, vecteur essentiel de la transmission, en partant du principe qu'il n'y a pas de politique culturelle durable sans stratégie de formation.

Ainsi l'État et la Région consacreront d'importants crédits pour la rénovation de l'école nationale supérieure des Beaux-arts de Paris, de l'école nationale supérieure d'art de Cergy, de l'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais, ainsi que de l'école nationale supérieure d'architecture de Versailles et du campus des métiers du patrimoine de Versailles. Ils soutiendront également l'école nationale supérieure de création industrielle et le conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris.

L'État affectera à ces opérations 55,59 millions d'euros de crédits issus du Ministère de la Culture. La Région pour sa part leur affectera 14 millions d'euros au titre de son budget enseignement supérieur, ainsi comptabilisés dans le volet ESRI du CPER.

C. Impact environnemental

Le volet culture du CPER 2021-2027 prend en compte les enjeux du développement durable à double titre. D'une part à travers des investissements culturels respectueux de l'environnement, et d'autre part en permettant à la culture de renforcer son rôle d'éducation et de sensibilisation aux enjeux climatiques.

D'une part, l'investissement culturel réalisé par l'État et la Région en Île-de-France dans le cadre du CPER s'inscrit bien dans une logique de développement durable. En créant une offre culturelle de proximité sur tout le territoire, l'investissement culturel permet de favoriser l'accès à la culture par les mobilités douces. Il concourt ensuite à l'aménagement harmonieux du territoire, par le biais de projets respectueux de leur environnement. Les projets de préservation du patrimoine s'inscrivent particulièrement dans cette démarche à l'image du projet du musée d'art et d'histoire du judaïsme à Paris qui a été revu pour ne pas creuser sous le jardin du musée et éviter ainsi l'artificialisation du sol. L'investissement culturel vise de plus une haute qualité de construction et la sobriété énergétique. De très nombreux projets du CPER sont des projets de rénovation énergétique comme la rénovation du théâtre des Amandiers ou de l'Académie Fratellini. Enfin, les techniques mises en œuvre, qui privilégient les savoir-faire traditionnels, sont souvent économies en facture carbone et en énergie grise. De ce point de vue la reconstruction de la flèche de la Basilique Saint Denis se voudra un chantier exemplaire de mise en œuvre, d'expérimentation et de transmission.

D'autre part, le volet culture du CPER 2021-2027, en soutenant plus de soixante projets culturels, participe au renforcement de la culture en tant qu'outil d'éducation et de sensibilisation à l'environnement. La vie culturelle est en effet traversée par les sujets du développement durable, du risque climatique et de son impact sur la vie humaine. Les lieux de culture sont, à travers les thèmes explorés par les acteurs de la culture, des lieux d'initiation et de réflexion sur les enjeux climatiques. Ils participent à une mission d'éducation et de transmission essentielle.

A cet effet, l'État et la Région seront particulièrement exigeants quant au respect des normes environnementales par les différents porteurs de projet.

D. Annexe financière

1. Ventilation par thèmes

Axe	État (En M€)	Région (En M€)	TOTAL (En M€)
Création et transmission	38,23	71,40	109,63
Patrimoine et architecture	33,15	55,60	88,75
Enseignement supérieur culturel et artistique	55,59	<i>14 au titre du volet ESR</i>	55 ,59
TOTAL – Crédits CPER contractualisés	126,97	127	253,97

2. Annexe détaillée par opération

Intitulé de l'opération	Thématique	Dép.	Commune	Contribution Etat (en M€)			Part Région (en M€)	Total CPER (en M€)
				Part Etat	DRI	Total Etat		
Musée d'art et d'histoire du judaïsme (MAHJ) : extension du musée	Patrimoine/ Architecture	75	Paris	3		3	3	6
Pôle Architecture (CAAP)	Patrimoine/ Architecture	91	Evry- Courcouronnes	2		2	4	6
Musée des Capucins : rénovation et extension des réserves ; restauration de la grotte aux coquillages	Patrimoine/ Architecture	77	Coulommiers	2,82		2,82	0,5	3,32
Cité épiscopale : restauration et réaménagement du parcours de visite et valorisation du musée Bossuet	Patrimoine/ Architecture	77	Meaux	1,83		1,83	6	7,83
Musée Gatien-Bonnet : réhabilitation et travaux d'extension	Patrimoine/ Architecture	77	Lagny-sur- Marne	0,52		0,52	0,4	0,92
Mise en valeur des sites archéologiques du sud francilien sur les chasseurs-cueilleurs - Sites de Pincevent, Ormesson, Etiolles et les Tarterêts	Patrimoine/ Architecture	77/91		1		1	0,8	1,8
Musée de la Résistance nationale : réaménagement	Patrimoine/ Architecture	94	Champigny- sur-Marne	1		1	0,5	1,5
PLAN CATHÉDRALES - Cathédrale Versailles : recouvrement des combles et ventilation du local sécurité incendie	Patrimoine/ Architecture	78	Versailles	0,2		0,2	-	0,2

PLAN CATHEDRALES - Basilique de Saint-Denis : restauration des vitraux du déambulatoire	Patrimoine/Architecture	93	Saint-Denis	2,715		2,715	-	2,715
PLAN CATHEDRALES - Cathédrales de Meaux : audit sécurité et travaux d'urgence	Patrimoine/Architecture	77	Meaux	1		1	-	1
RESTAURATION MH NON-ETAT - Eglise Saint-Eustache : restauration du massif occidental avec option pignon nef	Patrimoine/Architecture	75	Paris	2,197		2,197	-	2,197
RESTAURATION MH NON-ETAT - Pavillon de la Muette : restauration phase 2	Patrimoine/Architecture	78	Saint-Germain-en-Laye	0,413		0,413	-	0,413
RESTAURATION MH NON-ETAT - Domaine de Méréville : restauration de la continuité hydro-écologique et restauration du domaine	Patrimoine/Architecture	91	Méréville	0,315		0,315	2	2,315
RESTAURATION MH NON-ETAT - Eglise Saint-Germain : restauration des façades extérieures phase 2 et reprise de la sacristie	Patrimoine/Architecture	93	Pantin	0,936		0,936	-	0,936
RESTAURATION MH NON-ETAT - Eglise Notre-Dame : restauration de la couverture du chœur, des collatéraux de la nef, du transept et de la chapelle	Patrimoine/Architecture	95	Magny-en-Vexin	0,65		0,65	0,4	1,05
REINVESTISSEMENT AUTRES PROJETS PATRIMONIAUX - Musée ARCHEA, centre d'interprétation archéologique Vallée de l'Yzieux	Patrimoine/Architecture	95	Louvres	0,5		0,5	1	1,5
Restauration de la flèche et tour Nord de la basilique de St Denis	Patrimoine/Architecture	93	Saint-Denis			-	5	5
Création du musée le Corbusier - Poissy (78)	Patrimoine/Architecture	78	Poissy			-	5	5

Restauration Abbaye Royaumont (95)	Patrimoine/ Architecture	95	Royaumont	4,25		4,25	4	8,25
Création de la Villa Medicis francilienne	Patrimoine/ Architecture	95	Chaussy			-	4	4
Restitution grand bassin Parc - Saint Germain en Laye (78)	Patrimoine/ Architecture	78	Saint-Germain-en-Laye			-	1	1
Restauration maison Vasarely - Annet sur Marne (77)	Patrimoine/ Architecture	77	Annet-sur-Marne			-	2	2
Maison Atelier Foujita : Construction d'un bâtiment annexe pour accueillir les peintures grand format et bénéficier d'espaces d'expositions temporaires	Patrimoine/ Architecture	91	Villiers-le-Bâcle	1		1	1,5	2,5
Musée de la Préhistoire	Patrimoine/ Architecture	77	Nemours	1		1	1	2
Création du Musée des Arts urbains	Patrimoine/ Architecture	93	Saint-Ouen			-	5,5	5,5
Développement du site archéologique gallo-romain du site de Châteaubleau-Brie Nangissienne	Patrimoine/ Architecture	77	Châteaubleau	0,5		0,5	-	0,5
Château de Chamarande : Restauration MH	Patrimoine/ Architecture	91	Chamarande	2		2	2	4
Réhabilitation d'un bâtiment à Chamarande pour accueillir les réserves du musée de la photographie de Bièvres	Patrimoine/ Architecture	91	Chamarande	0,5		0,5	2	2,5
Poursuite et achèvement de l'axe majeur / réalisation de l'île astronomique	Patrimoine/ Architecture	95	Cergy-Pontoise				4	4

Zone sensible : bâtiment bioclimatique au milieu des derniers terrains de culture de la plaine des vertus	Patrimoine/ Architecture	93	Saint-Denis		0,6	0,6	-	0,6
Restauration/Aménagement des combles du château de Rosa-Bonheur	Patrimoine/ Architecture	77	Thomery		0,6	0,6	-	0,6
Rénovation de la Maison Cocteau	Patrimoine/ Architecture	91	Milly-La-Forêt		1,6	1,6	-	1,6
Théâtre Sartrouville Yvelines (CDN) : travaux de modernisation	Création/ Transmission	78	Sartrouville	2,43		2,43	4	6,43
Nanterre-Amandiers (CDN) : reconstruction	Création/ Transmission	92	Nanterre	6,6	2,1	8,7	6	14,7
La Dynamo - Banlieues bleues : extension	Création/ Transmission	93	Pantin	0,5		0,5	0,3	0,8
CCN de Créteil et du Val-de-Marne (CCN) : rénovation, agrandissement ou construction	Création/ Transmission	94	Créteil	3		3	3	6
CNAREP (centre national des arts de la rue et de l'espace public)	Création/ Transmission	95		2,6		2,6	5	7,6
Centres d'art : modernisation	Création/ Transmission	77, 78, 91, 92, 93	Brétigny-sur-Orge, Noisiel, Pontault-Combault, Noisy-le-Sec, Vélizy-Villacoublay, Gennevilliers	1		1	0,6	1,6
ENACR (école nationale des arts du cirque de Rosny)	Création/ Transmission	93	Rosny-sous-Bois	1		1	2,5	3,5

Ateliers Médicis (EPCC) : construction du futur lieu	Création/ Transmission	93	Clichy-Montfermeil	9		9	5	14
Forum 2 : construction nouveau lieu de musiques actuelles (SMAC) - <i>Fond de transition écologique</i>	Création/ Transmission	95	Vauréal	1		1	1	2
Rénovation CDN d'Aubervilliers	Création/ Transmission	93	Aubervilliers			-	6	6
Réhabilitation de l'Académie Fratellini	Création/ Transmission	93	Saint Denis		2,33	2,33	2	4,33
Extension/rénovation scène nationale	Création/ Transmission	78	Saint-Quentin-en-Yvelines			-	2	2
Collège international de la photographie du Grand Paris - Maison Daguerre	Création/ Transmission	94	Bry-sur-Marne	1		1	3	4
Travaux Centre de Musique Baroque (CMBV)	Création/ Transmission	78	Versailles			-	1,5	1,5
Création d'un Antenne du pôle sup'93 dans le Val d'Oise en lien avec l'université de Cergy	Création/ Transmission	95	Cergy			-	10	10
Rénovation du Théâtre 71	Création/ Transmission	92	Malakoff			-	2	2
Pôle Culturel	Création/ Transmission	93	Tremblay-en-France			-	2	2
Création de l'Académie du ballet de l'Ile-de-France	Création/ Transmission	94				-	5,5	5,5
Création d'un grand lieu culturel pluridisciplinaire avec les opérateurs nationaux	Création/ Transmission	95				-	10	10
Restauration La Ruche	Création/ Transmission	75	Paris		0,6	0,6	-	0,6

Nouveaux locaux CRD	Création/ Transmission	93	Pantin		1,95	1,95	-	1,95
ONDIF - Travaux bâtiment	Création/ Transmission	94	Alfortville		0,52	0,52	-	0,52
Construction d'un espace culturel à Soisy-sous-Montmorency (médiathèque, salle de spectacle, auditorium, école de musique et de danse et locaux associatifs) – Isolation thermique du bâtiment	Création/ Transmission	95	Soisy-Sous-Montmorency		2,1	2,1	-	2,1
FRAC	Création/ Transmission	93	Romainville		0,5	0,5	-	0,5
Campus des métiers "Les chantiers de Versailles"	Enseignement culturel Supérieur et artistique	78	Versailles	4		4	-	4
Ecole nationale supérieure de Paris-Malaquais : relocalisation des activités du bâtiment Lenoir	Enseignement culturel Supérieur et artistique	75	Paris	5,6		5,6	-	5,6
ENSA Versailles : restauration du clos et du couvert de la Petite Ecurie du Roi	Enseignement culturel Supérieur et artistique	78	Versailles	15		15	-	15
Conservatoire national supérieur de musique et de danse	Enseignement culturel Supérieur et artistique	75	Paris	10,24		10,24	-	10,24

Ecole nationale supérieure de création industrielle (ENSCI)	Enseignement culturel Supérieur et artistique	75	Paris	6,25		6,25		6,25
Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) : réaménagement cour et accueil	Enseignement culturel Supérieur et artistique	75	Paris	2,5		2,5		2,5
ENSA Cergy : projet de centre d'art YGREC	Enseignement culturel Supérieur et artistique	95	Cergy-Pontoise	12		12		12
TOTAL				114,07	12,9	126,97	127	253,97

VI. Égalité entre les femmes et les hommes

A. Enjeux franciliens

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée grande cause du quinquennat par le Président de la République. La Région l'a également déclarée grande cause régionale et a élaboré en 2018 une stratégie régionale dédiée. Les stratégies de l'État et la Région se rejoignent sur les deux priorités majeures de l'action publique que sont la promotion de l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences faites aux femmes.

Pour la première fois, le CPER francilien intègre un volet dédié, afin de renforcer les efforts conjoints de l'État et de la Région en matière :

- D'observation et de diagnostic des inégalités, en particulier professionnelles ;
- D'animation des filières professionnelles et des bassins d'emplois sur les enjeux d'égalité professionnelle, de mixité des filières et d'entreprenariat des femmes ;
- De sécurité des femmes dans l'espace public et de l'accueil des femmes victimes de violences ;
- D'éducation à l'égalité et de promotion de la culture de l'égalité.

B. Principales lignes directrices

1. Observation et diagnostic des inégalités

Produire une analyse fine de la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est un des premiers leviers, si ce n'est le premier, pour porter une action publique ciblée et pertinente.

L'État et la Région partagent ainsi l'enjeu d'une amélioration des données produites en matière d'observation des inégalités femmes-hommes et des violences faites aux femmes et souhaitent s'inscrire dans une démarche de valorisation des dispositifs de production de données existants¹, pour faciliter la coordination entre les instances du territoire et l'échange d'informations quantitatives et qualitatives.

Ces données doivent permettre :

- D'outiller les acteurs du territoire (notamment les collectivités) désireux d'analyser les actions qu'ils mettent en place à l'aune des préoccupations d'égalité ;

¹ Comme le Centre Hubertine Auclert (CHA), l'Institut Paris Région (IPR), la Direction régionale de l'INSEE, la Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS), l'Agence régionale de santé (ARS), l'Observatoire régional de santé Île-de-France (ORS), la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (DRAJES), la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT), ou encore l'Observatoire de la mobilité en Île-de-France (Omnil).

- De réaliser un état des lieux régulier sur la situation des femmes en Île-de-France, à destination du grand public et des acteurs locaux de l'égalité.

Enfin, faciliter l'accès aux données via un portail statistique permettra de mettre ces données à disposition du public.

Engagements communs de l'État et de la Région au titre du CPER

Dans le cadre du CPER 2021-2027, l'État et la Région s'engagent à améliorer la production et la valorisation de données relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes par :

- Le recensement des données disponibles sur les inégalités femmes-hommes en se focalisant prioritairement sur les domaines de l'emploi, et de la formation, ainsi que de l'accès aux droits et des violences faites aux femmes et identifier les manquements éventuels ;
- Une meilleure coordination des dispositifs de veille de la Région (notamment via le Centre Hubertine Auclert, et l'Institut Paris Région) et de l'État (données de l'INSEE, de Pôle Emploi, de la DRIEETS) et des autres partenaires du service public de l'emploi régional ;
- La production de nouveaux indicateurs d'égalité femmes-hommes territorialisés, notamment sur des thématiques cibles : emploi, formation, y compris dans le cadre du Plan Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) ;
- La diffusion d'un maximum de données en « open data », pour permettre l'accès du public à ces données.

2. Insertion professionnelle et entreprenariat des femmes

a. Un objectif commun de renforcement de la mixité dans les filières

Au-delà de l'obligation légale de mettre en œuvre une démarche intégrée d'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques publiques, conformément aux orientations européennes et nationales, l'État et la Région s'accordent sur la nécessité de renforcer la mixité dans les filières.

Aujourd'hui, le marché de l'emploi demeure marqué par une ségrégation professionnelle horizontale et touche particulièrement les femmes. Selon une enquête de la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail (DARES) de 2019, 24 métiers sont identifiés à prédominance féminine, 18 sont mixtes et 44 sont des métiers à prédominance masculine.

L'État et la Région considèrent que les femmes et les hommes doivent pouvoir ambitionner de rejoindre des secteurs aujourd'hui non mixtes (moins de 40 % de l'un des sexes) mais porteurs d'emploi, à condition qu'elles et qu'ils aient la connaissance de ces opportunités professionnelles et que les conditions de travail leur soient favorables.

Cela implique une approche coordonnée afin de fédérer les nombreux organismes franciliens d'orientation, de formation, d'insertion qui promeuvent l'élargissement des choix professionnels et afin de mobiliser les entreprises ainsi que les organismes intermédiaires qui développent l'accueil des femmes dans les univers encore très masculins et l'accueil des hommes dans les secteurs à dominance féminine.

L'État et la Région souhaitent donc relever ce défi de la mixité à l'heure des grands chantiers liés aux travaux du Grand Paris, aux Jeux Olympiques et paralympiques... où sans une forte volonté des acteurs publics, les femmes pourraient être les perdantes de la relance.

b. Place des femmes dans le numérique et les STEM (Sciences, Technology, Engineering, Mathematics)

L'enjeu de la place des femmes dans la filière du Numérique et de la Tech en général est de taille. C'est incontestablement une des filières les plus prometteuses sans connaître exactement les métiers qui seront en vigueur dans 20 ans. De surcroît, le numérique investit tous les autres secteurs et offre des opportunités à celles et ceux qui en connaîtront les codes. Cependant les femmes représentent aujourd'hui à peine 30 % des effectifs de la filière selon la fédération Syntec, fonctions de support comprises. Le Conseil national du numérique alerte d'ailleurs sur la chute du nombre de filles et de femmes s'orientant dans les filières numériques.

Convaincus que les compétences digitales sont attendues par les employeurs, qu'elles permettent d'accéder à l'emploi ou de créer sa propre activité dans tous les domaines, l'État et la Région veulent investir dans la formation et dans des actions qui non seulement préviennent des fractures numériques et l'illectronisme, mais encore permettent aux femmes, quel que soit leur âge et leur situation de découvrir ces métiers.

En soutenant ensemble des programmes de sensibilisation ou de formation innovants et adaptés aux femmes, l'État et la Région renforcent la lutte contre les stéréotypes sexués attachés aux métiers du numérique et des STEM, améliorent l'attractivité auprès des Franciliennes et répondent aux besoins en recrutements des branches professionnelles.

c. Création d'activité et entreprenariat

Les femmes ne représentent encore que 30 % des créateurs (toutes modalités juridiques confondues). L'objectif fixé en 2013 par le Comité interministériel à l'égalité entre les femmes et les hommes portant à 40 % de femmes créatrices n'est donc toujours pas atteint.

L'État et la Région soutiennent depuis des années des actions visant à développer l'entrepreneuriat des femmes et souhaitent renforcer la coordination de leur stratégie et de leurs actions en la matière.

Aussi, la déclinaison par l'État et la Région de l'accord cadre national 2021-2023 en faveur de l'entrepreneuriat des femmes, signé le 8 mars 2021, offre une opportunité d'agir conjointement avec Bpifrance au niveau régional. L'État et la Région sont par ailleurs partenaires du Plan d'Actions Régional pour l'Entreprenariat des Femmes (PAREF), qui s'articule autour de plusieurs axes :

- L'accompagnement à la création, reprise, développement des entreprises ;

- L'accès aux outils financiers ;
- Le développement des actions dans les territoires fragiles (QPV, ZRR) et auprès des publics jeunes : ateliers à la création ou post création, actions de marrainage, de parrainage, des initiatives de mentorat, de coaching ;
- La valorisation de l'entrepreneuriat des femmes (sensibilisation et communication) ;
- La formation des acteurs et de l'écosystème entrepreneurial ;
- Le suivi statistique et études sur l'entrepreneuriat des femmes.

Le PAREF s'appuiera sur les dispositifs existants et les professionnels reconnus dans l'accompagnement et le financement, dont les chambres consulaires. Seront également associés des représentants des réseaux de la création d'entreprise et des réseaux bancaires. Le PAREF pourra mobiliser les financements de l'État, de la Région, de Bpifrance et du Fonds social européen pour soutenir ces actions complémentaires de celles inscrites dans le présent contrat de plan.

Engagements communs de l'État et de la Région au titre du CPER

Sur la mixité dans les filières :

Une double approche, à la fois territoriale et par filière professionnelle permettra, à l'échelle des 25 bassins d'emploi, de se fixer des objectifs de mixité à atteindre. Sous la houlette des sous-préfets d'arrondissement et des élus de la Région, ils seront partagés par les équipes du SPE (service Public de l'Emploi) et par les organismes d'orientation, de formation et d'insertion.

Une attention particulière sera portée à la déclinaison de ces objectifs dans les QPV et zones rurales ou, le cas échéant, avec une branche professionnelle sur un territoire.

Afin de faciliter l'appropriation et la diffusion de l'objectif de mixité en Île-de-France, quel que soit le territoire et les métiers, l'État et la Région s'accordent à soutenir un dispositif (de type mallette, kit) prêt à être déployé dans les très nombreux forums métiers/d'orientation/d'apprentissage/d'insertion organisés sur tous les territoires et à l'initiative de divers acteurs. Cette présence/animation renforcée par un visuel permettra d'interpeller à la fois le public et les professionnels sur la possible mixité des métiers, à tout âge, dans tous les secteurs. Les actions du PRIC, du plan 1 jeune 1 solution, du Plan de relance pourraient profiter de cet outil pour améliorer la prise en compte de la mixité.

Sur la place des femmes dans le numérique et les STEM :

L'État et la Région décident de consacrer des moyens et de se concentrer sur un objectif de mixité pour l'ensemble de la filière Numérique en Île-de-France.

Au titre du CPER 2021-2027, l'État et la Région apporteront leur soutien à plusieurs structures chargées de se regrouper pour bâtir un plan ambitieux favorisant l'accès à la filière dès le collège jusqu'à l'emploi des femmes sénières en passant par les femmes demandeuses d'emploi, en reconversion, en insertion...en particulier résidant dans les quartiers prioritaires et en zone rurale.

A noter que Social Builder – association pour la promotion des femmes dans les métiers du numérique - déjà soutenue par l'État et la Région dans le cadre du Plan Régional d'Investissements

dans les Compétences (PRIC) propose plusieurs programmes, de la sensibilisation à la qualification pour les femmes demandeuses d'emploi, les créatrices, etc. Une action en amont auprès des collégiennes et des jeunes des Cités Educatives pourrait prévenir du décrochage scolaire ou favoriser une orientation plus rapide vers les métiers du numérique.

Par ailleurs, et toujours dans le cadre de ses dispositifs de formation, la Région soutient particulièrement dans ses actions expérimentales, les projets qui proposent d'amener des femmes vers les métiers du numérique (ex Simplon...). Au-delà, d'une façon structurelle, elle impose dans les cahiers des charges de ses marchés de formation que les organismes de formation priorisent et promeuvent les candidatures féminines sur les secteurs en tension ou émergents (numérique, agriculture, BTP, sécurité, industrie). Enfin, dans le cadre du soutien régional à l'apprentissage, les CFA menant des actions pour féminiser leur recrutement se voient attribuer une bonification pour bénéficier d'un financement régional.

Enfin, l'État et la Région s'engagent à développer des programmes destinés à susciter des vocations scientifiques notamment chez les lycéennes et ainsi accroître le nombre de chercheuses dans des domaines où les femmes sont peu représentées. Sera ainsi soutenu le programme « Paroles de chercheuses et chercheurs » qui vise à organiser 100 interventions scientifiques dans 100 lycées répartis sur l'ensemble du territoire francilien, au cours de l'année scolaire. Ces interventions sont animées par des personnels de recherche, académiques ou industriels, à destination de l'ensemble des élèves et pas uniquement pour les filières scientifiques.

Sur le soutien à l'entreprenariat des femmes :

Au titre du CPER 2021-2027, l'État et la Région s'accordent à soutenir la création d'activités dans différents secteurs, dont ceux où les femmes sont sous-représentées tels que la transition écologique et l'agriculture.

L'État et la Région reconnaissent en outre que les structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), par la diversité de leurs statuts (associations, fondations, sociétés commerciales, mutuelles coopératives ...), peuvent intéresser les femmes qui recherchent la possibilité de créer en collectif afin d'innover et d'expérimenter des solutions concrètes sur les territoires. Notamment face au défi démographique qui oblige à anticiper le vieillissement de la population et face aux défis technologiques et environnementaux qui nous invitent à revoir nos modes de vie, encore plus depuis le covid 19.

Par ailleurs, afin d'aider les femmes à briser le « plafond de verre », l'État et la Région s'engagent à mobiliser l'ensemble de l'écosystème d'accompagnement à l'entrepreneuriat autour de l'objectif de doubler les prêts d'honneur attribués aux femmes et de faire connaître davantage les garanties bancaires, notamment celles du réseau France Active.

La Région se fixe également comme objectif de soutenir 50% de femmes dans le cadre du parcours Entrepreneur #Leader, soit 1500 projets. L'ambition est de doubler ce chiffre et de préparer un programme Entrepreneur#Leader dédié.

3. Sécurité des femmes dans l'espace public et accueil des femmes victimes de violence

L'État et la Région ont fait de la lutte contre les violences faites aux femmes un axe fort de leurs politiques publiques et travaillent déjà en partenariat, via le Centre Hubertine Auclert (CHA) principalement. Cette coopération s'est matérialisée par la signature du Plan régional de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2017- 2020 que l'État et la Région ont signé le 18 janvier 2018.

Lors du Grenelle contre les violences conjugales, la participation du CHA a été déterminante dans la coopération État-Région en apportant son expertise dans plusieurs groupes de travail régionaux et en améliorant la prise en charge des victimes grâce aux documents élaborés à la suite de la recherche-action menée avec les commissariats. Certaines productions du CHA ont d'ailleurs inspiré des documents nationaux et font partie des mesures dites *Grenelle*.

La formation des professionnels tels que les policiers et gendarmes étant régulièrement au cœur des besoins exprimés par les partenaires, le CHA, organisme de formation, les services de la Région et la direction régionale aux droits des femmes (DRDFE) ont conclu qu'élaborer à l'échelle régionale une stratégie partagée de « plan de formation » serait pertinent et efficient. Dans cet esprit, la Région a participé au cahier des charges et au comité de sélection du « Fonds Catherine » initié par la DRDFE et dédié à la formation des acteurs accompagnant les femmes victimes de violences.

L'État et la Région souhaitent poursuivre ce travail en fixant ensemble des objectifs de formation et des publics cibles régionaux. A cette fin, la mise en commun d'ingénierie de formation, de ressources internes de formation dans une logique inter-fonction publique, sera facilitée. L'État et la Région mobiliseront dans cet objectif les compétences du Centre Hubertine Auclert (CHA).

Engagements communs de l'État et de la Région au titre du CPER

L'État et la Région s'engagent à soutenir le déploiement d'un programme de formation des professionnels et notamment des forces de l'ordre à l'accueil et au recueil de plaintes des femmes victimes de violences.

Le soutien au dispositif TGD « téléphone grave danger » mis en place par les services de l'État via le ministère de la Justice, sera maintenu et son déploiement particulièrement suivi. Il permet de protéger efficacement les femmes en grand danger, en prévenant de nouveaux passages à l'acte et en assurant un accompagnement et un soutien continu à ces victimes.

Lors du premier confinement, l'État et la Région ont soutenu la mise en place du dispositif régional Marie Curie, conçu et porté par la Fédération régionale Solidarité Femmes. Il permet la mise à l'abri de plusieurs femmes et de leurs enfants. Ce dispositif expérimental de mise en sécurité est complété par la structure Femmes au Volant, pour transporter les femmes et leurs enfants du commissariat au lieu d'hébergement tenu secret.

Dans la continuité du dispositif Marie Curie, la présidente de la fédération régionale Solidarité femmes a créé un lieu à vocation régionale, situé dans le Val-d'Oise, intitulé 24/24 et doté de 40 places pour familles victimes. Il s'agit d'un lieu sécurisé avec astreintes de nuit et accès direct 24h/24h.

Dans le cadre du Contrat de plan, l'État et la Région poursuivront leur soutien à ce dispositif dont ils souhaitent tirer et diffuser tous les enseignements pour améliorer la prise en charge et la reconstruction des familles victimes.

Les femmes à la rue représentent un profil oublié de femmes victimes de violences. Alors qu'elles représentent une part conséquente de la population sans-abri, elles sont beaucoup moins visibles que les hommes. Leur vulnérabilité les oblige à se cacher, mais c'est bien une violence quotidienne qu'elles subissent, aussi bien physique, verbale que psychologique.

L'État et la Région se fixent comme objectifs de maintenir, voire de développer des Maisons Solidaires ouvertes aux femmes vivant à la rue, femmes en souffrance ou femmes victimes de violences, à l'image de la Maison Région Solidaire ouverte dans le 17^{ème} arrondissement de Paris, où elles peuvent bénéficier d'un lieu d'hébergement mais aussi de soins, de réinsertion et de resocialisation.

Au-delà, le partenariat engagé avec la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) visant à mobiliser en faveur des femmes victimes de violences une partie des logements sociaux mis à sa disposition et non occupés par des agents de la Région sera poursuivi.

L'État, de son côté, soutient le développement de nouvelles Maisons des femmes au sein des établissements hospitaliers. Il poursuit la création de places d'hébergement dédiées pour femmes victimes de violences et leurs enfants en Île-de-France, et soutient des actions d'« aller vers » dans les hôtels lorsque la solution de nuitées a été la seule possible.

Par ailleurs, l'État et la Région développeront dans le cadre du contrat de plan un dispositif innovant de permanences itinérantes sur les territoires encore non couverts aujourd'hui par les associations et les collectivités. Cette démarche visant à toucher toutes les femmes, y compris les plus isolées, sera une avancée majeure pour la région.

L'État et la Région s'appuieront sur la fédération régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour cette action qui, outre la prise en charge des femmes victimes de violences, s'inscrira dans une approche globale visant à développer l'accès aux droits des femmes et à favoriser les parcours d'accès à l'emploi.

4. Éducation à l'égalité et promotion de la culture de l'égalité

L'éducation à l'égalité dès le plus jeune âge et la diffusion d'une culture de l'égalité sur le territoire est une préoccupation majeure de l'État et de la Région pour lutter contre les inégalités femmes-hommes et prévenir les violences de genre.

Du fait de leurs champs de compétences respectifs, l'État et la Région souhaitent favoriser les actions de prévention à destination des plus jeunes et mettre en place un territoire favorable à la promotion de l'égalité, notamment au sein des équipements publics (établissements scolaires, équipements sportifs, culturels...).

Pour cela, des formations en direction des collectivités territoriales et des structures éducatives (personnels enseignants, éducatifs, centres de loisirs, services jeunesse, services des sports...)

seront proposées. Les collectivités pourront être accompagnées dans la définition de politiques favorisant l'égalité, notamment dans l'aménagement et l'accès des équipements sportifs et culturels et la définition de l'offre de sports et de loisirs.

Par ailleurs, de par ses missions dans le champ de l'éducation, le Centre Hubertine Auclert, organisme associé de la Région Ile-de-France :

- Anime de séances de sensibilisation et des formations pour les professionnels de l'éducation nationale en lien avec les rectorats franciliens et des services petite enfance, enfance et jeunesse des collectivités locales ;
- Accompagne les professionnels de l'éducation et/ou des collectivités locales qui souhaitent monter des actions en faveur de l'égalité et met à leur disposition des outils et de ressources (études, guides, sites internet ressources, vidéo pédagogiques, expositions) ;
- Produit et diffuse des campagnes de sensibilisation destinées aux adolescentes et adolescents de 15 à 18 ans dans les établissements scolaires et les réseaux sociaux ;
- Produit des études, notamment en 2021 sur les freins à l'orientation des filles vers les filières de l'informatique et du numérique au lycée.

Au titre du CPER 2021-2027, l'État et la Région s'engagent à :

- Décliner au niveau régional la convention interministérielle pour l'égalité filles-garçons dans le système éducatif, en partenariat avec les rectorats et le Centre Hubertine Auclert ;
- Mobiliser la filière sportive pour faciliter la mixité des pratiques, par le biais des conventions pluriannuelles 2021-2024 conclues avec le mouvement sportif régional ;
- Soutenir des actions valorisant la place des femmes dans la culture, les médias, les sciences ;
- Conforter la place primordiale des femmes au sein des quartiers populaires et des territoires ruraux, en soutenant les CIDFF ainsi que la rénovation et/ou l'aménagement de locaux dédiés destinés à accueillir les espaces Mariannes d'Île-de-France. Ces espaces auront vocation à proposer un lieu ressource pluridisciplinaire, animé par des femmes et pour des femmes, et accueillant en son sein une diversité de structures du champ social ;
- Soutenir des associations qui apportent des réponses adaptées en matière de lutte contre le sexisme et en faveur de l'égalité femmes-hommes ;
- Favoriser le déploiement de dispositifs de distribution de protections périodiques. La lutte contre la précarité menstruelle implique non seulement de veiller à l'accès gratuit des femmes aux protections périodiques mais également de favoriser l'éducation à la santé. L'État et la Région s'accordent sur l'intérêt de mettre en place des distributeurs de protections périodiques dans les établissements et d'accompagner ce déploiement par des projets

éducatifs, tant pour les filles que pour les garçons. L'État (DRIHL et DRDFF) vient de publier un appel à projet dédié au sujet.

C. Articulation des engagements du volet avec les fonds structurels et d'investissement européens

Le projet de programme national FSE + 2021-2027 comporte une priorité 4 et un objectif C permettant de cofinancer des actions dédiées au renforcement de l'égalité professionnelle et salariale dont :

- Des mesures RH collectives favorisant l'égalité salariale et professionnelle (recrutement, formation, adaptation des conditions de travail, mobilité, politique de promotion et de rémunération) ;
- La promotion de la parité femmes-hommes dans les nouveaux métiers et filières des sciences, technologie, ingénierie, numérique ;
- Des actions visant à mieux articuler les temps de vie (accès facilité aux modes de garde d'enfants au travers des groupements d'entreprises, accès et maintien en emploi des «aidants » notamment via des services de prises en charge des personnes dépendantes.

Par ailleurs, cette thématique peut être prise en compte de manière transversale sur l'ensemble des champs du programme, dont les actions d'accompagnement renforcé vers l'emploi, les actions en faveur de l'inclusion des jeunes, d'appui conseil RH auprès des entreprises.

Certains projets susceptibles de relever du volet déconcentré francilien du programme national (PN) FSE+ 2021-2027 devraient donc s'articuler avec certaines priorités partagées par l'État et par la Région dans le cadre du présent volet du CPER, notamment pour contribuer à l'observation et aux diagnostics des inégalités et pour répondre aux objectifs d'insertion professionnelle des femmes et de mixité des filières.

D. Annexe financière

	État (En M€)	Région (En M€)	TOTAL (En M€)
TOTAL – Crédits CPER contractualisés	15	15	30

VII. Conditions d'exécution du CPER – suivi et gouvernance

A. Engagements financiers des parties

Les objets et les montants figurant dans le document signé constituent des engagements contractuels entre les parties signataires, subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, que ce soit dans les lois de finances pour l'État ou dans le budget annuel de la Région pour le Conseil régional.

B. Suivi administratif et financier du contrat

L'État et la Région conviennent de réaliser un suivi régulier du contrat de plan pour apprécier l'état d'avancement des opérations et prendre les mesures nécessaires pour garantir leur bonne mise en œuvre tout au long du contrat.

En outre, ils conviennent de produire conjointement les bilans annuels et finaux qui permettront de rendre compte de l'exécution, tant financière qu'opérationnelle (intégrant la localisation des opérations toutes les fois où c'est pertinent).

C. Gouvernance

Pour ce faire, l'État et la Région conviennent d'une gouvernance conjointe, structurée comme suit :

- Un comité de pilotage annuel entre l'État et la Région permettant de :
 - Partager l'information sur les opérations en cours et leur état d'avancement ;
 - Entériner les éventuels ajustements à prévoir sur certaines opérations (reprogrammations, évolution du projet) ;
 - Anticiper les engagements de l'année N+1 et les intégrer dans la phase de préparation du budget régional.
- Un suivi technique en continu assuré par les services de la Préfecture et du Conseil régional, sous la coordination d'équipes dédiées, et visant à :
 - Assurer le suivi de la mise en œuvre des différents volets du CPER (suivi administratif, financier et cartographique) ;
 - Identifier les projets bénéficiant de crédits au titre du plan de relance européen, afin de faciliter la coordination avec la mise en œuvre du PO FESI ;
 - Réaliser le bilan annuel prévu par les textes ;
 - Répondre aux différentes sollicitations sur le sujet (enquêtes conduites par l'association Régions de France, suivis de la Chambre Régionale des Comptes ou des assemblées parlementaires...) ;
 - Proposer et renseigner une grille d'évaluation permettant de mesurer les effets du CPER (impact environnemental, impact pour les Franciliens) ;

- Assurer la coordination entre les engagements CPER et ceux réalisés dans le cadre des fonds européens ;
- Gérer les avenants éventuels ;
- Préparer les réunions du comité de pilotage.

D. Démarche d'éco-conditionnalité

Les orientations des différents volets thématiques du CPER 2021-2027 marquent la volonté de l'État et de la Région de concentrer leurs investissements au bénéfice de la transition écologique et énergétique de l'Île-de-France.

Les actions et les projets soutenus dans le cadre de ce CPER 2021-2027 s'inscrivent en cohérence avec les orientations, prescriptions et recommandations des différents schémas régionaux sectoriels, notamment dans les domaines du bruit, de l'eau, de la biodiversité et des milieux naturels, des déchets, du climat, de l'énergie et du paysage.

Ceux-ci serviront de référence dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets, notamment :

- le schéma directeur de la région Île-de-France, notamment pour limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
- le schéma régional Climat-Air-Énergie, dans une perspective de sobriété énergétique et d'utilisation des énergies renouvelables et de récupération ;
- le schéma régional de cohérence écologique, (SRCE) avec une attention particulière donnée à la restauration des continuités écologiques ;
- le plan régional de prévention et gestion des déchets (PRPGD) ;
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine Normandie ;
- les schémas pluriannuels de stratégie immobilière portés par les regroupements d'universités et d'établissements, sur lesquels la conférence nationale de l'immobilier public porte une analyse sur la rationalisation des espaces et sur la qualité environnementale des projets.

L'évaluation environnementale du CPER identifie pour tous les axes du contrat leurs impacts potentiels sur l'environnement afin d'éclairer les maîtres d'ouvrage, mais également les citoyens, sur la justification des choix arrêtés. Compte-tenu des enjeux environnementaux de l'Île-de-France, des clauses environnementales spécifiques à la région sont mises en avant afin de :

- prioriser les projets les plus vertueux du point de vue de la transition écologique ;
- renforcer l'attention des porteurs de projets et des maîtres d'œuvre sur l'aspect écologique et énergétique de leurs activités et de leurs décisions.

Seront pris en compte, notamment pour les projets au stade d'étude les objectifs d'aménagement et de construction durable avec l'intégration des enjeux environnementaux en amont. Sera notamment attendue une prise en compte des spécificités franciliennes qui sont identifiées dans les différents schémas régionaux sectoriels, notamment dans le schéma régional de cohérence écologique.

Les projets intégreront des clauses environnementales dans leur réalisation, notamment pour les marchés de travaux avec une attention particulière portée sur l'utilisation d'éco-matériaux, le réemploi sur site et la réutilisation ou la valorisation des déblais et des déchets, l'énergie, et pourront recourir à l'utilisation de matériaux biosourcés, rechercher les économies d'énergie, et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables.

La réduction des déchets et l'amélioration de leur gestion dans une logique d'économie circulaire est une priorité francilienne qui doit se traduire par l'inclusion de clauses environnementales relatives à la réalisation de schémas de gestion des déchets, en particulier pour les chantiers qui génèrent des grands mouvements de déblais, conformément aux recommandations du PRPGD.

La déclinaison des différents volets thématiques du CPER comporte différents chapitres dédiés à la prise en compte des enjeux environnementaux. Ainsi, les critères d'éco-conditionnalité évoqués dans ces chapitres et retenus pour les différents volets sont notamment :

Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation :

- la réduction de l'impact environnemental du bâti dédié à l'enseignement supérieur, à la vie étudiante et à la recherche tant aux étapes de construction-réhabilitation que dans la prise en compte de l'exploitation ;
- la prise en compte dans les investissements de l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti ;
- l'application d'un cahier des charges ambitieux pour assurer la prise en compte des enjeux environnementaux avec les maîtres d'ouvrage au-delà du respect des nouvelles réglementations énergétiques. Afin d'encourager l'émergence de projets d'excellence et de démonstrateurs sur son territoire, la Région a ainsi élaboré, en collaboration avec l'Institut Paris Région, un guide Aménagement et Construction durable spécifique au secteur de l'enseignement.

Volet Aménagement durable et cohésion des territoires :

- la poursuite de l'objectif de sobriété foncière avec le déploiement d'une stratégie offensive de reconquête des friches et de désimperméabilisation, et un accompagnement renforcé des projets s'inscrivant dans l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN) ;
- une vigilance accrue sur l'application des critères environnementaux en lien avec le numérique et notamment les datacenters, avec l'application du principe de sobriété foncière et en privilégiant les solutions permettant de valoriser la chaleur fatale et le raccordement aux réseaux de chaleur.

Volet Développement économique, emploi et formation professionnelle :

- la mise en place d'un accompagnement renforcé des entreprises pour qu'elles s'approprient les compétences indispensables à la transition verte ;
- le soutien à l'innovation verte à l'aide d'investissements stratégiques et prioritaires dans les technologies vertes, ce qui constitue l'un des critères de ciblage des investissements du volet régional du PIA4 et du Fonds d'investissement stratégique ;
- le développement des emplois de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans le tissu économique régional, en particulier dans le secteur de l'économie circulaire.

Volet Culture :

- la priorisation des investissements culturels respectueux de l'environnement notamment par le financement de nombreux projets de rénovation énergétique ;
- le renforcement du maillage territorial culturel pour plus de proximité et afin d'en favoriser l'accès par les mobilités douces ;
- l'élargissement du rôle de la culture dans l'éducation et la sensibilisation aux enjeux climatiques.

Pour mettre en œuvre cette démarche d'éco-conditionnalité, les maîtres d'ouvrage pourront notamment s'appuyer sur les référentiels existants :

- les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 ;
- le référentiel de l'État sur l'impact environnemental des budgets verts ;
- le label Energie Positive et Réduction Carbone (E+C) ;
- le label bas carbone rénovations ;
- le Pacte bois biosourcé d'Ile-de-France et le label bâtiment biosourcé ;
- le guide Aménagement et Construction durable de la Région Ile-de-France ;
- le programme de management et de labellisation Cit'ergie de l'ADEME ;
- les référentiels suivants de l'ADEME : référentiel économie circulaire ; référentiel ENR, référentiel FAIRE ;
- le guide ADEME sur le développement de l'hydrogène renouvelable et bas carbone.

E. Moyens techniques

L'État et la Région s'appuieront sur un outil de pilotage conjoint permettant de suivre en continu la mise en œuvre du CPER (fichier compilant les éléments financiers et la localisation des opérations toutes les fois où cela est pertinent. Ils mettront également en place un espace de travail collaboratif pour faciliter la circulation de l'information et l'actualisation des documents partagés.

Enfin, le Système d'Information Géographique (SIG) de la Région pourra également être mobilisé autant que nécessaire pour la restitution cartographique des opérations menées dans le cadre du CPER.